



Diagnostic d’Ancrage Territorial

Réserve Naturelle Nationale Îlets de Petite Terre

Tutrice de stage :

Sarah SELLIER

Chargée de mission vie associative,
Association Titè

Réalisation :

Malo CROGUENEC,
M2 ALM,
Nantes Université

Enseignant-référent :

Brice TROUILLET,
Professeur des universités,
Nantes Université

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde reconnaissance à Sarah, chargée de mission vie associative et encadrante de mon stage. Merci pour ton suivi attentif, ta disponibilité et ton écoute, mais aussi pour la confiance que tu m'as accordée tout au long de ces mois. Je te suis particulièrement reconnaissant de m'avoir permis de dépasser le simple cadre de mon mémoire, en m'ouvrant à la vie quotidienne des gestionnaires de Petite Terre et en me donnant l'opportunité de participer pleinement aux nombreuses missions et animations menées durant ma présence à l'association.

Mes remerciements s'adressent également à l'équipe gestionnaire, qui m'a accueilli avec bienveillance et professionnalisme. Merci au bureau de l'association pour leur confiance, ainsi qu'à Sophie, Léa et Rebecca pour leur soutien. Je n'oublie pas non plus l'ensemble des gardes, Jean-Claude, Grégo, Miguel, David et Berial, dont l'engagement et la présence sur le terrain ont largement contribué à rendre cette expérience aussi formatrice qu'enrichissante. Merci à Zélie pour son accueil à La Désirade et pour cette courte période de colocation partagée.

Je souhaite ensuite remercier l'ensemble du corps enseignant de l'IGARUN, depuis mes années de licence jusqu'à la fin de mon master, pour la qualité de leur enseignement. J'adresse un remerciement particulier à Brice Trouillet, mon directeur de mémoire, pour son accompagnement précieux et ses conseils avisés, ainsi qu'à Michel Desse, membre du jury, pour l'attention portée à ce travail. Enfin, je tiens à remercier Céline Chadenas pour nos échanges au cours de ce stage, qui ont su éclairer mes réflexions dans des moments de doute.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à mes amis de formation, avec qui j'ai partagé, pour certains, un parcours déjà long de cinq années. Une pensée particulière à Mathis, avec qui j'ai eu la chance de partager le quotidien du stage au sein de l'association, mais aussi de nombreux moments de détente en dehors, essentiels pour souffler et garder le cap.

Enfin, je souhaite adresser toute ma reconnaissance à mes parents, pour leur soutien indéfectible et leur présence rassurante tout au long de ce parcours. Je terminerai par un mot particulier pour mon père, dont les relectures attentives et bienveillantes ont grandement contribué à la qualité et à l'aboutissement de ce mémoire.

REPertoire des abreviations

- AMP** : Aire Marine Protégée
- CARL** : Communauté d'agglomération La Riviera Du Levant
- CCG** : Comité Consultatif de Gestion
- CMR** : Capture Marquage Recapture
- CPRN** : Conférence Permanente des Réserves Naturelles
- DAT** : Diagnostic d'Ancre territorial
- DEAL** : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DCP** : Dispositif de Concentration de Poissons
- ENP** : Espace Naturel Protégé
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ONF** : Office National des Forêts
- OFB** : Office Français de la Biodiversité
- RNF** : Réserves Naturelles de France
- RNN PT** : Réserve Naturelle Nationale Îlets de Petite Terre
- RNN** : Réserve Naturelle Nationale
- RNR** : Réserve Naturelle Régionale
- RNC** : Réserve Naturelle de Corse
- SIH** : Système d'Information Halieutique
- UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

SOMMAIRE

INTRODUCTION	10
CHAPITRE 1 - Structure de recherche ==: Etat de l'art et hypothèses	13
Partie 1 - Penser la conservation : fondements idéologiques et mutations institutionnelles	14
Partie 2 - Contextualisation de l'étude de cas	30
Partie 3 - Plan de recherche et hypothèses	49
CHAPITRE 2 - Corpus méthodologique : Matériel et méthode	51
Partie 1 - Mise en œuvre du Diagnostic d'Ancrage Ter-ritorial : déroulement et outils mobilisés	52
Partie 2 - Démarches complémentaires de terrain : diversification des sources et triangulation	55
Partie 3 - Limites, contraintes et perspectives d'enrichissement métho-dologique	58
CHAPITRE 3 - L'acceptabilité sociale : Construire les conditions d'un ancrage local	63
Partie 1 - Le processus communicationnel de la RNN : De la diffusion institutionnelle à la réception locale	64
Partie 2 - La recherche d'une compatibilité avec le contexte culturel, social et économique du territoire	75
Partie 3 - Conclusion	82
CHAPITRE 4 - L'acceptation sociale : Vers une intégration locale effective ?	85
Partie 1 - Une plus-value globalement reconnue, facteur de consentement local	86
Partie 2 - Des contraintes et points de tension persistants	89
Partie 3 - Une acceptation structurelle mitigée : Les organismes gestionnaires et le format de gouvernance	94
Partie 4 - Conclusion	99
CHAPITRE 5 - L'acceptance : Vers une appropriation active des valeurs et enjeux de la réserve	103
Partie 1 - Une mobilisation citoyenne encore (trop) limitée	104
Partie 2 - Une identification progressive aux valeurs de la réserve	105
Partie 3 - Une projection vers un futur souhaité pour la réserve	107
Partie 4 - Conclusion	111
CHAPITRE 6 - Recommandations :Pour l'amélioration de l'ancrage territorial de la RNN PT	113
Partie 1 - Amélioration des connaissances de la réserve	114
Partie 2 - Améliorations de l'intérêt vis-à-vis de la réserve	118
Partie 3 - Améliorations de l'implication dans la vie de la réserve	121
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	125
Partie 1 - Limites de l'étude	126
Partie 2 - Apports du diagnostic à la compréhension des dynamiques d'ancrage territorial	127
Partie 3 - Perspectives dans la continuité de ce travail	129

“L’homme est la nature prenant conscience d’elle même.”
Élisée Reclus, *L’Homme et la Terre*, 1905

Introduction

“Le rôle et la place des réserves naturelles sur leur territoire sont dépendants des perceptions et représentations des acteurs locaux à leur sujet : ces constructions cognitives contribuent à définir l’ancrage territorial des réserves naturelles.”

Anatole Maréchal, Chargé de mission Ancrage Territorial

Depuis les années 1990, le paradigme de la conservation a connu une profonde évolution, passant d’une logique de mise sous cloche à une conception où les aires protégées constituent un lieu de réconciliation entre l’humain et la nature. Cette mutation est explicitement reconnue par le réseau Réserves naturelles de France (RNF). Les espaces naturels, au travers des espaces protégés, longtemps vus comme à part, en opposition aux sociétés humaines et qu’il convenait par conséquent de protéger, *“ sont désormais envisagés comme des lieux de réconciliation entre l’homme et la nature ”*. Cette inflexion idéologique exprime une prise de conscience : la protection durable de la biodiversité ne peut plus se concevoir comme l’isolement d’un patrimoine naturel, mais comme l’intégration d’un projet dans un territoire vécu et partagé. Dès lors, à la question comment protéger ? s’ajoutent les questions avec qui ? et comment composer avec le contexte territorial ? La réussite d’une aire protégée ne dépend plus seulement de sa pertinence écologique, mais de la manière dont elle est perçue et appropriée par les acteurs locaux.

RNF rappelle que *“ le rôle et la place des aires protégées sur leur territoire sont dépendants des représentations que s’en font les acteurs locaux ”*. Ces représentations découlent d’histoires, d’usages et de valeurs différenciés, et elles influencent l’acceptation de la réserve. Si les populations locales n’y voient qu’une contrainte ou se sentent exclues, l’aire protégée risque de susciter des tensions plutôt que l’adhésion. Dès lors, les gestionnaires d’espaces protégés ne peuvent plus se limiter à des objectifs de conservation ; ils doivent démontrer l’utilité

sociale et territoriale de la réserve, impliquer les acteurs et susciter l’appropriation. Dans ce contexte, la notion d’**ancrage territorial** s’impose comme un référentiel opérationnel : elle désigne l’ensemble des liens matériels et immatériels qu’une entité tisse avec un territoire, conduisant à un sentiment d’appartenance et à l’intégration dans les dynamiques locales de cette nouvelle composante territoriale. Autrement dit, l’ancrage territorial est un processus situé et intentionnel reposant sur la co-construction de ces liens. Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect par la suite.

Afin d’apprécier ce processus, RNF a ainsi conçu une méthodologie propre de **Diagnostic d’ancrage territorial (DAT)** qui constitue un outil d’évaluation de l’intégration de la réserve par les acteurs du socio-écosystème et qui vise à proposer par extension des actions de renforcement de cet ancrage. Le DAT permet ainsi de fournir aux gestionnaires un état de référence de l’ancrage de leur site, ainsi que des recommandations pour améliorer cette intégration. Il repose sur l’analyse de trois composantes : la **connaissance**, l’**intérêt** et l’**implication** des acteurs vis-à-vis de l’ENP. Cette approche systématique permet d’identifier les forces et les faiblesses de l’ancrage : Quels éléments de la réserve sont bien identifiés, ou à l’inverse, peu identifiés ? Quelles idées reçues subsistent ? qui s’implique et pourquoi ?

La méthode se veut participative et adaptative puisqu’elle repose sur des entretiens avec des acteurs du socio-écosystème identifiés pour constituer une base représentative, et vise à analyser les représentations qui en ressortent afin de constituer un corpus de données riche. L’objectif est double : comprendre les relations entre la réserve et le territoire, et proposer des leviers d’action pour renforcer l’appropriation locale. Comme nous pouvons le lire dans le DAT de la Réserve du Bagnas, réalisé en 2018, un tel diagnostic vise à *“ situer plus clairement les actions de gestion en favorisant les interactions avec le territoire et à porter à connaissance les rôles et fonctions de la réserve ”*. Ce même document rappelle que l’analyse du niveau d’ancrage constitue la première étape d’une révision de plan de gestion et qu’elle permet aux

gestionnaires de mieux comprendre les attentes de l'ensemble des acteurs du territoire. Le DAT doit donc alimenter la stratégie de gestion, en s'assurant que celle-ci réponde aux attentes et améliore la relation entre la réserve et le territoire. Les résultats de ce diagnostic, intégrés au plan de gestion, servent à renforcer l'ancrage.

Ce DAT, commandé par l'association Titè, s'intéresse spécifiquement au cas de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Îlets de Petite-Terre. Située à l'est de l'archipel guadeloupéen, cet ENP illustre parfaitement la nécessité d'une approche intégrée. Créée en 1998 et cogérée par l'Office national des forêts (ONF) et l'association Titè, elle couvre 990 hectares dont 842 ha marins et 148 ha terrestres. La réserve abrite divers espèces notables justifiant sa mise en protection : l'iguane des Petites Antilles, des colonies d'oiseaux marins et des espèces végétales rares telles que le Gaïac. Elle accueille également des tortues marines et constitue une zone d'alimentation et de nurserie pour les de nombreuses espèces marines. Les enjeux socio-économiques y sont également importantes. Administrativement, la réserve est rattachée à la commune de La Désirade et est donc perçue, au-delà de son statut d'ENP, comme un élément identitaire pour les Désiradiens.

La réserve possède une particularité en ce qu'elle accueille une activité économique en son sein, prenant la forme de visites de l'île par des prestataires agréés. Ces prestataires proposent ainsi des journées et/ou demi journées au départ de Saint-François et, dans une moindre mesure, La Désirade. Le plan de gestion 2020-2029 indique que Petite-Terre reçoit chaque année 36 000 à 37 000 visiteurs.

L'organisation de la gouvernance reflète ainsi cette dualité. La co-gestion ONF-Titè combine la rigueur institutionnelle et l'expertise environnementale de l'ONF avec le rôle d'interface et de médiation assuré par l'association locale. Cette association, fondée par des habitants de La Désirade, organise des animations, accueille des éco-volontaires et entretient un lien de proximité avec les usagers de la réserve.

Dans ce contexte, le Diagnostic d'Ancrage Territorial de la RNN des Îlets de Petite-Terre répond à un besoin clair d'actualisation du plan de gestion par la prise en considération de revendications légitimes portées par les acteurs territoriaux. Il apparaît alors indispensable d'associer la communauté locale pour renforcer la pertinence des actions à venir. Les recommandations qui découleront du diagnostic devront être intégrées ou tout du moins étudiées dans l'optique d'une évolution dans le plan de gestion révisé. La question que pose ce travail, pourrait être résumée assez trivialement de la manière suivante : Comment le Diagnostic d'Ancrage Territorial, appliqué au cas de la RNN des îlets de Petite-Terre, éclaire-t-il notre compréhension des liens entre les dynamiques spatiales (usages, gouvernance, perceptions) et la construction d'un projet écologique partagé ? Si cette question reste générale, elle forme cependant l'ossature de notre travail.

Pour y répondre, ce mémoire se segmente ainsi en trois grandes phases. Un travail de contextualisation de la recherche d'abord, postulat indispensable pour mieux comprendre la situation théorique et pratiques dans laquelle ce travail se déploie. Une analyse des perceptions et représentations des acteurs vis-à-vis de la réserve ensuite, au travers de trois chapitres de résultats, qui nous permettra d'identifier les leviers et les freins de l'ancrage territorial. Et la formulation des recommandations pour améliorer l'intégration de la réserve dans son territoire enfin, en s'inspirant des réussites et en répondant aux attentes spécifiques.

À travers ce travail, il s'agira d'illustrer comment un espace protégé peut devenir un projet de territoire partagé, en alignant protection de la biodiversité et appropriation sociale. Par ce diagnostic, la RNN des Îlets de Petite-Terre ambitionne de consolider son ancrage dans la société désiradienne et guadeloupéenne, afin de concilier de manière durable conservation, développement local et participation citoyenne.



© Malo Croguennec, 2025

Structure de recherche

Etat de l'art et hypothèses

Partie 1 - Penser la conservation : fondements idéologiques et mutations institutionnelles

Si cet état de l'art reste inévitablement non exhaustif, il permet cependant d'apporter au lecteur une meilleure compréhension des choix d'organisation et de positionnement paradigmatique que nous adopterons au cours de ce travail de Diagnostic d'Ancrage Territorial de la Réserve Naturelle Nationale des Îlets de Petite Terre.

1 - Les origines paradigmatique des Espaces Naturels Protégés

1.1 - Une opposition historique : conservatinnisme et préservationnisme

Depuis les premières traces de protection des espaces naturels durant la deuxième moitié du XIXème siècle, dont les *séries artistiques de Fontainebleau*, le *parc régional du Yosemite* ou encore le *parc national du Yellowstone*, de nombreux paradigmes se sont succédé et opposé quant aux attentes et méthodes les plus pertinentes entourant cette protection. Deux personnages emblématiques, John Muir et Gifford Pinchot, illustrent particulièrement la genèse de ces oppositions de vision (Blandin, 2009). Sans trop s'attarder sur ces divergences, il convient d'en dresser un rapide tableau pour mieux saisir l'intégration tardive des populations locales et de

l'humain dans les réflexions liées à la protection des espaces naturels. Ainsi, dans l'histoire, trois visions de la protection de la nature s'opposent: L'approche *anthropocentrée*; *biocentrée*; et *écocentrée*. Le schéma ci-dessous illustre ces grands courants de la protection de la nature.

La première approche revendique la nécessité de protéger la nature **pour** les besoins humains et se matérialise sous la forme de deux paradigmes principaux que sont l'*utilitarisme* et le *ressourcisme*.

La seconde approche défend une vision de la protection des espaces naturels **sans** l'homme, soit la mise sous cloche d'un espace sans intervention extérieure. Elle se matérialise au sein du paradigme *préservationniste*, prônant une protection stricte, excluant complètement l'humain (notamment défendue par Muir).

La troisième constitue une vision hybride de protection de la nature **avec** l'homme. Autrement dit un usage régulé et durable des activités. Cette dernière approche s'inscrit dans le paradigme *conservationniste* d'un usage limité de la nature et d'une protection incluant l'intervention humaine (notamment défendue par Pinchot). C'est en réaction à la position préservationniste jugée trop radicale par certains que naît le mouvement conservationniste (Depraz, 2013). A noter que ce positionnement idéologique n'induit pas nécessairement l'intégration des populations locales. Les premiers conservatinnistes comme Pinchot défendent l'idée d'une gestion centralisée et technocratique, menée par l'État ou des experts.

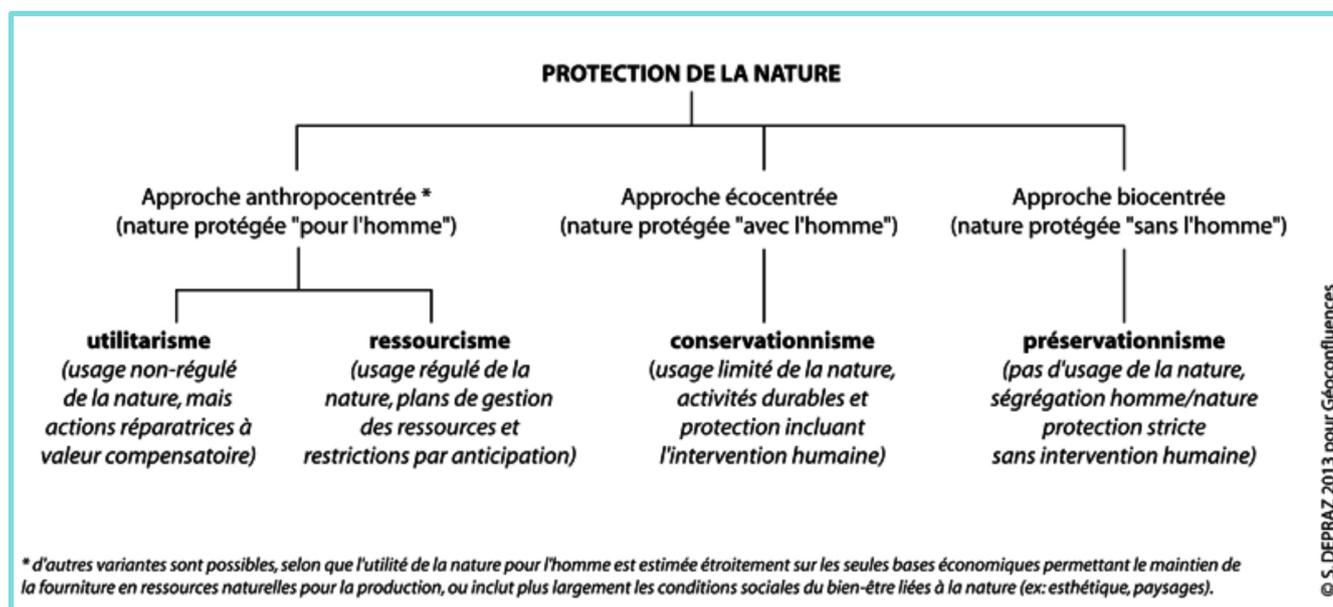


Figure 1 : Représentation simplifiée des grands paradigmes de la protection de la nature
Source: S.Depraz, 2013

1. 2 - Héritage d'une approche idéalisée de la nature vierge

1. 2. 1 - Le modèle américain de la « wilderness »...

Historiquement, c'est sur une approche davantage préservationniste que se développe les espaces naturels protégés en adoptant une vision "ségrégative" excluant l'homme, perçu comme une "menace vis-à-vis d'une nature qu'il faut protéger pour sa valeur intrinsèque" (Cosson et al., 2017). Cette approche est notamment héritée des valeurs naturalistes et esthétiques des premiers parcs américains et de leur vision idéalisée de la *wilderness* ou nature sauvage. "The American concept of wilderness is not only founded on false observations recorded by European explorers but is a concept unique to Western thought. [...] Wilderness discourse enforces and conceals past and ongoing settler colonialism, white ownership of land through privatization, and it erases histories of slavery and violence against Indigenous people." (Corliss, 2019). Selon le *Wilderness Act.* adopté par le congrès américain en 1964, "si la nature est à préserver, c'est qu'elle est extérieure à l'homme et doit le rester". (Veyret, 2012). Cette approche, qui repose sur une vision d'une nature exempte de toutes traces humaines, laisse donc entendre qu'il existe une "nature sauvage inviolée" niant de ce fait l'existence de sociétés précoloniales (Bouron, 2024). Adopter cette approche invisibilise ainsi les savoirs locaux et les pratiques résilientes historiquement développées par certaines populations autochtones. Sur la base du mode de vie occidental, on appose un jugement uniforme des pratiques humaines comme un tout destructeur, qu'il convient alors de séparer des espaces de nature pour assurer leur protection. C'est l'une des raisons pour lesquelles cette approche exclusive et tronquée des espaces naturels protégés est aujourd'hui vivement critiquée par certains auteurs et autrices, au sein de la littérature anglo-saxonne notamment. "Dominant global conservation policy and public perceptions still fail to recognize that Indigenous and local peoples have long valued, used, and shaped "high-value" biodiverse landscapes. Moreover, the exclusion of people from many of these places under the guise of wilderness protection has degraded their ecological condition and is hastening the demise of a number of highly valued systems." (Fletcher et al., 2021). Pire encore, cette sacralisation de la *wilderness* aurait, selon ces derniers, accéléré la

dégradation de leur condition écologique d'origine, notamment maintenue par ces pratiques et connaissances locales. Pour qualifier ce processus de préservation de la nature par exclusion des populations locales, certains parlent de "colonialisme vert" (Blanc, 2020). Cela désigne "la sanctuarisation de grands espaces naturels à des fins de protection de l'environnement en mettant préalablement à l'écart les populations autochtones qui s'y étaient établies. [...] Les populations marginalisées (notamment des ethnies minoritaires) qui non seulement voient leurs pratiques traditionnelles interdites (comme la chasse, qui devient un braconnage), mais sont plus généralement exclues de toute participation à la gouvernance [de ces espaces]" (Bouron, 2022) . "

1. 2. 2 - ... ou l'influence européenne de la philosophie des lumières

Cette approche opposant l'humain et la nature trouverait racines dans les grands paradigmes émergents en Europe à partir du 18ème siècle, poussés par le mouvement philosophique et culturel des lumières ou enlightenment (Fletcher et al., 2021). Cette période se caractérise par la volonté des philosophes européens de "combattre les ténèbres de l'ignorance par la diffusion du savoir". (Larousse, s.d.). La pensée philosophique des lumières priorise la notion de raison comme objet d'émancipation de l'Homme des dogmes autoritaires religieux. Or, et c'est notamment ce que nous décrivent Fletcher et al., "Instead of providing an alternative to rigid and authoritative religion, the Enlightenment was built on the very central and religious tenet that humans are separate from nature. This premise held that humans can be abstracted from the rest of the world and, in doing so, possess the faculties to understand the world in its entirety through the objective pursuit of universalities." (2021). Autrement dit, la philosophie des lumières repose sur l'idée qu'il serait possible, grâce à l'usage de la raison et du bon sens (matérialisé par la science), d'apporter une description objective du monde en adoptant une posture externe à ce dernier. Cette philosophie des lumières inspirera certains paradigmes encore mobilisés aujourd'hui comme le *positivisme*. Selon Lussault, l'approche positiviste "conçoit les concepts et les objets de connaissance comme présents tels quels dans un monde des réalités toujours déjà là, charge au chercheur,

parfaitement objectif, de les découvrir en améliorant ses méthodes d'observation" (2013). Partant de ce constat, il convient alors pour le chercheur de dévoiler cette réalité en adoptant une approche de neutralité absolue vis-à-vis de cette dernière. Paradoxalement, alors que ce mouvement des lumières se présentait en opposition à l'obscurantisme religieux, il adoptera l'un des grands principes du christianisme : Celui de l'Homme comme entité en dehors du reste de la nature. Selon ce raisonnement, nature et culture (au sens des pratiques humaines) sont opposées. La nature préexisterait à l'Homme et désignerait par conséquent "un état primitif par opposition aux effets de l'anthropisation" (Tabarly et al., 2022).

1. 2. 3 - Emergence d'une lecture critique : la nature comme produit social

Ce dualisme nature - culture repose sur un ensemble d'idées préconçues vivement remises en question dans la littérature scientifique moderne, majoritairement issue des sciences sociales. "*Despite mounting calls to decolonize conservation and decades of critical engagement by Indigenous and non-Indigenous scholars, contemporary Western conservation discourse and practice continues to strip away non-European notions of reciprocity between humans and the world around us.*" (Fletcher et al., 2021). En effet, cette perception nierait en réalité la réciprocité existante humain - reste du Monde et serait à l'origine de la problématique précédemment établie d'une vision occidentale de la nature vierge en opposition à la culture, et ce, au détriment des pratiques historiques de sociétés précoloniales. De plus, la vision d'une nature préexistante, une réalité organisée rationnellement, gouvernée par des lois (physiques, biologiques, etc.) qu'il convient de découvrir par la recherche peut-être remise en question sur différents aspects. Une science absolue qui permettrait d'apporter un regard et de développer une connaissance objective sur le monde (et notamment sur la nature) ne permet pas, par conséquent, d'admettre qu'il existe des biais de perception qui influencent la science et les représentations de chaque individu.

C'est précisément cette critique qui poussera certains chercheurs à développer un nouveau courant de pensée dans le courant du 20ème siècle, particulièrement approprié au sein des sciences humaines et sociales. Ce paradigme

naissant se regroupe sous l'appellation *constructivisme*. L'approche constructiviste dans les Sciences Humaines et Sociales (SHS) correspond à l'idée que notre représentation des choses repose sur un "système de représentation" (Orain, 2007). Cette représentation, produite par des influences (sociales, politiques, techniques...) externes à l'individu, ne correspond pas à un "réel préétabli". (Bouron, 2017). Ferrier et al. (1978) écrivent : "*Qu'on le veuille ou non, tout scientifique est enserré dans l'appareil social, et par conséquent lui-même et sa recherche en dépendent totalement. Dès lors, toutes les finalités scientifiques sont engendrées par l'appareil social, quelles que soient les explications données par le chercheur lui-même. Dans de telles conditions, le chercheur devrait se dire : "je fais de la science, donc je ne suis pas libre mais j'en suis conscient. Je connais mes déterminismes et, par cette prise de conscience, je suis sur le chemin de l'autonomie*". Si l'on précise cette logique au sujet qui nous intéresse ici, cela signifie que la nature n'a pas de valeur intrinsèque. C'est bien notre/nos culture.s qui lui définissent un sens, une signification. Ce que nous appelons *nature* est un concept social, lié à nos valeurs, nos savoirs, etc. Une forêt sera par exemple perçue comme un sanctuaire, une réserve de bois, un espace sacré, ou un habitat à préserver selon la perception d'un individu ou d'une communauté (la nature comme ressource, patrimoine, espace sauvage etc.). Ces représentations différenciées de la nature sont d'ailleurs l'une des justifications premières pouvant expliquer les différents courants de pensée s'étant développés autour de sa protection. Ducarme (2019) apporte justement une description détaillée de ces nuances sémiologiques de la nature, qu'il décline en 4 grandes familles (Figure 2).

Sans trop s'attarder sur le constat dont fait état Ducarme dans cet article, le tableau ci-contre permet d'en établir les grandes lignes. Ainsi, selon sa définition, il existe quatre perceptions majeures de la nature :

Une "*réalité matérielle qui ne résulte pas de la volonté humaine*". C'est sur cette première approche que se sont développés les premiers espaces protégés et qui justifie, par extension, une protection exclusive d'espaces naturels "*vierge*" encore préservés des activités humaines (dont résulte l'approche préservationniste de John Muir); "*L'ensemble*

de l'univers en tant que lieu, source et résultat des phénomènes matériels (dont l'Homme)"; "La force au principe de la vie et du changement"; "L'essence, l'ensemble des propriétés physiques spécifiques et des qualités d'un objet, vivant ou inerte"

Afin d'adopter une approche de la protection de la nature la plus éclairée et inclusive possible, il apparaît alors nécessaire d'admettre que ces biais existent, justifiant ainsi l'intérêt d'une gestion participative, reposant sur la collaboration et l'intégration des savoirs et perceptions des acteurs locaux. C'est précisément l'objet de ce travail dont nous

aborderons les tenants et aboutissants plus en détail par la suite.

Ducarne nous explique justement que cette diversité d'approche peut constituer un terreau fertile au débat et à la gestion évolutive de la nature. *"La nature, nous l'avons vu, est fondamentalement un concept divers, protéiforme, difficile à saisir. Il est donc tout naturel que sa protection soit elle aussi protéiforme et évolutive, et s'attache à toutes les facettes de son objet, dans une approche pluridisciplinaire et multi scalaire."* (Ducarne, 2019).

Définition	Antonyme	Traditions philosophiques proches	Critères de différenciation	Objets de la protection
1. L'ensemble de la réalité matérielle qui ne résulte pas de la volonté humaine	Culture, artifice, intentionnalité	Religions abrahamiques, philosophie post-romantique (Rousseau, Marx, transcendantalisme) et racine de l'idée de « grand partage »	Exclut l'Homme Concept statique	Espaces vierges d'influence humaine
2. L'ensemble de l'univers en tant que lieu, source et résultat des phénomènes matériels (dont l'Homme)	Supernaturel, divin, métaphysique, irréel (potentiellement rien)	Stoïcisme, Atomisme, Descartes, Bacon, Spinoza, Hegel. Une des définitions formulées par Aristote	Inclut l'Homme Concept statique	Rien (ou tout, ce qui revient au même)
3. La force au principe de la vie et du changement	Son obstruction ou gel	Héraclite, Schelling, <i>naturphilosophie</i> , Darwin, Nietzsche, vitalisme, Whitehead. Une des définitions formulées par Aristote	Inclut l'Homme Concept dynamique	Processus et fonctions naturelles, cycles biogéochimiques, diversité génétique...
4. L'essence, l'ensemble des propriétés physiques spécifiques et des qualités d'un objet, vivant ou inerte	Transmutation, dénaturation	[concept alternatif, d'usage généralisé – formulé par Aristote et Mill]	Concept relatif, usage grammatical distinct	État archétypal d'un écosystème

Figure 2: Tableau des quatre définitions fondamentales de la « nature »
Source: Ducarne, 2019

2 - La modernisation des politiques environnementales : Le tournant néolibéral des politiques publiques et la notion de développement durable

2 . 1 - Le développement durable : Aboutissement des politiques environnementales ?

L'approche dominante d'une protection des ENP exclusive que nous décrivions précédemment se trouve, depuis quelques années, transformée. L'évolution des politiques publiques de la nature au tournant des années 1990 avec le passage de la "protection de la nature" au "pilotage dynamique de la biodiversité" amène les ENP à changer de positionnement (Blandin, 2009).

La vision aujourd'hui dominante en France constitue un paradigme nouveau, hybride, hérité des oppositions préservationnistes et conservationnistes précédemment établies. Cette nouvelle approche des politiques publiques se matérialise sous le nom de *développement durable*. Bergandi et al. écrivent: "*Le paradigme actuel du développement durable est la dernière phase de développement de deux courants de pensées indépendants, marqués par des orientations politiques, économiques et éthiques spécifiques*" (2008). La notion de développement durable connaît sa première occurrence dans le rapport de Brundtland en 1987, qui la définit comme "*un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*". Selon le Pacte Mondial des Nations Unis, œuvrer "*en faveur du développement durable, c'est agir pour la pérennité de la société. Le développement durable se situe au carrefour de trois dimensions : économique, environnementale et sociale*". Ainsi, la théorie derrière cette définition, voudrait que les politiques publiques parviennent à engager une "*réconciliation*" entre "*processus destructeurs d'exploitation de la nature*" et "*impératifs de protection de l'environnement*" (Rodary, 2008).

Or, cette approche est aujourd'hui largement remise en cause, faisant face à des contradictions constatées par différents auteurs et autrices. "*Le concept de développement durable est critiqué pour plusieurs raisons. Il serait à la fois une mode,*

une formule « passe-partout », complexe, difficile à cerner. Certains chercheurs soulignent l'antinomie qui existerait entre « développement » et « durabilité »." (Khermimoun, 2016). Autrement dit, le développement durable serait à la fois une notion aux contours volontairement flous et sémantiquement contradictoires. Pour répondre à cette incompatibilité entre développement continu sur un espace fini (la planète Terre) et durabilité, certains auteurs soulignent que ce nouveau paradigme s'appuie en réalité davantage sur la partie développement en adoptant une approche plus en adéquation avec le mouvement historique conservationniste que préservationniste. (Cosson et al., 2017). A noter que de nombreux auteurs se positionnent en défenseurs du retour à une approche séparant la conservation des enjeux de développement (Rodary et al., 2003 ; Dearden et al., 2005).

2 . 2 - Transformation de l'action publique : la gouvernance néolibérale

Bien sûr, cette évolution des politiques publiques de la nature depuis les années 90 s'inscrit dans un contexte géo-historique, politique et économique plus global des sociétés occidentales et par déduction, de la société française. Cosson et al. nous expliquent que cette transition est notamment marquée par "*trois grandes transformations qui modèlent aujourd'hui les réformes de l'action publique française et qui participent de leur ouverture. [...] le tournant néolibéral et le modèle du « nouveau management public » ; l'impératif délibératif ; la territorialisation associée à la contractualisation questionnant la place de l'État.*" (2017).

2. 2. 1 - Le New Public Management (NPM)

Le modèle décrit par Cosson de *new public management*, renvoie à "*la volonté et à l'action de transposer les outils, modes de gestion et d'organisation du secteur privé vers le secteur public.*" (Matyjasik et al., 2019). Cela se matérialise entre autres par "*la mise en place d'une gestion par les résultats fondée sur la réalisation d'objectifs explicités et la mesure des performances*" qui prend par exemple la forme du plan de gestion réalisé par les RNN tous les 5 ans et la nécessité de rendre compte au travers de rapports réguliers (notamment les rapports d'activités annuels) des "*performances*" de la

gestion (Bezes, 2024). Ce tournant néolibéral des politiques publiques s'illustre également par une politique budgétaire qui repose sur des objectifs avec une logique de réduction des budgets alloués par l'État, sous prétexte d'efficacité et de rationalisation des dépenses publiques (Spindler, 2019). Autrement dit, le budget ne vient pas en amont mais en aval des réflexions ("nous avons besoin de x € afin d'atteindre x objectif" ; et non pas "nous avons x € et cela nous permet de réaliser x objectif"). Pour le cas des RNN par exemple, hormis les financements liés au fonctionnement même de la réserve (salaires des gestionnaires, déplacements etc.) versés annuellement par le ministère de la Transition écologique, le budget n'est pas préétabli. Chaque action nécessite une recherche de financement à la charge des gestionnaires auprès de diverses structures publiques (DEAL, Appel à projet de l'OFB, fonds européens etc.) ou par mécénat (fonds privés) (Bezes, 2024).

2. 2. 2 - L'impératif Délibératif

Ensuite, le développement de l'impératif délibératif, notamment décrit par Blondiaux et al., peut se définir comme un changement idéologique du "*nouvel esprit du capitalisme*" caractérisé par la valorisation constante de certains thèmes comme "*la discussion, le débat, la concertation, la consultation, la participation, le partenariat, la gouvernance*" et qui se cristallise autour de procédures d'organisations des discussions entre les acteurs concernés. (2009). C'est ce qui explique notamment, au sein des RNN, l'existence de comités consultatifs de gestion (CCG) qui regroupent divers acteurs du socio-écosystème mais aussi l'intégration récente de cette notion d'ancrage territorial dans les réflexions, que nous aurons l'occasion de réaborder dans ce travail.

2. 2. 3 - La territorialisation associée à la contractualisation

Enfin, la territorialisation associée à la contractualisation vise à "*laisser davantage de marges de manœuvre aux acteurs locaux pour décider comment atteindre les objectifs nationaux, au plus près du terrain, en associant largement les parties prenantes*" (DGCL, 2022) en se reposant notamment sur la logique de

territorialisation qui consiste en "*une appropriation qui peut être juridique et économique (la propriété) ou symbolique (le sentiment d'appartenance, de connivence)*" (Tabarly et al., 2025). Autrement dit, l'État cherche à impliquer davantage les acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, en s'appuyant sur leur sentiment d'appartenance à un territoire et favorisant ainsi une gouvernance plus collaborative et adaptée aux spécificités territoriales.

2. 2. 4 - Le "*nouvel esprit du capitalisme*" (Boltanski et al., 1999)

Sans trop s'attarder sur les objectifs explicites et implicites de ces évolutions systémiques, de nombreux travaux de recherche en rendent compte et en proposent une critique. C'est notamment le cas de l'ouvrage de sociologie critique "*le nouvel esprit du capitalisme*" de Boltanski et Chiapello (1999). Ces derniers affirment notamment que cette démarche de décentralisation et d'autonomisation des individus répondrait à une volonté de pérennisation du système par l'intégration dans son fonctionnement de critiques historiques à son égard. Déléguer la responsabilité et mobiliser davantage les individus permettrait ainsi de répondre aux "*critiques artistes*" de "*l'inauthenticité*" grandissante au sein des sociétés, causée entre autres par le modernisme, l'ouverture géographique et la mondialisation, tout en dépolitisant ainsi les problèmes structurels alors renvoyés à des failles individuelles. Le capitalisme évite de ce fait les critiques systémiques en donnant une liberté accrue aux individus et l'illusion d'une responsabilité individuelle à qui nous pourrions imputer les échecs de fonctionnement, de gestion etc. (Boltanski et al., 1999).

Il apparaît indispensable de décrire les rouages et objectifs implicites et explicites de ces démarches pour adopter une approche la plus transparente possible. Comprendre ces nuances permet de ne pas tomber dans un dualisme simplificateur de l'opposition mise sous cloche contre intégration des acteurs au sein des espaces naturels protégés. Il est tout à fait possible de se positionner en faveur d'une démarche intégrative de l'avis et de la connaissance des populations locales tout en

adoptant une approche critique du contexte systémique économique et politique au sein desquels ces démarches se développent.

Dans ce double contexte de développement durable et de tournant participatif de la gestion des espaces naturels protégés, le regard géographique apparaît alors pertinent pour analyser ces transformations. Comme nous l'exprimions précédemment, Rodary écrit que *“l'inscription de la conservation dans le développement durable se fait actuellement à une échelle globale. L'environnement se transnationalise : à la fois dans ses problématiques (émergence de la notion de biodiversité mondiale, effet de serre, etc.) et dans les formes que prennent les institutions et les enjeux sociaux dans ce domaine (augmentation du nombre d'ONG, multiplication des conventions internationales, etc.)”*. En parallèle *“le tournant participatif engagé depuis les années 1980 cherche à favoriser les processus de réappropriation locale des politiques de gestion de la nature.”* (2007). Nous sommes alors réellement dans un phénomène géographique *“d'emboîtement d'échelles”* au sein desquelles apparaissent *“les problématiques posées par l'actuel processus de mondialisation.”* (Rodary, 2007).

Ce développement de politiques et structures de protection de l'environnement se heurte alors à des ENP qui, par essence, sont ancrés à une échelle locale (du point de vue géographique). Robert-Kéritel écrit: *“Le domaine de la protection de la nature présente des jeux d'échelles riches. Par exemple, la question de l'environnement se joue désormais notamment à l'échelle internationale : événements (COPs, etc.), organismes (IPBES, UICN, etc.), ONGs (WWF, GreenPeace, Sea Shepherd, etc.) ... Or, par essence, les espaces protégés prennent corps à l'échelle locale. Il s'opère donc un décalage scalaire apparent et permanent.”* (2023). Dans ce contexte, les organismes en charge de la gestion des espaces protégés jouent alors un rôle d'interface, conciliant les impératifs de protection de la biodiversité, avec les exigences liées au tournant participatif qui s'apparenterait à une échelle de gestion plus locale. Cette conciliation parfois compliquée, voir, dans certains cas, antinomique, rend cette gestion extrêmement délicate et peut entraîner des situations parfois tendues.

2 . 3 - L'émergence de la notion d'ancrage territorial au sein de la protection de la nature

2. 3. 1 - Genèse et sémantique de l'ancrage territorial

Dans le prolongement de ces évolutions paradigmatiques et systémiques ayant notamment marqué la gestion des espaces naturels protégés en France, l'émergence de la notion d'*ancrage territorial* semble s'inscrire très logiquement dans ces dynamiques de territorialisation des politiques publiques. *“Alors que jusqu'aux années 1990 la création d'aires protégées en France était perçue comme la mise sous cloche d'un territoire, elles sont depuis devenues des espaces de réconciliation entre l'homme et la nature. Le besoin d'appropriation et d'intégration territoriale des aires protégées s'est ainsi renforcé, voire s'est mué en une exigence de contribution effective au développement territorial.”* (RNF, 2021). Et c'est justement dans cette recherche d'intégration que le réseau RNF développe sa démarche méthodologique de *Diagnostic d'Ancrage Territorial*. (DAT)

Le terme d'ancrage territorial est défini par Bouron comme *“le sentiment d'appartenance des individus, ou collectivement des sociétés, à un espace. Le territoire étant défini par l'appropriation de l'espace, l'ancrage est une composante de cette appropriation.”* (2022). Si nous décomposons la structure sémantique de ce concept, nous retrouvons d'abord la notion d'ancrage qui renvoie métaphoriquement à l'ancre d'un bateau. En ce sens, cela renvoie à un objet servant à maintenir sur place. *“L'ancrage correspond donc à l'idée d'attacher quelque chose à un point fixe, qu'il s'agisse d'éléments matériels, tels qu'un bateau, ou immatériels, tel que l'ancrage d'une idée dans l'esprit”* (Serval, 2017). Par extension, cela peut également faire référence à l'ancrage de quelque chose dans un espace-temps.

Dans le concept ici mobilisé, le second terme, *“territorial”*, précise à quel élément cet ancrage est fixé. La notion de territoire est une notion aux contours parfois flous et aux définitions multiples et interdisciplinaires. Le mot, qui vient du latin *territorium*, définirait initialement *“une étendue de pays qui ressortit à une autorité ou à une juridiction quelconque”* (Larousse,

1875). Mais alors qu'est ce que le territoire aujourd'hui ? Une entité juridique ? Economique ? Ethologique ? Géographique ? Tout à la fois ? Selon Maryvonne Le Berre, *“Le territoire peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe, indissociable de ce dernier”* (1995). Ainsi, il ne serait pas le produit d'un *“relief”* ou d'une *“donnée physico-climatique”* mais bien la résultante d'une *“action des humains”*. (Paquot, 2011). Cette appropriation s'établit au travers de représentations communes symboliques, patrimoniales, imaginaires, linguistiques etc. La réalité géographique du territoire reposerait donc sur un *“fait total culturel et géographique”* (Paquot, 2011).

Une fois cela intégré, il est indispensable de comprendre les processus permettant cette dite appropriation. Un territoire se trouve pleinement approprié par des individus dès lors que ces derniers développent un *“sentiment d'appartenance”* à cet espace et ses représentations. Ce sentiment s'intègre dans la notion de territorialité. Si l'on reprend la définition proposée par Tabarly et al., *“La territorialité exprime, outre un contenu juridique d'appropriation, un sentiment d'appartenance, mais aussi d'exclusion, et un mode de comportement au sein d'une entité, qu'elle qu'en soit l'étendue, quel que soit le groupe social qui le gère. Les territoires sont l'objet d'affects collectifs et individuels.”* (2025). Ainsi un territoire est fait de territorialité(s). En ce sens, ce qui définit l'ancrage territorial recoupe cette notion puisqu'il induit ce dit *“sentiment d'appartenance”* (Bouron, 2022).

Les premières occurrences de ce terme apparaissent dans les années 90 dans le courant de l'*Économie de la Proximité* (Serval, 2017). Selon cette première approche, l'ancrage territorial appliqué aux entreprises désigne *“une forme plus poussée et durable de rapport au territoire et ce par opposition à une localisation où l'espace n'est qu'un support d'activité aisément réversible”* (Serval, 2017). Si le concept présentait des grilles d'analyses différentes de sa mobilisation dans le cas des espaces naturels protégés, nous retrouvons cependant les mêmes *“variables explicatives”* des relations entre l'objet étudié (entreprise, ENP...) et le territoire: *“réciprocité, réputation, confiance, altruisme, solidarité, culture etc.”* (Serval, 2017).

2. 3. 2 - La mobilisation du concept par les Réserves Naturelles de France

La réappropriation de ce concept dans le cadre de la méthodologie DAT de RNF, outre le contexte politico-économique précédemment établi, débute en 2010 par le financement de la thèse de Clara Therville. Publié en 2013, ce travail s'intitule *“Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France”*. L'autrice y établit notamment les grands enjeux de ces approches intégratives autour de l'*“acceptation”* par les acteurs locaux de la présence d'un espace naturel protégé (et plus spécifiquement d'une réserve) et leur *“appropriation”* de ses enjeux. Ce premier pas démontre l'intérêt grandissant pour cette question de gestion intégrative des ENP, notamment au sein du réseau RNF. S'en suivent alors diverses phases de tests sur plusieurs sites jusqu'en 2021, date à laquelle seront publiés les outils et la méthodologie du *“Diagnostic d'Ancrage Territorial”* (cf. Figure 3).

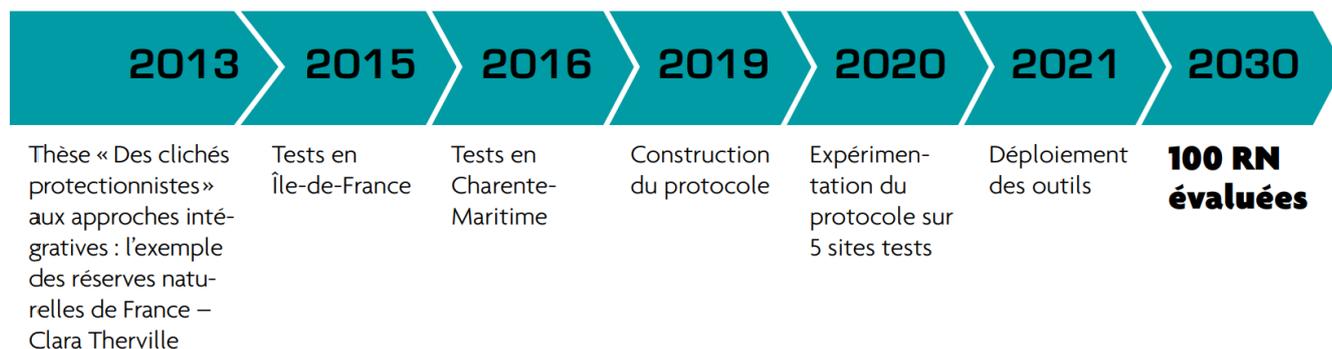


Figure 3 : Bref rappel historique et perspectives des étapes de développement de la méthodologie DAT du réseau RNF
Source: RNF, 20221

Cette méthode repose sur plusieurs indicateurs d’ancrage déclinant les grands enjeux établis par Therville. Ces derniers, proposés par le bureau d’étude *ACTEON* puis retravaillés par Anatole Maréchal se regroupent au sein des catégories suivantes : “*la connaissance*”; “*l’intérêt*”; et enfin “*l’implication*”. L’objectif d’un DAT permet, en mettant en lumière l’état d’ancrage de l’ENP, d’*Entraîner une amélioration des pratiques et usages; Accentuer la reconnaissance; Apaiser les tensions; Sensibiliser sur des enjeux; Mieux comprendre les avis locaux; Provoquer une démarche d’interactions avec les partenaires; Faire le point à partir d’un regard neutre; Identifier des opportunités; Mobiliser des soutiens*” (RNF, 2021). Plus concrètement, évaluer l’état d’appropriation de l’espace naturel protégé doit permettre d’identifier des axes d’amélioration afin de travailler à une meilleure intégration au sein du territoire et répondre aux objectifs présentés ci-dessus, au travers de son plan de gestion.

2. 3. 3 - Cadrage réflexif : les notions clés sous-jacentes

2.3.3.1 - Le(s) conflit(s)

Réaliser un Diagnostic d’Ancrage Territorial induit de maîtriser certaines notions clés, inhérentes à la compréhension du degré d’intégration de l’ENP sur son territoire. En premier lieu, nous retrouvons la notion de conflit. A noter qu’il en existe différentes définitions. Le Larousse, par exemple, le définit comme une “*Violente opposition de sentiments, d’opinions, d’intérêts*” (s.d.). Cette approche, communément admise du conflit induit par conséquent qu’il serait préférable de l’éviter. Or, et c’est une approche notamment adoptée au sein des *SHS*, le conflit n’est pas à fuir mais bien à intégrer aux réflexions. Ce dernier ne résulte pas nécessairement d’une opposition violente. L’opposition peut-être source de dialogue et il est possible d’en faire ressortir des données tout à fait intéressantes. Dans l’ouvrage de Cattaruzza et al. “*Géographie des conflits*” paru en 2011, ces derniers nous définissent le conflit comme une “*situation relationnelle structurée autour d’un antagonisme*”. Cette situation serait la résultante “*de forces opposées, [...] un désaccord, [...] une rivalité ou à une inimitié*”. Cattaruzza et al. ajoutent que “*les conflits peuvent avoir différentes formes et être considérés selon leur degré de gravité ou selon la profondeur des*

dissensions entre les différents acteurs”. Appliqué à un objet géographique, un type de conflit semble récurrent : les conflits d’usage. “*Le conflit d’usage concerne les dissensions quant aux choix d’affectation de l’espace, de son partage et de son utilisation*” (Bouron, 2022). Cela implique par conséquent que l’espace constitue un “*enjeu d’appropriation*”, comme une “*entité polémique*” (Descola, 2008 ; Laslaz, 2016).

Cadoret et al. (2022), dans leur article “*Les conflits, freins et leviers pour l’ancrage territorial des aires marines protégées : une analyse comparative internationale*”, nous proposent justement une représentation schématique de ce qui peut être à l’origine ou la résultante de situations conflictuelles dans le cas d’un ENP (cf. Figure 4).

Cette représentation métaphorique en iceberg, souvent mobilisée pour illustrer l’existence de composantes non visibles dans une réflexion, permet ici de rendre compte de la richesse potentielle de l’analyse d’une situation conflictuelle. En effet, nous constatons ici que la conflictualité liée à la présence d’un ENP peut être une sorte de mécanisme de défense face à une situation vécue comme injuste. En cause, le sentiment de dépossession; le sentiment d’exclusion et de marginalisation; le sentiment d’injustice; les conflits inter-institutionnels; le sentiment de dépossession; l’exclusion des bénéfices économiques; le sentiment d’effort différencié à la protection de l’environnement; la non reconnaissance des savoirs; le sentiment d’effort différencié à négocier; la méconnaissance ou mépris de représentations différenciées du monde etc. (Cadoret et al., 2022). La phase visible de l’iceberg nous expose quant à elle la matérialisation de ces ressentis dans les interactions avec les gestionnaires de cet ENP. Nous retrouvons notamment le manque de confiance en les institutions; le déficit de proximité et par extension, des dispositifs participatifs critiqués etc.

Nous voyons ici que l’intégration au sein des réflexions de ces situations conflictuelles peut alors constituer une clé à cette gestion plus intégrative que nous évoquions précédemment. Dès lors l’ancrage territorial en serait inévitablement renforcé.

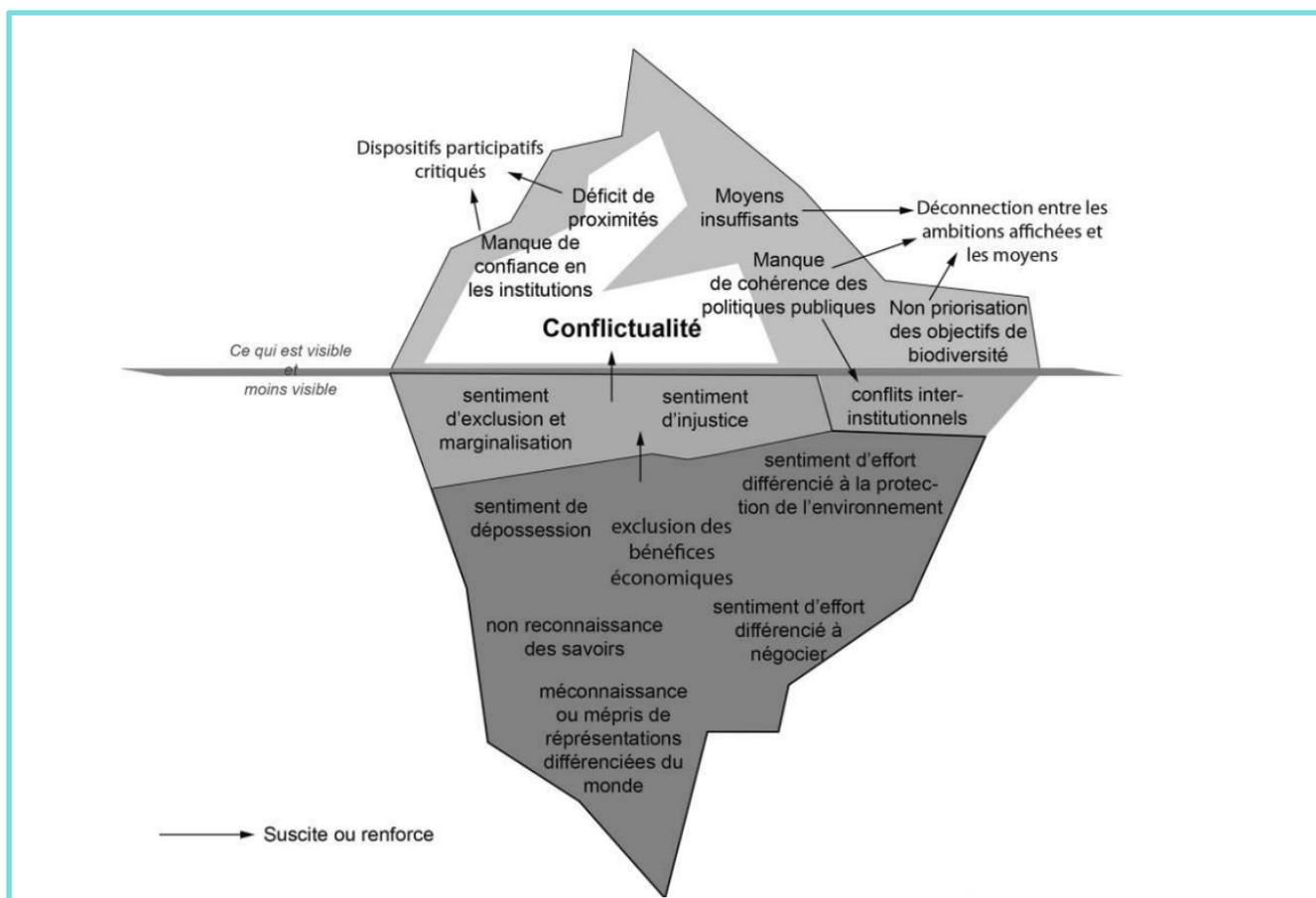


Figure 4 : Les principaux déterminants de la conflictualité associée aux AMP vus comme un iceberg.
Source : Beuret et Cadoret, 2022

2.3.3.2 - Acceptabilité, acceptation, acceptation d'un projet territorial

Cela nous amène directement à la seconde notion que nous décomposons ici en trois phases : *l'acceptabilité, l'acceptation, et l'acceptance*. Après avoir constaté qu'il pouvait exister des causes récurrentes à la conflictualité, il convient donc de les intégrer dans la réflexion des prochains plans de gestion d'un ENP voir dans la création même de futurs ENP.

C'est alors qu'intervient la notion d'**acceptabilité**. L'acceptabilité "*revient à considérer un fait, une action, une pratique comme potentiellement acceptable à partir de critères, de valeurs (par exemple, la défense de la biodiversité ; Laslaz, 2005 et 2016) que se fixent un individu, un groupe d'acteurs ou la société dans sa globalité.*" (Laslaz, 2019). Autrement dit, la présence d'un espace protégé, dans notre cas une Réserve, est acceptable pour les individus si elle entre en adéquation avec leur système de valeur et les critères qu'ils ont

établis. A noter que ces critères ne sont pas nécessairement exprimés par les individus, voire dans certains cas, ne sont pas conscientisés par ces derniers. Il implique alors de mener une phase préliminaire d'échange et de communication afin de tenter d'être en mesure de les établir au mieux. Pour Hamelin, "*construire l'acceptabilité serait en partie le fait d'actions de communication.*" (2023). Libaert (1998) propose à ce titre "*dix règles de la communication d'acceptabilité*" qui seraient indispensables pour la bonne réussite d'un projet : "*informer en amont de celui-ci et de manière participative ; trouver des alliés potentiels ; reconnaître les nuisances ; communiquer à proximité et faire porter le projet localement ; occuper le terrain ; apporter des preuves ; conduire des actions symboliques ; utiliser un langage accessible à tous.*" (Laslaz et al., 2023; d'après Libaert, 1998). Un projet à l'acceptabilité insuffisante ne sera pas pour autant définitivement figé dans cette posture. Comme l'expliquent Laslaz et al., "*les positions ne sont ni figées dans le temps ni assignées à des acteurs. Ces derniers peuvent faire évoluer leurs postures.*" (2023).

Nous entrons alors dans la seconde phase de ce processus d'ancrage du projet, à savoir celle de **l'acceptation**. Si tant est que le travail d'acceptabilité ait visé juste, l'acceptation des individus doit théoriquement constituer la continuité logique du processus. Selon Laslaz, *“l'acceptation sociale est le processus par lequel un groupe social admet la présence d'usages, de pratiques, d'infrastructures, de réglementations, de législations, voire de restrictions et de toutes formes de modifications de son espace de vie, sur un territoire qu'il partage avec d'autres acteurs, mais dont il est fréquemment propriétaire ou principal utilisateur, ou sur lequel il dispose de l'antériorité”* (Laslaz, 2019 ; d'après Laslaz, 2012 et 2019). Ainsi, l'acceptabilité d'un projet est une composante inhérente à son acceptation. A noter que les critères d'acceptation ne sont pas nécessairement les mêmes pour chaque individu ou communautés et *“relève[nt] avant tout de schémas cognitifs, culturels, difficilement modélisables et prévisibles”* ce qui peut expliquer la difficulté manifeste de certains projets à s'implanter sur un territoire malgré l'intégration de cette notion d'acceptabilité dans leur réflexion (Laslaz et al., 2023).

Cependant, comme expliqué précédemment, le processus d'acceptabilité et d'acceptation ne sont pas figés mais bien cycliques. Il est donc possible de (re)construire l'acceptabilité d'un projet à partir des points de gel observés dans l'acceptation ou non de certains individus ou communautés. C'est précisément l'objet des travaux de Diagnostic d'Ancrage Territorial proposés par RNF. Pour reprendre les propos de Laslaz et al., *“Acceptabilité et acceptation sont marquées par un continuum mais selon un principe de non-linéarité, conduisant à partir de l'acceptabilité pour favoriser l'acceptation ou à démarrer de cette dernière pour modifier les propriétés d'acceptabilité.”* (2023). À ce titre, Robert-Kéritel écrit justement que *“Le conflit, [constitue] une entrée riche et essentielle de la géographie pour aborder l'acceptation”* (2023).

Enfin, la troisième déclinaison constitutive de cette notion-clé est l'**acceptance**. Cette dernière représente la phase la plus aboutie du travail d'ancrage d'un projet sur un territoire. Depraz définit l'acceptance comme le *“degré supérieur de l'acceptation qui postule une adhésion totale à l'objet considéré, au plan rationnel comme au plan psychologique : on en vient même à le*

défendre” (2005). L'acceptance se distingue de l'acceptation en ce sens qu'il est possible d'*“admettre [un projet] dans les faits, par facilité, sans pour autant accepter en son for intérieur”* (Depraz, 2005). L'acceptance implique une adhésion totale et active de(s) l'individu(s) matérialisée par une implication active dans le fonctionnement de l'ENP (participation à des missions, des actions...) et un attachement aux valeurs même de l'objet.

Le schéma ci-contre (cf. Figure 5) , réalisé par Robert (2022) d'après les travaux menés par Depraz (2005, 2014) reprend justement ces phases d'ancrage d'un projet à son territoire, de la recherche d'acceptabilité du projet à son acceptation ou son rejet. Le schéma permet notamment de dresser plus clairement le niveau d'implication de l'acteur ou du groupe selon son positionnement vis-à-vis de la présence de l'ENP.

Nous pouvons noter qu'il existe également le penchant inverse de l'acceptation et de l'acceptance, matérialisé par la **réactance**. Ce terme désigne notamment, dans notre cas, le refus catégorique de l'espace protégé; une opposition et des contestations spatialisées (manifestations etc.); le rejet des valeurs, missions et objectifs de la réserve etc. Nous ne développerons pas ici davantage la notion puisque nous avons pu aborder ses tenants et aboutissements dans la partie *conflit* précédemment développée.

Nous retrouvons également une forme plus passive de réaction face au développement d'un projet d'espace naturel protégé, à savoir la **tolérance**. Cette dernière se caractérise par une *“indifférence plutôt bienveillante”* (Robert, 2022).

Il est indispensable d'être en mesure d'identifier le positionnement global des populations locales vis-à-vis de l'ENP dans le cadre d'un DAT car il constitue véritablement l'essence même de son ancrage au territoire. Un ENP à l'ancrage territorial pleinement établi doit reposer sur une acceptation générale voire une acceptance active d'une partie de la population. C'est la raison pour laquelle ces notions constituent la base sur laquelle ce travail de diagnostic s'appuiera.

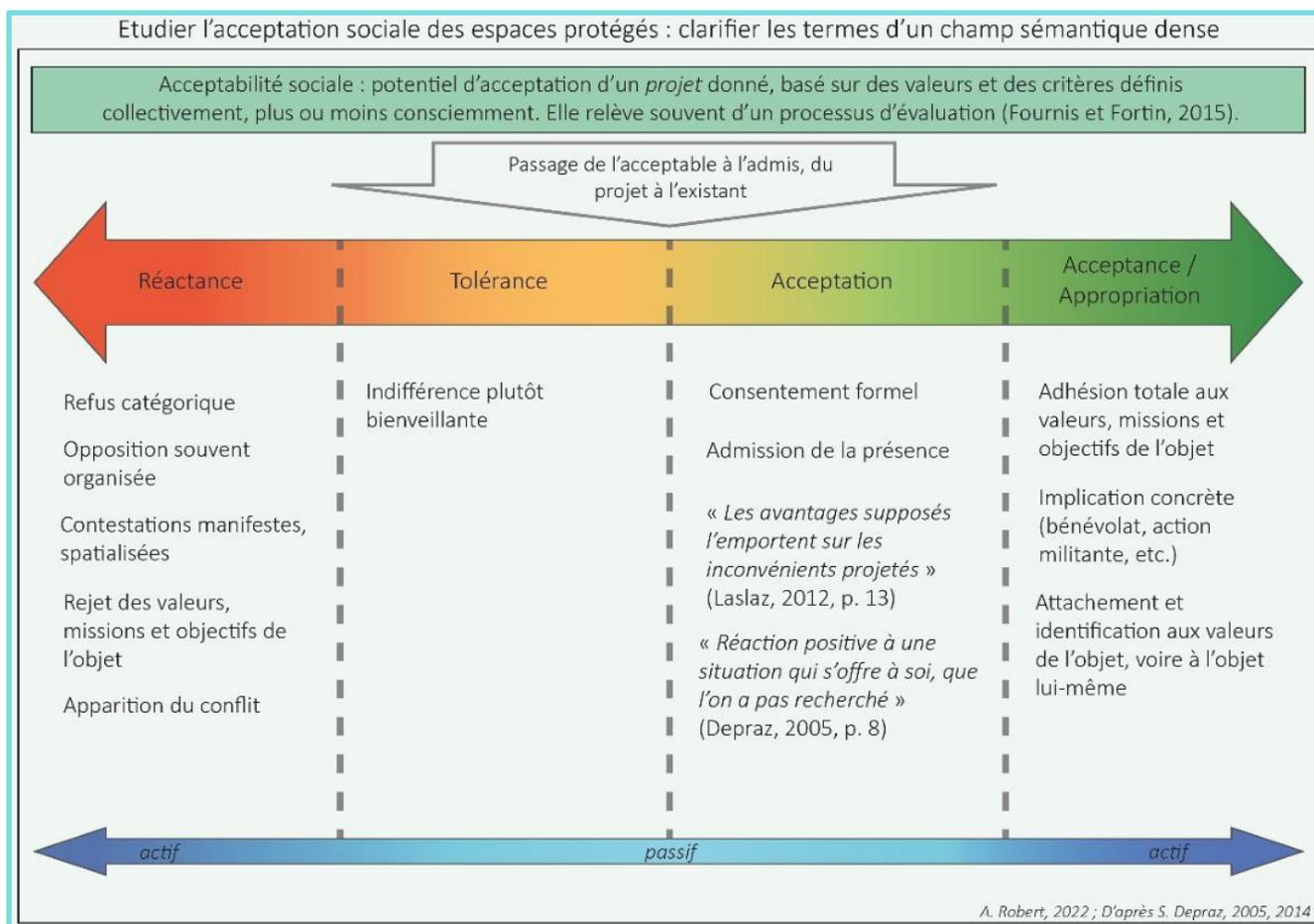


Figure 5 : Le champ de l'acceptation sociale. Source: Robert, 2022; d'après Depraz, 2005, 2014

2.3.4.4 - Trajectoire d'intégration: capital social, règles institutionnelles et leadership

À ce titre, Cosson et al. identifient 3 variables essentielles pour expliquer la réussite et l'acceptation d'un ENP sur son territoire. Les auteurs regroupent ces variables au sein de ce qu'ils nomment la **trajectoire d'intégration** et qui pourrait s'apparenter aux différentes phases précédemment établies, de l'acceptabilité d'un projet à son acceptation par la population. Nous retrouvons le "capital social"; "l'articulation des règles" et "le leadership" (Cosson et al., 2017).

Le **capital social d'abord**, se construit à travers des relations de confiance, de réciprocité et d'interconnaissance entre gestionnaires et acteurs locaux. Selon Cosson et al., "Il comprend à la fois des arrangements partagés et des mécanismes de résolution des conflits pour la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité" (2018). Plus concrètement, ce capital se matérialise par des "relations de confiance" et de "schémas mentaux partagés

entre les gestionnaires de l'ENP et les acteurs du territoire" (Cosson et al., 2018).

L'**articulation des règles** ensuite, influence directement la capacité d'un ENP à s'ancrer. Ostrom (2005) en distingue trois niveaux : les règles constitutionnelles d'origine nationale ou internationale ; les règles collectives qui "formalisent a posteriori une négociation locale" et les règles opérationnelles, informelles mais structurantes des comportements d'acteurs (Cosson et al. 2018). Ces trois niveaux de règles peuvent constituer une contrainte comme une opportunité pour l'ancrage de l'ENP. Elles doivent être considérées comme "un facteur, non pas de prescription, mais de modération et d'orientation des comportements humains". (Lascoumes, 1990).

Le **leadership** enfin, loin du "modèle héroïque" souvent véhiculé, relève dans les ENP d'un travail institutionnel, fait de méditations quotidiennes, de stratégies d'adaptation et de création de passerelles entre institutions, élus, habitants et usagers (Cosson et al., 2018). Ce rôle, souvent incarné par des individus identifiés

(Conservateur; élu etc.) s'avère crucial dans la fabrique de compromis locaux et l'intégration durable des projets. Nous abordons par exemple précédemment cette responsabilité d'interface que peuvent avoir les gestionnaires d'un ENP. Le leader doit prendre au "*sérieux les intentions des acteurs qui veulent transformer les institutions et les limites que leur fixent en retour les institutions*" (Cosson et al., 2018; d'après Bezes et Le Lidec, 2010).

Ainsi, si nous résumons cette trajectoire d'intégration, trois critères sont essentiels au bon ancrage d'un projet sur son territoire : les relations de confiance entre gestionnaire(s) et acteurs locaux, les règles formelles et informelles légitimants et identifiant clairement l'espace, et la présence d'un leader faisant office d'interface entre les acteurs et les relations de verticalités qui existent entre les acteurs.

2.3.5.5 - *Savoirs locaux et Sciences participatives*

Si les notions de conflit; d'acceptabilité, d'acceptation et d'acceptance; et les critères d'une trajectoire d'intégration permettent de saisir les dynamiques d'adhésion ou de rejet liées à la présence d'un ENP, elles restent incomplètes sans se pencher sur la question de la reconnaissance épistémique des savoirs et des connaissances locales.

En effet, l'acceptance d'un projet ne peut advenir que si les individus ou groupes concernés se sentent non seulement écoutés, mais aussi valorisés dans leurs propres connaissances et représentations du territoire. À ce titre, il existe plusieurs méthodes permettant cette valorisation des savoirs. Celle qui semble établie comme la plus efficiente dans l'optique d'un projet co-construit et "*co-approprié*", est celle des *sciences participatives* (Depraz, 2005). Houllier et al. définissent cette approche relativement nouvelle comme "*les formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non-scientifiques-professionnels, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, participent de façon active et délibérée*" (2016). Autrement dit, au-delà de mener une gestion intégrative des ENP par la simple prise en considération des populations locales, il serait également pertinent de créer une relation de réciprocité où scientifiques et citoyens seraient en mesure de générer un apport de connaissances commun.

C'est précisément dans cette optique que s'inscrivent les sciences participatives. Elles offrent un levier pour réduire l'asymétrie entre savoirs experts et savoirs profanes en reconnaissant la légitimité des connaissances empiriques et situées. Cette participation active peut par ailleurs générer un attachement renforcé aux enjeux de protection, à condition que cette participation soit réelle, non instrumentalisée, et intégrée dans les processus décisionnels. Les sciences participatives constituent alors réellement un outil d'ancrage territorial, en ce qu'elles renforcent le sentiment d'implication et de contribution des acteurs locaux.

Il est important de noter qu'il existe plusieurs modèles de "*participation des non-spécialistes aux débats scientifiques et techniques*" identifiés par Callon et dont la science participative constitue la forme la plus aboutie. (1998).

Selon lui, nous retrouvons d'abord le "*modèle de l'instruction publique*", qui établit que la science constitue une vérité supérieure, et qu'il convient par conséquent de la transmettre aux citoyens "non instruits" (par opposition). Cette vision renvoie notamment à une conviction ancienne d'une division entre savoir scientifique et profane, entre experts légitimes et citoyens ignorants, où le rôle du public se limite à recevoir passivement un savoir préconstitué sans en questionner la validité ni participer à son élaboration. (Callon, 1998). À noter que cette approche, moins revendiquée, "*prudence sociale oblige, [...] structure toujours les manières dominantes de penser et de faire des scientifiques, des ingénieurs et des politiques*", du moins jusque durant la première décennie du 21^{ème} siècle (Pestre, 2011).

Callon identifie ensuite ce qu'il appelle le "*modèle du débat public*" (1998). Selon lui, cette variante "*prend acte du fait que les savoirs sont distribués dans le social et qu'il est nécessaire et utile d'en tenir compte*" (Pestre, 2011). Cette approche repose notamment sur le fait que le débat soit productif et qu'il permettrait de mieux identifier certaines problématiques. C'est aujourd'hui l'approche dominante au sein des structures gestionnaires d'ENP. Cette approche prévoit ainsi des débats sur les propositions des experts et constitue donc un intermédiaire où experts et citoyens y confrontent leurs savoirs au travers de débats. (Pestre, 2011).

Enfin, la troisième approche se regroupe sous la notion de “*co-production des savoirs*”, matérialisée notamment par les sciences participatives. (Callon, 1998). Ce modèle place au centre ou du moins à niveau égal la production des savoirs experts et des savoirs profanes. Comme nous l’explique Pestre, le but de cette démarche est “*d’imaginer un univers dans lequel la dynamique des connaissances serait d’emblée collective, en contraste avec le premier modèle, unidirectionnel, mais aussi avec le second qui ne vise qu’un débat entre savoirs construits séparément.*” (2011). Ce processus commun d’élaboration permet ainsi aux groupes concernés de faire reconnaître leur connaissance comme “*légitimes dans un processus commun d’élaboration*”. (Pestre, 2011).

À ce titre, nous retrouvons pleinement la notion de réciprocité que nous évoquions précédemment avec l’apport mutuel de connaissances issues de savoirs experts et profanes ainsi qu’une adhésion des acteurs locaux à l’ENP. Et justement, dans le cadre de la gestion d’ENP, de nombreuses études ont pu démontrer l’efficacité si ce n’est la nécessité de ces sciences participatives, notamment dans la collecte de données. “*Les sciences participatives jouent un rôle important dans l’observation de la biodiversité du fait de la complexité des étapes de détection, de catégorisation et de mesure des variables biologiques ou écologiques étudiées (ex. : identification d’espèces ou de groupes d’espèces, de types d’habitats ou d’autres variables biologiques ou écologiques complexes), qui rend souvent incontournable l’implication d’humains dans la collecte des données.*” (Couvét et al., 2013).

Afin d’observer les évolutions de l’intérêt porté à cette forme nouvelle de gouvernance et de développement de la connaissance, nous avons mené une recherche par occurrence des termes “*indigenous knowledge*” et “*citizen science*” dans la littérature scientifique anglo-saxonne via la base de données *scopus*. (cf. Figure 6 et 7).

La lecture de ces histogrammes permet de nous apporter différentes informations notables. D’abord, nous pouvons observer qu’il existe effectivement un explosion de ces problématiques dans la littérature scientifique depuis les années 2010 de manière simultanée avec un nombre d’occurrences similaire en 2024 entre les deux notions. Cette évolution s’inscrit par ailleurs logiquement dans la continuité des évolutions des

politiques publiques et de l’impératif délibératif depuis les années 90, que nous avons pu aborder précédemment.

Ensuite, si l’on se penche sur les graphiques, nous pouvons y observer les disciplines scientifiques au sein desquelles ces notions sont les plus mobilisées. Nous retrouvons dans les deux cas, en majorité : *Environmental Science* (19,8 et 17,7%); *Agricultural and biological Sciences* (18,2 et 11,2%); *Social Sciences* (11,9 et 28%). La catégorie “*Others*”, regroupe les disciplines comportant moins de 5% des publications globales mentionnant ces termes.

Les sciences participatives et l’intégration des connaissances locales apparaissent comme des composantes inhérentes à la protection de la nature et la gestion des espaces naturels. Elles nourrissent l’acceptance en donnant du sens à la présence de l’ENP et à ses missions, tout en ouvrant un espace pour la reconnaissance et la valorisation des savoirs et connaissances locales. Si ces figures restent limitées, en ce sens qu’elles ne couvrent que la littérature scientifique anglo-saxonne, cela permet cependant d’offrir une première lecture des nouveaux enjeux inhérents à la protection de la nature.

En somme, les sciences participatives apparaissent comme un levier essentiel pour renforcer l’ancrage territorial des ENP, en articulant reconnaissance des savoirs locaux, implication citoyenne et production de connaissances partagées. En dépassant la simple consultation, elles instaurent une véritable co-construction, condition nécessaire à l’acceptance et donc un ancrage territorial pleinement établi. En lien avec les critères précédemment évoqués concernant la trajectoire d’intégration d’un ENP, les sciences participatives et l’intégration des savoirs locaux contribuent ainsi simultanément au renforcement du capital social, en favorisant des relations de confiance durables, et à la légitimation du rôle du leader, ici incarné par le ou les gestionnaires, dans leur fonction d’interface entre les acteurs locaux et les institutions. Cela peut également favoriser une meilleure articulation entre règles formelles (institutionnelles, juridiques) et règles informelles (pratiques, usages, accords tacites), en les rendant plus compréhensibles et légitimes pour l’ensemble des parties prenantes. Cela permet ainsi de réduire les tensions sur le terrain, et *in fine* de consolider la trajectoire d’ancrage territorial de l’ENP.

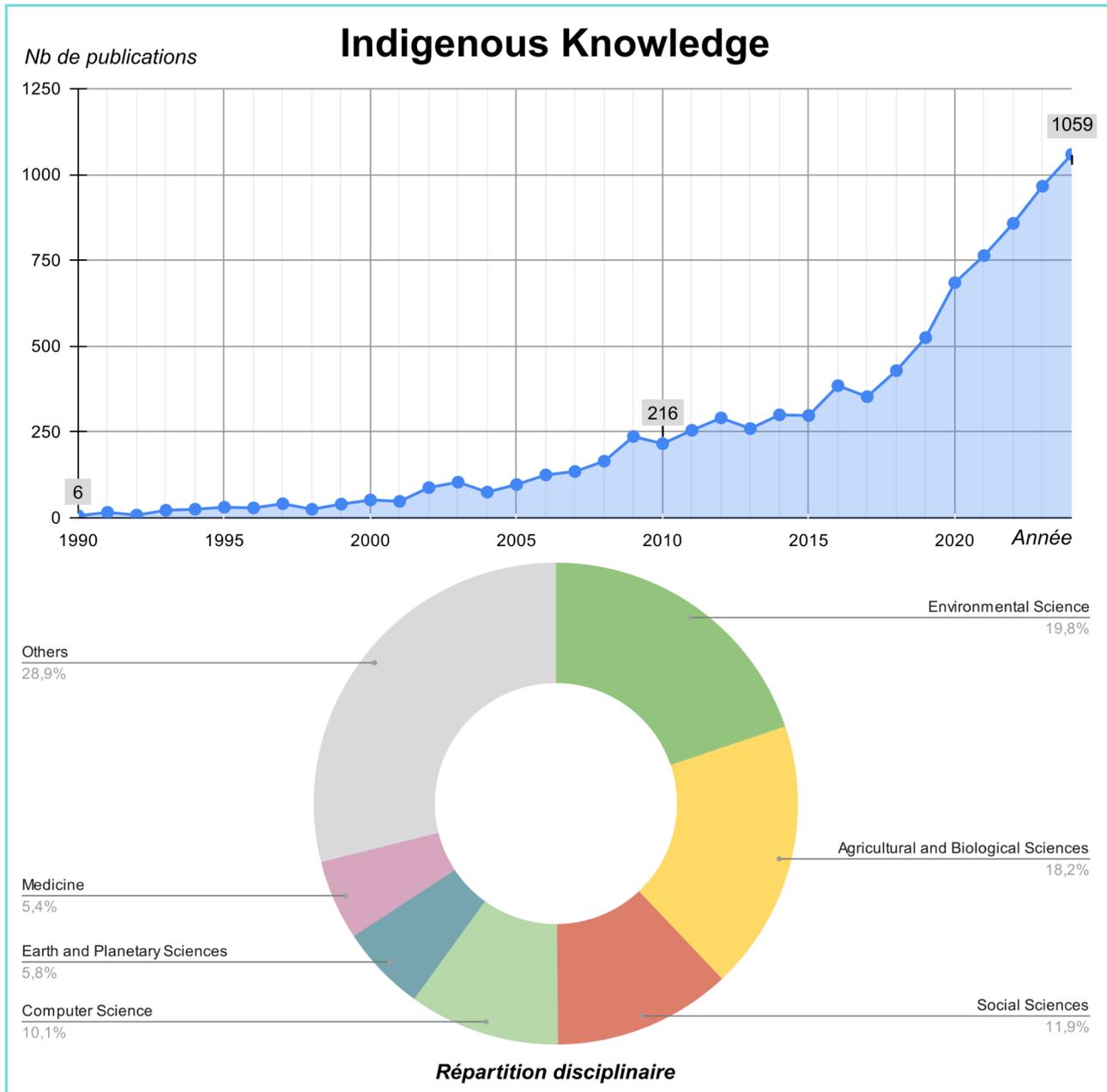


Figure 6 : Évolution du nombre de publications scientifiques mentionnant “Indigenous knowledge” et répartition disciplinaire (1995–2024)
 Réalisation: Malo Croguennec, 2025
 Source: Scopus, 2025

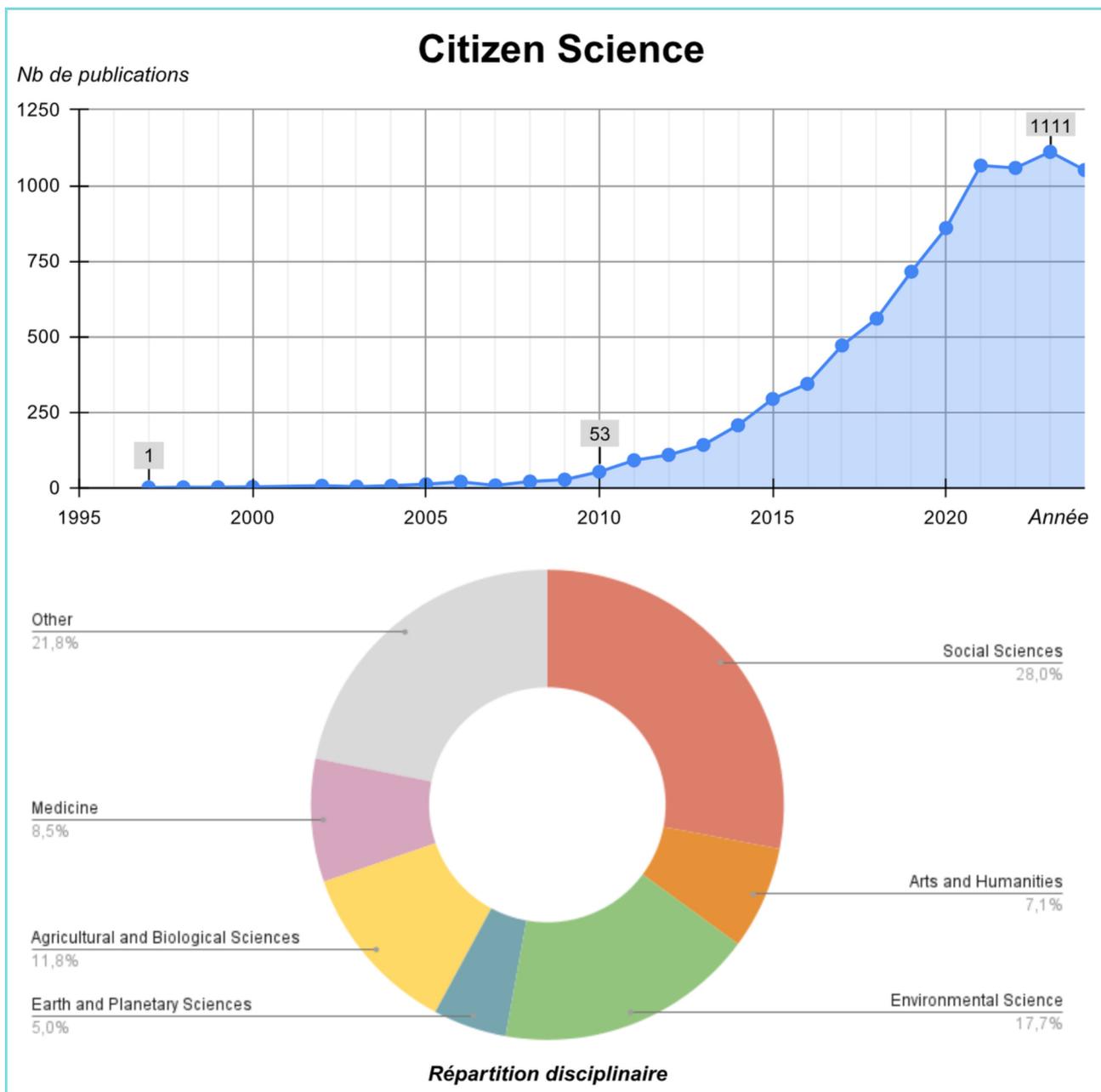


Figure 7 : Évolution du nombre de publications scientifiques mentionnant "citizen science" et répartition disciplinaire (1995–2024)
 Réalisation: Malo Croguennec, 2025
 Source: Scopus, 2025

Partie 2 - Contextualisation de l'Étude de cas

Après cet état des fondements idéologiques de protection des ENP et des mutations institutionnelles qui en ont découlé, il convient désormais de restituer le contexte territorial spécifique dans lequel ce travail de DAT s'inscrit. En effet, si les logiques de protection de la nature s'inscrivent dans des cadres normatifs globalisés, leur mise en œuvre concrète dépend étroitement des caractéristiques propres aux territoires concernés. À ce titre, la situation géographique particulière de la RNN des Îlets de Petite Terre, marquée par une triple insularité, constitue un facteur déterminant dans la manière dont se développe son ancrage territorial.

1 - Une situation géographique spécifique : la triple insularité

1.1 - L'archipel guadeloupéen

1.1.1 - Situation géographique et administrative

Situé dans l'arc des Petites Antilles, l'archipel guadeloupéen est un département-région d'outre-mer français. Elle se trouve entre la mer des Caraïbes, à l'Ouest, et l'océan Atlantique, à l'Est (Figure 8). L'expression outre-mer, désigne littéralement "au delà de la mer". Ce terme sert à désigner des territoires appartenant à des Etat européens et qui se situent "hors des limites conventionnelles de l'Europe" (Bouron et al., 2023). La Guadeloupe se trouve par exemple à près de 6 700km de l'hexagone. Pour une superficie d'environ 1 628 km², l'archipel compte près de 383 569 habitants en 2022 (INSEE, 2025).

En France, les outre-mer sont un "mille-feuille complexe" du fait de l'évolution statutaire des territoires qui le composent. (Bouron et al, 2023). Autrefois regroupés sous le terme DOM-TOM, les territoires ultramarins français se répartissent aujourd'hui majoritairement selon deux groupes principaux : les COM, ou *Collectivités d'Outre-Mer*, et les DROM, ou *Départements et Régions d'Outre-Mer*. La Guadeloupe fait partie de cette seconde catégorie, autrefois départementalisée en 1946 à la demande de leurs députés. Elle est cependant spécifique en ce qu'elle dispose également d'un conseil régional, tout comme la

Réunion, ce qui en fait des départements-régions. A l'échelle du droit européen, La Guadeloupe est placée sous le statut de RUP ou Région Ultra-Périphérique. À ce titre, elle bénéficie de fonds de développement européens et est liée au droit européen.



Figure 8 : L'arc des petites antilles
Réalisation: Malo Croguennec, 2025

1.1.2 - Géomorphologie

D'un point de vue morphologique, l'archipel guadeloupéen se caractérise par une fragmentation insulaire importante. Elle se compose de deux îles principales, Basse Terre et Grande Terre, séparées par un bras de mer appelé La Rivière Salée. Nous retrouvons ensuite plusieurs Îles périphériques : Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade et les Îlets de Petite Terre pour une superficie totale d'environ 1 628 km². Le territoire se trouve marqué par une diversité

géomorphologique entre ces différentes îles, qui s'expliquent par la localisation entre l'arc ancien (ou arc externe) produit par une activité volcanique datant de près de 40 millions d'années, et l'arc récent (ou arc interne), formé il y a moins de 7 millions d'années (Cf. Figure 9).

d'activité depuis la fin de l'Oligocène, ce qui explique le développement de ce paysage calcaire. La Désirade, constituée quant à elle d'une géologie exceptionnelle et d'une formation tout à fait singulière au sein de l'arc des petites antilles. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

1.2 - L'île de la Désirade

1.2.1 - Géomorphologie

1.2.1.1 - Le socle magmatique

Séparée de Grande-Terre par un canal d'une dizaine de kilomètres, La Désirade se situe au Sud-Est de l'archipel (figure 9). D'une superficie de 22km² (11 km de long pour une largeur moyenne de 2km), cette île repose sur un socle magmatique daté du jurassique supérieur, formé il y a environ 150 Millions d'années. Cela en fait la plus vieille entité géologique des Petites Antilles (MNHN, 2024). Cette particularité en fait une référence pour l'étude de l'évolution proto-Caribéenne (Lardeaux et al., 2013).

Les études menées sur les affleurements de ce complexe ophiolitique ont permis de mettre en lumière la présence de basaltes en coussins (ou *pillow-lavas*), typiques d'une formation en milieu sous-marin profond, et de radiolarites interstratifiées, datant du Tithonien, témoins d'une sédimentation océanique particulièrement ancienne pour l'arc des Petites Antilles (Charles, 2022) (cf. photo 1).

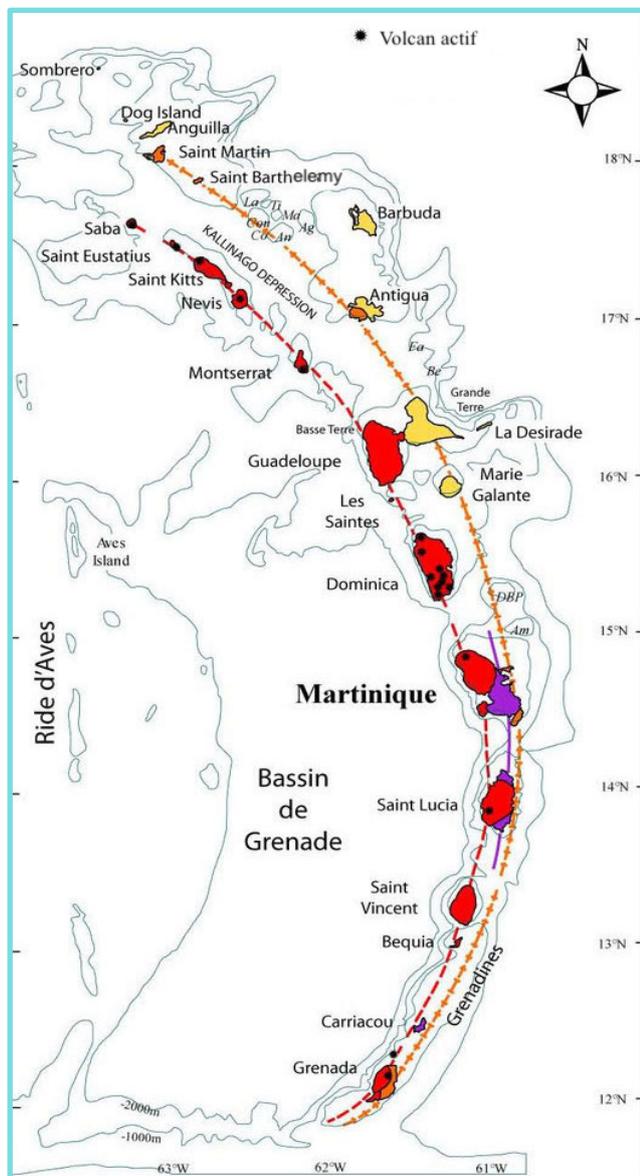


Figure 9 : Les arcs insulaires des Petites Antilles
Source: Germa, 2008

Basse-terre se trouve constituée d'un paysage volcanique tout comme les Saintes. Elle est marquée en son centre par le volcan actif de la Soufrière (point culminant des Petites Antilles, à près de 1467 m d'altitude). Ces îles font partie de l'arc récent encore actif de nos jours, ce qui explique la présence de ces paysages volcaniques. Grande Terre offre quant à elle un paysage calcaire, tout comme Marie Galante et Petite Terre. Elle présente un relief plus plat et un climat plus sec. Ces îles font, quant à elles, partie de l'arc ancien, qui ne connaît plus



Photo 1 : Affleurement rocheux de la RNN de La Désirade
Source: Malo Croguennec, 2025

Plus étonnant, la présence de ces radiolarites rouges, roche sédimentaire siliceuse formée de squelettes de radiolaires, nous donne une

indication quant au lieu de formation de La Désirade. “*Red radiolarian chert layers are linked to an origin in the Pacific Ocean and were deposited during Tithonian, coevally to outstanding basaltic pillow-lavas emplacement*” (Lardeaux et al., 2013). La Désirade aurait donc été formée dans l’océan pacifique. Le déplacement des plaques tectoniques expliquerait alors la situation géographique que nous lui connaissons aujourd’hui

1.2.1.2 - Le plateau calcaire

Sur ce socle magmatique repose un plateau calcaire constituant le centre de l’île (cf. photo 2). Culminant à 276m d’altitude et d’une longueur de 6,7 km, ce plateau se serait développé durant le Pliocène, il y a environ 3 millions d’années. Les données existantes indiquent qu’il serait constitué d’une accumulation organique, dominée par des algues rouges et coraux, développée en milieu marin tropical. Cette observation apporte également des indications quant à la période d’arrivée de La Désirade dans cette région des Antilles.

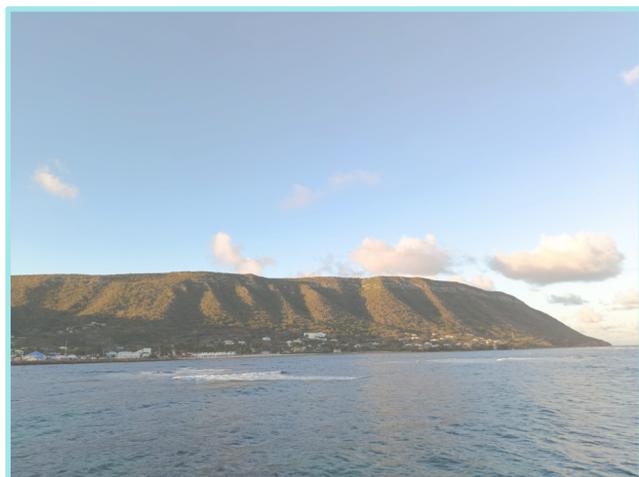


Photo 2 : Plateau de La Désirade
Source : Malo Croguennec, 2025

Son émergence progressive au dessus du niveau de la mer serait dû d’une part à la baisse du niveau marin, mais également à l’élévation progressive de l’île induite par l’activité post-pliocène marqué par des processus tectoniques de déplacements verticaux (Lardeaux et al., 2013).

Nous ne rentrerons pas davantage dans les spécificités géologiques de cette île, cela n’étant pas l’objet de ce travail mais une bibliothèque regroupant notamment les articles traitant de sa formation et de sa composition est consultable sur le site internet de la RNN.

1. 2. 2 - Faune et flore de La Désirade

Sans trop rentrer dans les détails, La Désirade abrite une biodiversité remarquable, façonnée par son climat particulier et son isolement géographique. La flore y est dominée par des espèces xérophiles, dont plusieurs sont protégées ou endémiques : On y retrouve notamment le gaïac (*Guaiacum officinale*) ou encore le cactus Tête-à-l’Anglais (*Melocactus intortus*) (ONF, 2015 ; MNHN, 2024). (cf. Photo 3)



Photo 3 : Cactus tête à l’anglais (*Melocactus Intortus*)
Source : Malo Croguennec, 2025

La faune terrestre comprend plusieurs espèces introduites (rat noir, agouti, chat, cabri), mais également des espèces endémiques patrimoniales telles que l’iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) (MNHN et OFB, 2025). L’île est aussi un site de passage important pour les oiseaux migrateurs et abrite des colonies de frégates, pélicans et sternes sur ses côtes (Plan de gestion, 2020-2029). Des primates auraient été également observés selon plusieurs témoignages mais à ce jour, aucune étude n’a réellement été menée à ce sujet.

En mer, les herbiers (*Thalassia testudinum*) et récifs coralliens frangeants accueillent une faune variée : poissons tropicaux, requins, raies, tortues marines (tortue verte et tortue imbriquée) et cétacés (des baleines sont notamment observables durant la période de reproduction) (IFRECOR, 2023). L’ensemble confère à La Désirade une haute valeur écologique à l’échelle de l’archipel.

1. 2. 3 - Histoire des occupations de La Désirade

1.2.3.1 - Avant la colonisation (jusqu'au XVII^e siècle)

Des vestiges archéologiques attestent d'une présence humaine dès le III^e siècle de notre ère à La Désirade. Ces découvertes permettent d'établir que des populations amérindiennes ont occupé le territoire bien avant l'arrivée des Européens. Ces premiers habitants sont vraisemblablement, comme le reste des archipels guadeloupéens, les Arawaks, progressivement supplantés par les Kalinago (Caraïbes insulaires) avant l'époque coloniale (Berard, 2018). Leur organisation sociale ne comporte pas d'État centralisé : il n'existe pas de royaumes à l'européenne dans l'archipel, mais un réseau de villages dirigés par des chefs locaux et un conseil tribal, sans aristocratie héréditaire ni appareil étatique structuré (Berard, 2018). La Désirade était alors utilisée de manière semi-permanente par ces populations autochtones, et servait de base pour la pêche et de refuge ponctuel.

1.2.3.2 - La domination espagnole (1493–1635)

La découverte européenne de La Désirade a lieu lors du deuxième voyage de Christophe Colomb le 2 novembre 1493. Elle sera la première terre en vue depuis son départ des Canaries, raison pour laquelle il la baptisera *la désirée*. Suivant le traité de Tordesillas (1494), l'Espagne revendique théoriquement toutes les îles nouvellement découvertes dans la région et, par extension, La Désirade. Cependant, aucune colonisation espagnole permanente n'y sera établie. L'île, comme le reste de l'archipel guadeloupéen, n'attire guère les Espagnols au XVI^e siècle car elle est dépourvue de richesses minières (notamment d'or) et difficile d'accès. En pratique, La Désirade demeure inhabitée par les Européens durant plus d'un siècle après sa "découverte" par C.Colomb. Aucune implantation espagnole n'y voit le jour, et l'île demeure sous le contrôle informel des populations indigènes jusqu'au début du XVII^e siècle. Les Espagnols finissent par délaisser les Petites Antilles jugées peu profitables, ouvrant la voie à l'arrivée des Français et autres puissances coloniales au cours des années 1630.

1.2.3.3 - Intégration au royaume de France (1635–1808)

En 1635, la France prend pied en Guadeloupe : les colons français menés par Léonard de L'Olive et Jean Duplessis d'Ossoville s'emparent de la Guadeloupe voisine, inaugurant la colonisation française des Antilles (Berard, 2018). La Désirade, île proche et sans occupants européens, est aussitôt considérée comme faisant partie des nouvelles possessions françaises. D'abord confiée à la Compagnie des Îles d'Amérique, l'île est officiellement annexée en 1648 en tant que dépendance de la Guadeloupe. Quelques décennies plus tard, en 1665, Colbert crée la Compagnie des Indes occidentales pour réorganiser les colonies ; celle-ci rachète les îles aux seigneurs locaux, avant d'être dissoute à son tour en 1674. La Désirade est alors directement rattachée au domaine royal de France, tout comme la Guadeloupe. L'île demeure dès lors continuellement sous souveraineté française (elle ne quittera la France qu'une seule fois, brièvement, lors de l'occupation anglaise au XIX^e siècle). Malgré son changement de statut politique, La Désirade reste une possession marginale au sein de la colonie. Quelques plantations de coton y sont bien établies au XVII^e et XVIII^e siècles, profitant des terres disponibles. Toutefois, sa petite taille et ses conditions arides limitent le développement agricole de grande échelle. À partir du XVIII^e siècle, La Désirade est utilisée pour des fonctions spécifiques par les autorités coloniales françaises. En 1725, le roi Louis XV choisit l'île pour y isoler les malades lépreux de Guadeloupe, afin de protéger le reste de la population. Une léproserie est ainsi créée cette année-là à Baie-Mahault, à l'est de l'île. Plus tard, par ordonnance royale du 15 juillet 1763, La Désirade est également désignée comme lieu de déportation pour les "mauvais sujets" dont les familles de métropole souhaitent se débarrasser. On y envoie ainsi, à partir de 1764, quelques nobles indésirables et délinquants mineurs depuis la France ou depuis la Grande-Terre.

En somme, pendant toute la période coloniale française d'Ancien Régime, La Désirade demeure une île périphérique. Son rôle se cantonne à quelques usages particuliers (terres à coton, léproserie, lieu d'exil). Le XIX^e siècle voit quelques évolutions notables de son statut et de son organisation interne. La Désirade

accède alors au statut de commune avec un conseil municipal et un maire. Le XX^e siècle consacre l'attachement définitif de La Désirade à la République française. Après la départementalisation de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion, une loi du 19 mars 1946 transforme la Guadeloupe (et ses dépendances) Département d'outre-mer (DOM) français.

1. 2. 4 - Situation administrative

D'un point de vue administratif, la Désirade est donc aujourd'hui une île/commune intégrée à la Communauté d'agglomération La Riviera Du Levant (CARL) depuis 2014. Cette dernière regroupe les communes de la Désirade, le Gosier, Sainte-Anne et Saint-François. La population totale de cette intercommunalité en 2022 est de 66 218 habitants, ce qui en fait la 4^{ème} EPCI de guadeloupe démographiquement (INSEE, 2023). Le Maire de La Désirade, Loïc Tonton, est également président de la CARL. (cf. Figure 11)

1. 2. 5 - Structure démographique

La Désirade compte selon le dernier recensement INSEE de 2022, 1 349 habitants. Elle connaît depuis quelques années une baisse notable de sa population avec une perte de près de 333 habitants depuis 1968 (figure 10). Cette tendance n'est pas un cas isolé et semble suivre une évolution généralisée à l'échelle de l'archipel. "Depuis 2016, la population de l'archipel diminue en moyenne de 0,5 % par an, soit 10 500 habitants de moins en six ans" (INSEE, 2023). Selon les prévisions de l'INSEE, cette baisse serait continue durant les 45 prochaines années, faisant passer la population guadeloupéenne de 383 569 en 2022 à environ 242 000 en 2070.

Si l'on se penche plus en détail sur la structure démographique de La Désirade, sa population est globalement paritaire, avec une représentation légèrement plus importante de du sexe féminin (662 hommes pour 687 femmes en 2022) (INSEE, 2023). Concernant la répartition par âge, nous

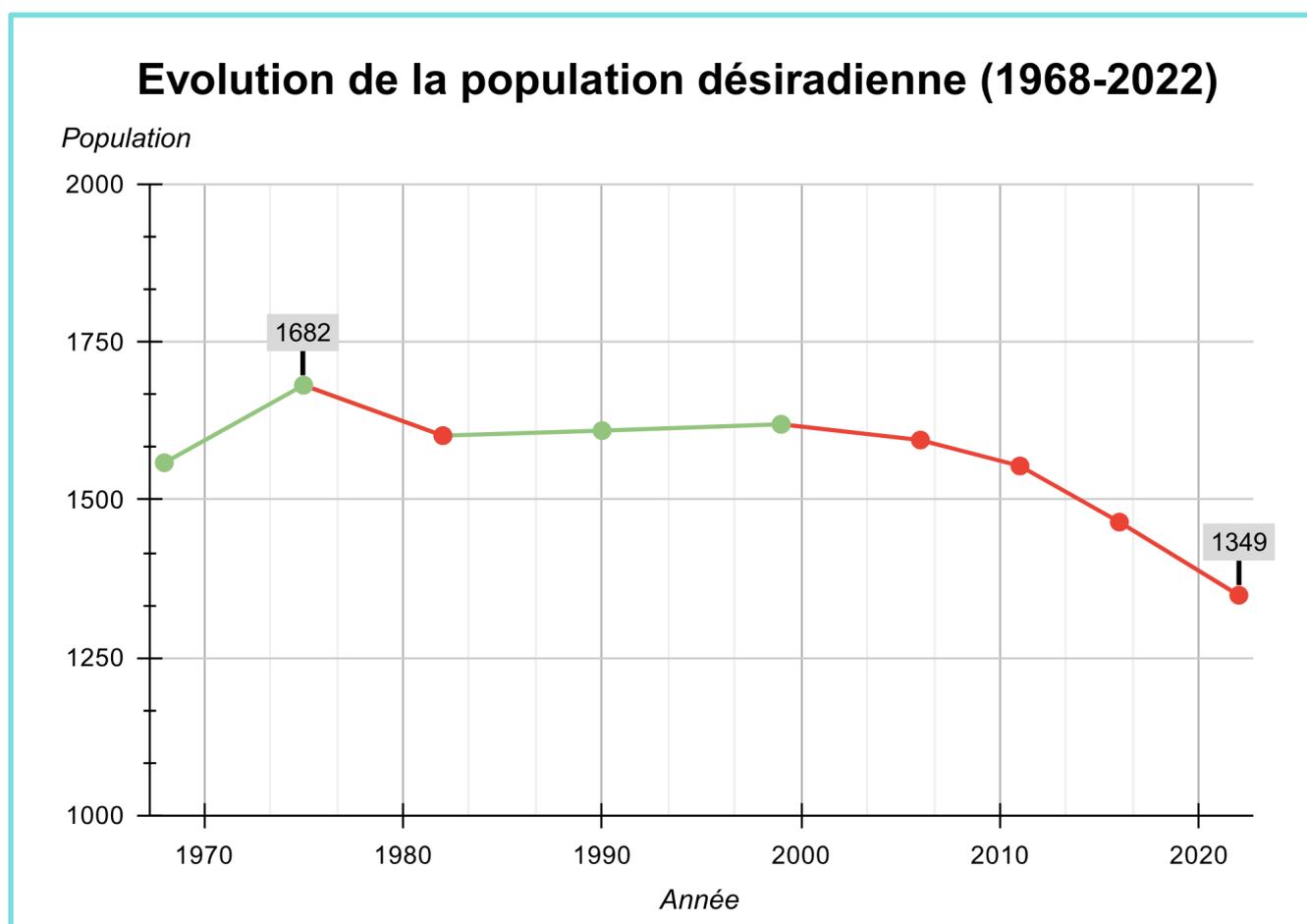


Figure 10 : Evolution de la population désiradienne (1968-2022)
Réalisation : Malo Croguennec, 2025
Source: INSEE 2023

retrouvons à La Désirade une structure démographique vieillissante avec une augmentation des plus de 60 ans (427 en 2011 contre 545 en 2022) et une baisse globale de toutes les autres tranches de moins de 60 ans (1126 en 2011 contre 804 en 2022). La part des plus de 60 ans dans la population désiradienne est ainsi passée de 27,4% en 2011 à 40,4% là où la part de la population de moins de 30 ans est passée quant à elle de 33,7% en 2011 à 24,8% en 2022. Si le taux de natalité était supérieur au taux de mortalité avant 2011, il est à présent inférieur, ne permettant pas un renouvellement de population reposant sur le solde naturel. Le solde d'entrée étant inférieur au solde de sortie, la population est donc inévitablement vieillissante et en baisse (INSEE, 2023).

1. 2. 6 - Profil socio-économique

Selon les enquêtes menées par l'INSEE, La Désirade compte en 2022 une population de 15-64 ans d'environ 763 personnes, dont 68,3% sont actives (soit 321 individus). Parmi eux, 48,7% ont un emploi tandis que 19,6% sont chômeurs. ce chiffre global cache une dynamique à la baisse: entre 2016 et 2022, le nombre total d'emplois décroît chaque année de -1,4% en moyenne. (INSEE, 2023)

Au 31 décembre 2023, La Désirade comptait 75 établissements employeurs. Ces structures économiques sont segmentées comme précisé au sein du tableau ci-contre (tableau 1).

Cette structure traduit le poids prééminent de 2 secteurs dans le développement d'entreprises, à savoir "commerce, transports et services divers" avec 41,3%, et "agriculture, sylviculture et pêche" avec 34,7%. Par ailleurs, 81,3% de ces établissements comptent entre 1 et 9 salariés, ce qui indique une économie essentiellement constituée de TPE/PME.

Si nous nous penchons sur la part de salariés des différents secteur d'activité en 2022, la catégorie "commerce, transports et services divers" reste majoritaire avec près de 132 salariés recensés, suivi par "Administration publique, enseignement, santé, action sociale" avec 87 salariés, puis "Agriculture, sylviculture et pêche" avec 38 salariés recensés (INSEE, 2022). A noter que ces chiffres sont questionnables.

La représentativité des données sur un territoire aussi restreint peut parfois être incomplète en raison de déclarations ponctuellement erronées de la part de certains établissements comme le rappelle l'INSEE: "A cette échelle géographique, les résultats de cet entrepôt de données n'ont pas fait l'objet d'une validation par des experts. [...] Dans la mesure du possible, les analyses doivent porter sur des territoires « de taille suffisante » (plusieurs milliers de postes salariés), afin de limiter les erreurs qui pourraient être dues à des déclarations ponctuellement erronées de la part de certains établissements." (INSEE, 2022).

Établissements	Commune : La Désirade (97110)
Nombre d'établissements fin 2023	75
Part de l'agriculture, sylviculture et pêche, en %	34,7
Part de l'industrie, en %	6,7
Part de la construction, en %	6,7
Part du commerce, transports et services divers, en %	41,3
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	10,7

Tableau 1 : Etablissements employeurs et actifs à La Désirade en 2023
Source: INSEE, 2023

Nous pouvons notamment questionner la représentation du secteur de la pêche dans la part de salariés au sein de La Désirade. En effet, d'après le *Système d'Information Halieutique* (SIH), La Désirade constitue le principal port de pêche de Guadeloupe avec près de 60 navires en 2020 (DM Guadeloupe, 2020). La dépendance fournirait ainsi près de “30% du poisson frais de la Guadeloupe continentale” (IEDOM, 2021). La filière se structure exclusivement autour d'une petite pêche, souvent qualifiée d'artisanale (bien que la définition soit floue), avec des navires de moins de 12 mètres et des armateurs embarqués (cf. Photo 4).



Photo 4 : Bateaux de pêche sur le port de La Désirade
Source: Malo Croguennec, 2025

Les métiers de pêche pratiqués y sont divers (casiers, filets, DCP et palangres à démersaux) (DM Guadeloupe, 2020). Si rien ne nous permet de confirmer ou de réfuter les chiffres proposés par l'INSEE, ces quelques données permettent cependant de les questionner.

Le secteur touristique semble quant à lui très marginal sur l'île contrairement au reste de l'archipel, dont il constitue l'un des secteurs économique majeur (près de 8 010 emplois en 2019) (INSEE, 2022). Si la Désirade bénéficie inévitablement de l'attrait que constitue Petite Terre sur son territoire, cette dernière semble peiner à rediriger les flux vers son île principale.

En effet, si nous nous penchons sur les infrastructures existantes liées au tourisme sur La Désirade, nous observons qu'il n'existe qu'un seul et unique hôtel de 6 chambres en 2025 et aucun campings (INSEE, 2023). Une fois encore, cette information reste à nuancer puisque ces données n'intègrent pas l'existence de chambres d'hôtes et locations de logements mais donne toutefois un premier aperçu de la faible offre d'hébergement disponible. Cela peut notamment s'expliquer par la tendance au tourisme à la journée, qui semble être la voie privilégiée de la plupart des touristes qui se rendent à La Désirade.

A noter qu'il existe par exemple une offre notable de restaurants aux points attractifs de l'île (Port de la Désirade, plage à fifi, plage du souffleur...) ainsi que des loueurs de véhicules à la journée (4x4; buggy; scooter; quad...) (cf. Photo 5).



Photo 5 : Loueur de véhicules sur le Port de La Désirade
Source: Malo Croguennec, 2025

Après ce rapide profil socio-économique de l'île de La Désirade, nous constatons que l'économie désiradienne est intrinsèquement liée à la mer (transport, exploitation des ressources halieutiques, tourisme), tout comme celui des communes à proximité de Petite Terre (notamment Saint-François). Il apparaît alors indispensable d'intégrer cette composante dans les réflexions de développement d'un ENP qui considérerait les spécificités et l'histoire territoriale.

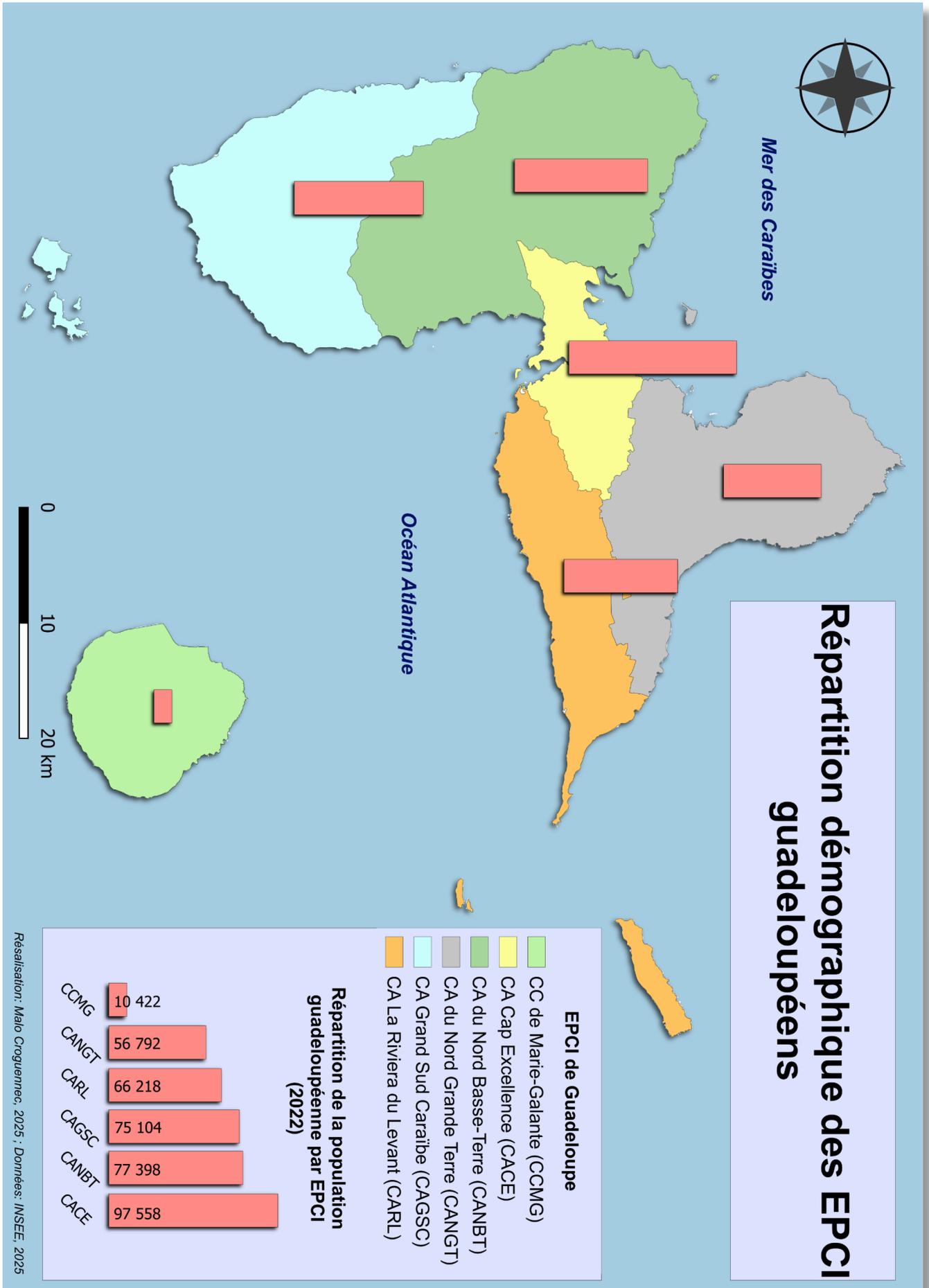


Figure 11 : Répartition démographique des EPCI guadeloupéens
 Réalisation: Malo Croguennec, 2025
 Données: INSEE, 2025

1.3 - Les îlets de Petite Terre

1.3.1 - Localisation et caractéristiques générales

Les îlets de Petite Terre forment un petit archipel inhabité de deux îles, Terre-de-Bas et Terre-de-Haut, situé dans le sud-est de l'archipel guadeloupéen. A environ 10 km au large de la Pointe des Châteaux (extrémité Est de Grande-Terre) et à une douzaine de kilomètres au sud-ouest de l'île de La Désirade. les îlets de Petite Terre sont rattachés administrativement à la commune de La Désirade

Terre-de-Bas, l'îlet principal au sud-ouest, couvre environ 117 ha, tandis que Terre-de-Haut, plus petit au nord-est, en couvre environ 31 ha. Un lagon central sépare les deux îles. La topographie y est plate et de très faible altitude (le point culminant atteint environ 10 mètres sur Terre-de-Bas).

Un phare historique, construit en 1840 y est d'ailleurs implanté et constitue un repère géographique notable. Les parties intérieures comprennent de petites dépressions fermées abritant des salines dans les zones les plus basses. On y dénombre ainsi quatre étangs saumâtres dans le nord de Terre-de-Bas.

1.3.2 - Géomorphologie

Les îlets de Petite Terre s'inscrivent dans l'arc externe (ou arc ancien) des Petites Antilles. Cependant, les îlets de Petite Terre ne reposent pas sur un socle magmatique. Ils sont entièrement constitués de roches calcaires d'origine corallienne qui se sont établies durant le Quaternaire. (DEAL, s.d). L'archipel repose sur la marge du plateau insulaire de la Guadeloupe, en continuité avec Grande-Terre et La Désirade. La géomorphologie actuelle traduit cette origine récifale : on observe un pourtour littoral ceinturé par une barrière de corail et des formations calcaires massives, tandis que l'intérieur des terres est marqué par des structures d'érosion karstique (lapiaz, dolines) témoignant de la dissolution du calcaire. (Léticée et al., 2019). L'ensemble géologique de Petite Terre est donc marqué par un îlot corallien fossile, relativement récent à l'échelle géologique, doté d'un relief plat et d'un littoral sableux.

1.3.3 - Climat et conditions naturelles

Le climat des îlets de Petite Terre est de type tropical semi-aride, nettement plus sec que celui des îles montagneuses voisines (comme Basse-Terre). Aucune station météorologique permanente n'y existe, mais les relevés de La Désirade servent de référence. Les variations saisonnières sont très marquées : une saison sèche s'étend de décembre à avril (précipitations mensuelles très faibles, parfois inférieures à 50 mm), alors que la saison humide (juin à novembre) apporte l'essentiel des pluies annuelles, souvent sous forme d'averses orageuses brèves. Le cumul pluviométrique reste globalement relativement faible comparé au reste de la Guadeloupe, et certaines années de sécheresse prolongée peuvent voir une forte réduction des précipitations. Combiné à l'absence de sources d'eau douce ou de rivières sur ces îlets, cette faible pluviométrie fait de Petite Terre l'un des milieux les plus arides de l'archipel guadeloupéen (à l'instar du plateau de La Désirade).

Les conditions climatiques sont par ailleurs caractérisées par un ensoleillement important et une ventilation constante. Du fait de leur faible altitude et de l'exposition aux alizés, les îlets sont balayés en permanence par des vents d'est et nord-est, avec des brises soutenues la majeure partie de l'année. L'absence de reliefs pour faire obstacle au vent se traduit, en conséquence, par des vitesses moyennes de 20–30 km/h. Le microclimat de Petite Terre est donc globalement chaud, sec et très ventilé. Ces conditions difficiles influencent fortement les écosystèmes locaux et permettent l'installation d'une végétation exclusivement xérophile et clairsemée.

1.3.4 - Écosystèmes et biodiversité

1.3.4.1 - Faune et flore terrestre

De ce fait, et malgré sa petite taille, Petite Terre abrite des écosystèmes terrestres remarquables adaptés à ces conditions particulières, notamment constituée d'espèces endémiques d'importance patrimoniale. Comme expliqué précédemment, la végétation y est dominée par une formation de type fourré xérophile littoral. On observe principalement des fourrés arbustifs bas et résistants à la sécheresse, associés à quelques bosquets

clairsemés. Parmi les espèces végétales notables figurent le gaïac (*Guaiacum officinale*), autrefois surexploité et aujourd'hui en danger critique d'extinction dans la Caraïbe. On rencontre également des agaves géants (également appelés karata), plantes succulentes épineuses endémiques des Petites Antilles, adaptées aux sols secs et salins (Roger et al. 2013).

Le sous-bois est composé d'arbustes et de lianes tolérant les embruns et la sécheresse. On y retrouve par exemple le romarin bord-de-mer (*Suriana maritima*) et le pourpier de mer (*Sesuvium portulacastrum*), fréquents en haut de plage mais aussi des cactus et des herbacées xérophiles occupant les zones rocailleuses internes. Vers l'intérieur de Terre-de-Bas (notamment autour de l'ancien phare), la végétation forme localement des fourrés plus denses où se développent quelques espèces caractéristiques des milieux secs littoraux, tels que le bois d'Inde (*Pimenta racemosa*), ou le raisinier bord-de-mer (*Coccoloba uvifera*). Nous pouvons également noter la présence de quelques mangroves (palétuviers blanc et noir principalement) qui colonisent les rivages abrités et contribuent à la filtration naturelle de l'eau dans ces dépressions humides. (Plan de gestion 2020-2029). Le livret *Découverte du patrimoine biologique de la Réserve de Petite Terre*, disponible sur le site internet de la Réserve, permet de mieux appréhender les différents milieux observables sur les Îlets de Petite Terre.

La faune terrestre de Petite Terre est tout aussi exceptionnelle. Les îlets abritent en effet l'une des plus grandes populations mondiales de l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*). Grâce à la protection du site couplée à sa situation insulaire limitant l'impacte de prédateurs et espèces exotiques envahissantes, l'espèce a pu prospérer ici. La population y est estimée à près de 10 000 individus, ce qui représente environ un tiers de l'effectif total de l'espèce dans le monde (Roger et al., 2013). Ces iguanes, aisément observables se chauffant au soleil sur le sable ou perchés dans les arbustes, jouent un rôle écologique clé en tant qu'herbivores frugivores (dispersion de graines, contrôle de la végétation). À côté des iguanes, Petite Terre comprend également quelques autres reptiles et amphibiens endémiques. Nous retrouvons notamment le

scinque de Petite Terre (*Mabuya sp.*), composée d'une seule population limitée à un muret situé sur Terre de Bas ce qui en fait l'une des espèces avec l'aire de répartition la plus réduite au Monde. L'espèce se trouve aujourd'hui en danger critique d'extinction notamment en raison de la prédation du rat.

Du côté des mammifères terrestre, nous ne retrouvons aucunes espèces indigènes (hormis des chauves-souris) ; toutefois, des espèces introduites par l'homme dans le passé, comme le rat noir ou le cabris (cette dernière autrefois présente lors d'épisodes d'occupation humaine), ont pu exercer une pression sur la végétation et la faune. Actuellement, la présence animale terrestre la plus visible en dehors des iguanes est celle des bernard-l'hermite terrestres (coenobites), innombrables sur les plages, qui participent activement au recyclage de la litière et des débris organiques (Plan de gestion 2020-2029).

Les oiseaux constituent un autre élément majeur de la biodiversité de Petite Terre. Bien que dépourvus de forêts denses, les îlets servent de refuge à une avifaune riche, notamment pour les espèces liées aux milieux littoraux ouverts. Au total, environ 150 espèces d'oiseaux y ont été recensées, en comptant les migrateurs de passage. Parmi les oiseaux sédentaires, on peut citer le Sucrier à ventre jaune (*Coereba flaveola*), petit passereau nectarivore très commun, ou encore le Moqueur corossol (*Margarops fuscatus*) et quelques columbidés (pélicans, tourterelles) fréquents en savane arbustive. Petite Terre héberge également des nicheurs littoraux d'intérêt patrimonial comme l'Huîtrier d'Amérique (*Haematopus palliatus*), dont la population locale fait l'objet de suivis, ou la Petite Sterne (*Sternula antillarum*). Durant les migrations, les salines et les rivages accueillent de nombreux oiseaux migrateurs qui y font halte ou y hivernent. On y retrouve entre autres des limicoles nord-américains (bécasseaux, pluviers, tournepierres...), des ardéidés (aigrettes, bihoreaux) et divers passereaux de passage ont été signalés (Plan de gestion 2020-2029). L'îlet sert également de site de nidification pour des oiseaux marins. L'importance de Petite Terre pour l'avifaune réside donc autant dans son rôle de halte migratoire que de site de reproduction pour certaines espèces sensibles, bénéficiant de l'absence de dérangement permanent. (Roger et al., 2013).

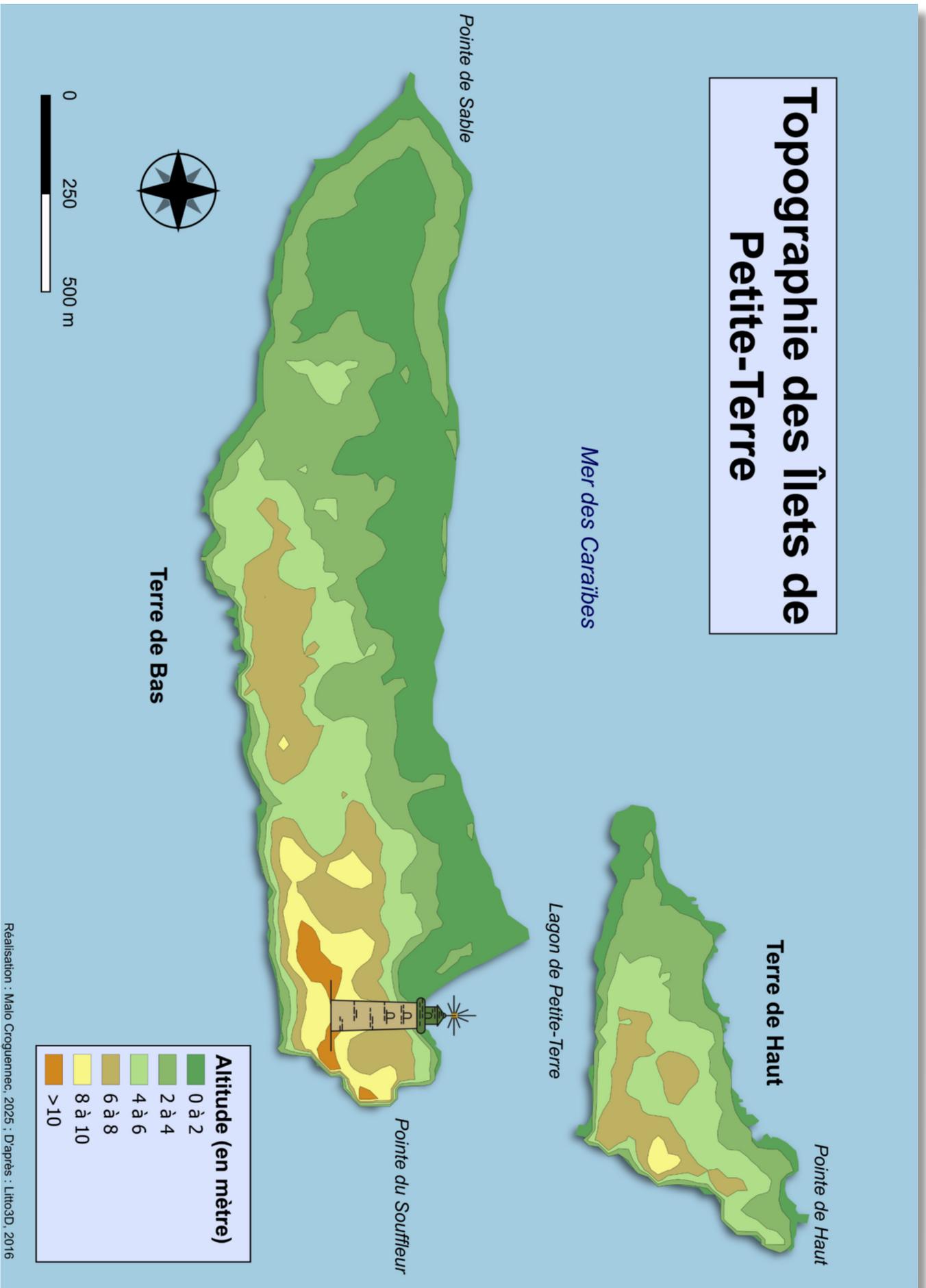


Figure 12 : Topographie des Îlets de Petite-Terre
 Réalisation: Malo Croguennec, 2025
 D'après: Litto3D, 2016

1.3.4.2 - Faune et flore marine

Les écosystèmes de Petite Terre illustrent une forte interaction entre milieux terrestres et marins, caractéristique des îles coralliennes. Le plateau récifal sur lequel les îlets se sont développés forme aujourd'hui une barrière de corail continue entourant le lagon : ce récif frangeant, bien que fragile, joue un rôle crucial de protection côtière en atténuant la houle océanique incidente, tout en servant de support à une biodiversité marine exceptionnelle. On y trouve différents coraux tels que les cornes d'élan (*Acropora palmata*); les *Montastraea annularis*, etc., formant des platiers autour des îles. (Plan de gestion 2020-2029) L'état de ses coraux est actuellement dégradé en raison des variations de température de l'eau (causée notamment par le changement climatique), les épisodes naturels extrêmes mais aussi les activités humaines (piétinement, crème solaire etc.). C'est la raison pour laquelle il existe aujourd'hui des espaces identifiés délimités d'interdictions de baignade.

Le lagon intérieur renferme également des herbiers marins et des champs d'algues vertes et brunes. Une fois encore, leur répartition est aujourd'hui extrêmement réduite en raison de diverses pressions anthropiques et naturelles (plan de gestion, 2020-2029). Ces herbiers constituent un écosystème productif de première importance : ils servent de zone de nourrissage pour les tortues marines herbivores et d'habitat pour de nombreuses espèces. Le lagon constitue également une zone de nurserie et un garde-manger pour de nombreuses espèces. Les requins-citrons (*Negaprion brevirostris*) utilisent par exemple le lagon peu profond comme zone de nurserie, les juvéniles étant régulièrement observés dans les eaux calmes près des plages. La présence simultanée du récif corallien, du lagon et des herbiers et de petites mangroves littorales autour des salines crée un continuum d'habitats marins très diversifiés dans un espace restreint. Les plages de Petite Terre jouent ainsi un rôle écologique de premier plan comme interface terre-mer. Ces plages de sable corallien blanc, notamment celles du nord et de l'ouest de Terre-de-Bas et du sud de Terre-de-Haut, offrent des sites de ponte privilégiés pour plusieurs espèces de tortues marines. On y observe la nidification régulière de la Tortue verte (*Chelonia mydas*) et de la Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), qui

viennent la nuit enfouir leurs œufs dans le sable fin au pied de la végétation côtière. La qualité de ces sites de ponte (tranquillité, granulométrie du sable, température d'incubation favorable) contribue au succès de reproduction de ces tortues menacées, faisant de Petite Terre un haut lieu de ponte à l'échelle de la Guadeloupe. (Roger et al., 2013).

1.3.4.3 - Dynamiques littorales et impacts naturels

Compte tenu de leur faible altitude et de leur exposition directe à l'océan Atlantique, les îlets de Petite Terre sont particulièrement vulnérables aux aléas côtiers. Les archives historiques et observations récentes montrent que les phénomènes cycloniques majeurs ont fortement remodelé ces îles sur le plan géomorphologique. Par exemple, lors du passage de l'ouragan Hugo le 16 septembre 1989, des vents excédant 300 km/h et une puissante surcote marine ont déferlé sur Petite Terre, provoquant des submersions et une érosion massive du littoral sableux (Roger et al., 2013). La quasi-totalité de la végétation arborée avait alors été couchée ou brûlée par les embruns salés, et le trait de côte déplacé par endroits de plusieurs mètres vers l'intérieur (dunes détruites, plage remodelée). Plus récemment, un épisode de houle cyclonique extrême est survenu en mars 2008 (houle de nord de longue période atteignant 6 à 7 m de hauteur en haute mer). Cet événement exceptionnel, bien que n'étant pas lié à un cyclone local, a illustré l'impact potentiellement dévastateur des houles lointaines : la vague de mars 2008 a submergé en partie le lagon de Petite Terre, arrachant de la végétation littorale et emportant le sable de certaines plages. De plus, les suivis écologiques ont noté des dégâts importants sur le récif corallien protecteur après ce genre d'événements extrêmes : mortalité de coraux par bris et retournement de colonies, recul du front récifal, etc. (Roger et al., 2013).

En l'état actuel, Petite Terre offre encore l'image d'un écosystème relativement préservé (malgré le constat d'un écosystème marin qui se dégrade). Les interactions terre-mer (récif-lagon-plages-salines) façonnent un milieu d'une grande richesse écologique, tout en restant sous la menace des éléments naturels extrêmes inhérents à sa situation géographique et la pression anthropique touristique.

1. 3. 5 - Histoire de l'occupation de Petite Terre

Les premières traces d'occupation humaine à Petite Terre remontent à l'ère précolombienne. Des fouilles archéologiques ont permis de découvrir des vestiges amérindiens (outils, tessons de poteries) attestant d'une présence à cette période. Les populations seraient vraisemblablement issues des mêmes peuples amérindiens que La Désirade et la Guadeloupe (les Arawaks, suivis plus tard par les Kalinagos). (Roger et *al.*, 2013).

Tout comme La Désirade, Christophe Colomb sera le premier européen à signaler l'existence de ces deux îlets. En raison de leur petite taille, de l'absence d'eau douce et de leur isolement, ces îlots restera longtemps en dehors des projets coloniaux du XVII^e siècle, Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que Petite Terre connaît une véritable occupation européenne avec l'occupation des îlets par des planteurs de coton (ONF Guadeloupe, s.d.).

Suivant la même trajectoire que le reste du territoire, Petite Terre sera définitivement rattachée au Royaume de France en 1674. En 1826, elle sera concédée à la famille Thionville (originaires de la Désirade) par le roi Charles X en échange, d'une sécurisation de la navigation autour de Petite Terre par la famille, qui sera chargée, chaque soir, d'allumer de grands feux pour signaler les récifs aux navires. En 1840 sera alors édifié le phare de Petite Terre (cf. Photo 6).

Durant la première moitié du XIX^e siècle, une petite communauté insulaire se développe. Le recensement de 1858 fait état de 28 habitants établis à Petite Terre (Roger et *al.*, 2013). Ces communautés insulaires pratiquent une économie vivrière diversifiée. *“Leurs ressources étaient variées : pois, giraumons, pastèques, manioc, patates douces, ignames et maïs. Les habitants pratiquaient aussi la pêche et l'élevage des cabris, des moutons et des porcs”* (ONF Guadeloupe, s.d.).

Au XX^e siècle, l'occupation humaine permanente de Petite Terre s'éteint progressivement. Après la Seconde Guerre mondiale, les activités agricoles traditionnelles cessent. (ONF, 2015). Peu à peu, les derniers habitants quittent les îlets pour rejoindre la Grande-Terre ou la Désirade.



Photo 6 : Phare de Petite Terre
Source: Zélie Sarret, 2025

Le phare de Terre-de-Bas, automatisé en 1972, marque la fin de la présence humaine permanente: *“En 1972, les derniers habitants, le gardien du phare et sa femme, quittent l'île, le phare étant alors automatisé”* (RNN Petite Terre, s.d.). À partir de cette date, plus aucune population n'occupe durablement Petite Terre. Les îlets connaissent cependant une fréquentation ponctuelle notamment par des pêcheurs de La Désirade ou de Saint-François. *« Seuls quelques pêcheurs utilisent la réserve comme un abri : ils viennent s'y reposer et nettoyer leurs filets »* (Roger et *al.*, 2013).

Parallèlement, à la fin du XX^e siècle, le tourisme commence à investir Petite Terre. Dès les années 1980-1990, des rotations de bateaux amènent régulièrement des visiteurs pour des sorties à la journée.

Ainsi, malgré son isolement, Petite Terre a servi à divers usages traditionnels au fil du temps, que ce soit par ses habitants temporaires ou par les riverains de la Désirade et de Saint-François. La pêche côtière figure parmi les plus anciens de ces usages: les Amérindiens y pêchaient déjà poissons et crustacés, et jusqu'au XX^e siècle les habitants puis les pêcheurs désiradiens ont exploité les ressources halieutiques du lagon et

des récifs coralliens. Petite Terre offrait alors un abri naturel pour les barques, une plage de débarquement et même un lieu pour faire sécher poissons et filets au soleil. Aujourd'hui encore, quelques pêcheurs traditionnels y font escale pour profiter du mouillage abrité et du repos qu'offrent les îlets mais la pêche y est strictement interdite. (Roger et al., 2013)

L'élevage extensif constituait un autre pilier des usages traditionnels: de petits troupeaux de cabris, moutons et porcs étaient entretenus en semi-liberté sur l'îlet principal, fournissant viande et lait aux habitants (ONF Guadeloupe, s.d).

2 - Les réserves naturelles : analyse conceptuelle, historique et cadre juridique

2.1 - Épistémologie et sémantique du terme « réserve »

Sans trop s'attarder sur l'origine du concept de réserve, il est important de rappeler que sa définition reste floue. A l'origine les premières utilisations du terme réserve, appliqué à la nature, trouvent racines dans l'idée de mettre de côté ou de soustraire un espace à l'usage ordinaire. Historiquement, ce concept apparaît notamment dans des contextes coloniaux et de gestion des ressources. Nous retrouvons par exemple au XIXe siècle, les "réserves de chasse" ou de faune des puissances coloniales en Afrique, avec l'objectif d'assurer un stock d'animaux pour les élites coloniales. ou encore les "réserves indigènes" pour désigner des territoires où les populations locales étaient cantonnées afin de limiter les pratiques itinérantes d'agriculture tout en libérant des terres pour les grandes plantations (Mahrane et al., 2013). Les réserves répondaient ainsi à un double objectif de préservation de certains espaces naturels tout en facilitant la gouvernance coloniale. Il s'agissait à l'origine de "sanctuariser" des zones jugées précieuses ou menacées, souvent au prix de l'exclusion des usagers locaux (expropriations, suppression des droits d'usage indigènes) (Mahrane et al., 2013).

Ce concept de réserve naturelle évoluera au fil du temps en lien avec les courants internationaux de pensée sur la nature que nous avons traités précédemment. La notion de *wilderness* marquera fortement cet imaginaire. L'artiste George Catlin appellera par exemple à protéger les grands

espaces sauvages "dans toute la fraîcheur de leur beauté naturelle". (parcs nationaux de France, s.d). Cette vision aboutit à la création du premier parc national au monde, Yellowstone, en 1872, symbole d'une nature *vierge* sanctuarisée comme patrimoine national américain (Mahrane et al., 2013). Comme décrit précédemment, le concept *wilderness* incarne une idéologie où la nature idéale est intacte, sans traces de l'homme, justifiant l'exclusion des activités humaines, quitte à passer sous silence la présence historique des populations autochtones.

La première mobilisation du concept de réserve naturelle française de la mise en réserve se fera dans l'entre-deux-guerres. La France promeut alors sur la scène internationale la notion de "réserve naturelle intégrale", définie lors de la Convention de Londres de 1933 comme un espace où "toute espèce de chasse ou de pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière [...] tout acte susceptible de nuire à la faune ou la flore [...] sera strictement interdit ; où il sera défendu de pénétrer ou de circuler sans autorisation spéciale ; et où les recherches scientifiques elles-mêmes ne pourront se faire qu'avec permission" (Petit, 1937). Ce modèle de sanctuaire inviolable influencé par le paradigme préservationniste, dominant à cette période prolonge ainsi l'héritage colonial évoqué plus haut. La sanctuarisation est alors perçue comme un moyen autoritaire mais efficace de protéger des écosystèmes fragiles.

Le tournant de la mise en réserve en France se fera durant les décennies d'après 2nd GM. Le changement de paradigme sur le plan international émergent transforme les réflexions. En France, le terme de réserve évolue. D'un sens originel teinté de paternalisme colonial (réserver la nature sous cloche), il évolue vers l'idée d'une conservation intégratrice de la nature. Aujourd'hui, une réserve naturelle n'est plus conçue comme un sanctuaire intouchable uniquement géré par l'État, mais comme un outil de conservation de la biodiversité où la recherche scientifique, l'éducation et la concertation avec les acteurs locaux jouent un rôle clé.

2.2 - Historique des réserves naturelles: Contexte français et Outre-mer

2.2.1 - Genèse et évolution en France...

En France, avant même l'existence d'une base légale, quelques sites furent protégés à titre

privé ou par des conventions. Nous retrouvons par exemple la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), fondée par des naturalistes et qui créera en 1913 la première réserve naturelle française : La réserve ornithologique des Sept-Îles en Bretagne. Dans les décennies suivantes, la Société nationale d'Acclimatation obtient la création d'autres réserves : la Camargue (Réserve naturelle créée en 1927), le lac de Néouvielle dans les Pyrénées (1935) ou encore le Lauzanier dans les Alpes (1936) (Meynier, 2019). Ces initiatives reposent alors sur des achats de terrains par ces associations et sur des accords avec l'État.

La véritable consécration juridique des réserves naturelles en France métropolitaine intervient dans l'après-guerre. Une première étape majeure est la loi du 1er juillet 1957, qui introduit pour la première fois la notion légale de "réserve naturelle" et permet de classer un site sous cette appellation par voie réglementaire. Peu après, en mars 1961, le lac Luitel, en Isère, devient la première réserve naturelle nationale au titre de cette loi. Durant les années 1960, parallèlement à la création des premiers parcs nationaux (Vanoise, 1963 ; Port-Cros, 1963), l'outil réserve naturelle reste encore peu utilisé, mais la protection de la nature gagne en importance dans le débat public (RNF, s.d).

La loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, marque une accélération certaine en consacrant la protection des espèces, des milieux et des paysages comme d'intérêt général et donne une assise juridique renforcée à la notion de réserve naturelle créée en 1957 (RNF, s.d). Concrètement, cette loi unifie et clarifie le régime des réserves. Elle prévoit ainsi que des portions du territoire puissent être classées en réserve naturelle par décret, lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux ou de fossiles présente une importance particulière. (legifrance, s.d). Parallèlement les gestionnaires de réserves naturelles se regroupent en un réseau fédératif, donnant naissance à la Conférence Permanente des Réserves Naturelles (CPRN) en 1982 (devenue ensuite Réserves Naturelles de France en 1994). Le réseau RNF promeut des outils communs aux gestionnaires (plans de gestion, protocoles de suivi scientifique) et représente les réserves auprès des pouvoirs publics. (RNF, s.d).

Par la suite, l'organisation institutionnelle des réserves évoluera encore. La loi du 27 février

2002 dite "démocratie de proximité" instaure notamment le concept de Réserve Naturelle Régionale (RNR). Depuis cette loi, l'État ne classe plus que les Réserves Naturelles Nationales (RNN) jugées d'intérêt patrimonial exceptionnel au niveau national, tandis que les RNR peuvent être classées par les conseils régionaux (et les Réserves Naturelles de Corse, par la Collectivité de Corse). Cette réforme entraîne ainsi une décentralisation partielle du dispositif, tout en assurant une protection forte à toutes les réserves, nationales ou régionales. Si l'on compte les RNN, RNR et RNC, ce sont plus de 350 réserves qui se déploient aujourd'hui en France (RNF, s.d).

2. 2. 2 - ...et spécificités du contexte des territoires d'Outre-mer

Si les territoires ultramarins français occupent une place importante dans le dispositif des réserves naturelles aujourd'hui. Il faut attendre les années 70 pour voir les premières mises en réserve d'espaces naturels (bien que les DOM étaient déjà intégrés dans la loi de 1957). La première réserve naturelle d'Outre-mer apparaît en 1976 en Martinique. Il s'agit de la Presqu'île de la Caravelle (RNF, s.d). Par la suite, de nombreuses réserves ont vu le jour dans les DOM-TOM. On retrouve notamment en Guyane la réserve naturelle des Nouragues (1995), à La Réunion, la réserve naturelle marine de La Réunion (2007) etc.

Le cas de la Guadeloupe est particulièrement riche. Outre la création du Parc national de Guadeloupe en 1989, l'archipel compte aujourd'hui deux réserves naturelles nationales : la Réserve des Îlets de Petite Terre (créée en 1998), qui fait l'objet de ce mémoire, et la réserve géologique de La Désirade (créée en 2011). D'un point de vue institutionnel, les réserves d'Outre-mer relèvent du même cadre légal que celles de métropole (le Code de l'environnement s'y applique, sauf adaptations locales). Cependant, leur gestion associe souvent l'État (via le préfet et des établissements publics nationaux) et les collectivités locales ou acteurs locaux.

2. 3 - Principes et objectifs des réserves naturelles

Plus globalement, les réserves naturelles poursuivent trois grands objectifs, étroitement liés et complémentaires : protéger, gérer, sensibiliser (RNF, s.d).

La protection de la biodiversité constitue la finalité première. Il s'agit de protéger les espèces, les habitats et les processus écologiques dans des sites remarquables ou menacés. Pour ce faire, on y interdit ou régule strictement les activités susceptibles de dégrader les milieux (prélèvements, constructions, pollution...). La RNN des îlets de Petite Terre par exemple, contient près de 1/3 de la population mondiale d'iguanes des Petites Antilles (cf. Photo 7) ainsi que des tortues marines venant pondre sur les plages, des colonies d'oiseaux marins et des récifs coralliens fragiles (RNN Petite Terre, s.d).



Photo 7 : Iguane des petites antilles
Source: Malo Croguennec, 2025

La Désirade comporte quant à elle une géomorphologie unique dans l'arc des petites Antilles qui constitue un motif de protection au titre géologique. La réglementation spécifique de chaque réserve, édictée par son acte de classement, adapte ainsi les interdictions en fonction des enjeux locaux (Interdire la pêche dans une réserve marine, l'accès du public à un îlot de nidification etc.)

La gestion ensuite se matérialise par la mise en place d'un plan de gestion définissant des objectifs à long terme et les actions nécessaires (RNF, s.d). Les gestionnaires interviennent par conséquent activement pour maintenir ou restaurer la diversité des habitats. Il peut s'agir par exemple d'éradiquer des espèces exotiques envahissantes, de restaurer une zone humide, ou encore de poser des mouillages écologiques pour éviter l'ancrage destructeur des bateaux (comme cela a pu être fait dans le lagon de Petite Terre) (RNN Petite Terre, s.d). La réserve est donc un espace sanctuarisé contre les atteintes extérieures. On y pratique une gestion adaptative pour garantir la pérennité des

écosystèmes. Le Code de l'environnement stipule qu'un territoire classé en réserve est "soustrait aux interventions artificielles susceptibles de le dégrader", tout en pouvant faire l'objet de "mesures de gestion ou de réhabilitation écologique ou de gestion" selon les objectifs de conservation fixés (DREAL, 2025).

La sensibilisation du public et l'éducation enfin, constitue un pilier très important des réserves naturelles françaises (RNF, s.d). Protéger durablement la nature implique de gagner l'adhésion du public et des décideurs. C'est pourquoi la plupart des réserves accueillent des visiteurs et développent le volet de sensibilisation. Cela peut prendre la forme de sentiers de découverte avec panneaux explicatifs, d'animations pour les scolaires, etc. En France, ce sont près de 2 millions d'élèves qui sont sensibilisés à la nature chaque année dans le cadre de sorties en réserves naturelles (RNF, s.d). L'objectif de cette approche de sensibilisation est ainsi d'éveiller les consciences et d'encourager des comportements respectueux de l'environnement tout en améliorant l'état d'ancrage et d'acceptation de la réserve. Les réserves jouent un rôle de vitrines du patrimoine naturel et de lieux d'apprentissage. Sur Petite Terre par exemple, les gardes informent quotidiennement les touristes (plaisanciers et excursions) sur la réglementation (ne pas déranger les iguanes, ne pas prélever de coquillages, etc.) et l'importance des écosystèmes locaux. Des équipements légers (tables de pique-nique, abris barbecue) sont mis à disposition dans des zones précises afin de canaliser l'impact des visiteurs et de conjuguer découverte par le public et protection stricte des zones sensibles. Un système de formation est également dispensé auprès des prestataires touristiques afin de leur permettre une transmission des informations et connaissances auprès du grand public (RNN Petite Terre, s.d).

Une quatrième mission additionnelle pourrait être ajoutée : celle de la recherche scientifique et de l'amélioration des connaissances. En effet, l'amélioration des connaissances figure explicitement comme fondement de leurs objectifs bien que non évoqué dans les missions d'une réserve (protéger, gérer, sensibiliser). L'amélioration des connaissances constitue finalement un élément indispensable pour répondre à tous ces enjeux. Cela se traduit par

exemple par des programmes de suivi scientifique réguliers (suivis d'espèces, comptages d'oiseaux nicheurs, suivi des pontes de tortues marines etc.), des inventaires floristiques et faunistiques etc. À Petite Terre par exemple, l'équipe réalise chaque année des missions scientifiques sur l'iguane des Petites Antilles comme la Capture Marquage Recapture (CMR) (Photo 8).



Photo 8: *Mission CMR 2025*
Photo : Malo Croguennec, 2025

En somme, les réserves naturelles sont à la fois des espaces de protection forte (elles offrent le niveau de protection réglementaire le plus élevé en France avec les cœurs de parcs nationaux) et des territoires d'éducation.

2. 4 - Cadre juridique et régimes des réserves naturelles : Zoom sur la RNN des îlets de Petite Terre

2. 4. 1 - Création et gouvernance

Que ce soit pour une RNN ou une RNR, la création d'une réserve naturelle obéit à une procédure rigoureuse prévue par le Code de l'environnement. Pour qu'une réserve soit mise en place, un dossier scientifique justifiant l'intérêt du site (espèces ou habitats remarquables, menaces, objectifs de gestion) doit être élaboré, généralement par un opérateur (conservatoire d'espaces naturels, parc naturel, ONF, association...) avec l'appui des services de l'État. Ce dossier doit également comprendre une proposition de règlement de la réserve. Le projet est alors soumis à une enquête publique afin de

recueillir l'avis de la population et des usagers. Parallèlement, toutes les collectivités territoriales concernées (communes, département, région) doivent être consultées pour prendre en considération leur avis (legifrance, 2016). Une fois ces consultations effectuées, la décision de classement est prise par décret du gouvernement pour une RNN et par décision du Conseil régional pour une RNR. La plupart du temps, l'Etat acquiert les terrains via le Conservatoire du Littoral ou conclut des conventions avec les propriétaires du terrain qu'il souhaite mettre en réserve. A Petite Terre, le cœur des deux îlets a été acquis par le Conservatoire du Littoral, le reste étant du domaine public de l'État (RNN Petite Terre, s.d).

Une fois créée, chaque réserve naturelle dispose d'une ou plusieurs structure(s) de gestion. Le gestionnaire peut être un organisme public, une association spécialisée, voire une collectivité locale ou un établissement public local. Pour le cas de la réserve des îlets de Petite Terre, sa gestion a d'abord été assurée par l'ONF seul, de 1998 à 2002, puis en cogestion avec l' Association Tité à partir de 2002. Les gestionnaires sont donc chargés d'élaborer un plan de gestion, comme expliqué précédemment (souvent sur 5 ou 10 ans), validé par le ministère ou la région, et rendre compte annuellement des actions menées et de l'état de la réserve via des rapports d'activités. Pour associer l'ensemble des parties prenantes, la loi prévoit la mise en place d'un Comité consultatif de gestion pour chaque réserve qui, sous la présidence du Préfet (ou du Président de Région pour une RNR) réunit des représentants des collectivités locales, des usagers (pêcheurs, agriculteurs, associations de loisirs), des scientifiques et de l'administration. Ce comité se réunit plus ou moins régulièrement (en général une fois par an) afin d'examiner les bilans, donner son avis sur le plan de gestion ou les éventuels projets etc. (RNN Petite Terre, s.d).

2. 4. 2 - Périmètre de la réserve

Les Îlets de Petite Terre comprennent deux îles basses, Terre-de-Bas (117 ha) et Terre-de-Haut (31 ha), entourées d'un récif corallien délimitant un lagon peu profond. La réserve naturelle nationale couvre la totalité de ces deux îlets et les eaux alentour jusqu'à la barrière de corail, sur une superficie totale de 990 ha (environ 148 ha terrestres et 842 ha marins) (RNN Petite Terre, s.d). Ce périmètre est clairement matérialisé sur le terrain par 6 bouées. (cf. Figure 13)

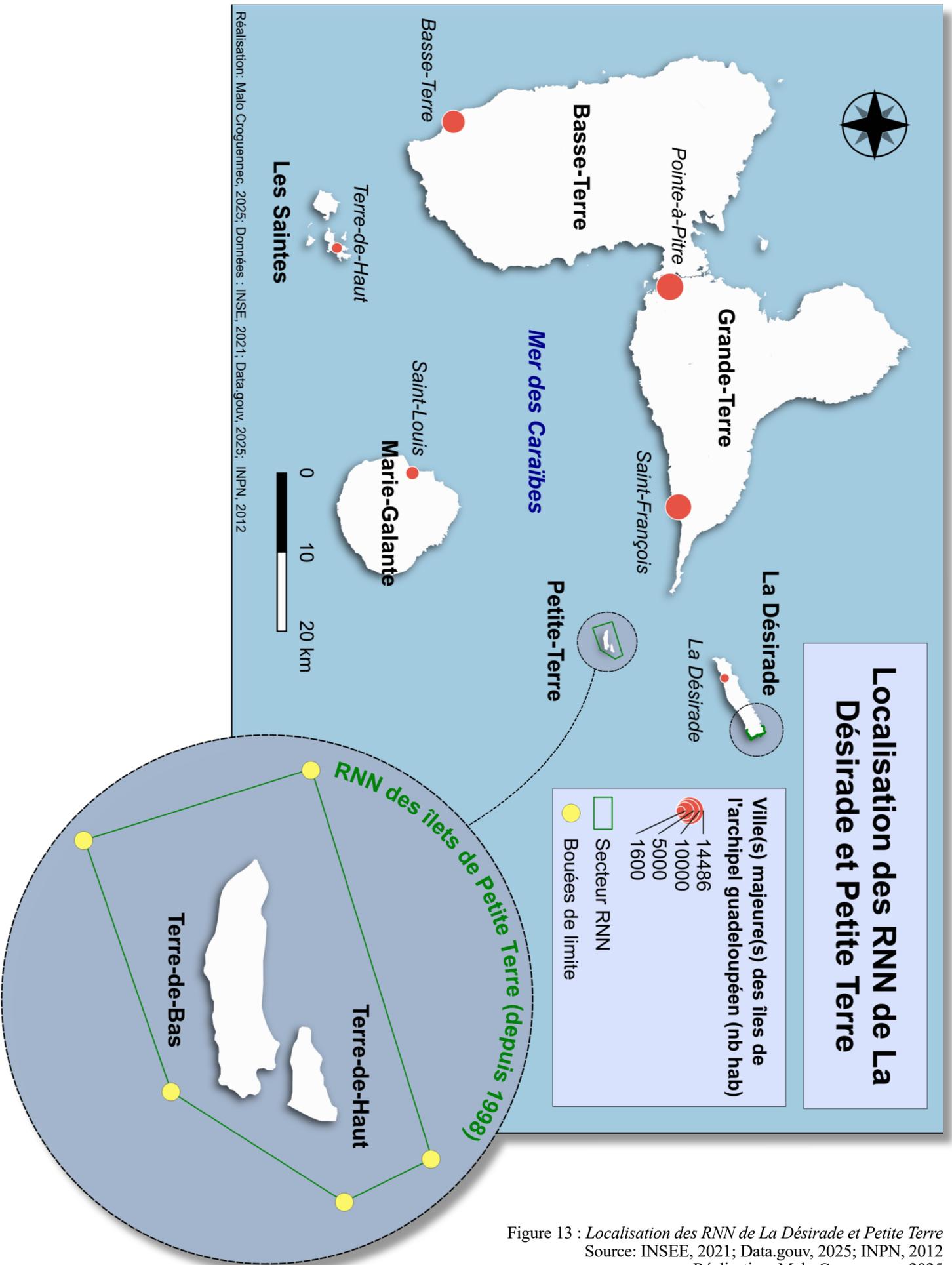


Figure 13 : Localisation des RNN de La Désirade et Petite Terre
 Source: INSEE, 2021; Data.gouv, 2025; INPN, 2012
 Réalisation: Malo Croguennec, 2025

2. 4. 3 - Composition de l'équipe gestionnaire de la Réserve

La RNN de Petite Terre, tout comme celle de La Désirade, est co-gérée par l'Office National des Forêts (ONF), et une association locale, Titè. Cette cogestion, en place depuis 2002, permet de combiner expertise écologique, moyens logistiques et implication de la population locale.

2.4.3.1 - L'Office National des Forêts (ONF)

L'ONF est un établissement public de l'État, chargé historiquement de la gestion des forêts publiques (forêts domaniales et communales) en France. En Guadeloupe, l'ONF est responsable de plus de 38 000 ha de milieux naturels appartenant à l'État, au Conservatoire du Littoral ou au Département, y compris des forêts, mangroves et rivages (RNN Petite Terre, s.d). Fort de cette présence, l'ONF s'est vu attribuer la gestion de ces réserves naturelles nationales.

Lors de la création des réserves de Petite Terre et de La Désirade, l'ONF a joué un rôle moteur. Dans les années 1990, ses équipes ont réalisé les études préalables (inventaires écologiques, état des lieux) et mené la concertation avec la commune de La Désirade et les usagers (pêcheurs, plaisanciers, opérateurs touristiques) pour définir le périmètre et les règles de la future réserve (RNN Petite Terre, s.d).

Conscient toutefois de l'importance d'associer les habitants de La Désirade (dont dépend administrativement Petite Terre) l'ONF s'est rapproché de la municipalité de La Désirade afin de favoriser la création d'une association locale dédiée. C'est ainsi qu'à la demande du maire, est née en 2002 l'association Titè (mot créole signifiant petite terre). Depuis lors, une convention de cogestion lie l'ONF et l'association. A ce jour, seule la conservatrice de la réserve possède un poste permanent au sein de l'ONF mais un poste de VSC (volontaire en service civique) est également occupé depuis 1 an et demi.

2.4.3.2 - L'association Titè

L'Association Titè est donc créée en 2002 par des habitants de La Désirade, avec le soutien de la municipalité, dans le but de participer

activement à la gestion des réserves de Petite Terre et de La Désirade. Son nom, Ti Tè, affirme d'emblée son ancrage local. L'association est administrée par un conseil d'administration comprenant notamment des élus de La Désirade, des usagers et des personnalités qualifiées. Son équipe permanente se compose de 2 chargés de mission (éducation et suivi scientifique), une secrétaire ainsi que les 5 éco gardes. Mais l'association bénéficie également de nombreux bénévoles qui participent à des actions ponctuelles (animations, missions d'éco-volontaires sur Petite Terre etc.) (RNN Petite Terre, s.d). Ce modèle de gouvernance partagée incarne ainsi une approche moderne de la conservation, où l'on conjugue science, action publique et participation citoyenne. .



Photo 9: Equipe gestionnaire de la réserve 2025
Photo : Association Titè, 2025

2. 4. 4 - Réglementation des réserves

Chaque réserve possède son règlement propre, fixé par l'acte de classement (décret ministériel ou délibération régionale). Dans la réserve des Îlets de Petite Terre, le décret prévoit par exemple l'interdiction de chasser, de pêcher et de prélever des espèces (sauf dérogation scientifique), l'interdiction de débarquer sur l'îlet Terre-de-Haut, l'obligation pour les navires de mouiller sur des bouées et non à l'ancre, la limitation du nombre de visiteurs par jour (18 bouées de mouillage ont été installés pour les bateaux de visiteurs, avec un système de réservation qui limite le nombre de navires simultanés), l'interdiction de tout bivouac nocturne (sauf cas particuliers, durant pâques et la pentecôte), interdiction de toutes activités nautiques, délimitation d'un sentier accessible pour la balade terrestre, système de prestations touristiques limitées avec des autorisations à renouveler tous les cinq ans etc. (RNN Petite Terre, s.d).

Le respect de ces règles est assuré par les agents assermentés qui constatent les infractions. Pour le cas de la RNN des Îlets de Petite Terre, l'équipe se compose de 5 gardes (dont 4 sont désiradiens) qui se relayent par missions de 4 jours pour assurer une présence quasi-quotidienne.

Partie 3 - Plan de recherche et hypothèses

Après avoir retracé les fondements théoriques de la conservation et examiné les spécificités territoriales du contexte d'étude, il s'agit désormais de poser les bases analytiques du travail. De cette grande thématique de diagnostic d'ancrage territorial de la RNN des Îlets de Petite Terre découle un questionnement, qui structurera ce travail :

Entre réactance et acceptance, où en est l'ancrage territorial de la Réserve Naturelle des Îlets de Petite Terre après 27 ans ?

Cette interrogation induit alors un ensemble de questionnements que nous développerons ici sous la forme d'hypothèses de recherche.

1) L'éloignement géographique de Petite Terre limite son ancrage territorial réel, malgré un fort attachement symbolique local.

Cette première hypothèse repose sur l'idée que la distance entre Petite Terre et les centres habités (notamment La Désirade et Grande-Terre) réduit les occasions de contact direct, de fréquentation régulière et d'appropriation concrète par les habitants. Bien que la réserve fasse l'objet d'un attachement traditionnel ou identitaire, cette symbolique ne se traduit pas nécessairement par un ancrage territorial tangible, en termes d'usage, de gouvernance ou d'investissement local dans sa gestion.

2) L'ancrage territorial est entravé par des représentations parfois opposées de la réserve par les différents acteurs, entre logique de protection stricte et usage local.

Cette seconde hypothèse suppose que des tensions entre différentes visions de la réserve peuvent constituer un frein à son ancrage territorial. Nous supposons ici que deux logiques contradictoires s'établissent entre une approche stricte de la conservation et la revendication d'un

usage plus libre de l'espace par les acteurs locaux. Ce décalage de représentations freinerait par conséquent la construction d'un projet collectif et partagé autour de la réserve.

3) La composante *implication* constitue un élément « manquant » justifiant d'un ancrage territorial encore incomplet.

Cette dernière hypothèse souligne l'importance de la participation des acteurs locaux dans la vie de la réserve. L'absence ou la faiblesse de mécanismes d'implication, au travers de concertation ou d'implications diverses dans les animations et actions proposées, contribue à une forme de distance entre la réserve et son territoire d'ancrage. En l'absence de cette implication active, la légitimité et l'appropriation locale de la réserve peut en être impactée.

Ces hypothèses seront analysées tout au long de ce Mémoire au travers d'une approche reposant sur le triptyque conceptuel précédemment établi de l'acceptabilité, l'acceptation et l'acceptance. Si nous l'organisons de manière linéaire afin de permettre une meilleure lisibilité du travail, il est à noter, comme nous l'établissions précédemment, que ces phases s'inscrivent davantage dans une logique d'allers-retours permanent entre le travail d'acceptabilité mené par les gestionnaires et l'acceptation effective des acteurs. Cette approche nous permettra d'analyser les différentes strates de la relation entre la réserve et les populations ou institutions qui l'entourent.

La première partie, axée sur l'acceptabilité, reposera majoritairement sur l'analyse bibliographique du plan de gestion 2020-2029 de la réserve ainsi que des rapports d'activité existants, permettant de mieux comprendre le socle développé par les gestionnaires pour que la réserve s'intègre correctement dans son territoire.

La seconde partie concernant l'acceptation, ainsi que la troisième partie traitant de l'acceptance, seront quant à elles davantage axées sur les données récoltées tout au long de ce stage au travers des entretiens, questionnaires et discussions informelles. Nous pourrions ainsi constater de l'état d'avancé réel de l'ancrage territorial et son adéquation ou non avec les ambitions portées par les gestionnaires. Ce chapitre "résultats" reposera sur les critères constitutifs nécessaires permettant d'affirmer le

niveau d'avancé de ce processus d'acceptation (précédemment décrits, et issus de la littérature scientifique).

Nous terminerons enfin sur une partie discussion, dans laquelle nous introduirons des pistes d'amélioration et actions futures potentielles, discutées au préalable avec les gestionnaires, et qui seraient un conglomérat du discours des différents acteurs et des objectifs établis par la réserve.

Afin de vérifier ces hypothèses et d'apporter des éléments de réponse à la problématique soulevée, une démarche méthodologique spécifique a été mise en place dans ce travail. Celle-ci combine la méthodologie du Diagnostic d'Ancrage Territorial (DAT) telle que proposée par le Réseau des Réserves Naturelles de France, ainsi que des outils complémentaires. La méthodologie adoptée vise ainsi à constater le degré d'ancrage de la réserve en s'appuyant sur une pluralité d'approches et de points de vue.



© Mario Croguennec, 2025

Corpus méthodologique

Matériel et méthode

Pour évaluer l'intégration de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des îlets de Petite Terre dans son territoire, ce travail s'appuie en grande partie sur la démarche de Diagnostic d'Ancrage Territorial (DAT) développée par le réseau Réserves Naturelles de France. Comme nous l'évoquons précédemment, le DAT est un outil d'enquête socio-territoriale qui vise à fournir aux gestionnaires un état de référence de l'ancrage territorial de l'aire protégée, ainsi que des recommandations pour améliorer son intégration locale (RNF, 2021).

Partie 1 - Mise en œuvre du Diagnostic d'Ancrage Territorial : déroulement et outils mobilisés

1 - Phase exploratoire : revue documentaire et observations de terrain

Les premiers temps de ce travail ont été destinés à l'imprégnation du terrain et la consolidation bibliographique de notre étude comme préconisé par la méthodologie DAT.

Pour ce faire, des observations ont été menées sur les îlets de Petite Terre et leurs abords, afin d'appréhender concrètement les usages de l'espace protégé et les interactions entre acteurs, en dehors du cadre des entretiens programmés. Dans ce cadre, nous avons notamment participé à plusieurs missions de 4 jours aux côtés des écogardes. Ces sessions d'observation ont notamment permis de relever des éléments tels que les interactions entre prestataires, touristes et gardes, la fréquentation touristique, le comportement des visiteurs ou encore les éventuelles infractions à la réglementation observées, mais aussi de vivre l'expérience d'un éco volontaire et son intérêt pour le travail d'ancrage territorial de la réserve.

En parallèle, une analyse des plans de gestion ainsi que des rapports d'activités nous a permis d'établir l'état de l'existant en matière de gestion de la RNN de Petite Terre. Cette approche servira notamment à alimenter la première partie

destinée au travail d'acceptabilité déjà mené par les gestionnaires et d'en éprouver son efficacité via les outils méthodologiques suivants.

2 - Les entretiens semi-directifs comme socle de l'analyse

Dans un second temps, le DAT repose sur une enquête structurée autour d'entretiens semi-directifs. Cette méthode standardisée se décline ainsi en étapes successives clairement identifiées dans la boîte à outil (une page internet ressource fournissant documents et vidéos explicatives à destination de la personne en charge de réaliser un DAT (RNF, 2021). Cette boîte à outils comprend notamment une grille d'évaluation par indicateurs pour guider l'analyse ainsi qu'un guide d'entretien servant de base commune aux entretiens semi-directifs) (RNF, 2021)

Suivant les différentes étapes préconisées par cette boîte à outil, nous avons ici débuté par l'étude exploratoire du contexte socio-écossystémique, qui consiste en une prise de connaissance du territoire, l'identification des acteurs locaux pertinents (institutions, usagers, associations, entreprises, habitants, etc.). La méthodologie DAT offre notamment des catégorisations permettant de mieux situer les acteurs : Le groupe *Animation, pédagogie, tourisme et sensibilisation* ; le groupe *Partenaires, gestionnaires et techniciens* ; le groupe *Riverains, élus et usagers locaux* ; le groupe *Exploitations professionnels des ressources naturelles et enfin le groupe Membres du Comité Consultatif de Gestion (CCG)*. A noter que chaque acteur peut être présent dans plusieurs de ces catégories et la représentation du socio-écosystème peut donc être complexe. Nous avons ici fait le choix de réaliser un schéma permettant de mieux cerner cette possibilité de représentations multiples, particulièrement présente sur des territoires insulaires voire triple-insulaires comme c'est ici le cas (cf. Figure 14).

A noter que ce schéma ne se prétend pas exhaustif et résulte simplement du travail que nous avons mené durant ce DAT. De nombreux acteurs sont certainement manquants mais cette représentation offre une meilleure compréhension des interrelations qui peuvent survenir entre les différentes catégories. Ainsi, nous identifions par exemple que les pêcheurs sont également bien souvent des riverains et

Socio-ecosystème de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite Terre



Chaque cercle et sous cercle peut être lié à une catégorie d'acteurs en fonction de sa couleur

Catégorisation des acteurs du socio-ecosystème :			
	Membres du CCG		Riverains, élus et usagers locaux
	Partenaires, gestionnaires et techniciens		Exploitants professionnels des ressources naturelles
	Animation, pédagogie, tourisme et sensibilisation		

Réalisation : Malo Croguennec, 2025

Figure 14 : Socio-ecosystème de la RNN des îlets de Petite Terre
Source : Malo Croguennec, 2025

usagers locaux. Certaines associations environnementalistes qui collaborent avec la réserve jouent également bien souvent un rôle pédagogique et de sensibilisation etc.

Ce schéma permet ainsi de représenter la possibilité pour ces différents acteurs d'intégrer une ou plusieurs catégories. Cependant, pour un souci de lisibilité, le schéma ne permet de représenter que deux catégories par acteur et reste donc limité. Lors de la codification, nous le verrons, chaque acteur s'est vu attribuer autant de catégories que nécessaires (excédant en réalité assez rarement 3 catégories). Cela explique notamment, lors de nos analyses, que l'addition des différentes catégories nous donne un chiffre supérieur au nombre d'enquêtés.

Cette première identification d'acteurs nous a ainsi laissé avec une liste de 132 personnes identifiées. Elle s'est ensuite précisée autour des acteurs jugés prioritaires (notamment au travers de réunions avec les membres de l'équipe gestionnaire de la réserve) et réduite à 46 personnes. Ce sont finalement 35 entretiens qui ont été réalisés (cf. Tableau 3). Sur ces 35 entretiens, seul 3 ont été réalisés à distance. La catégorisation ici établie se base sur le groupe "principal" de chacun des acteurs identifiés (celui pour lequel un entretien était souhaité en première instance). Cependant, si nous déclinons le nombre d'acteurs au sein de chacun des groupes, nous obtenons le tableau Ci-dessous (cf. Tableau 2).

La méthodologie estime à environ 30 à 35 acteurs locaux l'échantillon idéal pour obtenir une représentation suffisante de la diversité des parties prenantes (élus, gestionnaires, pêcheurs, professionnels du tourisme, habitants, etc.). Chaque entretien dure en moyenne entre 1h et 1h30 et suit un guide thématique commun

(RNF,2021). L'objectif est ainsi de recueillir les perceptions, connaissances, attentes et critiques des acteurs vis-à-vis de la réserve. Nous avons fait le choix ici de retravailler cette grille afin de l'adapter au contexte de la RNN des îlets de Petite Terre d'une part, et de le réduire d'autre part. Ayant déjà pu être éprouvée par Sarah Sellier lors de son DAT de la RNN de La Désirade, la grille d'entretien proposée par RNF (d'environ 10 pages) s'était avérée trop longue et limitait le nombre d'acteurs prêts à accorder le temps demandé. Nous l'avons donc réduite ici à 3 pages, tout en préservant tous les indicateurs (cf. Annexe 1). Les entretiens, bien qu'individuels, présentent un intérêt dans la compréhension de dynamiques et perceptions communes.

Comme l'expliquent Goeldner-Gianella et al., *"Les perceptions et les représentations qui en subsistent sont prises dans un contexte de temps et d'espace dynamique et multidimensionnel. Celui-ci est constitué des conditions collectives d'existence (contexte économique, culturel, territorial,...) en interaction avec les caractéristiques de l'individu lui-même (l'éducation, la position sociale, l'âge, la position dans l'espace, etc.). Toute représentation est donc un processus cognitif d'élaboration mentale certes personnelle, mais largement influencée par des aspects collectifs, de sorte que l'analyse des représentations individuelles peut révéler des effets de structures liées, par exemple, à une appartenance sociale, politique ou territoriale commune à certains groupes."* (2025)

Dans un second temps, la méthodologie DAT propose une analyse des données selon deux approches : l'analyse qualitative des entretiens via la récupération de citations, et la codification des informations selon une grille d'indicateurs

Membres du CCG (groupe1)	Partenaires, gestionnaires et techniciens (groupe2)	Animation, découverte de l'environnement , tourisme (groupe3)	Riverains, élus et usagers locaux (groupe4)	Exploitants professionnels des ressources naturelles (groupe 5)
14	18	11	14	5

Tableau 2 : Acteurs interrogés par catégorie
Source : Malo Croguennec, 2025

de perception, offrant une entrée quantitative supplémentaire (via des systèmes de notations, de graphiques etc.). Ces indicateurs couvrent différentes dimensions de l'ancrage classées selon 33 indicateurs, catégorisées en 4 grandes parties : la connaissance, l'intérêt, l'implication des acteurs et le bilan global (RNF, 2021). L'inscription d'une notation à ces différents indicateurs nécessitant un certain temps d'interprétation post entretien. Nous avons donc réalisé une fiche technique permettant de lier les indicateurs à chaque question posée durant l'entretien. Cela nous a permis d'inscrire les notes pendant l'entretien en nous offrant un gain de temps important au moment de les retranscrire dans le tableau excel prévu à cet usage.

La retranscription de ces entretiens dans les différents chapitres de résultats est soumise à une codification afin d'anonymiser les acteurs interrogés. La situation pouvant être conflictuelle, il était ainsi préférable de procéder de la sorte pour ne pas compromettre la transparence des réponses des enquêtés et ne pas prendre le risque d'ajouter des tensions. Cette codification ne fait l'objet d'aucune description. Nous avons fait le choix de nommer les acteurs selon une numérotation (Acteur 1; Acteur 2 etc.) étant donné la multitude d'acteurs intégrés dans plusieurs catégories à la fois. Le tableau 4, à double entrée, constitue l'outil permettant de relier les acteurs interrogés avec les groupes auxquels ils appartiennent.

Une catégorisation des acteurs est ensuite établie selon l'interprétation de l'enquêteur, permettant d'établir les grandes tendances de *profil cognitif* des acteurs selon les réponses de ces derniers. Nous retrouvons ainsi le profil contraint; territorial; environnemental amateur et environnemental spécialiste ainsi que le profil fédérateur. Chacune de ces catégories répond à une description pré-établie au sein de la méthodologie DAT permettant de ce fait d'adopter une vision commune à tous les enquêteurs (cf. Annexe 2).

Cette approche permet d'une part d'offrir une vision synthétique des grandes tendances au sein du socio-écosystème tout en offrant des clés de comparaison simplifiées pour les gestionnaires de différents ENP.

Partie 2 - Démarches complémentaires de terrain : diversification des sources et triangulation

Bien que le cœur du dispositif repose sur la méthode DAT et ses entretiens semi-directifs, celle-ci a été complétée par deux démarches de terrain supplémentaires afin d'enrichir et de trianguler les informations recueillies. En géographie de l'environnement, l'association de plusieurs méthodes d'enquête permet en effet d'obtenir une vision qui tend un peu plus vers l'exhaustivité d'une réalité territoriale complexe. Dans le cadre de ce travail, deux approches complémentaires ont été mobilisées. Les échanges informels et la diffusion de questionnaires.

1 - Recueil informel de perceptions

Dans ce cadre, de nombreux échanges informels ont eu lieu sur le terrain avec divers acteurs et usagers lors de manifestations et d'événements divers. Elles ont impliqué des habitants ou acteurs locaux (marins-pêcheurs, bénévoles de l'association gestionnaire, etc.). Moins formelles que les entretiens, ces discussions ont permis de recueillir un éventail élargi de points de vue dans un contexte d'échanges plus libres.

Bien qu'aucunes citations ne puissent en être tirées, elles permettent d'éclairer, au travers d'anecdotes, de perceptions diffuses ou de critiques spontanées sur la gestion de la réserve sur certains aspects non abordés au cours des entretiens. Elles renforcent ainsi la validité de l'étude en confirmant certaines tendances ou au contraire en signalant des angles morts que le protocole initial n'avait pas couverts. Ce matériel ne fera l'objet d'aucune retranscription formelle au sein de ce travail mais permettent à l'enquêteur d'appuyer des éléments établis lors des entretiens. Certains sujets régulièrement abordés lors de discussions avec des acteurs du territoire permettent ainsi de conforter les résultats obtenus via les entretiens.

Groupe socio-économiques	Sous-groupe	Nombre d'acteurs contactés	Nombre d'entretiens réalisés
Animation, pédagogie, tourisme et sensibilisation	Prestataire sur la réserve	5	4
	Association environnementale	4	4
	Loueur de bateau	1	1
	CTIG	1	1
	Office de tourisme	2	1
	Structure de randonnées palmées	1	1
	administration civile et établissement public de l'Etat	7	7
	Collectivité	3	3
	Spécialiste environnemental	5	4
	Elu local (échelle communale)	2	1
Partenaires, gestionnaires et techniciens	Herbergeur	3	1
	Restaurateur (sur Désirade)	2	1
	Navette Désirade	1	0
	Enseignant	2	2
	Commerçant	1	0
Riverains, élus et usagers locaux	Pêcheur	7	4
	Exploitants professionnels des ressources naturelles		
TOTAL		47	35

Tableau 3 : Répartition des acteurs par selon leur groupe socio-économique principal
Source : Malo Croguennec, 2025

	Partenaires, gestionnaires et techniciens	Animation, découverte de l'environnement, tourisme	Riverains, élus et usagers locaux	Exploitants professionnels des ressources naturelles	Membres du CCG
Partenaires, gestionnaires et techniciens	Acteur 1	Acteur 6 Acteur 7 Acteur 8	Acteur 17	Acteur 18 Acteur 19 Acteur 20	
	Acteur 2				
	Acteur 3				
	Acteur 4				
Animation, découverte de l'environnement, tourisme	Acteur 5	Acteur 6 Acteur 7 Acteur 8	Acteur 17	Acteur 18 Acteur 19 Acteur 20	
	Acteur 9				
Riverains, élus et usagers locaux	Acteur 10	Acteur 6 Acteur 7 Acteur 8	Acteur 17	Acteur 18 Acteur 19 Acteur 20	
Exploitants professionnels des ressources naturelles	Acteur 21	Acteur 33	Acteur 34	Acteur 35	
	Acteur 22				
	Acteur 23				
	Acteur 24				
	Acteur 25				
	Acteur 26				
	Acteur 27				
	Acteur 28				
	Acteur 29				
	Acteur 30				
	Acteur 31				
	Acteur 32				
Membres du CCG		Acteur 33	Acteur 34	Acteur 35	

Tableau 4 : Codification des acteurs enquêtés selon leur(s) groupe(s)
Source : Malo Croguennec, 2025

2 - Le questionnaire comme outil d'appui

Enfin, une enquête par questionnaire a été déployée parallèlement aux entretiens conformément aux préconisations de la boîte à outils RNF. Le questionnaire, élaboré suivant la même ligne directrice que notre grille d'entretien (Annexe 3). Le public visé était très large, allant des acteurs de la protection de l'environnement (professionnels, éco volontaires etc.), des habitants de La Désirade et de Saint-François, des visiteurs touristiques de Petite Terre, et plus largement les résidents de l'archipel guadeloupéen intéressés par la réserve. Le questionnaire a été diffusé via plusieurs canaux au cours entre le mois d'avril et le mois d'août : Sur le groupe Whatsapp des habitants de La Désirade ; via les réseaux sociaux (publication sur la page Instagram de la réserve) ; via un poster sur le bateau de certains prestataires de la réserve (Annexe 4). Au total, ce sont 136 questionnaires qui ont été retournés. Les résultats ont ainsi servi à corroborer certains constats ou à nuancer certains points du diagnostic. Si nous précisons la composition des répondants au questionnaire, près de 60 % d'entre eux ont entre 40 et 60 ans mais la représentativité des autres catégories restent relativement satisfaisantes. Nous notons cependant une lacune concernant les moins de 25 ans, ne représentant que 2,2% du total. Concernant le lieu de résidence des répondants, 87% d'entre eux habitent Guadeloupe. (figure 15).

La figure 16 permet d'établir plus en détail les communes de résidence d'où proviennent les

répondants avec une représentativité importante des communes de Le Gosier, Saint-François, Petit Bourg ET La Désirade. Nous n'avons pas détaillé ici la commune de résidences des répondants habitant hors Guadeloupe, étant très minoritaires.

La combinaison des entretiens semi-directifs, du questionnaire et des observations (ainsi que des discussions informelles) nous a ainsi permis la méthodologie par triangulation des sources d'information et ainsi appuyer (Bryman, 2012). *"Once a proposition has been confirmed by two or more independent measurement processes, the uncertainty of its interpretation is greatly reduced. The most persuasive evidence comes through a triangulation of measurement processes."* (Campbell et al., 1966).

Ces différentes étapes de travail, appliquées au cas spécifique de ce DAT de la RNN des Îlets de Petite Terre, sont précisées au sein du retroplanning ci-dessous (cf. Figure 17).

Partie 3 - Limites, contraintes et perspectives d'enrichissement méthodologique

Malgré le soin apporté à la construction de cette démarche méthodologique mixte, il convient de souligner plusieurs limites et contraintes qui ont pu plus ou moins affecter le déroulement de l'étude et l'interprétation de ses résultats.

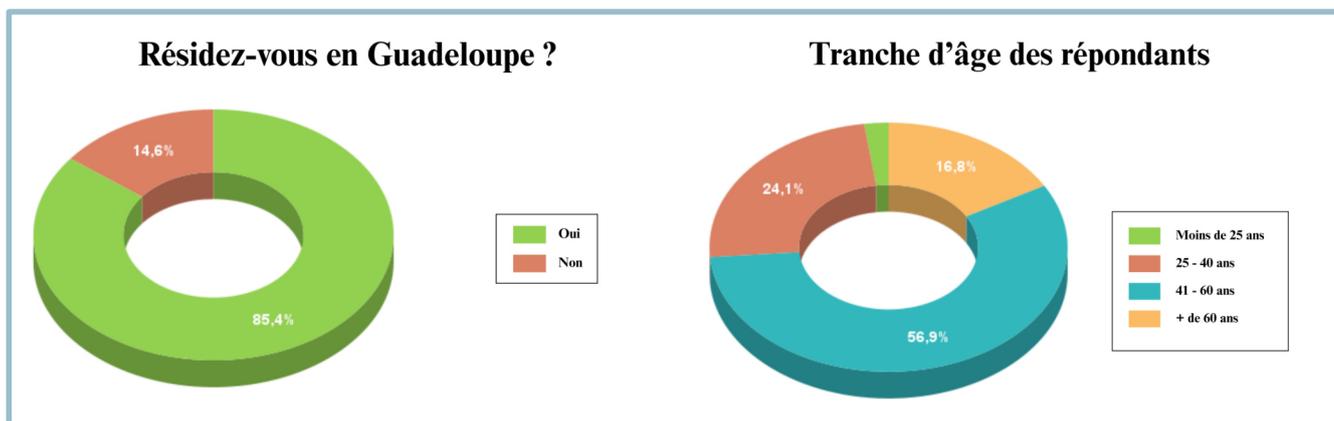


Figure 15 : Profil des répondants au questionnaire
Source : Malo Croguennec, 2025
Résultats issus du questionnaire

1 - Contraintes géographiques et logistiques

La localisation insulaire de l'étude d'abord, a engendré des difficultés pratiques notables. Étant basé sur l'île de La Désirade, tous les déplacements vers Grande-Terre, Basse Terre ou vers les îlets de Petite Terre ont constitué des difficultés, tant logistiques que temporelles. La volonté commune affichée par les gestionnaires et moi-même d'une réalisation des entretiens en présence dans un souci de développement des relations avec les acteurs a rendu cette phase d'autant plus complexe. Les rotations de la navette entre La Désirade et Grande Terre ne sont par exemple assurées que 2 fois dans la journée (le matin et en fin d'après midi) et sont soumises aux conditions météorologiques ainsi qu'à la prolifération de sargasses. Plusieurs entretiens ont ainsi été annulés car la navette ne pouvait assurer le déplacement. Concernant les déplacements à Petite Terre, les déplacements nécessitent de s'y rendre avec les gardes, ce qui impliquait la présence sur site durant 4 jours (jusqu'à la fin de mission sur Petite Terre). Ces obstacles logistiques ont réduit le temps de présence effective sur le terrain. De même, la dispersion géographique des acteurs a compliqué l'organisation des entrevues. Il a parfois fallu regrouper plusieurs rendez-vous sur de courts séjours et des déplacements occupant une part importante de ces phases de terrain.

2 - Contraintes temporelles

Le calendrier serré de l'étude (six mois de stage) a également constitué une contrainte. Obtenir des disponibilités auprès de tous les acteurs clés dans ce laps de temps restreint s'est avéré difficile. Certains entretiens planifiés ont été annulés ou reportés à plusieurs reprises, du fait d'agendas chargés des interlocuteurs, d'imprévus mais aussi de non réponses malgré de (très) nombreuses relances. Ce manque de disponibilité de certains profils a pu créer des lacunes dans le panel des personnes interrogées. Même si l'échantillon d'acteurs interviewés reste globalement diversifié, l'absence de certains points de vue (malgré de très nombreuses relances) constitue un biais possible du diagnostic. Nous aurions pu par exemple ajouter les structures de vente de billets affiliées à certains prestataires et qui seraient indirectement impactées par les évolutions potentielles de la

gestion de la réserve. Ces contraintes temporelles invitent ainsi à considérer le présent diagnostic comme une photographie à un instant T, perfectible et susceptible d'évoluer si de nouveaux échanges étaient menés ultérieurement. Le DAT ne constitue pas une fin en soi mais une invitation à maintenir et affiner ces analyses.

3 - Biais de représentativité et limites de l'enquête par questionnaire

L'enquête par questionnaire, bien qu'utile pour élargir la base de répondants, présente ses propres limites. D'une part, le taux de réponse obtenu est relativement faible (environ 100 répondants) ce qui peut rendre délicate la généralisation des pourcentages observés. D'autant qu'un biais de sélection est indéniable, puisque les répondants volontaires sont probablement ceux qui s'intéressent déjà au sujet de la réserve, induisant une surestimation de la notoriété réelle de celle-ci. D'autre part, la représentativité de l'échantillon est incertaine. La démarche ici menée constituait avant tout une approche à vocation complétive du DAT et a donc été diffusée très largement sans faire l'objet d'un travail de représentativité préalable. Par conséquent, les résultats du sondage doivent être interprétés avec prudence. Dans le rapport final, ils ont été utilisés avant tout en appui des constats issus des entretiens, et non comme une représentation absolue de l'avis général.

Ainsi, si ces différentes limites n'invalident en aucun cas les résultats de ce diagnostic, elles appellent inévitablement à la nuance dans l'analyse. Malgré ces obstacles, la méthodologie mise en œuvre articulant le DAT de RNF avec des discussions informelles, de l'observation de terrain, de l'analyse de la documentation de la réserve ainsi que le déploiement d'un questionnaire, a permis d'obtenir une vision relativement riche de l'état d'ancrage territorial de la réserve.

4 - Outil non exploré : l'apport potentiel des jeux sérieux

Adopter un regard critique sur la méthodologie mobilisée implique également de pointer les éventuels manquements et/ou autres matériels méthodologiques qu'il aurait pu être pertinent de mobiliser. Entre autres, nous avons pu évoquer lors d'échanges avec les membres de

l'équipe gestionnaire la mise en place d'outils participatifs comme des jeux sérieux (ou serious games). Ces outils, conçus à des fins de sensibilisation, d'éducation ou de facilitation du dialogue entre acteurs autour de problématiques complexes, auraient pu constituer un outil d'analyse des relations et visions des divers acteurs tout en permettant d'introduire ou renforcer le dialogue entre certains groupes d'acteurs (Barreteau et al., 2007). Les jeux sérieux, méthode de plus en plus mobilisée dans les sciences sociales permettent de simuler des situations concrètes de gouvernance ou de conflits d'usage, en immergeant les participants dans un cadre scénarisé et interactif. Cette méthode permet ainsi de favoriser l'expression de points de vue dans un cadre moins formel qu'un entretien, faciliter la rencontre entre acteurs ainsi qu'explorer des scénarios de gestion en éprouvant leur acceptabilité face à des acteurs divers. Malheureusement, la contrainte temporelle s'est encore imposée. Toutefois, son intégration future pourrait constituer une piste d'évolution méthodologique tout à fait pertinente, notamment dans une logique de continuité de ce travail d'ancrage territorial.

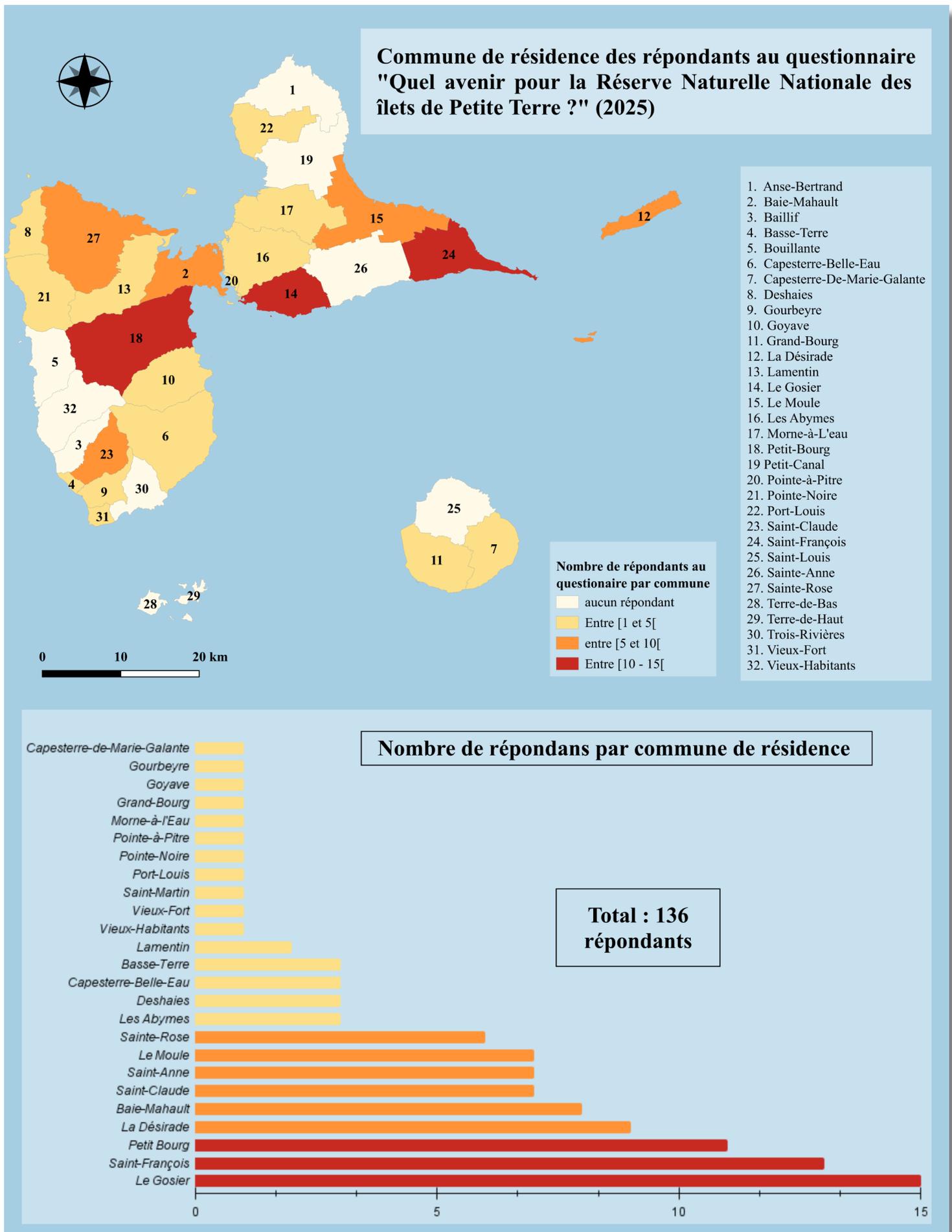


Figure 16 : Commune de résidence des répondants au questionnaire
Réalisation : Malo Croguennec, 2025
Résultats issus du questionnaire

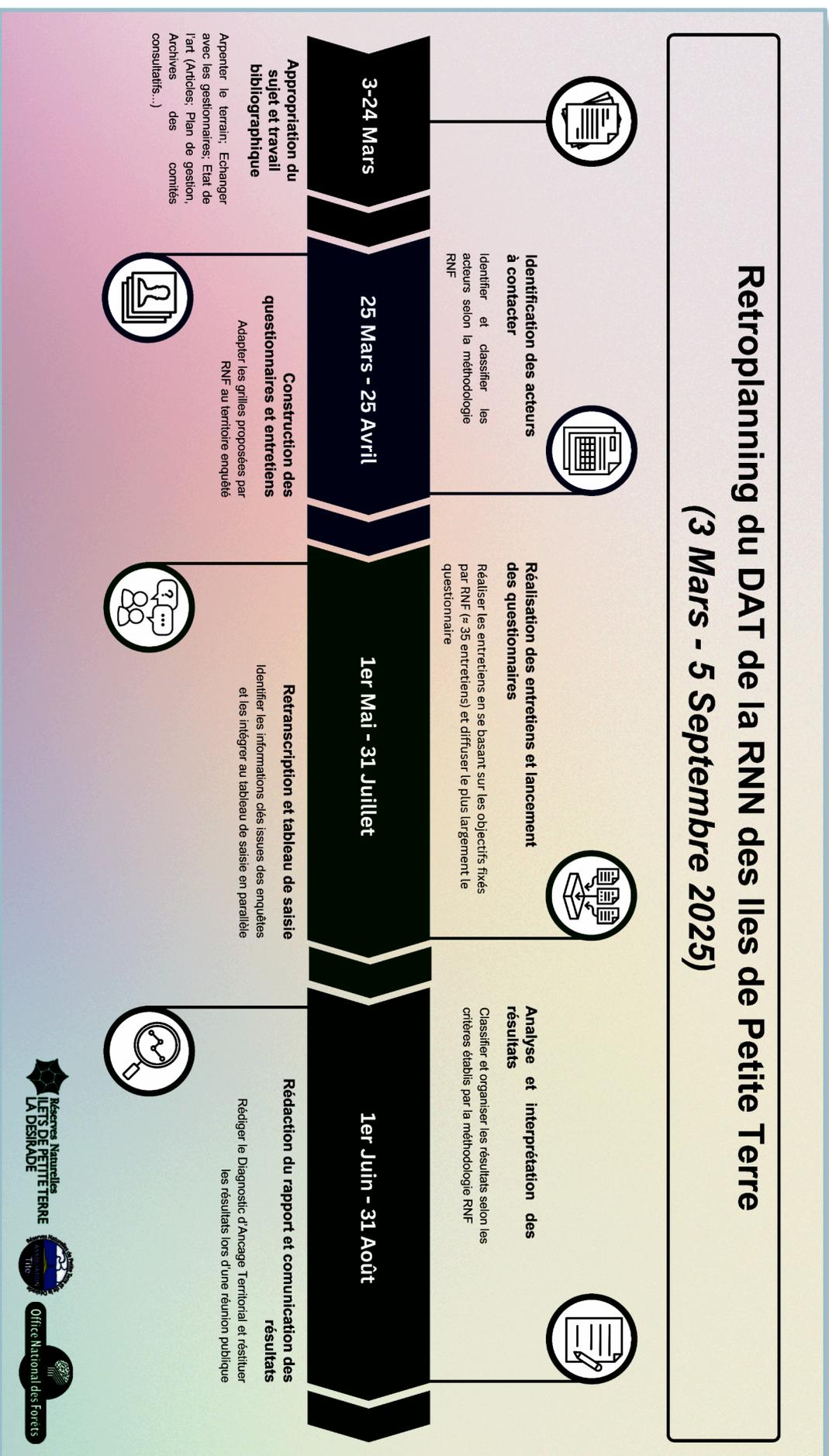


Figure 17 : Retropianning du DAT de la RNN des iles de Petite Terre
Source : Malo Croguennec, 2025



© Malo Croguennec, 2025

L'acceptabilité sociale

Construire les conditions d'un ancrage local

Partie 1 - Le processus communicationnel de la RNN : De la diffusion institutionnelle à la réception locale

A l'issue de ce travail d'état de l'art et de la méthode, il convient désormais d'exposer les résultats issus du diagnostic d'ancrage territorial appliqué à la RNN des Îlets de Petite Terre.

Cette première partie s'attèle ainsi à analyser les actions et modèles organisationnels adoptés par la RNN et qui répondent théoriquement aux enjeux d'un ancrage territorial effectif. Notre réflexion reposera sur les documents mis à disposition sur le site internet de la réserve (plan d'action, rapport d'activité) et chiffres fournis par les gestionnaires, ainsi que diverses citations issues des entretiens pour appuyer certains propos.

Nous l'avons vu, l'acceptabilité d'un ENP se définit comme sa capacité à intégrer les valeurs et critères adoptés collectivement. Ce travail d'acceptabilité se matérialise au sein de la trajectoire d'intégration selon 3 aspects : Le capital social, ou la capacité à former des relations de confiance avec les acteurs locaux ; l'articulation entre les niveaux de règles ; et le leadership ou le rôle d'interface des gestionnaires au sein des relations de verticalités inter-acteurs. Cette trajectoire doit nécessairement reposer sur une communication effective permettant d'apporter une visibilité des actions menées par les gestionnaires auprès du territoire.

1 - Le développement d'un large éventail d'outils de communication...

1.1 - Une multiplicité de supports de communication qui tend à se développer...

Si nous nous penchons justement sur cette facette communication, nous observons que les gestionnaires de la RNN de Petite Terre ont pu

développer un large panel d'outils et supports de communications au fil du temps.

D'abord, selon la charte des réserves, les gestionnaires ont l'obligation chaque année de publier un rapport d'activité. Ce document d'une centaine de pages permet ainsi de faire le bilan de l'année passée selon différents aspects ("*Intervention sur le patrimoine naturel*"; "*Communication et pédagogie*"; "*Connaissance et suivi du patrimoine naturel*" etc.) A cela s'ajoute le plan de gestion, document renouvelé tous les 5 ans, et qui établit les grandes orientations de développement et de programmation à la fois stratégique et opérationnel de la gestion de la réserve.

Si nous nous penchons maintenant sur la communication à l'initiative des gestionnaires, la RNN de Petite Terre possède divers outils développés ces dernières années. Nous retrouvons notamment un site internet, actif depuis 2017. Il est d'ailleurs à noter une nette augmentation du flux d'information diffusé par ce biais. Comme nous pouvons l'observer dans le rapport d'activité 2024, le nombre de publications a connu une amélioration claire durant l'année 2024, qui marque le plus haut taux de publications du site depuis sa création avec près de 19 articles, 6 rapports d'études, 2 rapports d'activités et 1 rapport technique "*Éducation à l'environnement*". Le site a par ailleurs connu une refonte durant cette même année.

Plus largement, et dans le but de "*toucher les différents publics*", les gestionnaires ont également déployé une communication au travers de divers réseaux sociaux avec une page facebook créée en 2022, une page instagram et une chaîne youtube en 2023 et une page LinkedIn en 2024. Observer l'évolution du nombre de publications n'est pas nécessairement pertinent au vu de l'aspect relativement nouveau de ces initiatives, mais nous pouvons cependant relever une gestion active de ces réseaux en 2024 avec près de 168 posts facebook; 45 posts instagram et 3 vidéos youtubes (Rapport d'activités, 2024). Ce développement communicationnel entre par ailleurs en concordance avec certains discours d'acteurs qui mentionnent une meilleure visibilité des informations liées à des événements et dates spécifiques via ces outils.

“ De manière générale, je trouve que les sites internet, à part si on a des démarches administratives ou que l'on cherche vraiment une information particulière, ça a tendance à être un peu dépassé. Moi, c'est sur les réseaux sociaux que je vois l'information, une information très régulière sur l'événement, sur le type d'invité, sur l'organisation de la manifestation etc. Je trouve que c'était vraiment une bonne stratégie de communication.”

Acteur 4

Le développement de ces réseaux est d'ailleurs reçu très positivement par certains acteurs qui relèvent une communication plus en adéquation avec les méthodes modernes de prise d'information.

“ Je pense que les réseaux sociaux aujourd'hui, et notamment Instagram, ça marche quand même très bien, en Guadeloupe notamment. WhatsApp aussi. Peut-être qu'une sorte de groupe de diffusion WhatsApp, “ les informations de petites terres”, dans lequel n'importe qui peut se mettre et dans lequel il n'y a que les admins qui peuvent envoyer des messages, c'est-à-dire des infos. Ce serait à développer.”

Acteur 2

A noter que, s'il n'existe pas encore de groupe Whatsapp spécifique comme mentionné par cet acteur, l'information des réserves est souvent partagée sur un groupe d'information de La Désirade “*Kay Ka Fet*” par la chargée de mission vie associative.

Si nous nous penchons maintenant du côté des supports physiques, différentes plaquettes d'informations et fiches espèces ont été diffusées ces dernières années et sont encore consultables en format numérique sur le site internet. (cf. Photo 11). De même, une newsletter des réserves, publiée tous les 3 mois, a vu le jour en 2025 avec l'objectif de rendre compte des missions et actions de gestions menées par la RNN sur un format court également disponible en format numérique sur le site internet ou par mail pour les inscrits.

En parallèle, le Comité Consultatif de Gestion se positionne en faveur du développement de la communication sur les enjeux et missions de la RNN dans les médias (Rapport d'Activité 2024)

En 2024, 4 émissions TV ont été réalisées autour des réserves. Les gestionnaires relèvent cependant que “*les reportages ne diffusent que rarement le message souhaité*” et envisagent une plus grande sélectivité des reportages dans les années à venir (Rapport d'Activité, 2024).

Comme le signalent certains acteurs membres du CCG, “*Les demandes un peu plus particulières qu'on a depuis deux ans, c'est des demandes liées au tournage de documentaires.*” À ce titre, “*l'ensemble des membres du comité se prononcent plutôt favorablement.*” relevant notamment la nécessité de développer ces biais afin de favoriser “*l'ancrage [...] à défaut d'avoir un déplacement de population*” afin de “*sensibiliser l'ensemble des habitants et du monde.*” (Acteur 31)

Un second enquêté fait remarquer que la question médiatique est effectivement à intégrer, mais que le message doit être davantage contrôlé au travers d'un véritable “*plan de communication*” qui permettrait ainsi de “*faire le tri*” dans les demandes, les “*cadrer davantage*”, et “*se mettre d'accord sur les messages à faire passer.*” (Acteur 23). Ce constat entre directement en adéquation avec les positionnements, précédemment décrits, des gestionnaires de la réserve.

Concernant les actions de communication sur le terrain, les gestionnaires mènent également un travail auprès du grand public et des associations via l'organisation de visites et la participation à différentes manifestations. En 2024, ce sont près de 11 visites des réserves (dont 1 seule à Petite Terre avec le centre pénitentiaire) et 10 stands qui ont été tenus lors d'événements (fêtes de quartier à La Désirade; Fête à Kabris; Traditour etc.) (Rapport d'Activité 2024). (Cf. Photo 10).



Photo 10: Stand des Réserves durant la FAK, 2025
Photo : Association Titè, 2025

TOPOGUIDE

LIVRET DE DECOUVERTE DU
PATRIMOINE DE LA DESIRADE

LIVRET DE DECOUVERTE DU
PATRIMOINE DE LA RESERVE DE
PETITE TERRE

Livret téléchargeable



Livret téléchargeable



Livret téléchargeable



Livret téléchargeable



FICHES ESPÈCES



BARRACUDA

PDF



TORTUE VERTE

PDF



REQUIN CITRON

PDF



RAIE PASTENAGUE

PDF



POISSON LION

PDF



POISSON PERROQUET

PDF



POISSON CHIRURGIEN

PDF



PIEVRE

PDF



OURSIN BLANC

PDF



OURSIN NOIR

PDF



LANGOUSTE ROYALE

PDF



LAMBI

PDF

Photo 11 : Bibliothèque du site internet des RNN de La Désirade et Petite Terre
Photo : Malo Croguennec, 2025

Ce genre d'évènement permet de toucher un public qui n'est pas nécessairement sensibilisé aux questions de préservation, ou qui ne s'accommode pas de prime abord. La tenue de stand permet, dans un cadre différent, de dialoguer et transmettre des informations au grand public.

Nous pouvons également relever le travail mené auprès des scolaires au travers d'interventions pédagogiques et de visites du site de la réserve durant l'année 2024. Au total, près de 9 animations à destination des établissements scolaires ont été menées en Guadeloupe (5 interventions en classe, 3 sorties à Petite Terre et 1 sortie à La Désirade). Tous les élèves des établissements scolaires de La Désirade, de la petite section à la troisième, ont également eu l'opportunité de participer à un projet d'éducation à l'environnement (prenant la forme de 3 séances en classe et 1 séance sur le terrain, à la RNN de La Désirade). Des interventions ont également été menées hors temps scolaire notamment en co-construction avec le service animation de la commune de La Désirade au travers de 8 séances de sensibilisation auprès des enfants. Ce sont au total près de 62 interventions pédagogiques qui ont été réalisées. Nous pouvons ajouter le travail de création d'outils pédagogiques mené par la chargée de mission vie associative, par la création de jeux de sociétés adaptés aux thématiques de la réserve (Jeu de 7 familles, Memory, Doodle, Skyjo version réserve) (cf. Photo 12).



Photo 12: Jeux de cartes adaptés aux RNN
Photo : Malo Croguennec, 2025

Enfin, les gestionnaires mènent chaque année des opérations de sensibilisation et de formation auprès des prestataires commerciaux. Cette formation a pour objectif de permettre aux opérateurs d'informer à leur tour leurs clients sur les objectifs et la réglementation de la réserve et constituer ainsi un intermédiaire puissant de transmission de l'information. En 2024, ce sont 2 réunions d'informations qui ont été réalisées par les gestionnaires, réunissant près de 17 participants (et donc nouveaux formés) bénéficiant d'une activité commerciale sur Petite Terre.

1.2 - ...et gagner en visibilité

Cet ensemble d'outils communicationnels relativement étayé, comme nous avons pu le voir, connaît une évolution positive de sa visibilité ces dernières années. Toujours selon le rapport d'activité de 2024, si nous comparons par exemple le nombre de sessions ayant visité le site internet, près de 16 903 sessions ont été enregistrées en 2024 contre 11 783 en 2023. Le taux d'engagement en 2024 est de 58% ou 9 860 personnes (soit le nombre d'utilisateurs ayant réellement interagit avec le site). En revanche, notre propos vient être nuancé par la portée réelle des consultations du site. Si nous nous penchons sur les éléments les plus consultés, près de 7 782 visites sont enregistrées sur la page de réservation des mouillages pour Petite Terre. Les pages liées à l'information et la sensibilisation concernant Petite Terre semblent, quant à elles, enregistrer nettement moins de visites.

Concernant les réseaux sociaux, la page facebook est passée de 349 abonnés et 1 302 visites en 2022 à 623 abonnés et 3 400 visites en 2024, la page instagram de 416 abonnés et 1 200 visites en 2023 à 547 abonnés et 1 100 visites en 2024 et la chaîne youtube de 28 abonnés et 312 vues en 2023 à 31 abonnés et 812 vues en 2024. Si ces chiffres montrent une évolution positive, ces derniers restent relativement faibles. En comparaison, les réseaux sociaux de certains prestataires opérant sur la réserve bénéficient d'une visibilité nettement plus importante. La compagnie Uhaïna croisières compte par exemple, au 6 août 2025, plus de 4 760 abonnés sur sa page instagram. Bien sûr, un ensemble de facteurs permettent d'expliquer cette différence. Mais ce constat peut laisser présumer que le flux des personnes se rendant à Petite Terre tient davantage le lieu à la

compagnie avec laquelle ils s’y sont rendu, qu’à la RNN elle-même.

Pour ce qui est des participations à des manifestations, sont estimés à environ 1888 les personnes sensibilisées (contre 981 en 2023) (Rapport d’Activité, 2024). Nous notons ici une nette progression de près de 191%.

Les interventions pédagogiques ont quant à elles permis durant l’année 2024 de sensibiliser près 250 élèves au travers d’animations scolaires ponctuelles, 300 élèves au travers des projets pédagogiques scolaires et 82 enfants au travers des projets hors temps scolaire. *“Au total, ce sont 632 enfants et leurs encadrants qui ont été sensibilisés aux enjeux des réserves naturelles de La Désirade et Petite Terre”* (Rapport d’Activité 2024).

Nous notons ainsi des efforts notables des gestionnaires pour améliorer la communication ces dernières années. Travail porté exclusivement par la chargée de mission vie associative. Bien sûr, la communication mériterait nécessairement des améliorations, tant sur sa visibilité que sur les méthodes employées, mais le caractère relativement nouveau de beaucoup des outils déployés témoigne d’une volonté claire des gestionnaires de s’investir davantage sur ce volet communicationnel.

2 - ... qui se heurte à une réception parfois mitigée des acteurs interrogés

2.1 - Une communication globalement reconnue...

En s’appuyant à présent sur les données issues des entretiens menés, nous pouvons apporter une première observation/estimation de la réception réelle de ces moyens de communications auprès d’un panel d’acteurs et actrices divers. Lors des entretiens, un ensemble de documents de communications étaient présenté à l’enquêté qui indiquait alors si il avait déjà pu avoir en main ou s’il avait déjà observé ces différents outils. A la question *“Parmi les documents suivants, lesquels connaissez-vous ?”*, la médiane des notation attribuées aux réponses se trouve être à 3/5 ce qui équivaut à la catégorie *“Connait la moitié des documents qui lui sont destinés”*. La moyenne de ces réponses se trouve quant à elle aux alentours de 3,5/5.

Cette connaissance des outils de communication, bien qu’incomplète, témoigne cependant d’une identification correct des outils par les acteurs interrogés. Si nous déclinons maintenant ce niveau de connaissance aux différents groupes d’acteurs, cela nous permet d’établir des disparités potentielles. En effet, si les enquêtés appartenant au groupe *“Membres du CCG”* ainsi que *“Riverains, élus et usagers locaux”* ont une note médiane de 5/5, et le groupe *“Exploitants professionnels des ressources naturelles”* de 4/5, les groupe *“Partenaires, gestionnaires et techniciens”* ainsi que *“Animation, découverte de l’environnement, tourisme”* ont quant à eux une note médiane de 3/5. Bien sûr, ces résultats sont à nuancer et peuvent être influencés par les individus interrogés sans être nécessairement corrélés avec leur catégorisation. Mais cette première analyse peut permettre d’identifier les potentiels manquements quant à la transmission des outils de communication. Ce sont en l’occurrence les acteurs des secteurs touristiques et de l’animation ainsi que les structures partenaires qui semblent ici avoir une connaissance plus réduite des outils de communications présentés.

Si nous nous penchons sur les discours des acteurs interrogés, ces derniers semblent avoir une vision plutôt unanime quant à l’accessibilité notable de l’information et la multiplicité des outils disponibles pour les personnes qui souhaitent l’obtenir. A la question *“Les informations sur la RN sont-elles accessibles ?”*, la médiane des réponses se situe cette fois à 5/5. Ce constat est très satisfaisant dans une logique D’acceptabilité. Il témoigne d’une conscience globale des acteurs du travail de transmission de l’information mené par les gestionnaires de la réserve.

“Du moment que tu tapes réserve naturelle, direct la page s’ouvre. Tu as la page, tu peux la suivre.”

Acteur 12

“Je pense que si on cherche l’information, elle est facilement trouvable, puisqu’il y a le site de la réserve, il y a quand même des informations.”

Acteur 31

“Je crois que si on va chercher l’information on peut la trouver.”

Acteur 9

Si nous nous penchons sur les réponses au questionnaire, la tendance semble se confirmer puisque 72% des personnes interrogées répondent “oui” à la question “*Trouvez-vous les informations suffisamment accessibles ?*” (Figure 18).

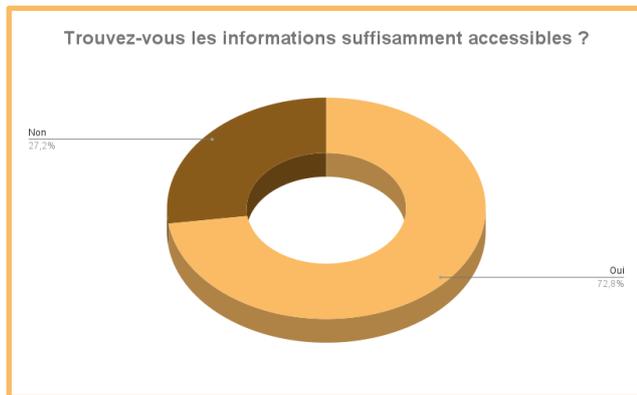


Figure 18: Accessibilité de l'information de la RNN
Réalisation : Malo Croguennec, 2025

De nombreux commentaires dans la rubrique “*Précisez votre réponse*” semblent démontrer une certaine satisfaction quant à l'accessibilité de l'information sur internet : “*Le site est bien fait*”; “*Site riche et bien documenté*”; “*Site internet précis*”; “*beaucoup d'informations sur internet*” etc. Cela se confirme notamment au sein des réponses à la question “*Lorsque vous souhaitez prendre des renseignements sur la Réserve Naturelle des îlets de Petite Terre, où allez-vous chercher l'information ?*” puisque près de 86% des répondants (117 personnes) cochent notamment “*Le site internet*”, suivi de “*réseaux sociaux*” pour 49 personnes et “*en contactant directement les gestionnaires*” pour 27 personnes (les choix peuvent être multiples) (cf. Figure 19).

2.2 - ... mais des dynamiques de diffusion encore trop centrées sur le support et non l'interaction

Il est cependant à relever certaines critiques établies concernant le format de diffusion de l'information.

Certains enquêtés relèvent parfois le manque de lisibilité de l'information fournie et notent une amélioration nécessaire sur “*la façon de rendre compte*”, notamment de l'amélioration ou non de l'état de ce que l'on protège, ou “*comment mettre en image un peu mieux les actions qui sont faites de protection de la nature.*” (Acteur 24)

Cette critique vient notamment du format très lourd du Rapport d'Activité, un “*document de je ne sais pas combien de pages*” qui nécessiterait, au delà de l'adaptation du format, d'être accompagné d'un “*bilan chaque année*” (Acteur 32). Le format très dense et parfois peu attrayant des rapports d'activités seraient indigestes et ne permettrait pas de rendre compte des actions menées sur la réserve. Cette observation des acteurs enquêtés soulève un point très intéressant qui rejoint directement l'une des dix règles de communication identifiées par Libaert (1998) que nous évoquions précédemment. Celle de la nécessité d’ “*utiliser un langage accessible à tous*”.

D'autres encore, relèvent l'intérêt de certains outils mais déplorent leur manque de transmission active.

“[La newsLetter], c'est génial. Après c'est vrai que nous [désiradiens] avons beaucoup de personnes âgées. Si on pouvait aussi la mettre dans les boîtes aux lettres ce serait parfait. C'est un budget. Mais je pense que ça vaut vraiment le coup comme on s'assure vraiment que toute la population, notamment les personnes âgées, qui ont un lien beaucoup plus fort avec Petite Terre que nous, les plus jeunes. [...] Je pense que ça leur ferait vraiment plaisir d'avoir des nouvelles dans leur boîte aux lettres de Petite Terre.”

Acteur 10

Le format nouveau d'une newsletter, relevée comme un outil pertinent par de nombreux acteurs, est cependant critiquée en raison de sa diffusion exclusivement numérique. A noter qu'il existe un panneau d'affichage dédié aux réserves de La Désirade et Petite Terre au rez-de-chaussée de la capitainerie du port de La Désirade sur lequel figure cette newsletter et dont cet acteur n'avait certainement pas connaissance (cf. Photo 12). Cependant, ce dernier soulève un point important concernant l'accessibilité à tous de l'information. Une fois encore, ce constat pointe une limite de la communication telle qu'établie aujourd'hui par les gestionnaires de la réserve et également identifiée dans les dix règles de communication établies par Libaert : Communiquer à proximité et faire porter le projet localement. Ici, les reproches se tournent notamment sur le moyen de transmission, parfois trop éloigné de réalités territoriales (en l'occurrence la moyenne d'âge des habitants de

La Désirade), rendant l'accès à l'information difficile pour certaines catégories de la population.



Photo 13: Panneau des réserves à La Désirade
Photo : Malo Croguennec, 2025

Plus largement, nous avons pu relever lors des entretiens une certaine critique du modèle même des outils développés par les gestionnaires pour transmettre l'information.

“Je dirais que l'information est peut-être accessible, mais elle n'est pas attrayante. Je dirais qu'il faudrait que via l'association, ils fassent plus d'actions vers le public, des choses pour redonner une image.”

Acteur 8

“Il faudrait, au-delà de l'accès à l'information, peut-être aussi aller chercher directement les gens, aller vers eux et donner l'information. Surtout en ce qui concerne l'environnement. Je crois que c'est valable pour les réserves, mais c'est valable pour tout ce qu'on peut faire sur l'environnement. Ce n'est pas un truc qu'on doit garder pour les initiés.”

Acteur 9

Ces derniers soulèvent un point majeur. Il ne suffit pas de créer l'information pour que cette dernière soit transmise et appropriée par les acteurs. Nous retrouvons ici encore des discours qui rejoignent directement la théorisation portée par Libaert, à savoir la nécessité d'“*Informer de manière participative*” (1998). Autrement dit, transmettre l'information est une chose, mais mener des actions actives de discussions et échanges à destination du grand public en est une autre. La centralité placée sur le support

d'information et non l'interaction est pointée comme une limite claire de la communication des réserves. Autrement dit, il existerait effectivement une information accessible reconnue par les enquêtés, mais cela ne suffirait pas à ce que sa transmission soit effective.

Cela invite ainsi à réfléchir davantage à la transmission de cette connaissance. “*A partir du moment où tu apportes correctement le message, si tu apportes la bonne information correctement, les gens l'écoutent.*” (Acteur 13)

2.3 - L'entrée éducative comme levier de diffusion

Second constat, de nombreux acteurs enquêtés signalent le caractère indispensable d'une diffusion de l'information auprès des scolaires. Nous avons pu le voir précédemment, un travail très important a pu être mené durant les années 2024 et 2025 autour des animations et projets éducatifs, et dont les remarques que nous relèverons ici ne font pas forcément état. Cependant, ces derniers mettent l'accent sur la nécessité pour la réserve de maintenir des démarches à portée éducative voir de multiplier ce type d'animation. De nombreux enquêtés pointent notamment la fonctionnalité de “tout ce qu'il y a de ludique pour les enfants” et qui constituerait plus largement un levier de diffusion plus large “*parce que les enfants après ils se chargent des parents, ils se chargent des autres.*” (Acteur 9)

Des échanges avec les membres de l'équipe gestionnaire ont pu confirmer la concordance de vision autour de l'intérêt de la transmission aux enfants. Au-delà de l'intérêt d'éduquer les jeunes générations dans l'optique d'une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans le futur, ces derniers servent de relais auprès de leurs parents, familles etc. Au cours des entretiens, nous avons d'ailleurs constaté que durant la présentation des différents supports communicationnels, une majorité d'acteurs avait déjà connaissance des carnets de vacances. Ces outils font notamment l'objet d'une très large diffusion au sein des écoles et durant les différentes manifestations et événements et de nombreux acteurs ont donc pu être indirectement sensibilisés par le biais des enfants ayant reçu ces carnets. Nous relevons certaines remarques qui témoignent de cette transmission indirecte de l'information. “*Les carnets de vacances, je les connais comme j'ai des enfants.*” (Acteur 12)

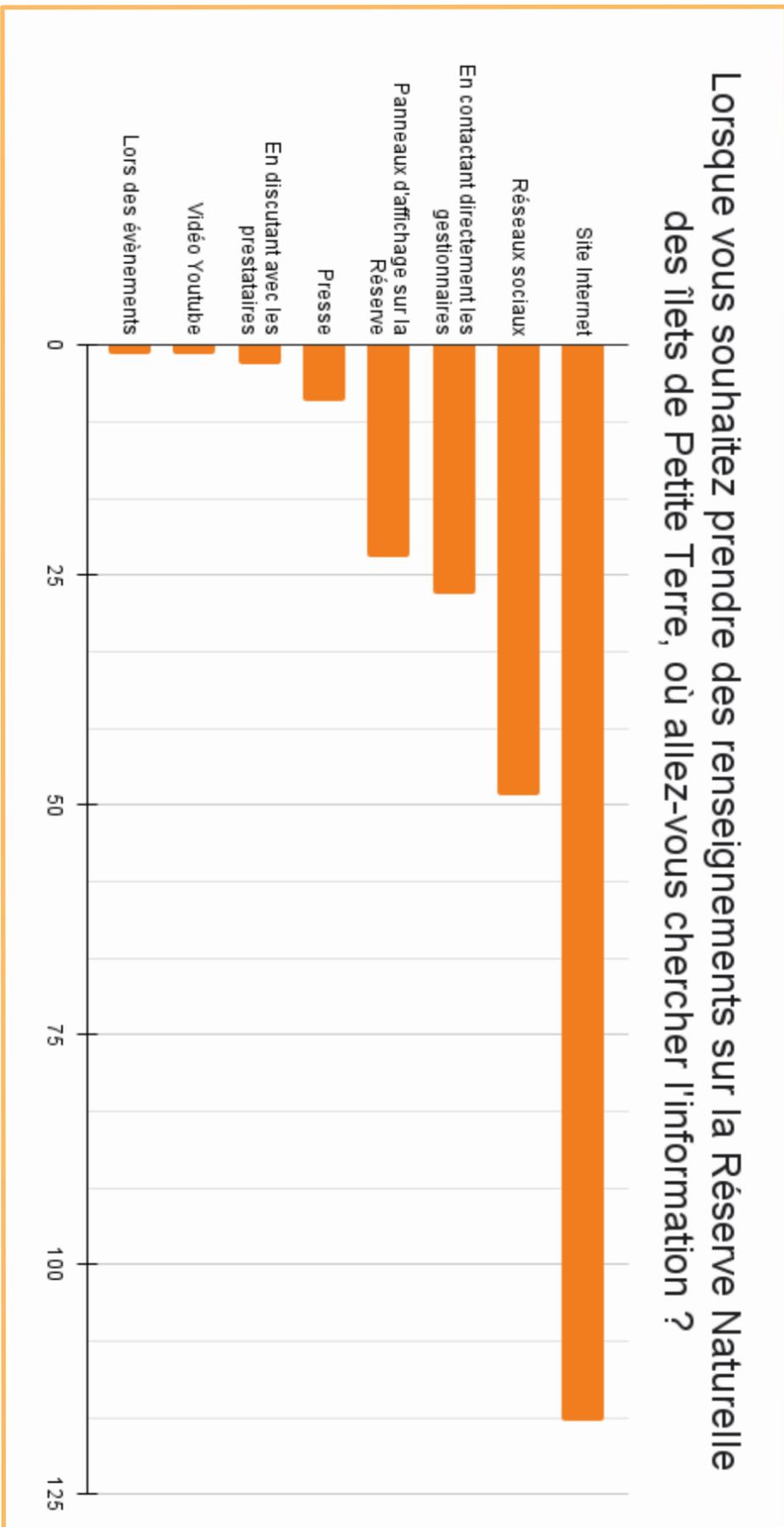


Figure 19 : Où allez-vous chercher l'information sur la RNN de Petite-Terre ?
 Réalisation : Malo Croguennec, 2025
 Résultats issus du questionnaire

Si nous complétons ces observations par les remarques établies par les répondants au questionnaire, les pistes d'amélioration de la communication proposées par ces derniers peuvent se classer selon quatre grandes tendances. Nous constatons d'abord une part très importante des réponses concernant la partie éducation. A la question *“Selon vous, comment pourrait-on améliorer la diffusion des informations liées à la Réserve Naturelle ?”*, de nombreux enquêtés répondent notamment: *“Par le biais des écoles”*; *“Faire des vidéos ludiques”*; *“Sensibilisation dans les écoles”*; *“Actions dans les écoles, stands sur les événements”*; *“via les écoles et les campagnes de sensibilisation”*; *“Plus d'interventions dans les écoles/collèges et lycées”*... D'autres encore évoquent la nécessité de développer davantage de supports physiques: *“Un ou deux panneaux de plus sur place”*; *“En faisant de la prévention, des panneaux”*; *“Par des panneaux d'affichage, sur site, à l'office du tourisme”*; *“Je ne suis pas sûre, mais y'a-t-il des panneaux d'information au port de St-François ?”*; *“Affiche au niveau des départs des bateaux à Saint-François”*. De nombreux répondants évoquent également le développement de la communication via les médias et réseaux sociaux. *“Apparaître plus dans les médias locaux”*; *“Télévision locale ou radio pour toucher les Guadeloupéens”*; *“Des réseaux sociaux plus actifs”*; *“Plus de communication sur les réseaux sociaux et les médias TV et radio, documentaires diffusés sur les réseaux sociaux avec influenceur”* etc; Nous retrouvons enfin de nombreuses évocations de participations accrues à des événements et manifestations locales: *“Conférences publiques”*; *“Manifestations”*; *“Plus de manifestations et tenues de stands d'informations”*; *“Aller à la rencontre des Guadeloupéens, organiser des ateliers, intervenir lors de conférences...”* etc.

Ainsi, les améliorations potentielles de la communication de la réserve mentionnées par les personnes interrogées se tournent vers l'éducation; les supports physiques; la communication médiatique ainsi que la participation accrue à des événements locaux. Cela confirme bien la volonté d'une communication active matérialisée par une multiplication des événements et animations au sein desquelles serait présente l'équipe gestionnaire, ainsi que la volonté d'une diffusion plus large à destination du grand public.

2.4 - Une information globalement intégrée malgré quelques zones d'ombres persistantes

2.4.1 - Un socle de gestion clairement identifié : les règles de la réserve et actions des gestionnaires

2.4.1.1 - Une compréhension claire des missions de la réserve

Après avoir rapidement dresser ce constat d'une production de l'information globalement satisfaisante mais encore trop perçue comme réservée à des “initiés”, il convient à présent de faire état de l'effectivité ou non de cette transmission de l'information. Pour ce faire, nous nous reposerons ici sur le niveau de connaissance des acteurs enquêtés lors des entretiens, appuyé par les réponses apportées au questionnaire.

Les constats que nous ont apportés les entretiens sont relativement encourageants. Les enquêtés semblent avoir dans la globalité, une connaissance claire des missions d'une réserve à savoir protéger, gérer, sensibiliser. La note médiane attribuée aux réponses des enquêtés à la question *“Selon-vous, quelles sont les missions d'une réserve naturelle en général ?”* se trouve être de 5/5. Si nous décomposons par groupe d'acteurs, la note médiane pour le groupe Partenaires, gestionnaires et techniciens et Membres du CCG est de 5/5 et celle du groupe animation découverte de l'environnement, tourisme; Riverains, élus et usagers locaux et Exploitants professionnels des ressources naturelles est de 4/5.

Les réponses n'ayant pas obtenu la note de 5/5 peuvent s'expliquer selon deux aspects. Nous relevons l'oubli par certains enquêtés de l'aspect pédagogique inhérent à la gestion d'une réserve, et l'ajout parfois d'une mission supplémentaire *“économique”*, faisant référence à l'activité particulière prenant place au sein de la réserve au travers des prestations d'autre part. Cette particularité constitue en réalité une dérogation spécifique à Petite Terre, et non une mission liée à la mise en place d'une réserve naturelle nationale. Cependant, comme en témoigne les résultats, ces réponses restent minoritaires.

“Alors je dirais que les missions d'une réserve naturelle c'est de préserver la biodiversité, de l'étudier; de la préserver; d'acquérir des connaissances et je pense qu'il y a aussi une intégration professionnelle au travers des prestataires.”

Acteur 2

Il apparaît en réalité que la majorité des enquêtés sont majoritairement au fait des valeurs et missions portées par la réserve.

“Pour moi la mission principale ça va être de protéger les enjeux naturels, le patrimoine naturel en fait qui a été identifié pour définir la réserve, donc protéger les espèces et les habitats du site, et puis ensuite il y a quand même tout un aspect pédagogie je pense qui est d'autant plus important aujourd'hui”

Acteur 24

Une fois encore, ces résultats se voient confirmés par l'analyse complémentaire que nous apporte le questionnaire. A la question *“Connaissez-vous les missions d'une Réserve Naturelle ?”*, 84,6% des répondants cochent *“oui”* (soit 115 enquêtés). A la rubrique *“Précisez”*, les répondants démontrent effectivement d'une connaissance claire des missions d'une réserve naturelle : *“Protection des espèces, entretien des espaces, sensibilisation du public”* ; *“Conservation, éducation, protection”* ; *“Contrôle du respect de la réglementation par les usages, mise en oeuvre des actions prévues au plans de gestion (préservation, entretien, suivi de populations, d'habitats, sensibilisation, etc.)”* ; *“Protéger, préserver, informer, réglementer, valoriser”*; *“Surveiller, informer, éduquer, conserver, entretenir, préserver, étudier”* etc.

Si nous nous penchons maintenant sur les réponses *“incomplètes”*, bien que minoritaires, ce sont encore une fois les enjeux de sensibilisation et éducation qui sont bien souvent omis : *“Protéger la biodiversité”*; *“Préservation faune et flore, refuge, recherche scientifique”* ; *“Préserver la biodiversité”* etc. Aucune mention cette fois d'une mission *“économique”*, que nous avons pu relever lors de certains entretiens.

2.4.1.2 - Des actions de gestion globalement reconnues

De même, les actions réalisées sur la réserve pour répondre à ces dites missions semblent très bien identifiées. La note médiane à la question *Quelles actions sont menées sur cette réserve ?* est de 5/5, ce qui équivaut à la capacité de l'acteur à citer 4 ou 5 actions. Cela témoigne d'une excellente identification du travail mené par les gestionnaires sur la réserve. Cependant, nous notons des disparités dans cette identification entre les différents groupes d'acteurs. La ou la médiane est de 5/5 pour les groupes *Membres du CCG; Partenaires, gestionnaires et techniciens* et de 4/5 pour les groupes *Animation, découverte de l'environnement, tourisme et Riverains, élus et usagers locaux*; la médiane descend à 2,5/5 concernant les *Exploitants professionnels des ressources naturelles*. Cette catégorie regroupant majoritairement des pêcheurs, ce constat témoigne d'une transmission ou une réception des informations encore insuffisante à direction de cette catégorie d'acteurs.

Les questionnaires viennent une fois encore confirmer cette tendance avec près de 79,4% des répondants qui se disent *Tout à fait d'accord* ou *Plutôt d'accord* avec l'affirmation *“Je connais les actions mises en place dans la réserve Naturelle des Îlets de Petite Terre”*. Seuls 8,1% s'estiment *“Pas du tout d'accord”*. Les réponses à la question ouverte *“Quelle(s) action(s) connaissez-vous ?”* permettent de voir qu'il existe une connaissance assez générale des actions. Nous obtenons notamment des réponses comme le *“Suivis faune (iguanes, tortues, scinques, raies, oiseaux...), suivis flores (cartographie des habitats...), actions de conservation (pépinière de Gaïac, plateforme de nidification des sternes...), contrôle de la fréquentation touristique et police de l'environnement (contrôle des réservations, des pratiques, des engins de pêches en réserve...), entretien général (sentiers de gestion, maison des gardes, mobilier de plage...), sensibilisation du public (Petite Terre, semaine de l'environnement...)"* ou encore la *“Restrictions ou interdictions d'accès, régulation d'espèces (invasives), suivis d'espèces (protégées ou non), information du public, sentier pédagogique, formation des prestataires touristiques, écovolontariat, etc...”*

2.4.1.3 - Un cadre réglementaire largement intégré

Une fois encore, du côté de la réglementation, nous notons une excellente connaissance des acteurs interrogés. A la question *“La création d’une réserve implique la mise en place de règles particulières pour protéger la biodiversité. Connaissez-vous certaines de ces règles ?”*, la médiane des réponses se trouve être de 5/5. L’analyse plus spécifique des résultats concernant les différents groupes d’acteurs témoigne d’une certaine constance des réponses. Si nous décomposons l’analyse, chacune des catégorisations possède une médiane de 5/5 sur l’indicateur réglementation. Nous notons justement que cet aspect de la réserve est le plus connu de tous les critères de connaissance établis dans la méthodologie DAT. *“Maintenant, les règles commencent à être connues.”* (Acteur 26)

Ce constat témoigne d’une communication relativement effective depuis la création de la réserve qui a permis une bonne intégration des règles de la réserve dans l’esprit des acteurs du territoire. Cette communication se matérialise notamment par la présence de panneaux sur site, de rappels de la réglementation régulièrement effectués par les gardes lors de leurs missions à Petite Terre mais aussi et par les interventions des prestataires en début de chacune de leurs excursions, fruit des formations dispensées par l’équipe gestionnaire, précédemment présentée. Comme le précise ce prestataire, *“On [les prestataires] se sert des réglementations pour rendre la prestation viable.”* (Acteur 14)

2. 4. 2 - Une connaissance plus fragmentée des animations et du périmètre de la réserve

2.4.2.1 - Les animations

Lorsque nous nous penchons sur les indicateurs de connaissances liés aux animations concernant Petite Terre, nous observons qu’à la question *“Connaissez-vous des animations proposées par la réserve et lesquelles ? (Préciser)”*, la médiane est cette fois de 3/5, ce qui équivaut à *“Moins de 50%”* des animations connues. Décliné par groupe, cela nous donne une médiane de 5/5 pour les Membres du CCG et les partenaires, gestionnaires et techniciens; et une médiane de 3/5 pour les acteurs de

l’animation, découverte de l’environnement, tourisme; les Riverains, élus et usagers locaux ainsi que les exploitants professionnels des ressources naturelles. La disparité entre les groupes dessine une différenciation claire de connaissance entre les acteurs institutionnels et collaborateurs de la réserve d’une part, et les acteurs dont l’activité ne se trouve pas directement liée aux gestionnaires de la réserve. Autrement dit, la communication semble visiblement insuffisante à destination des acteurs socio-économiques n’étant pas directement impliqués dans la vie de la réserve.

Si certains admettent ne *“pas être sûr qu’il y ait des animations sur la réserve”* (Acteur ...), d’autres signalent certaines animations dont ils ont déjà entendu parler, cependant, nous notons une connaissance globale relativement floue de cet aspect de la réserve.

“Sur Petite Terre, je sais qu’il y a, avec les collégiens, des visites guidées. Mais c’est la seule que je connais. Je sais qu’ils sont aussi présents souvent quand il y a des manifestations à travers un stand pour parler de la réserve”.

Acteur 1

2.4.2.2 - Le périmètre

Le périmètre de la réserve est également assez mal connu des acteurs interrogés avec une médiane des notes de 3/5 également (équivalent à une connaissance *“globalement correcte”* du périmètre). Si nous nous penchons sur les médianes spécifiques aux groupes d’acteurs, nous observons une homogénéité globale avec une médiane de 3/5 pour les Membres du CCG; Partenaires, gestionnaires et techniciens; Animation, découverte de l’environnement, tourisme et Riverains élus et usagers locaux. Cependant, la médiane descend à 1/5 pour le groupe Exploitants professionnels des ressources naturelles. Une fois encore, ces résultats sont à nuancer dans la mesure où le nombre d’acteurs interrogés par catégories diffère rendant la représentativité différenciée mais cela témoigne d’un constat surprenant. Le groupe au sein duquel les pêcheurs ont été interrogés possède la note la plus basse concernant la connaissance du périmètre de la RNN. Cela s’explique en réalité du fait des zones de pêche des acteurs interrogés, m’ayant

expliqué ne pas pêcher à proximité de cet espace, privilégiant la pêche au large par DCP, ou simplement d'autres espaces.

Toujours étant, nous avons dans le cadre des entretiens proposé aux différents acteurs de tracer ce qu'ils estimaient être les limites de la réserve en le matérialisant au sein d'un exercice en deux temps. Une image satellite à une petite échelle leur était d'abord présentée, englobant la pointe des châteaux; La Désirade et Petite Terre puis, dans le cas où l'acteur traçait une superficie qui semblait cohérente, une seconde image satellite, centrée sur les îlets de Petite Terre cette fois, lui était présentée (Annexe...). Il pouvait alors tracer avec plus de détails le périmètre (par exemple, la présence précise des bouées de démarcation). Ce corpus de données a ensuite été recodé sur Qgis afin savoir une représentation globale, puis par groupe des différents tracés (figure 20).

En analysant cette cartographie, nous pouvons tirer certains constats. D'abord, sans grandes surprises, le groupe Animation, pédagogie, tourisme et sensibilisation semble le plus proche des réalités avec près de 36,4% classés comme *"bon tracé, quelques approximations"* ou *"périmètre exact"*. Cela s'explique par la représentation importante de prestataires au sein de ce groupe, directement confrontés aux délimitations par leurs activités quotidiennes. Pour préciser, la catégorie bon tracé, quelques approximations, ou 4/5, était attribuée aux acteurs en mesure de réaliser un tracer aux superficies corrects ou se repérer en réalisant une surface géométrique reposant sur la présence des bouées. La catégorie *"périmètre exact"* était quant à elle attribuée aux personnes capables de mêler les deux (un tracé exact et le positionnement précis des bouées de démarcation).

Ensuite, nous remarquons que les tracés classés comme *"peu assuré"* ou *"méconnaissance"* ont en extrême majorité (hormi deux cas) surévalués la surface réelle de la réserve. Les échanges ayant suivi cet exercice nous ont permis de constater que de nombreux acteurs étaient surpris de constater la surface réelle de la RNN, jugée étonnamment petite. *"Je pensais que la réserve était beaucoup plus grande que ça"* nous affirme notamment l'un des acteurs interrogés (Acteur 18).

Partie 2 - La recherche d'une compatibilité avec le contexte culturel, social et économique du territoire

Après avoir examiné les modalités de communication mises en œuvre par la réserve et le degré de connaissance qu'en ont les acteurs locaux, nous examinerons dans cette seconde partie l'adaptation de la RNN à son territoire. En effet, au-delà de la diffusion et de la compréhension des messages, l'acceptabilité d'une aire protégée dépend aussi de la manière dont ses objectifs, ses règles et ses pratiques s'articulent avec les réalités culturelles, sociales et économiques du territoire dans lequel elle se déploie.

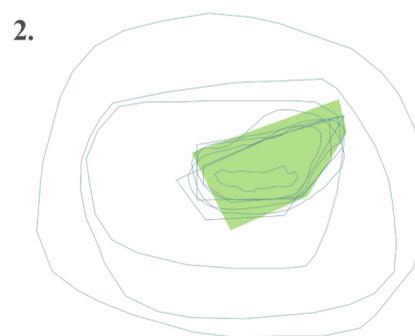
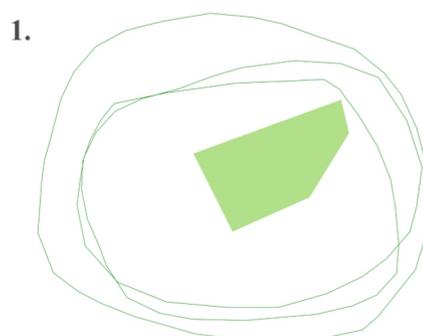
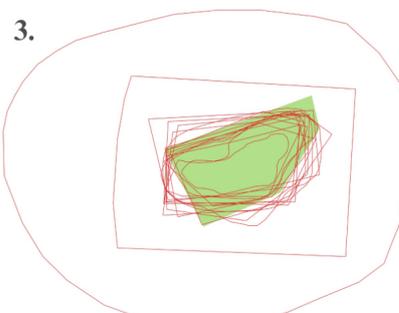
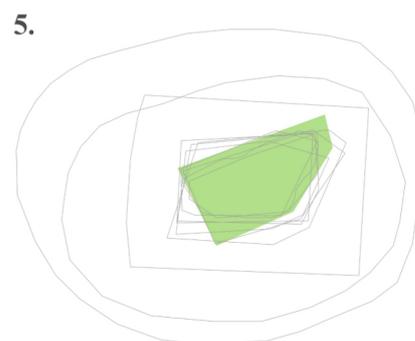
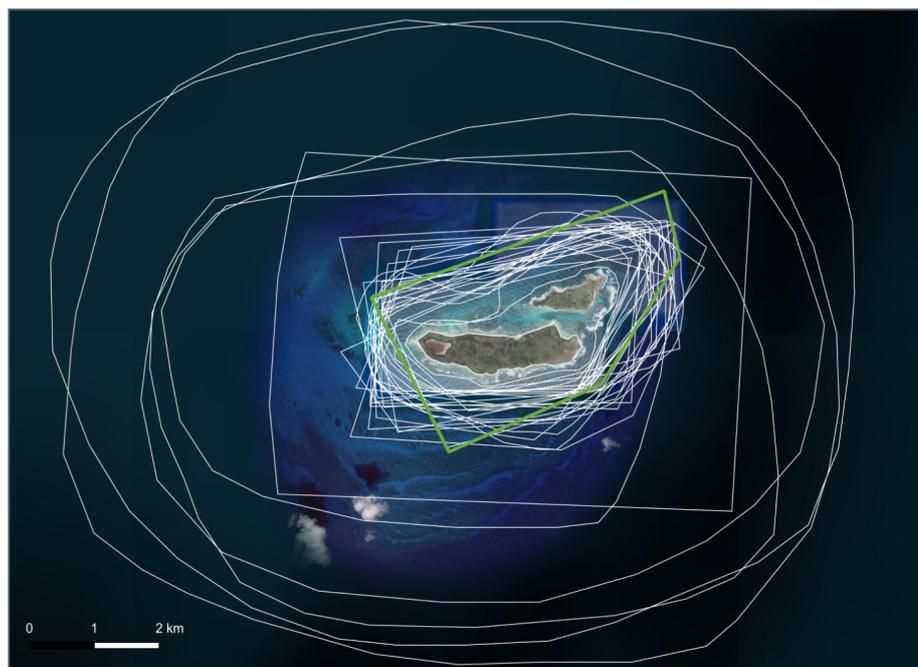
Le travail ici mené peut être directement relié à la notion de trajectoire d'intégration, et ses trois composantes que sont le capital social; l'articulation des règles et le leadership, telles qu'établies par Cosson et al. (2017). Cette adaptation de la gestion de la réserve au contexte local relève de la capacité du gestionnaire à construire un capital social solide au travers, notamment, d'une articulation des règles inter échelles qui permettrait d'intégrer les spécificités locales et donner ainsi une légitimité accrue à la présence de cet ENP. Cette approche passe notamment par la capacité du gestionnaire à occuper une place de leader, en mesure de trouver un équilibre entre prise en considération des intentions des acteurs et limites fixées par les institutions.

1 - La reconnaissance et l'intégration d'usages locaux historiques

1.1 - Le bivouac autorisé durant les périodes de Pâques et de la Pentecôte

Pour ce faire, les gestionnaires de la RNN de Petite Terre ont su adapter le plan de gestion afin d'y intégrer des pratiques et usages historiques, condition posée par certains acteurs locaux, notamment désiradiens, lors de sa création en 1998. Comme évoqué précédemment, Petite Terre a, durant de nombreuses années, accueilli des habitants permanents ainsi que des désiradiens (et plus ponctuellement saint-francisains) qui exerçaient des pratiques impliquant de se rendre sur les îlets.

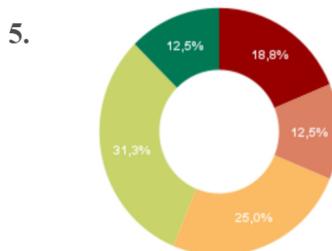
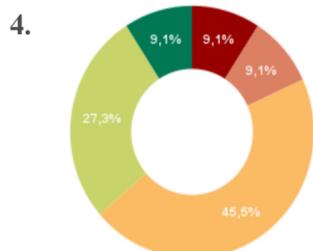
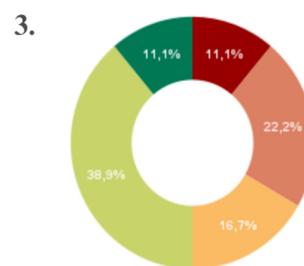
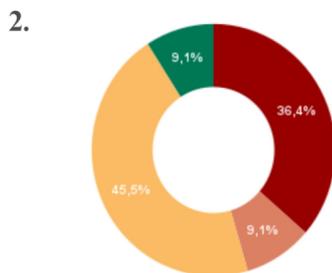
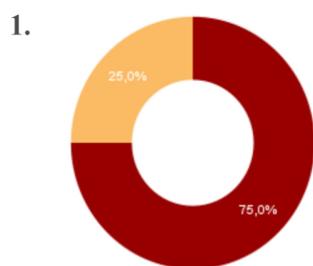
Périmètre de la RNN des Îlets de Petite Terre selon les acteurs enquêtés



Périmètre de la RNN par groupe d'acteurs

- Exploitants professionnels des ressources naturelles (1.)
- Riverains, élus et usagers locaux (2.)
- Partenaires, gestionnaires et techniciens (3.)
- Animation, pédagogie, tourisme et sensibilisation (4.)
- Membres du CCG (5.)
- Périmètre de la réserve

Niveau de connaissance du périmètre selon les groupes d'acteurs



Critères de notation des tracés

- Méconnaissance
- Peu assuré
- Globalement correct
- Bon tracé, quelques approximations
- Périmètre exact

Figure 20 : Périmètre de la RNN selon les acteurs enquêtés
 Réalisation : Malo Croguennec, 2025
 Source : Bing Map Satellite Imagery, 2023

“Il y avait surtout des pratiques traditionnelles. Ce sont plutôt les pêcheurs qui utilisaient l’île comme un point de repos, d’escale et de pêche et puis la population désiradienne qui avait l’habitude de se rendre assez régulièrement sur l’île, et qui faisait du camping à Pâques, à Pentecôte, un petit peu pendant les grandes vacances. C’était un petit peu le lieu de villégiature où ils se retrouvaient, se regroupaient à certaines périodes de l’année”

Acteur 23

À ce titre, et faisant suite aux revendications des désiradiens qui *“tenaient absolument à ce que cette pratique soit maintenue”*, défendant notamment le fait que cette pratique ponctuelle *“ne mettait en péril ni les habitats, ni les espèces qui devaient être protégées”*. Cette requête a alors été portée par les gestionnaires et validée par un arrêté, appuyant ainsi ce rôle de leader que nous évoquions précédemment. Un acteur, ayant participé activement à la création de la réserve de Petite Terre en 1998 témoigne notamment de la nécessité de cette initiative :

“C’est une requête qui a été validée. Il a fallu la justifier et l’argumenter dans la réglementation, parce qu’en général le camping ou le bivouac n’est pas autorisé en réserve naturelle. Donc cet élément, on va dire socioculturel, a été bien pris en compte. Et c’était l’une des conditions pour qu’on ait une adhésion de la population et des élus de Désirade.”

Acteur 23

Cet échange témoigne notamment de la volonté des gestionnaires de mener un projet ancré, en phase avec certaines réalités territoriales. Lors des échanges avec différents acteurs, nous pouvons constater que cette dérogation spécifique à Petite Terre est reçue avec beaucoup d’enthousiasme. Certains la qualifient notamment de *“très bon compromis”* (Acteur 2)

La prise en compte de ces dynamiques historiques dans la politique de gestion de la réserve permet ainsi de concilier protection écologique et reconnaissance des usages et répond directement à un souci d’ancrage de cet ENP sur son territoire assurant ainsi la légitimité sociale du site protégé.

1.2 - Une interdiction stricte de la pêche mais une accessibilité maintenue aux professionnels

Concernant les pratiques traditionnelles de pêche, aucune dérogation n’a été établie. Le site étant restreint et le lagon comportant un intérêt majeur pour la faune et la flore marine comme explicité précédemment, il n’était pas envisageable, dans un souci de préservation effective, de maintenir l’activité. Cependant, les gestionnaires, au travers du plan de gestion, ont une fois encore tenu à intégrer cette tradition. Ainsi, si *“toute activité de pêche ainsi que le ramassage d’animaux vivants ou morts est interdit”*, l’accès au lagon de Petite Terre est toujours *“autorisé pour les pêcheurs professionnels qui viennent s’y reposer ou entretenir leur matériel de pêche.”* Il est ainsi possible pour des pêcheurs exerçant une activité à proximité de s’abriter dans le lagon (Plan de gestion 2024-2029). En pratique, la fréquentation par les pêcheurs reste relativement faible, voire inexistante. Le plan de gestion fait mention de moins de cinq bateaux par mois et des discussions avec la conservatrice ont confirmé que nous étions aujourd’hui plus proches de zéro. Si cette adaptation n’est que très peu mobilisée par les pêcheurs en réalité, il reste important de la mentionner dans la mesure où elle s’inscrit dans cette volonté d’acceptabilité portée par les gestionnaires.

1.3 - Une modulation tarifaire pour les habitants de La Désirade

Une modulation tarifaire est admise, de manière informelle et non contractuelle, lorsque des désiradiens souhaitent se rendre sur Petite Terre en tant que plaisanciers. La réservation d’une bouée de mouillage coûte aujourd’hui 20 euros ainsi qu’une taxe de 2,5 euros par passager (soit par exemple un prix de réservation de 30 euros pour un bateau transportant 4 personnes). Si rien d’officiel ne stipule de modulation, tous les désiradiens souhaitant se rendre à Petite Terre qui réservent une bouée ne mentionnent qu’un seul passager et ne payent ainsi qu’une fois la taxe de 2,5 euros. Cette taxe étant fixée par les gestionnaires dans l’optique de financer l’entretien des bouées. Ce *“passe-droit”* pour les résidents de la Désirade est une pratique admise et habituelle qui ne nécessite ainsi aucun arrêté spécifique. Cette spécificité répond à la volonté de maintenir un lien privilégié entre les désiradiens et Petite Terre.

Bien sûr cette spécificité reste secondaire en comparaison des dérogations établies au travers d'arrêtés spécifiques. Mais elle témoigne cependant d'un travail d'articulation des règles, par les gestionnaires telle que mentionnée par Cosson et al. au sein de la trajectoire d'intégration, permettant ainsi certaines adaptations au travers de règles informelles communément admises par les gestionnaires et acteurs du territoire pouvant faciliter ainsi l'acceptabilité et l'admission de l'ENP sur son territoire (2017). Nous notons cependant qu'aucune mention de cette modulation tarifaire n'a été faite lors des entretiens. Cela s'explique peut-être par son caractère informel.

2 - Le maintien régulé d'activités économiques, vecteur d'emploi pour le territoire

2.1 - La particularité des prestations touristiques sur la réserve...

De même, Petite Terre possède une spécificité propre autour de l'accueil d'une activité économique en son sein. La réserve est l'une des seules en France ayant un fonctionnement de visites mises en place par des prestataires privés. Cette spécificité répond une fois encore à une volonté d'ancrer l'espace sur son territoire en permettant le maintien d'activités économiques liées au tourisme qui avaient commencé à se développer avant la mise en réserve. Un prestataire, rencontré au cours d'un entretien, nous explique notamment avoir commencé les prestations en 1996. L'annonce de la mise en réserve avait alors généré des craintes quant au devenir de son activité.

“Quand en 1998, on nous dit “bon, ça devient une réserve naturelle, ça va commencer à être réglementé”, on tombe un peu des nues parce qu'on a des investissements et on a créé tout un business par rapport à ça.”

Acteur 14

Nous l'avons vu, sur le plan théorique, cette approche illustre le passage d'un paradigme de mise sous cloche à un modèle intégrant l'humain dans la gestion des espaces naturels protégés. En contexte insulaire, comme à Petite Terre, cette ouverture présente un double intérêt. D'une part, elle permet le maintien d'emplois et de retombées

économiques pour les acteurs locaux et participe par extension à l'acceptation de l'ENP sur le territoire. Et d'autre part, elle offre au gestionnaire un relais de communication et de sensibilisation environnementale, grâce au contact direct entre les visiteurs et les prestataires formés. Certains prestataires relèvent notamment que lors de leur briefing, ils parlent *“pendant une demi-heure large et le plus précisément possible”* (Acteur 13)



Photo 14 : Bateaux des prestataires présents à Petite Terre
Source : Association Titè, 2023

2.2 - ... soumises à des critères stricts établis par les gestionnaires

Bien sûr, la mise en réserve implique une réglementation stricte et le maintien des activités touristiques n'en est pas exempté. Cette régulation repose entre autres sur des dimensions quantitative, pédagogique, environnementale et logistique. Il est important de rappeler que cette pratique touristique est autorisée à titre dérogatoire, et ne constitue pas un droit absolu. *“Le postulat de départ, c'est une interdiction des activités commerciales.”* Par conséquent, *“le cahier des charges a pu intégrer des restrictions assez fortes sur les jours de fréquentation”* (Acteur 31)

Cette spécificité de Petite Terre semble d'ailleurs bien intégrée par les prestataires, qui ont évoqué à plusieurs reprises, lors des entretiens, le caractère exceptionnel de cette dérogation. Pour reprendre les mots d'un prestataire interrogé, *“Petite Terre n'est pas là à vocation de favoriser le commerce. C'est une dérogation. Nous le savons bien.”* (Acteur 33)

À ce titre, les gestionnaires ont notamment émis des arrêtés concernant le nombre de visiteurs maximum autorisés par jour sur Petite Terre. Le dernier arrêté à ce sujet, datant de 2022, stipule que *“les autorisations sont délivrées dans la limite du nombre de mouillages disponibles avec*

l'objectif de maintenir la fréquentation moyenne à 188 personnes par jour" (Arrêté 971-2022-11-15-00010, 2022). Cette mesure permet ainsi de maîtriser la pression exercée par le tourisme tout en maintenant une activité économique. Pour obtenir une autorisation, chaque prestataire a l'obligation de réaliser un dossier à renouveler tous les cinq ans. A noter que ces dossiers devaient, auparavant, être renouvelés chaque année. Ce changement nous a d'ailleurs été signalé à plusieurs reprises lors des entretiens. Il aurait notamment "permis à certaines compagnies de faire un pas écologique". Cette prolongation des autorisations aurait notamment été bénéfique pour "*la sécurité d'investir dans la transition écologique et améliorer les prestations*" (Acteur 14).

En parallèle, nous l'évoquions précédemment, une formation comprenant trois à quatre rencontres pour les nouveaux marins (skippers et matelots), permet de donner du contenu informatif et pédagogique utilisable pendant les visites auprès des touristes (cf. Photo 15). Chaque transporteur est également tenu d'informer ses passagers sur le respect de la réglementation et les comportements à adopter pour préserver la réserve. Une majorité de prestataires sont également membres de l'association Titè et participent ponctuellement à des missions avec les gardes, permettant d'améliorer davantage leur connaissance de terrain et des actions menées sur la réserve.



Photo 15 : Formation de quatre nouveaux skippers
Source : Association Titè, 2024

Nous retrouvons enfin les règles établies sur la réserve pour permettre de limiter l'impact des prestations touristiques. Parmi ces dernières, on peut relever l'interdiction de *beacher* et l'obligation de s'amarrer sur une bouée de mouillage, réservée selon un planning prédéfini.

Chaque prestataire est alors tenu de verser une redevance mouillage à hauteur de 360 euros par demi-journée pour les bateaux d'une taille de 15 mètres et plus, et à 180 euros par demi-journée pour les bateaux d'une taille inférieure à 15 mètres (Arrêté 971-2022-11-15-00010, 2022). Cette redevance permet notamment de financer l'entretien des mouillages.

Ainsi, ce fonctionnement spécifique à la RNN de Petite Terre répond à la triple volonté des gestionnaires d'améliorer l'acceptabilité par le maintien d'activités économiques, de préservation par la régulation de cette activité, et de la sensibilisation par la multiplication des interlocuteurs formés sur la réserve.

3 - Une approche "participative" de la gestion de la RNN

Après avoir examiné la manière dont la réserve adapte ses règles et ses pratiques aux réalités culturelles, sociales et économiques du territoire, il convient désormais d'analyser un autre levier essentiel à son ancrage, à savoir la participation des acteurs à sa gestion. Au-delà des ajustements réglementaires ou des dérogations spécifiques, l'intégration des acteurs du socio-écosystème repose aussi sur la mise en place de dispositifs favorisant l'implication directe, qu'il s'agisse de bénévoles, d'instances de concertation ou de temps forts associatifs. C'est à travers cette dynamique participative que la RNN de Petite Terre peut consolider sa légitimité sur le long terme.

3.1 - Le comité consultatif de gestion (CCG), une instance de concertation institutionnalisée

La RNN bénéficie notamment d'un Comité Consultatif de Gestion qui constitue une instance officielle de concertation intégrant un ensemble d'acteurs des parties prenantes. Ce comité se réunit au moins une fois par an et donne son avis sur le fonctionnement et la gestion de la Réserve Naturelle, ainsi que sur les conditions d'application de la réglementation publiée dans le décret de création de l'espace protégé. Il est consulté également pour émettre un avis sur le plan de gestion de la réserve, son renouvellement ainsi que sa mise en œuvre. Le CCG est présidé par le Préfet de Guadeloupe. Sa composition pluri-partite garantit que les décisions de gestion intègrent les différents points de vue, rendant la

concertation à la fois systématique et formalisée dans le fonctionnement de la réserve. Le CCG de la RNN de PT se compose de 4 collèges d'acteurs à savoir les *représentants d'administrations civiles et des établissements publics de l'Etat; les élus locaux représentant collectivités territoriales ou leur groupement; les représentants des propriétaires et des usagers; les personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels.*

Comme l'expriment de nombreux acteurs au cours des entretiens, le CCG *"est nécessaire"*, permettant de *"jouer son rôle réglementaire"* (Acteur 31), et d'instaurer le dialogue entre les parties prenantes, ce comité est extrêmement *"important pour les gestionnaires parce que ça leur donne une légitimité d'action."* (Acteur 25)

Néanmoins, plusieurs critiques émergent quant au fonctionnement concret de cette instance. Certains participants soulignent notamment les limites de son organisation. *"Durant les CCG, l'ordre du jour est trop chargé je trouve"* (Acteur 26). Cette tension entre efficacité et surcharge de sujets de discussion reflète un besoin de clarification et de hiérarchisation des priorités.

Des interrogations concernent également la composition du comité et son manque d'ouverture vers des profils plus diversifiés. Un intervenant observe :

"Je suis un peu réservé [sur la composition du CCG]. Je trouve que dans la composition et dans les échanges qu'on a, il y a des personnes qui ont à peu près la même vision. [...] Ça permet d'asseoir des décisions qui sont prises mais pas forcément de questionner des orientations déjà validées; [...] Cette homogénéité peut limiter l'émergence de débats contradictoires et renforcer l'impression que certaines décisions sont déjà actées en amont. "On a droit de vote, mais quand on arrive, la quasi-totalité des sujets sont déjà verrouillés, on les présente, et les gens votent"

Acteur 30

Le manque de représentativité est aussi pointé. Pour certains acteurs membres du CCG, *"L'idéal*

serait quand même qu'on ait une plus grande représentation des élus, des désiradiens et des acteurs économiques au sein du CCG, dans une démarche constructive" (Acteur 23). De même, élargir le CCG en permettant la présence d'usagers ou de citoyens lambda est perçue comme une piste d'amélioration.

"Peut-être trouver un format où, en dehors des institutionnels et des associations, on ait véritablement des habitants lambda qui s'intéressent aux activités du comité et qui donnent un avis [...]. En termes de mesures des enjeux, peut-être ouvrir un petit peu plus sur ce comité"

Acteur 31

Au-delà de la question de représentativité, d'autres encore notent que certaines thématiques reviennent de manière disproportionnée, au détriment d'autres enjeux :

"C'est toujours un peu les mêmes questions, notamment les questions des tournages. [...] Je trouve que, vraiment, on en parle beaucoup"

Acteur 26

Ainsi, si le CCG semble bien jouer son rôle d'instance de gouvernance participative, il n'échappe pas aux limites classiques de ces dispositifs à savoir la surcharge des séances et des décisions parfois perçues comme déjà arrêtées. À cela s'ajoutent des remarques plus larges concernant la multiplicité des comités et groupes de travail dans le milieu de l'environnement, rendant *"compliqué pour les acteurs d'être disponibles"*. Ces critiques invitent à réfléchir à un élargissement et à une meilleure préparation des réunions, afin de renforcer encore leur portée démocratique et leur utilité pour l'ancrage territorial de la réserve. À noter que des Assemblées Générales sont cependant organisées annuellement permettant notamment de faire état des actions phares du rapport d'activité de l'année passée et échanger sur les directions concernant le futur de la RNN et contribuent ainsi à renforcer la transparence et l'adhésion collective autour des projets de la réserve. Ces AG sont souvent réalisées préalablement aux CCG afin d'intégrer les avis citoyens dans la réflexion.

3.2 - Une gestion également soutenue par un important réseau d'écovolontaires

En parallèle, et grâce à la spécificité d'une co-gestion de la réserve avec l'association Titè, la réserve peut s'appuyer sur un vaste réseau de bénévoles. Un grand nombre de volontaires accompagnent ainsi les gardes dans les tâches quotidiennes (entretien de la réserve, information du public) et les suivis scientifiques sur le terrain. La contribution de ces écovolontaires est significative puisqu'en 2024, près de 164 bénévoles ont rejoint l'association Titè, et 101 écovolontaires ont pu participer à des missions de 3 à 4 jours sur la réserve de Petite Terre. Pour mieux se représenter l'impact de cette mobilisation, cela représente près de 329 jours-homme de travail couverts par la mobilisation de près de 101 écovolontaires. Ce temps de présence assuré par le réseau d'écovolontaires représente en 2025 1,4 équivalent temps plein. Nous pouvons notamment lire sur la page dédiée à l'écovolontariat du site des réserves que *“les bénévoles de l'association apportent une aide appréciable pour le renforcement de l'équipe des gardes, ce qui permet d'accroître de façon significative le temps de présence sur le site”* (RNN PT, s.d.).

Une fois encore, ce dispositif sert un triple intérêt, puisque, comme le souligne un acteur local, *“l'accompagnement des écovolontaires permet de sensibiliser les gens qui sont déjà un peu attirés par ça et les faire monter en connaissance sur le sujet”* (Acteur 24). Par leur engagement, les bénévoles participent alors au développement de la connaissance dans une démarche précédemment explicitée de science participative, mais deviennent également à leur tour des relais de sensibilisation éclairés de la réserve. Le tout permet également une meilleure acceptation de la réserve sur le territoire, intégrant ainsi les citoyens dans la gestion de la réserve. C'est d'ailleurs le constat de nombreux acteurs interrogés, soulignant l'effet *“bénéfique sur le site”* de la *“présence éco-volontaire”* (Acteur 33).

Un acteur ayant participé à l'élaboration du premier plan de gestion de la réserve témoigne justement de la place centrale de cette spécificité ayant constitué un élément structurant de la création de la réserve de Petite Terre :

“Une mission lors de la création de la réserve, ça a été de trouver une solution pour impliquer les municipalités et la population locale à la gestion. C'était un des points qui nous a été tout de suite demandé par la municipalité. Et suite à ça, très rapidement, on s'est aperçu qu'un des meilleurs moyens d'intéresser les gens et d'impliquer les gens, c'était de mettre en place le système de bénévolat qu'on a mis en place au sein de l'association Titè [...] La mise en place du système de bénévolat au sein de la réserve, je pense que c'est vraiment un point fort. [...] Quand ce sont des professionnels qui font la gestion, en plus de l'État, c'est un point qui est sensible. Surtout dans les territoires d'outre-mer, le fait que l'État vienne imposer des choses, ce n'est pas très bien compris et c'est rarement bien accepté. Donc le fait de dire, vous pouvez venir, vous pouvez participer à la gestion, moi, ça me semblait être un point fort.”

Acteur 27

Ce point de vue illustre la volonté d'éviter une gestion perçue comme descendante et étatique, en privilégiant au contraire une forme de co-construction et d'ouverture contribuant par extension à renforcer la légitimité et l'ancrage local de la réserve dès ses débuts. Une fois encore, cette approche rejoint la notion de trajectoire d'intégration avec une approche répondant à la volonté, d'une part, de développer un capital social solide d'acteurs du territoire qui partageraient des *“schémas mentaux”* communs (notamment liés aux valeurs de la réserve), et la recherche d'une articulation des règles par la formalisation, a posteriori, d'une négociation locale (ici, la revendication de la municipalité de La Désirade, d'une intégration de la population locale à la gestion).

Bien sûr, la mobilisation des écovolontaires est structurée et encadrée. En outre, afin de préparer au mieux les bénévoles à leurs missions, des sessions de formation initiale sont organisées depuis 2022 pour présenter *“les réserves, la gouvernance, les enjeux de gestion et les missions des gardes”* et ainsi *“mieux préparer les écovolontaires, les responsabiliser et améliorer le déroulement des missions”* (Rapport d'Activité RNPT, 2024). Ce dispositif d'éco-volontariat mis en place par l'association gestionnaire permet donc de renforcer les effectifs sur le terrain et d'impliquer activement la population locale dans la préservation de la réserve. Comme le souligne

l'un des acteurs interrogés, les formations dispensées aux écovolontaires *“devraient être régulières et on devrait garder ce principe”* (Acteur 33). En 2024, ce sont près de quatre formations initiales et trois formations annexes qui ont été dispensées, représentant respectivement 54 et 48 écovolontaires formés.



Photo 16 : Formation Iguanes à l'arboretum de Montebello
Source : Association Titè, 2024

Partie 3 - Conclusion

À l'issue de ce premier chapitre d'analyse, il apparaît que la RNN PT a su développer, au fil de son histoire, un ensemble de dispositifs visant à renforcer son acceptabilité sur le territoire. L'étude des outils de communication, des adaptations réglementaires et des mécanismes participatifs met en évidence une gestion soucieuse d'intégrer les spécificités locales tout en garantissant la préservation des écosystèmes. En ce sens, la RNPT s'inscrit pleinement dans la trajectoire d'intégration décrite par Cosson et al. (2017), combinant capital social, articulation des règles et leadership des gestionnaires.

Toutefois, si ces actions favorisent une meilleure acceptabilité en rendant la gestion de la réserve plus lisible, plus inclusive et mieux adaptée au contexte socio-culturel, elles ne garantissent pas pour autant une pleine et entière acceptation. Autrement dit, l'existence d'outils et de dispositifs de communication ne présume pas de leur appropriation réelle par les acteurs concernés. De même, l'intégration d'usages historiques ou l'ouverture à la participation n'assure pas mécaniquement l'adhésion durable des populations locales. C'est donc dans cette perspective qu'il convient à présent d'analyser l'acceptation effective de la réserve par la population, en s'appuyant de nouveau sur les discours recueillis auprès des enquêtés et sur les données issues du questionnaire.

Ce qu'il faut retenir

L'acceptabilité

Objectifs de ce chapitre

L'étude du travail d'acceptabilité mené par les gestionnaires vise à mettre en lumière comment les actions et le positionnement institutionnel de la RNN favorisent ou non la réception du projet par les populations locales.



Les résultats

Une communication en expansion mais qui peine à créer du lien avec la population locale

Les gestionnaires ont progressivement diversifié leurs outils : site web, réseaux sociaux, newsletter, presse, supports imprimés. Ces efforts ont amélioré la visibilité de la réserve et son largement notifiés par les acteurs interrogés. Cependant, cette communication reste centrée sur le support et peine à créer une interaction active avec les publics locaux. Les connaissances apparaissent disjointes selon les thématiques, nécessitant de recentrer la communication sur des sujets identifiés et réfléchir à de nouveaux outils complémentaires pour la transmission d'informations.



Des efforts de reconnaissance des usages locaux historiques

L'autorisation du bivouac traditionnel à Pâques/Pentecôte ainsi que la dérogation obtenue pour le maintien des prestations de visites des îlets témoignent d'une volonté des gestionnaires de s'adapter au contexte territorial. Ces ajustements renforcent l'acceptabilité pragmatique et sont largement plébiscités par les acteurs interrogés.



Une gestion "participative" de la réserve encore trop perçue comme descendante

Le fonctionnement en cogestion avec une association locale, l'organisation de comités consultatifs de gestion (CCG) ainsi que l'appui d'un important réseau d'éco volontaire renforcent la confiance des acteurs dans la légitimité de la gestion. Toutefois, certains regrettent une déconnexion persistante entre les décisions prises et la réalité locale.



Quelles améliorations ?

Renforcer les relais de communication plus actifs, davantage centrés sur l'interaction et non le support

→ Organiser des événements publics réguliers ; trouver des moyens de diffusion adaptés aux profils divers de la population (personnes âgées, novices des questions de conservation etc.)

Adapter les supports aux usages locaux

→ Affichages sur les lieux de passage (port de La Désirade, mairie, écoles), multiplications des interventions dans les médias (télévision, radio etc.)

Associer davantage les habitants aux décisions stratégiques

→ Instauration de consultations publiques régulières et mise en place d'événements annuels dédiés au bilan des réserves de La Désirade et Petite Terre



© Malo Croquevenec, 2025

L'acceptation sociale

Vers une intégration locale effective ?

L'acceptation de la réserve par les acteurs du territoire ne relève pas seulement de la compatibilité entre la gestion de la réserve et les usages locaux. Elle renvoie surtout à la manière dont ces acteurs s'approprient concrètement la réserve, dans leurs pratiques, leurs discours et leurs représentations. Analyser cette acceptation suppose donc d'interroger à la fois le degré de reconnaissance accordé à la légitimité de la réserve et la manière dont ses règles, ses actions et ses effets sont perçus par les habitants, usagers et partenaires.

Partie 1 - Une plus-value globalement reconnue, facteur de consentement local

1 - Un intérêt écologique largement plébiscité : le “joyau de Guadeloupe”

1.1 - Une reconnaissance claire de l'intérêt écologique de Petite Terre

Bien sûr, l'acceptation de la mise en protection d'un espace naturel réside d'abord sur la reconnaissance de son caractère exceptionnel et/ou d'intérêt pour la préservation de son patrimoine naturel. À ce titre, nous remarquons que la réputation de Petite Terre n'est plus à faire. L'entière des acteurs interrogés connaissait au moins une des espèces emblématiques justifiant la mise en protection de cet espace, mais en déclaraient également l'intérêt. À la question “Selon vous, quelles sont les espèces emblématiques de la réserve ?”, la note médiane est de 5/5, correspondant au constat “Connaît au moins 1 espèce emblématique”. Cette médiane est partagée par chacun des groupes d'acteurs interrogés. L'identification des iguanes des Petites Antilles domine très largement, suivie par le scinque de Petite Terre, les tortues marines, les requins citrons ainsi que, de façon plus ponctuelle, certaines espèces d'oiseaux comme les sternes. Quelques acteurs citent également des espèces végétales, notamment le Gaïac, bien que ces références demeurent minoritaires.

Au-delà de cette identification, se dessine une conscience globale de l'importance de la réserve pour la préservation de ces espèces. Un acteur

souligne par exemple que “L'iguane des petites Antilles ne tient qu'à un fil, et le fil, c'est Petite Terre” (acteur...). D'autres insistent sur le caractère exceptionnel d'espèces endémiques extrêmement localisées, tel le scinque, décrit comme “sans doute l'un des vertébrés au monde qui a la plus petite répartition” avec “une répartition sur 112 hectares” (Acteur 2). Plusieurs remarques mettent également en avant l'avantage lié à l'insularité de la réserve, perçue comme un espace relativement protégé de certaines menaces. En particulier, le risque d'invasion de l'iguane commun, jugé “faible” du fait de l'isolement géographique (Acteur 32). Ces perceptions convergentes aboutissent à une image particulièrement valorisée des îlets, souvent qualifiés de “joyau de Guadeloupe” pour la biodiversité qu'ils abritent (Acteur 24).

1.2 - Un espace de référence en matière de gestion

Cependant, la seule valeur écologique d'un espace ne suffit pas toujours à garantir son acceptation par la population locale. Comme évoqué précédemment, l'intégration effective d'une aire protégée suppose bien souvent la reconnaissance des actions menées par les gestionnaires. Cela passe par un effort de communication, d'explication et de transparence, afin d'associer les acteurs du territoire et de valoriser les résultats obtenus.

Une fois encore, les positions sont relativement unanimes quant à la qualité du travail dans son ensemble. “La réserve de Petite-Terre, c'est ce qu'on fait de mieux pour moi en termes de gestion d'aire protégée en Guadeloupe” (Acteur 24). Plus globalement, de nombreux acteurs notent un impact notable de la mise en réserve de cet espace, au sein duquel “un travail inimaginable a été fait” (Acteur 35). Certains notent une “belle évolution”, avec des “iguanes qui se portent bien” et “des gaïacs qui sont de plus en plus présents” depuis les actions de replantation (Acteur 32).

Si nous nous penchons plus concrètement sur les actions menées au sein de la réserve, la note médiane à la question “Trouvez-vous les actions suffisamment efficaces ?” se trouve encore une fois être de 5/5, équivalente à la réponse “très efficace”. Si nous déclinons aux différents groupes, la note médiane reste de 5/5 à l'exception du groupe *Exploitants professionnels*

des ressources naturelles avec une note médiane de 4,5/5. Nous notons une excellente réception des actions menées sur la réserve, témoignant d'une reconnaissance notable de l'intérêt du travail mené par les gestionnaires.

Si nous appuyons ces résultats des réponses récoltées via le questionnaire, nous notons qu'à la question "Comment jugez-vous ces actions ?"; près de 76,4%, soit 104 enquêtés, répondent "Très efficaces" ou "Plutôt efficaces". Seuls 6,6% des répondants cochent "Plutôt pas efficaces", et aucun d'entre eux n'estime que les actions ne sont "Pas du tout efficaces". Si les réponses sont légèrement plus nuancées que pour les entretiens (seuls 17,6% ayant répondu "Très efficaces"), la tendance d'une reconnaissance globale du travail de protection noté se confirme (figure 22).

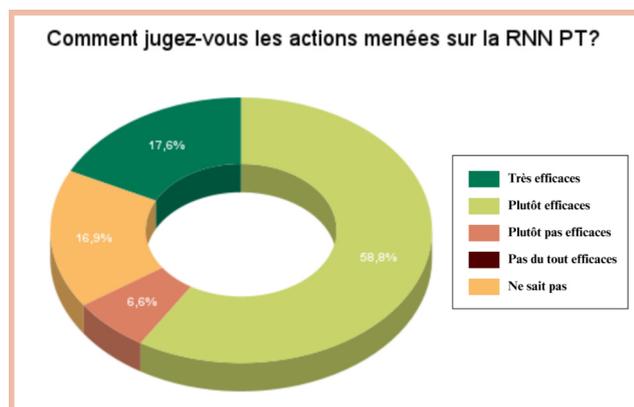


Figure 22: Comment jugez-vous les actions menées sur la RNN TP ?
Réalisation : Malo Croguennec, 2025
Résultats issus du questionnaire

Cette première entrée permet de confirmer que l'intérêt de protéger Petite Terre et les impacts notables sur la biodiversité de la gestion actuelle semblent aujourd'hui partagés par une extrême majorité d'acteurs du territoire. "Les gens se sont rendu compte que c'était quand même un endroit particulier, que c'était vraiment un bijou pour la Guadeloupe. Vraiment un endroit où il y avait beaucoup de biodiversité et qu'il fallait le protéger." (Acteur 14)

2 - Des retombées économiques pour la Guadeloupe

2.1 - Des résultats notables sur les ressources halieutiques

2.2.2 - Une réduction de la pression de pêche dans la zone et l'effet nurserie...

Nous l'avons vu, les acteurs rencontrés s'accordent à reconnaître l'intérêt de protéger Petite Terre pour sa biodiversité et ses espèces emblématiques. Cependant l'acceptation de la réserve ne peut se comprendre uniquement à travers ce prisme. Elle repose aussi sur des dimensions plus concrètes, liées aux retombées que la protection génère pour le territoire. Parmi celles-ci, les effets sur le milieu marin occupent une place centrale. En effet, la pêche constituant un élément structurant de l'identité et de l'économie locales, comme nous avons pu le voir précédemment, la reconnaissance de l'intérêt écologique se double d'une attente de bénéfices tangibles pour les ressources halieutiques et, par extension, pour les communautés qui en dépendent.

A ce titre, beaucoup nous signalent l'effet bénéfique qu'à pu avoir l'interdiction de pêche au sein de la portion maritime de la réserve, nous exprimant notamment le fait que cette protection "contre la pêche" a eu des "répercussions au niveau du stock de poissons". (Acteur 13). "Avec l'interdiction de la pêche, les espèces se sont développées et ensuite multipliées" (Acteur 13)

D'autres encore nous partagent leur expérience, et l'évolution constatée depuis leur enfance :

"Quand j'étais petit, on pouvait pêcher, c'était pas encore une réserve. Tu sais, tu trouvais des poissons, ils faisaient cette taille-là (montre une petite taille avec ses mains). Maintenant, si tu vois des lambis qui sont beaux comme ça, c'est grâce à la protection. [...] A quel endroit en Guadeloupe ou ailleurs, tu vas retrouver une zone où tu as des lambis adultes, de cette taille-là (montre une grande taille avec sa main) dans 20 mètres d'eau ?"

Acteur 13

Pour résumer, le discours partagé par les acteurs enquêtés converge vers un même constat : Petite Terre est un "poumon qui va générer de la vie autre part", représentant une véritable zone de "nurserie pour certains poissons" (Acteur 16)

2.2.1 - ...mais une perception positive des effets de protection sur les zones de pêche avoisinantes

Ce constat étant fait, les acteurs de la pêche bénéficient-ils de retombées indirectes sur leurs

activités ? Nous le savons, la réserve de Petite Terre a su générer certaines réticences lors de sa création, du fait notamment d'une inadéquation avec certaines pratiques historiques. Comme le témoignent certains acteurs, *“les pêcheurs n'étaient pas trop d'accord parce que ça les empêchait d'aller pêcher à la Petite Terre”* (Acteur 12).

Cette vision a su évoluer avec le temps. Certains ont développé de nouvelles pratiques, d'autres ont modifié leurs zones de pêche, mais tous les professionnels de la pêche rencontrés admettent le caractère bénéfique de cette réserve sur leurs activités. Cet effet réserve est aujourd'hui *“reconnu par les pêcheurs eux-mêmes”* (Acteur 24). Un acteur fait remarquer que *“s'il n'y avait pas d'effet réserve, il n'y a pas de raison que les pêcheurs viennent continuer de pêcher aux alentours. Donc c'est que ça marche”* (Acteur 22). Ce poumon constituerait ainsi un *“énorme intérêt”* et beaucoup *“en profitent d'une manière ou d'une autre”* (Acteur 33).

“Tu le vois clairement par la pose des engins de pêche pile à la limite, ce qui montre qu'ils voient l'effet réserve. Ils supposent qu'il y aura plus de poissons en posant pile à la limite.”

Acteur 28

Ces constats établis par les pêcheurs nous ont notamment amené à récolter certaines déclarations notables au cours des entretiens, comme celle d'un enquêté justifiant le fait d'avoir *“un regard positif”* sur la présence d'une réserve justement parce qu'en tant qu'ancien pêcheur il en a *“constaté l'intérêt”* (Acteur 16). Cette remarque est extrêmement intéressante puisqu'elle entre en contradiction avec le constat, dont nous ont fait part certains acteurs du territoire, d'une réticence originelle de cette catégorie socio-professionnelle du fait de cette interdiction de pêche. Nous constatons ainsi une évolution notable, par l'expérimentation, de la perception de cet ENP des professionnels de la pêche.

2.3 - Les activités touristiques générées par la visite de la réserve

Parallèlement, nous l'avons vu, des activités économiques directement liées à la réserve ont été maintenues au travers des

prestations touristiques. Cette spécificité est encore une fois reconnue par les acteurs du territoire. *“Le lien avec les prestataires est aujourd'hui positif”*. Ces derniers *“comprennent pourquoi il y a cette réserve et ils sont contents d'avoir cette activité”* (Acteur 2). Tout le travail mené autour des autorisations délivrées, des contrôles, du relationnel avec l'équipe de la réserve à *“contribué à apaiser les tensions et aller vers des opérateurs qui soient plus conscients, plus professionnels, qui ne viennent pas juste lâcher leurs clients, faire leurs recettes et puis repartir”* (acteur 23)

Le constat, déjà établi, d'acteurs conscients du caractère dérogatoire de cette activité, associé à des échanges réguliers, semble avoir favorisé l'acceptation de la réserve tout en permettant la prise de conscience concernant l'importance de protéger cet espace naturel.

3 - La réglementation comme vecteur indispensable de la protection de Petite Terre

3.1 - Un respect global des réglementations

Nous l'avons vu, la trajectoire d'intégration d'un ENP repose notamment sur une articulation des règles effective et comprise par les acteurs concernés. Comprendre l'intérêt de la protection de Petite Terre pour sa valeur écosystémique est une chose, mais accepter concrètement les contraintes que cela implique en est une autre. A ce titre, le DAT questionne les acteurs enquêtés sur leur vision de la réglementation. A l'interrogation *“Quel est votre avis sur la réglementation ?”*, la note médiane de chacun des groupes est de 5/5, ce qui correspond à un *“Avis très enthousiaste”* de l'enquêté. Seul le groupe Exploitants professionnels des ressources naturelles possède une note médiane de 4,5/5. Une fois encore, nous constatons une adhésion totale de la population à la présence de règles sur Petite Terre. Un pêcheur nous explique notamment que pour lui, sans ces règles, *“ce serait l'anarchie”* (Acteur 19).

Les réponses sont unanimes sur le constat que la réglementation agit efficacement et permet de *“limiter les pressions”* (Acteur 24). Un enquêté ajoute encore : *“On n'est pas chez nous, c'est une réserve. Je choisis d'y aller. [...] Dès lors, je*

respecte ces règles, c'est tout à fait normal" (Acteur 18). Ces propos traduisent une forte légitimité sociale accordée aux règles de la réserve.

3. 2 - Des contestations ciblées

Si les critiques sont plus ponctuelles, il reste nécessaire de les identifier afin d'établir de potentielles améliorations de la réglementation future. Nous avons pu noter un discours récurrent autour de l'importance de la présence active de l'équipe gestionnaire (au travers des gardes notamment). Un acteur nous signalant notamment l'importance de "*faire le tour, être là, faire un peu de pression*" afin de montrer que "*la réserve existe vraiment*". (Acteur 2)

D'autres encore indiquent que, si la réglementation est satisfaisante sur le papier, son application n'était "*pas toujours suffisamment stricte*" (Acteur 29). Et que son application permettrait de la légitimer aux yeux des acteurs territoriaux. Ce constat met en lumière une dimension cruciale de l'acceptation de la gestion d'un ENP. La légitimité des règles ne découle pas seulement de leur formulation, mais résulte d'abord et avant tout de leur mise en œuvre effective sur le terrain. En d'autres termes, l'acceptation sociale d'un dispositif réglementaire tient notamment à sa reconnaissance comme autorité légitime par les acteurs concernés. Dans ce cadre, la mise en œuvre visible et équitable des règles permet d'une part d'entraîner le respect des normes, et d'autre part de consolider la crédibilité et la confiance des acteurs envers les gestionnaires. Plus largement, un acteur nous signale qu'il estime que "*la justice n'est pas suffisamment dure avec les personnes qui enfreignent les lois*". Évoquant notamment des affaires passées de braconnage qui n'auraient "*pas été pénalisées par la justice*" (Acteur 34). Ce constat est à nuancer puisque la dernière affaire de braconnage pour laquelle a été saisie la justice a entraîné la saisie du bateau. De plus cette remarque dépasse le cadre de la RNN et ne concerne à ce titre plus les compétences des gestionnaires.

En synthèse, cette première partie met en exergue que la majorité des acteurs du territoire reconnaissent unanimement la valeur écologique intrinsèque de Petite Terre, souvent qualifiée de "*joyau de Guadeloupe*" ainsi que l'efficacité et la légitimité des actions menées par les

gestionnaires de la réserve. Cette reconnaissance repose notamment sur deux piliers complémentaires, à savoir l'adhésion à la dimension patrimoniale et naturaliste de la réserve, structurée autour d'une identification partagée des espèces emblématiques (iguanes, scinques, tortues, etc.) et d'une prise de conscience de l'enjeu de leur préservation, ainsi qu'une valorisation de la gestion pratique de la réserve, perçue comme rigoureuse et ayant produit des résultats tangibles, tant pour la biodiversité que pour les dynamiques socio-économiques locales (ressources halieutiques, tourisme, etc.). Dans ce cadre, une réglementation claire fixe un cadre clair et permet de rappeler qu'une réserve constitue avant tout un outil de protection de la biodiversité, accueillant des activités à condition que leur impact n'altère pas ou peu les conditions du milieu. Comme l'exprime l'un des acteurs enquêtés, élu local lors de la création de la RNN PT, si la gestion peut être faite de telle manière "*que ça nous apporte quelque chose, tant mieux. On va le faire. Mais on protège la nature d'abord parce que c'est la nature*" (Acteur 9).

Partie 2 - Des contraintes et points de tension persistants

Malgré cette convergence générale en faveur de la réserve, des tensions subsistent, symptomatiques de la complexité des processus d'acceptation sociale. Cette seconde partie propose d'explorer les résistances principales identifiées.

1 - Un sentiment de spoliation exprimé par certains habitants de La Désirade

1. 1 - Une frustration liée aux restrictions d'accès ou aux interdictions d'activités traditionnelles

L'une des critiques les plus récurrentes émise par les habitants de La Désirade lors des entretiens, concerne notamment le sentiment de s'être fait prendre une partie de leur territoire. Au-delà de toute considération économique, ces derniers expriment une frustration du fait de ne pas avoir une accessibilité spécifique pour les désiradiens. Ce constat fait notamment référence

au prix des prestations aujourd'hui qui font que "les gens qui y vont sont les gens qui ont des ressources et puis les autres n'y ont pas accès". Comme l'exprime cette désiradienne, "les désiradiens ne vont pas aller payer tout ça pour aller découvrir la Petite Terre". De ce fait, "les nouvelles générations entendent parler de Petite Terre, mais ne connaissent pas vraiment et ne connaîtront pas" (Acteur 15).

"Ça, c'est un vrai sujet. Petit-Terre ne fait plus partie de mes options de visite familiale. J'ai quatre enfants. C'est un budget, c'est un séjour. [...] C'est dommage aussi pour la population locale. Puisque à terme, je pense qu'elle ne pourra plus profiter de son propre territoire"

Acteur 7

Comme l'exprime cet habitant, anciennement élu de la commune, la réduction de l'accessibilité et l'interdiction d'un ensemble de pratiques traditionnelles, a notamment "donné l'impression qu'on avait vendu un petit peu une partie de La Désirade et ça, je garantis que ça a été très difficile", bien que l'intérêt de cette protection soit compris par la majorité des habitants (Acteur 9). Cette problématique récurrente d'un lien entre La Désirade et Petite Terre qui serait en perdition a pu être relevée à plusieurs reprises. Les désiradiens "revendiquent le fait que petite terre appartienne à La Désirade, à raison, et ils ne veulent pas en être dépossédé". (Acteur 10). "Si Petite Terre est une réserve naturelle nationale, c'est avant tout un bout de la commune de La Désirade" (Acteur 23)

Cette composante est également relevée par des acteurs membres des structures gestionnaires comme cet acteur, confirmant qu'"il y avait des pratiques, des usages qui étaient fortement revendiqués par les désiradiens et cette appartenance à la commune de La Désirade" et cela constitue par conséquent "un paramètre qu'il faut intégrer dans toutes les réflexions qui se développent." (Acteur 23).

1.2 - Le sentiment d'une mise à l'écart concernant l'activité des prestataires

Au-delà de cet attachement des désiradiens à Petite Terre et le sentiment qu'elle appartient traditionnellement à la Désirade, apparaît également le fait qu'elle est un territoire vecteur

d'emplois directs, au travers du système de prestations précédemment exposé. Cependant, nous avons pu constater au cours des entretiens de nombreuses remarques, voire reproches, concernant le format aujourd'hui adopté.

La critique vise notamment la représentativité de désiradiens parmi les prestataires, jugée parfois insuffisante. Un acteur relève notamment que, dans la mesure où les clients partent de Saint-François, "la majorité des gens qui font de l'argent grâce à la Petite Terre, c'est les saint-franciscains" et qu'à l'inverse, "il n'y a pas non plus des masses de désiradiens qui font des excursions à Petite Terre" (acteur...). Un autre ajoute même que Petite Terre ne "constitue pas une plus-value pour nous, dans la mesure où seuls quelques marins désiradiens proposent la visite de l'île, rapportant cependant à beaucoup d'armateurs de Guadeloupe" (Acteur 32). Ce constat est également partagé par des acteurs non désiradiens. L'un des enquêtés, membre d'une structure gestionnaire affirme que ces remarques sur le nombre d'opérateurs originaires de La Désirade sont récurrentes et que cela constituerait sans doute "une piste d'amélioration pour qu'il y ait un équilibre qui soit trouvé dans cette dynamique de développement" afin que "la réserve soit aussi une solution créatrice d'emploi ou d'activités pour les désiradiens" (Acteur 23). Il faut noter que les règlements administratifs rendent cette question complexe à résoudre. En effet, les critères de sélection des dossiers de prestataires ne peuvent intégrer une préférence territoriale, en aucun cas. En revanche, le nombre de prestataires n'étant pas limité, si plus de désiradiens venaient à présenter des dossiers qui répondent aux critères établis par les gestionnaires, ils pourraient être intégrés. Des discussions avec les membres de l'équipe gestionnaire m'ont confirmé que le nombre de dossiers désiradiens était en réalité relativement faible comparativement aux dossiers déposés par les saint-franciscains, ce qui peut expliquer leur faible représentation. À noter cependant une évolution avec une "augmentation de prestataires désiradiens qui travaillent sur la réserve" ces dernières années (Acteur 4).

L'explication de ce déséquilibre est justifiée de différentes manières selon les acteurs interrogés. Certains considèrent simplement que les désiradiens auraient "loupé le coche", et ne se seraient pas suffisamment intéressés à la réserve et aux bénéfices potentiels à en tirer pour le

territoire. D'autres, tiennent un discours plus revendicatif. Ils estiment, en tant que désiradiens, avoir été lésés. Ils reprochent notamment aux saint-francisains d'avoir eu une approche exclusivement économique, là où eux-mêmes avaient d'abord vu la mise en place de la réserve naturelle comme un modèle de protection et n'avaient donc pas saisi d'emblée l'opportunité d'une exploitation touristique du site

“A la Désirade, on a assimilé le côté que c'était une réserve naturelle et qu'il ne fallait pas y aller et l'exploiter économiquement et à contrario, à Saint-François, ça a été pris totalement à l'inverse. Ils se sont dit “on va exploiter cette réserve naturelle à des fins touristiques”. Nous, ce n'était pas du tout dans notre mentalité. C'est pour ça qu'on est resté en retard par rapport aux autres qui ont compris.”

Acteur 18

Cette vision reste le fait d'une minorité d'acteurs, et ne reflète pas l'opinion majoritairement récoltée. Mais ce discours met en lumière certaines frustrations relevées lors des entretiens qui pourraient constituer de potentiels freins à l'acceptation de la réserve (à noter que ce sont des critiques qui ne relèvent pas de la responsabilité des gestionnaires).

1.3 - Une plus-value trop peu centrée sur la Désirade ?

Enfin, nous avons également pu relever un ensemble de remarques plus générales concernant les retombées économiques et les retombées en termes d'image qui, selon un ensemble d'acteurs, désiradiens ou non, seraient insuffisamment bénéfiques pour La Désirade. Ce point de crispation entraîne une certaine *“frustration”* des désiradiens qui auraient été laissés *“de côté vis-à-vis de l'opportunité que Petite Terre constitue”* (Acteur 26).

Certains déplorent le manque de bénéfices pour la population désiradienne, et souhaiteraient que *“sur le domaine économique et touristique, La Désirade puisse plus bénéficier de cette manne touristique”* (Acteur 34), considérant qu'il *“n'y a aucune retombée pour La Désirade”* (Acteur 17). Plusieurs répondants au questionnaire corroborent ce discours. Dans la rubrique Un mot à ajouter concernant la RNN TP et sa gestion ?,

nous pouvons notamment lire : *“J'aurais aimé que la Désirade puisse bénéficier de tout ce brassage de touristes chaque jours...”*

Cette situation semble d'autant plus injuste que le projet a été porté à l'origine par des élus et habitants de La Désirade, en opposition, en partie à un projet d'hôtel porté par un investisseur saint-francisain. Un ancien élu explique notamment que pour île comme La Désirade, *“un bateau naufragé, un esquif dans sa solitude légendaire”* qui comporte *“beaucoup d'handicaps”*, il est regrettable que lorsque des combats sont menés *“pour faire quelque chose de si extraordinaire que la réserve de Petite Terre, la commune ne soit pas suffisamment valorisée à ce titre”*. Il nous rappelle qu'à cette période, *“la population s'était énormément mobilisée”*, constituant même *“la seule manifestation qu'on ait vu à Désirade”* (Acteur 8). Cela amène à se questionner sur le pourquoi de ce manque de retombées de la notoriété de de Petite Terre perçues par les habitants désiradiens. Pour essayer d'analyser cette problématique, dans le questionnaire était posée la question suivante : *“Selon vous, à quelle commune appartiennent les Îlets de Petite Terre ?”*, plusieurs réponses étaient proposées : *Petite Terre; La Désirade; Saint-François; Saint-Anne*. 79,4% des répondants ont su répondre que les îlets de Petite Terre faisaient partie de La Désirade, 18,4% considérant qu'ils appartenaient à Saint-François (cf. figure 23). Un acteur prestataire affirme par ailleurs que, *“si au départ les touristes n'ont pas conscience que Petite Terre appartient à la commune de La Désirade, quand ils ressortent de l'excursion, oui.”* (Acteur 14).

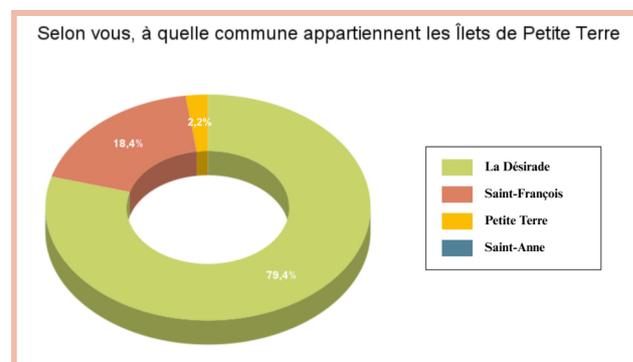


Figure 23: Selon-vous, à quelle commune appartiennent les Îlets de Petite Terre ?

Réalisation : Malo Croguennec, 2025
Résultats issus du questionnaire

A noter que certains prestataires fonctionnent aujourd'hui en demi-journée Petite-Terre - La Désirade, permettant ainsi de faire fonctionner

des restaurants et autres commerces locaux mais ces derniers déplorent que cette alternative permettant de “mettre plus en avant La Désirade grâce à la réserve”, ne soit pas suffisamment mobilisée (Acteur 12).

Nous notons que le sentiment d’injustice et de frustration évoqué plus haut ne relève pas d’éléments liés à la gestion de la réserve et ne peuvent donc être résolus par celle-ci. Cependant, cela peut enclencher une réflexion sur une amélioration de la mise en lumière de La Désirade. Un acteur désiradien nous affirme que “si l’image de Petite Terre pourrait constituer un énorme atout” pour l’île principale, la problématique vient aujourd’hui en partie du manque d’attractivité de cette dernière, faisant notamment référence à la présence d’une “centaine de cabris” qui “dévastent tout sur la réserve”. (Acteur 18)

“Tu peux dévier les touristes, mais tu ne peux pas les dévier d’un paradis, pour venir à Bagdad...”

Acteur 18

2 - Une surfréquentation préjudiciable à l’expérience et aux milieux

Alors que les points de friction précédemment identifiés traitaient des retombées économiques liées à l’afflux touristique à Petite Terre, une seconde critique identifiée par notre recherche émane des excès mêmes liés à cette popularité. En effet, de nombreux acteurs se sont montrés très critiques quant à la surfréquentation actuelle sur Petite Terre. Bien que les gestionnaires aient mis en place un système de quota/jours, limitant de fait le nombre de personnes.jours sur la réserve (moyenne de 188 personnes/jours lissée sur l’année selon le dernier arrêté préfectoral), cette prescription reste insuffisante pour beaucoup d’acteurs.

Un des acteurs interrogés admet notamment “ne plus prendre de plaisir à y aller à la journée quand il y a 200 personnes sur la plage et dans l’eau”, déplorant une “dégradation depuis 15-20 ans” (Acteur 25). Nous avons notamment pu relever à plusieurs reprises des remarques concernant le désintérêt des populations locales pour l’espace, dû à sa fréquentation actuelle, entraînant de fait un profil de visiteurs non guadeloupéens.

“Il y a beaucoup trop de monde, et ça ne donne pas forcément une bonne image. [...] Tu arrives dans un espace protégé, et l’image que les gens pourraient s’en faire, c’est vraiment un peu plus intime. Et honnêtement, à certains moments, c’est vraiment un parking à bateau.”

Acteur 3

Plus largement, cette fréquentation serait, selon le discours de nombreux enquêtés, préjudiciable pour le milieu. Si cette attractivité peut être bénéfique pour les activités territoriales, elle peut également “induire une pression par la fréquentation” (Acteur 24). Certains notent que “la faiblesse de la réserve aujourd’hui, c’est le sur-tourisme” (Acteur 19). Cette critique constitue sans doute la plus récurrente dans le discours des différents acteurs interrogés. L’impact de cette surfréquentation aurait un impact particulièrement visible sur le milieu marin, là où “pour le milieu terrestre, les gens vont juste rester sous la cocoteraie, ils vont aller faire le tour du phare, le tour du sentier et revenir” (acteur 1). L’état du milieu marin est très largement évoqué. Certains déplorent “un tourisme de masse sur un milieu assez fragile” (Acteur 3). Un enquêté fait notamment le constat qu’en quelques années, il a “vu passer le milieu d’un récif avec une vie, avec des poissons, à un cimetière avec trois requins et deux tortues” et ce, “dû à la fréquentation touristique” (Acteur 32).

A noter que d’autres acteurs interrogés tiennent un discours plus nuancé, considèrent que, si la pression anthropique constitue indéniablement une cause de la dégradation du milieu, “ce n’est pas que la fréquentation. [...] C’est multifactoriel”, évoquant notamment l’impact du changement climatique (Acteur 3). Toujours étant, le constat général d’un milieu marin très dégradé est unanime et semble constituer un frein à la pleine acceptation de la réserve et sa fonctionnalité réelle.

Si nous complétons cette observation par les résultats obtenus avec le questionnaire, une fois encore ces tendances semblent se confirmer. A la question “La dernière fois que vous vous êtes rendu sur la Réserve Naturelle des îlets de Petite Terre, quel était votre ressenti sur la fréquentation de l’île?”, près de 88,7%, soit 117 personnes, ont répondu “Fréquentée” ou “Très fréquentée”. Aucun répondant n’a considéré la réserve comme “Très peu fréquentée” (Figure 24).

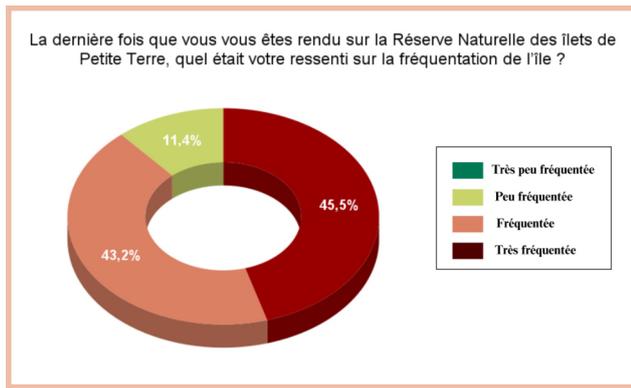


Figure 24: Selon-vous, à quelle commune appartiennent les îlets de Petite Terre ?
Réalisation : Malo Croguennec, 2025
Résultats issus du questionnaire

Pour pousser la réflexion, 67,7% des répondants, soit 92 personnes, ont également estimé que la fréquentation actuelle était problématique (figure...). Dans la rubrique Précisez votre réponse, nous constatons des discours similaires à ce qui avait pu nous être signalé lors des entretiens, à savoir le reproche d'une part d'une expérience dégradée du fait de la surfréquentation : *"Pour y être allée pas mal de fois, certaines fois la plage était quasi bondée"*, et d'autre part les remarques sur l'impact de cette fréquentation sur les milieux : *"Dégradation des fonds marins"* ; *"Au vu de l'état des coraux ça me paraît bien dégradé"* etc.

3 - Des actions de gestion jugées tardives : Le cas de la dératisation

Le dernier registre de critique, particulièrement présent dans le discours des acteurs spécialisés des questions environnementales (partenaires et membres d'associations), concerne le délai jugé excessif de certaines actions de restauration écologique. La meilleure illustration de cette problématique concerne l'action de dératisation

Cette question est identifiée par les scientifiques comme *"un gros problème aujourd'hui qui influe sur les enjeux de biodiversité, animaux et végétaux"* (Acteur 24) Pourtant, c'est une problématique ancienne puisque la présence des rats est notifiée depuis plus de 20 ans. Un acteur enquêté nous explique que selon lui, cette problématique pourrait être relativement facile à résoudre. En raison de la situation insulaire du territoire, le risque d'une réintroduction post-dératisation est faible. Mais comme le confie un

acteur membre d'une structure scientifique, selon lui *"la raison pour laquelle cette dératisation n'a toujours pas été mise en place s'explique par le fait que les gestionnaires ne l'auraient pas identifiée comme une priorité"* (Acteur 1). Ces scientifiques expriment également leur frustration face aux nombreuses conséquences écologiques de ces retards accumulés.

Un enquêté pointe *"le décalage entre temps biologique et temps administratif"* (Acteur 1). Ces deux temporalités peu compatibles montrent une faille structurelle dans les régimes de gouvernance des aires protégées où les impératifs de planification et de coordination peuvent contrecarrer les nécessités urgentes de conservation.

À cela s'ajoute une grande méfiance des populations. La dératisation se fait par épandage aérien. Méthode à connotation très négative pour les Guadeloupéens ayant subi pendant des années les épandages massifs de chlordécone sur les bananiers avec toutes les conséquences sanitaires aujourd'hui connues.

Enfin, la très lente mise en œuvre du projet s'explique également par les besoins financiers importants qu'il nécessite (près de 1 169 945 euros selon le devis établi par les gestionnaires). C'est la raison pour laquelle un dossier a été présenté cette année afin de bénéficier de financement dans le cadre du programme LIFE, instrument financier de l'Union européenne dédié au soutien de projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Cette difficulté à obtenir les fonds nécessaires rejoint ce que nous établissons précédemment autour du changement de modèle et l'émergence du New Public Management, nécessitant un travail extrêmement fastidieux de montage de dossiers et de recherches de financements.

Tous ces éléments contrariant la mise en œuvre d'une mesure fondamentale, deviennent un véritable *"point noir"* pour l'acceptation de la réserve dans le référentiel d'un ensemble d'acteurs (Acteur 1). Non seulement il alimente un sentiment de désengagement par des gestionnaires, mais il fragilise également la crédibilité institutionnelle de la protection en tant que projet écologique tangible.

En conclusion, cette seconde partie nous a permis de mettre en évidence, malgré un soutien institutionnel et public visible envers la réserve, des tensions persistantes venant à nuancer son acceptation. Chez les habitants de La Désirade, ces tensions se traduisent par un sentiment de *spoliation*, alimenté par une restriction des usages traditionnels et une répartition des bénéfices de la réserve insuffisamment redirigée vers leur territoire. La perception que Petite Terre, bien que formellement rattachée à leur commune, donne le sentiment à certains d'entre eux de leur échapper et ne contribue que peu à leur développement. Cette remarque est également corroborée par certains acteurs non désiradiens. D'autre part, la surfréquentation touristique constitue un second registre de tension, altérant l'expérience des usagers et dégradant les milieux sensibles, particulièrement marins, et contribuant à une distanciation progressive des populations locales. Cette dégradation du lien affectif et écologique soulève alors une interrogation majeure : Comment concilier accueil touristique, protection environnementale et qualité d'usage ? Enfin, nous avons pu relever un troisième point de friction, matérialisé par la critique d'une gestion jugée trop lente vis-à-vis d'actions incontournables et qui illustre une fracture entre urgence écologique et temporalités institutionnelles. Ces tensions traduisent l'idée que l'acceptation sociale d'une aire protégée, aussi consensuelle soit-elle dans son principe, ne peut se maintenir durablement que si elle s'appuie sur une gouvernance juste, réactive et territorialisée capable de concilier les dimensions écologiques, identitaires, administratives et, dans la mesure du possible, économiques dans un processus où les acteurs se sentent véritablement associés.

Partie 3 - Une acceptation structurelle mitigée : Les organismes gestionnaires et le format de gouvernance

Cette troisième partie s'intéresse à la perception des acteurs concernant les organismes gestionnaires. Il s'agit ici d'examiner en quoi leur posture, leur légitimité et leurs interactions avec le territoire influencent la confiance et l'adhésion des acteurs locaux. Ce facteur, indispensable à l'acceptation effective de l'ENP, repose une fois encore sur les critères de la trajectoire

d'intégration de Cosson et *al* (2017), à savoir le capital social et le leadership, ou la création d'une relation de confiance et de légitimité auprès des acteurs du territoire.

1 - Une reconnaissance des compétences apportées par les gestionnaires

En premier lieu, nous notons que les acteurs locaux reconnaissent les compétences et l'expertise que les gestionnaires apportent à la réserve. Plusieurs témoignages soulignent le professionnalisme des équipes en charge. Un élu local met notamment en avant "*le travail formidable des agents de terrain pour protéger la réserve*" (Acteur 34). Un autre, travaillant dans une structure de protection de l'environnement, décrit la gestion de la réserve naturelle de Petite-Terre comme "*ce qu'on fait de mieux en termes de gestion d'aire protégée en Guadeloupe*" (Acteur 24). Nous relevons d'ailleurs que les gestionnaires de la réserve sont très largement identifiés. A la question "*Connaissez-vous les organismes gestionnaires de la réserve ?*", la note médiane est de 5/5 (soit une "*Connaissance exacte des gestionnaires*"). Ce constat est légèrement nuancé par les réponses à cette même question dans le cadre du questionnaire. Si une majorité répondent: *l'association Titè et l'ONF* (respectivement 95 et 84 réponses), nous constatons qu'un certain nombre de répondants, certes minoritaires, ont également répondu : *Parc National; Conservatoire du Littoral ou encore OFB*, témoignant de la nécessité d'accentuer davantage l'identification des structures auprès du grand public (cf. Figure 25). Ces résultats confirment également les dires d'un acteur au cours de l'entretien qui affirme que "*de l'extérieur, l'image donne le sentiment que la gestion est davantage étiquetée Titè*", ce qui est "*tout aussi bien, parce que c'est une association désiradienne*" (Acteur 28).

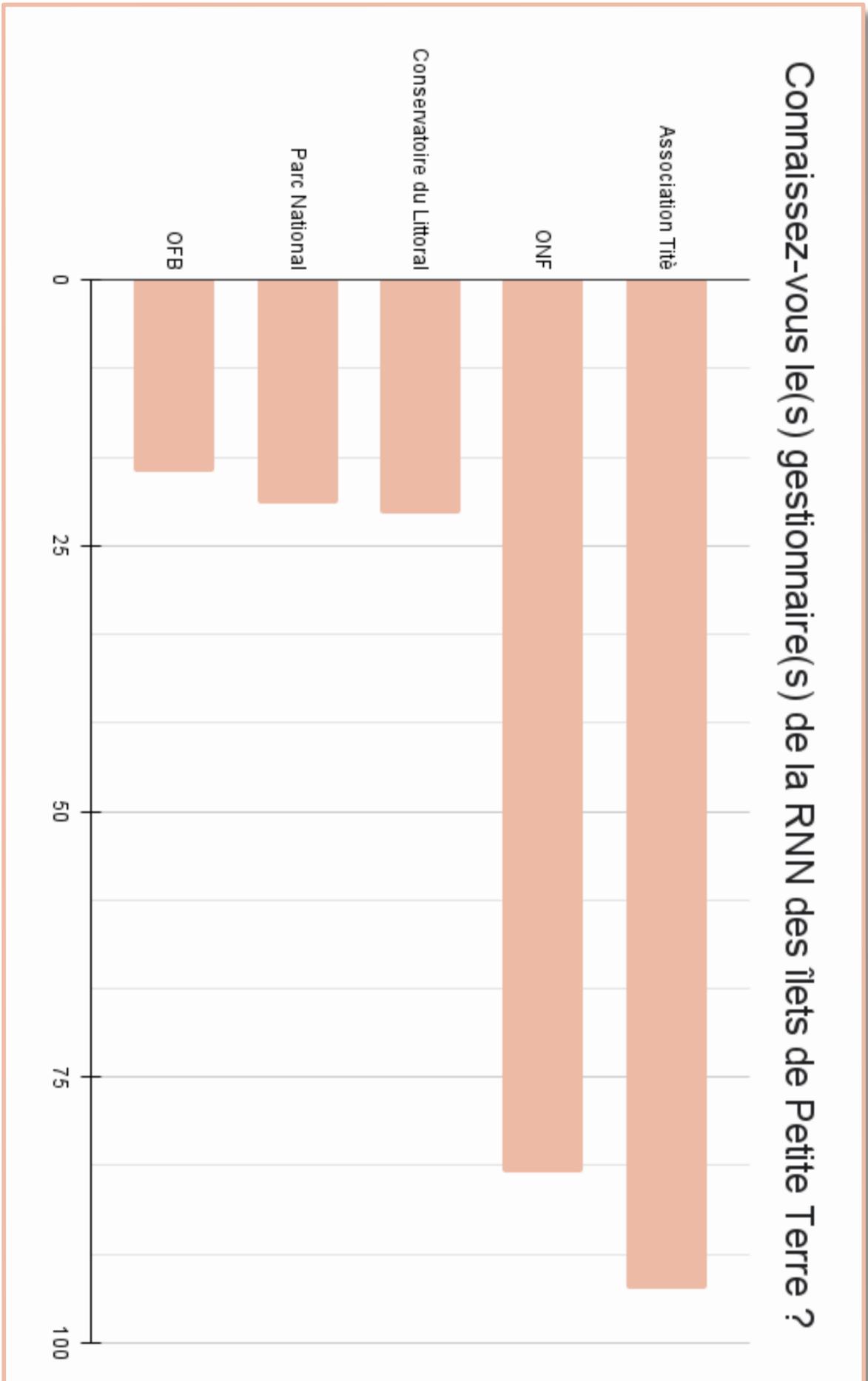


Figure 25 : Connaissez-vous le(s) gestionnaire(s) de la RNN des Îlets de Petite Terre ?
 Réalisation : Malo Croguennec, 2025
 Résultats issus du questionnaire

Ceci étant, la reconnaissance globale d'une gestion effective de la RNN PT vient notamment du modèle de co-gestion, très largement plébiscité et considéré comme un véritable "point fort" et un "atout" pour la réserve (Acteur 27 et Acteur 11). Ce format permettrait d'une part à la réserve de "continuer à exister" même si "une des deux structures se retrouve en difficulté", et d'autre part apporter un double regard entraînant la "confrontation" et donc la mise en place "d'idées communes pour le bien de la réserve". Cette confrontation reposerait notamment sur la complémentarité entre "un acteur du territoire qui est ancré sur le plan socio-économique et politique, et une institution qui garantit à la fois la pérennité et la stabilité dans la démarche" (Acteur 23). La co-gestion est ainsi reconnue comme une gestion mêlant stabilité institutionnelle, compétences techniques, et intégration locale. A noter cependant, qu'il peut être parfois compliqué pour certains acteurs de se repérer dans cette "gouvernance partagée", ne sachant pas toujours clairement identifier la nuance entre les deux.

"On ne sait jamais vraiment. Est-ce que c'est l'ONF, est-ce que c'est l'association Titè ?"

Acteur 2

Nous relevons également certaines critiques concernant l'instabilité de l'équipe perçue par certains acteurs. L'un d'eux nous explique notamment avoir vu sa perception de la réserve évoluer, d'une situation qui lui paraissait "stable", à une période "où tout à un peu changé", notamment matérialisé par le départ de nombreux gardes. Cette gestion qui lui paraissait alors "bien huilée" l'a finalement amené à s'interroger sur "la stabilité réelle de l'équipe" (Acteur 2). Cette remarque témoigne notamment de l'importance des relations humaines dans la gestion. Les gardes, au-delà de la simple fonction qu'ils occupent, sont identifiés au travers des interactions et des actions qu'ils mènent. L'acceptation de la réserve passe aussi par cette image de stabilité exprimée au travers d'une équipe durable et identifiable.

2 - ... contrebalancée par une adhésion parfois différenciée des deux structures gestionnaires

Si la vision globale de cogestion semble aujourd'hui très bien intégrée et acceptée par les acteurs du socio-écosystème, nous avons également pu noter une différence d'appréciation concernant les deux structures au cours des entretiens. Nous retrouvons ainsi d'un côté une vision tout à fait positive de l'association Titè, et d'autre part une vision parfois plus mitigée concernant l'ONF. Bien sûr, les critiques émises à l'égard de cette seconde structure restent minoritaires dans le discours des acteurs interrogés. Mais elles méritent malgré tout d'être mentionnées.

2.1 - L'association Titè, garante d'un lien avec le territoire

Notre premier constat concerne l'association Titè. Les différents témoignages et discussions nous ont montré que cette dernière jouissait d'une image très positive auprès des acteurs du territoire. De nombreux éléments témoignent d'une confiance territoriale solide à son égard. Le fait qu'il s'agisse d'une association locale facilite le sentiment de proximité avec la population. Les acteurs voient en Titè un organisme qui "joue son rôle d'association locale, qui fait du lobbying local", ce qui renforce sa légitimité (Acteur 32).

La confiance des acteurs s'est par ailleurs vu largement renforcée depuis ces trois dernières années, par la création d'un poste de chargé de mission vie associative à La Désirade. Ce poste, tenu par Sarah Sellier, ayant réalisé au préalable le DAT de la Réserve géologique de La Désirade, a été reçu avec beaucoup d'enthousiasme. Cette dernière s'occupe notamment de toute la communication des réserves, l'organisation et la réalisation des animations, la gestion des écovolontaires mais aussi du lien quotidien, plus informel, avec la population. Nous l'évoquions précédemment avec le cas des gardes, mais l'identification humaine est un vecteur indispensable de l'acceptation. L'existence d'un poste lié à l'ancrage territorial ne fait pas nécessairement son efficacité. C'est avant tout la personne occupant le poste qui est perçue et acceptée ou non par les acteurs. Nous l'avons largement identifié avec les très nombreuses évocations des acteurs concernant le travail mené par Sarah (citée nommément à plusieurs reprises). Un élu de La Désirade m'explique notamment que "le territoire est petit, ici tout le monde connaît Sarah. /rire/" (Acteur 10). Un

autre acteur, pêcheur, m'indique que lorsqu'il a besoin de renseignements, il va *"voir Sarah comme [il] la croise quasiment tous les jours"* (Acteur 19). A noter que les bureaux, situés dans la capitainerie du port, impliquent inévitablement un contact très régulier avec la population et notamment les pêcheurs. Un autre ajoute encore qu'il nous faudrait *"trois Sarah pour continuer ce qu'elle fait"*, ajoutant que depuis la création de son poste, *"la réserve est redevenue une réserve proche des gens"* (Acteur 32).

"Quand tu regardes le travail de Sarah, c'est très conséquent. Il n'y a pas beaucoup d'endroits où on a autant d'activités et d'éducation au développement durable"

Acteur 11

Nous avons ici le constat indéniable de l'effectivité d'une gestion humaine, intégrant le dialogue citoyen et la présence sur le territoire. Bien sûr, le fonctionnement actuel comporte aussi des problématiques qu'il convient de faire évoluer. Des discussions avec l'équipe gestionnaire nous ont permis de constater la charge de travail nécessaire pour mener seul les missions accompagnant ce poste. La chargée de mission associative nous a notamment exprimé l'impossibilité de maintenir seul un tel rythme de travail. De plus, au vu des retours constatés vis à vis de cette approche relativement nouvelle, le déploiement à plus grande échelle de ce travail d'ancrage au territoire, notamment à Saint-François, voire à toute la Guadeloupe, semble pertinent. Or la composition et le fonctionnement de l'équipe gestionnaire ne le permet pas pour le moment et ce, pour diverses raisons. Nous reviendrons sur ce point par la suite.

2.2 - L'ONF, une vision globalement positive mais la persistance de certaines critiques

Concernant l'ONF cette fois, les avis sont plus mitigés. Bien sûr, le travail conséquent mené sur la réserve n'est pas remis en cause. Nous l'avons vu, l'efficacité des gestionnaires sur les questions techniques et comme appui administratif sont tout à fait reconnues. Cependant, nous constatons que les critiques proviennent davantage de l'image symbolique renvoyée par la structure. Un acteur désiradien, présent lors de la création de la réserve, revient sur la période précédant la création de

l'association Titè et durant laquelle *"l'ONF faisait la pluie et le beau temps"* (Acteur 9). Cette image persiste encore aujourd'hui dans le discours de certains acteurs, notamment du fait du statut étatique de la structure, pouvant être la cause d'une certaine méfiance venant de la population locale. Un acteur affirme que l'association Titè est indispensable et qu'il ne faudrait surtout pas tomber *"dans une gestion unique nationale"* (Acteur 10). De plus, la structure ONF est un acteur de l'environnement extrêmement présent sur le territoire guadeloupéen et l'image des gestionnaires de la réserve peut donc pâtir d'actions menées par la structure sur d'autres projets. Un acteur, très critique envers l'ONF, nous explique que *"si la présence de la réserve a été plutôt bien acceptée par la population, la présence de l'ONF pas vraiment"*. Ajoutant ensuite qu'*"il y a un blocage intellectuel, l'ONF a du mal à passer donnant aux habitants l'impression de se faire déposséder"*. Ce dernier poursuit en expliquant qu'il estime qu'il *"n'y a pas suffisamment de personnes de couleur ou de personnes guadeloupéennes à l'intérieur"* (Acteur 8). Une fois encore, ce discours spécifique n'a été relevé qu'une seule fois lors des entretiens et ne fait pas une généralité. Mais cette critique permet de pointer certains rejets et certaines idées reçues encore ancrées dans l'esprit de certains acteurs du territoire et qui peuvent expliquer un blocage de ces derniers vis-à-vis de certains projets environnementaux. Cela nous confirme une fois encore la nécessité absolue d'adopter une démarche transparente, axée sur la communication et l'intégration territoriale lors du développement d'un projet d'ENP. Si le discours général des acteurs interrogés était nuancé, nous avons cependant pu relever plusieurs remarques concernant le souhait d'un retrait progressif de l'ONF afin de laisser la gestion à l'association Titè.

"J'aimerais bien que Titè prenne plus de place dans maintenant que tu as les éléments de base que t'attends d'une réserve."

Acteur 25

Bien sûr, ces propos restent à nuancer. Lorsque nous nous penchons sur les réponses à la question *"Concernant l'équipe de gestion du site, comment se passent vos échanges ?"*, la note médiane est de 5/5, équivalent à la réponse *"Des échanges positifs"*. Déclinée à chacun des

groupes, cette médiane reste de 5/5 pour les *Membres du CCG* et *Partenaires gestionnaires et techniciens*, et de 4/5 pour les groupes *Animation, découverte de l'environnement, tourisme ; Riverains, élus et usagers locaux* ainsi que *Exploitants professionnels des ressources naturelles*, correspondant à la réponse “*Échanges réguliers et amicaux*”. Ainsi, malgré certaines critiques récurrentes, nous observons une appréciation globalement positive des relations avec les gestionnaires.

3 - L'éloignement géographique des gestionnaires, point noir de la gestion

Nous relevons ensuite un facteur régulier de critiques émises par les acteurs interrogés. En effet, nombreux sont ceux nous ayant signalé l'éloignement géographique d'une partie de l'équipe gestionnaire. En effet, en dehors de la chargée de mission vie associative et des gardes, l'entièreté de l'équipe permanente (à savoir la chargée de mission scientifique; la conservatrice ainsi que le VSC) travaille dans les bureaux de l'ONF, basés à Petit Bourg, sur Basse Terre.

“Le fait de gérer une réserve comme Petite Terre ou Désirade depuis Montebello, c'est inadapté. C'est insultant pour les désiradiens et pour la biodiversité de La Désirade. Si tu gères Petite Terre et Désirade, tu habites à Désirade ou en tout cas, au moins une antenne à Saint-François. Ça montre un peu l'investissement aussi de l'ONF sur cette réserve. C'est “on pilote le truc à distance, mais on y va pas trop”. Et c'est parfois un peu gênant.”

Acteur 32

On voit là poindre le reproche d'une gestion déconnectée du territoire. Un autre acteur ajoute par ailleurs que, selon lui “*le rôle d'un conservateur, ce serait vraiment d'être ancré sur le territoire là où il travaille parce que c'est là où tu amènes la légitimité de la réserve et que les gestionnaires deviennent légitimes parce qu'ils vivent sur le territoire où est la réserve*” (Acteur 24). Pour beaucoup, cette situation n'est pas souhaitée et ne correspond pas à l'idée qu'ils se font des relations souhaitées entre acteurs et gestionnaires après 20 ans de cogestion. Un acteur d'une structure partenaire signale que, selon lui “*quand tu as 20 ans de réserve, normalement, t'es censé être bien pote avec les*

riverains des réserves, les prestataires...” (Acteur 32)

Ce point semble être un frein particulièrement notable à l'acceptation pleine et complète de la RNN PT. Si les efforts d'ancrage liés à la création d'un poste à La Désirade sont notifiés, les acteurs interrogés restent globalement insatisfaits par la situation géographique plus globale de l'équipe, perçue comme déracinée du territoire.

4 - Une gestion encore trop peu à l'écoute des discours de la population

Enfin, de nombreux acteurs regrettent le format de gouvernance actuelle, limité au simple format des CCG, n'intégrant pas suffisamment de concertation avec la population. A la question “*Vous sentez-vous consulté par la RN sur les sujets qui vous concernent ?*”, les réponses sont très inégalement réparties. Si la note médiane est de 4/5, équivalent à la réponse “*Plutôt oui*”, les médianes par groupes varient de 4,5/5 pour les *Membres du CCG* ainsi que les *Partenaires, gestionnaires et techniciens*, à 3/5 pour le groupe *Animation, découverte de l'environnement, tourisme* (soit “*Mitigé/Ne sait pas*”), 2/5 pour le groupe *Riverains, élus et usagers locaux* (soit “*Plutôt non*”), et 1,5/5 pour les *Exploitants professionnels des ressources naturelles*. Nous constatons ici une rupture claire entre les acteurs partenaires et représentants de structures, et les citoyens concernant le sentiment de consultation. La grande majorité des acteurs interrogés, en dehors des acteurs partenaires et représentants de structures, souligne le déficit de concertation. La gestion de la réserve apparaît alors déconnectée du terrain. Un acteur désiradien considère qu'ils ne sont “*jamaï consultés*” (Acteur 18). Un autre encore, affirme que les acteurs locaux sont “*ignorés complètement*”, indiquant qu'aucun mécanisme d'intégration de la parole locale n'est réellement prévu. Ce manque d'écoute renforce ainsi la perception d'une gouvernance trop centralisée.

“Les personnes doivent être concernées, toujours. Il faut introduire les gens et puis il ne faut pas fermer les oreilles. Il faut les associer, ça paraît bête des fois mais c'est tout simple”

Acteur 9

De même, les échanges avec un ancien élu de La Désirade pointent un second aspect lié à la gestion actuelle : les relations avec les élus communaux désiradiens semblent s'être réduites. L'acteur nous explique que lors de son mandat d'élu local, il avait le sentiment d'être "*beaucoup plus au fait*" des actions menées sur la réserve alors que les élus communaux actuels font part d'une certaine "*frustration [...] de ne pas savoir avant que d'autres personnes ne sachent*", témoignant d'une "*déchirure qui s'est faite*" (Acteur 9). Cette situation semble difficile à accepter sachant le rôle central qu'a joué la commune de La Désirade lors de la création de la réserve. Enfin, certains acteurs insistent sur l'importance, à l'avenir, d'une co-construction des mesures de gestion. Un acteur ajoute que, si de nouvelles réglementations ou projets devaient voir le jour, prenant ici l'exemple de nouvelles zones de restrictions de pêche, "*il faut que ça se fasse avec les pêcheurs*" et plus largement avec les usagers concernés. Allant encore plus loin, il ajoute que l'initiative devrait presque venir d'une "*volonté des pêcheurs eux-mêmes*", preuve d'une appropriation totale du projet par les acteurs locaux (Acteur 28).

En somme, l'acceptation des gestionnaires de la réserve de Petite-Terre est mitigée. Le bilan est contrasté. D'un côté, nous notons une reconnaissance indéniable de leurs compétences et de l'utilité de la réserve, et de l'autre, certains doutes quant à la manière dont la gestion s'intègre dans le tissu local. Les travaux de Cosson et *al.* (2017) sur l'intégration des ENP trouvent ici un écho particulier. Sans un investissement dans le *capital social* local et un *leadership* effectif à l'écoute des acteurs du territoire, l'adhésion restera partielle. Ce manque de considération de la parole citoyenne nourrit des attentes fortes pour le futur de la gouvernance de la RNN TP. Les habitants et élus réclament non seulement une meilleure information mais un rôle actif dans les décisions. Ils souhaitent, par exemple, que les comités consultatifs incluent davantage les communautés locales plutôt que des mesures descendantes. En l'état, la gouvernance est jugée trop distante.

Partie 4 - Conclusion

L'analyse développée dans ce chapitre a montré que l'acceptation sociale de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite Terre

repose sur un équilibre fragile entre adhésion et tensions potentielles. Dans son principe, la réserve bénéficie d'un soutien très large, perçu comme un "joyau de Guadeloupe", porteuse d'une valeur écologique et patrimoniale incontestable. Les résultats obtenus en matière de protection de la biodiversité ainsi que les retombées positives sur les ressources halieutiques, nourrissent ce consensus. De même, l'organisation des activités touristiques et la légitimité accordée aux règles de gestion consolident une forme de consentement collectif. L'acceptation repose ainsi sur une articulation claire entre reconnaissance des finalités écologiques, bénéfiques socio-économiques indirects et légitimité des dispositifs de régulation.

Cependant, cette adhésion n'est ni uniforme, ni exempte de résistances. Du côté de La Désirade, certains habitants expriment un sentiment de "spoliation", nourri par la perte d'accès à des usages traditionnels (acceptée mais parfois teintée d'une certaine frustration) et des retombées économiques perçues comme inégalement réparties. La concentration des bénéfices du tourisme à Saint-François alimente l'idée que les désiradiens, pourtant à l'origine du projet de réserve, ont été marginalisés. En parallèle, la surféquentation touristique constitue une source de critiques récurrentes en ce qu'elle dégrade l'expérience des visiteurs, réduit l'attractivité pour les habitants locaux et exerce une pression jugée préjudiciable sur les milieux, en particulier marins. Enfin, le décalage entre temporalités biologiques et institutionnelles cristallise les frustrations, notamment au travers de la lenteur du processus de dératification, action identifiée depuis plus de vingt ans comme prioritaire. Ces retards alimentent une exaspération palpable, en particulier parmi les acteurs scientifiques et associatifs, et fragilisent la crédibilité des gestionnaires.

Ces constats confirment ainsi que l'acceptation sociale d'un espace protégé ne saurait se réduire à l'adhésion de principe à ses objectifs écologiques. Elle suppose une intégration plus profonde dans les dynamiques locales, combinant reconnaissance identitaire, équité territoriale et efficacité perçue de la gestion. L'expérience de Petite Terre illustre à la fois la solidité d'un consensus autour de la valeur patrimoniale de la réserve et la fragilité de ce consensus face aux

inégalités de retombées, aux frustrations d'usage ou aux actions parfois jugées trop tardives.

Cependant, l'avis général reste celui de l'acceptation de la réserve et d'un soutien à celle-ci. Globalement la majorité de la population locale admet, accepte et soutient la présence de la réserve (tous ces termes ont été utilisés par les enquêtés).

A la question synthétique *“Êtes-vous en accord avec l'existence de la réserve ici ?”*, les réponses sont unanimes avec une médiane de 5/5, soit *“Tout à fait d'accord”*, partagée par tous les groupes d'acteurs. De même, à la question synthétique *“La RN apporte-t-elle dans l'ensemble plutôt des bénéfices ou des inconvénients sur ce territoire ?”*, la médiane est une fois encore de 5/5 soit *“Seulement des bénéfices”*. Ce constat est corroboré par le questionnaire puisque 83,1% des répondent estiment être Tout à fait d'accord avec la présence de la réserve, 15,4% *“Plutôt d'accord”* et seulement 1,5% ne sont *“Plutôt pas d'accord”* (aucun n'ayant répondu *“Pas du tout d'accord”*).

“Pour moi, il n'y aurait pas de réserve, elle serait à faire. Je signe des deux mains, sans problème.”

Acteur 1

Ce qu'il faut retenir

L'acceptation

Objectifs de ce chapitre

Explorer à la fois la légitimité accordée à la réserve par la population et la perception de ses règles, actions et effets par les habitants, usagers et partenaires. L'objectif est d'identifier les consensus et résistances pour renforcer l'ancrage de la réserve sur le territoire.



Les résultats

Un consensus fondé sur la valeur écologique et les bénéfices indirects

La réserve est largement perçue comme un "joyau de Guadeloupe", abritant des espèces emblématiques. La majorité des habitants reconnaît un bénéfice global ce qui se traduit par une adhésion formelle unanime en faveur de la réserve.



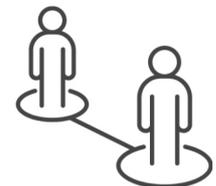
De résistances dues à des frustrations socio-économiques et territoriales

Malgré ce consensus, des tensions subsistent. Certains habitants de La Désirade expriment un sentiment de spoliation et jugent parfois que les retombées touristiques sont injustement réparties. D'autres part, de nombreux acteurs se montrent critique concernant la sur fréquentation de Petite Terre et ses effets négatifs sur l'environnement. Enfin, la lenteur de certaines actions prioritaires (notamment la dératisation) génère des critiques, ce qui fragilise la confiance envers les gestionnaires.



L'intégration locale nécessaire pour consolider l'adhésion

Si la co-gestion est saluée, la population regrette un manque d'écoute, une concertation limitée et une présence trop faible des gestionnaires sur le territoire. L'association Titè est largement reconnue, mais l'ONF suscite encore des réserves pour son statut de structure étatique et le manque de présence d'une partie de l'équipe sur les territoires avoisinants (La Désirade et Saint-François notamment).



Quelles améliorations ?

Ancrer l'équipe sur le territoire

→ Déplacer l'équipe à Saint-François et/ou créer une antenne permanente, plus proche du terrain et des usagers (notamment prestataires et élus), pour pallier l'éloignement actuels.

Développer la concertation locale

→ Mettre en place des groupes de travail citoyens ou comités de concertation thématiques ouverts aux habitants, usagers et élus locaux, en dehors du seul Comité Consultatif de Gestion (CCG)

Clarifier la gouvernance

→ Mieux communiquer sur les rôles respectifs de Titè, l'ONF et le CCG

Renforcer l'efficacité et l'identification des équipes

→ Favoriser la stabilisation des agents de terrain, notamment les gardes

→ Création d'un nouveau poste (VSC) pour s'occuper des missions de communication et assurer une partie de l'animation



© Marie Croquecotte, 2025

L'acceptance

Vers une appropriation active des valeurs et enjeux de la réserve

Ce dernier chapitre de restitution des résultats s'axera sur l'analyse du niveau d'acceptance des acteurs du territoire, matérialisée par un *“degré supérieur de l'acceptation qui postule une adhésion totale à l'objet considéré, au plan rationnel comme au plan psychologique : on en vient même à le défendre”* (Depraz, 2005). Nous l'avons vu, l'acceptation n'est plus à démontrer. L'ensemble des acteurs rencontrés et l'extrême majorité des répondants témoignent d'un fort soutien à la présence d'une réserve sur Petite Terre malgré quelques tensions persistantes. Cependant, qu'en est-il de l'adhésion active de ces acteurs aux valeurs de la RNN ? Autrement dit, dans quelle mesure, ce soutien constaté se matérialise-t-il au sein d'actions concrètes et d'une appropriation des enjeux de la réserve ? Nous découperons ici la réflexion en trois parties distinctes pour tenter de répondre à cette interrogation. Nous traiterons d'abord de la mobilisation citoyenne au sein d'actions portées par la réserve. Nous aborderons ensuite l'appropriation des valeurs de la réserve et leur défense dans le discours porté. Nous analyserons enfin dans quelle mesure les acteurs se positionnent pour un futur souhaité de la réserve ou en d'autres termes, leur appropriation des enjeux par les revendications qu'ils émettent.

Partie 1 - Une mobilisation citoyenne encore (trop) limitée

1 - La participation à des événements ponctuels...

Au cours de ce travail, nous avons pu participer à différentes animations organisées par les gestionnaires. Dans ce cadre, nous avons pu constater l'effort de communication très conséquent, nécessaire pour assurer la présence d'un nombre raisonnable de personnes. Une conférence sur la géologie de La Désirade organisée en mars dernier, a par exemple réuni une vingtaine de personnes (photo...). Si ce chiffre semble relativement satisfaisant pour un territoire restreint comme La Désirade, il est le résultat d'une large communication sur le groupe Whatsapp *“Kay Ka Fet Désirad”* et ses 497 membres, et sur les différents réseaux de la réserve. De plus, nous avons pu constater, lors de ces différents événements, une récurrence des

personnes présentes, témoignant également de la difficulté à toucher des publics nouveaux. Nous notons que la participation à des manifestations (Fêt à Kabrit, fêtes de quartiers etc.) permet de sensibiliser un nombre plus important de personnes que les événements spécifiquement organisés par et pour la réserve.

Nous avons également pu relever la mobilisation ponctuelle d'une part de la population lors d'événements spécifiques. Par exemple, la journée de ramassage des déchets sur la réserve de La Désirade, co-organisée par les associations Titè, Clean My Island et Ti Rivière a su réunir près de 80 personnes dont une trentaine de désiradiens (photo 17). Cette mobilisation a été le résultat d'une communication très importante, portée par les trois associations. Mais cela reste ponctuel.



Photo 17 : Ramassage de déchets sur la réserve géologique de La Désirade
Photo : Malo Croguennec, 2025

A la question *“Avez-vous l'habitude de participer à des activités / événements / vernissages / animations / points d'observations... organisées par la RN ?”*, la note médiane est de 1/5, correspondant à la réponse *“Jamais”*. Cette médiane reste de 1/5, déclinée à chacun des groupes d'acteurs, montrant une homogénéité des réponses. Si les réponses au questionnaire sont plus nuancées avec 66,2% n'ayant jamais participé à une animation, ce constat reste préoccupant et témoigne d'un manquement clair dans le travail d'ancrage territorial mené par la réserve à ce niveau (figure 27). Notons que ce constat ne dit rien sur les causes de ce manque d'implication qui peuvent être multiples : manque de temps, choix personnels, manque d'information, de communication et/ou d'ouverture des gestionnaires aux citoyens etc. Ces résultats peuvent également être nuancés par le fait qu'aucune animation n'est menée sur Petite-Terre. Ainsi, les répondants ayant notifié avoir déjà participé à des événements faisaient référence aux stands lors de manifestations ou à

des évènements ayant eu lieu hors de Petite Terre, voir en lien avec la réserve de La Désirade. Il est donc évident qu'un large travail de développement d'actions et d'évènements attractifs, auxquels les citoyens pourraient s'identifier, doit être réalisé.

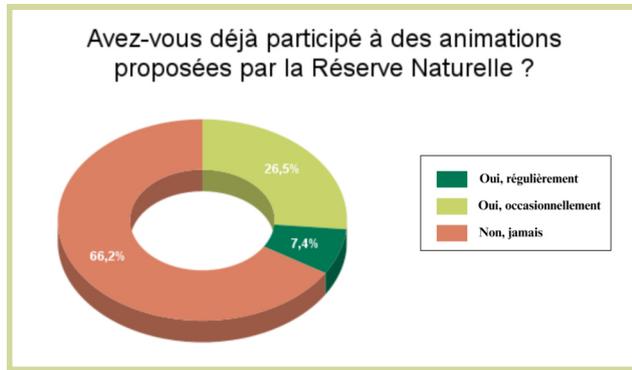


Figure 27 : Avez-vous déjà participé à des animations proposés par la Réserve Naturelle ?
Réalisation : Malo Croguennec, 2025
Résultats issus du questionnaire

2 - ... mais une mobilisation citoyenne locale peu structurée : le cas des écovolontaires

Si nous nous penchons maintenant sur la mobilisation plus formelle, nous relevons un important réseau d'éco volontaire au sein de l'association Titè. En 2024, près de 160 personnes y étaient adhérentes. A noter que seuls des habitants résidant en Guadeloupe depuis plus de six mois sont autorisés à intégrer l'association. Cet important réseau est un véritable indicateur d'implication et par extension d'acceptance de la réserve par les habitants de Guadeloupe. Au vu du nombre d'éco volontaires, l'association Titè a depuis peu changé de stratégie. L'objectif n'est plus le recrutement mais l'amélioration qualitative des adhérents. Faire monter en compétence les membres de l'association par des formations permettrait d'obtenir une base plus qualifiée mais également plus sensibilisée aux valeurs de la réserve.

Cependant, dans la composition de cette base d'éco volontaires, nous pouvons relever un point préoccupant : celui du déséquilibre dans l'origine spatiale des adhérents. Sur les 160 adhérents, les populations désiradienne et saint-franciscaine ne sont que peu représentées avec respectivement 28 habitants de la Désirade et 24 de Saint-François. De plus, les échanges avec l'équipe gestionnaire font apparaître que parmi eux, seule la moitié constitue une base active, présente sur les stands

et les animations. Notons par ailleurs que 3/4 des adhérents saint franciscains sont également des prestataires de la réserve. La chargée de mission vie associative relève cependant l'implication plus informelle de ces adhérents, matérialisée par exemple par le signalement d'observations inhabituelles (présence d'iguanes rayés, ponte de tortue etc.). Cette attention particulière constitue un matériel nécessaire au bon fonctionnement des réserves.

Nous notons cependant un décalage entre le discours que nous avons pu relever auprès des membres de l'équipe des réserves, et celui porté par certains acteurs locaux rencontrés. Si les gestionnaires expriment leur grande difficulté à obtenir des adhérents désiradiens et saint-franciscains malgré les nombreuses tentatives, certains discours d'acteurs locaux signalent à l'inverse le manque d'information sur le processus d'adhésion. Un acteur désiradien m'indique notamment souhaiter "*participer à la recherche en tant qu'éco volontaire*" mais a le sentiment qu'"*on n'en parle pas assez*" (Acteur 15). Ce point de vue est cependant minoritaire, et lorsque nous questionnons les acteurs sur les raisons de leur non-participation aux animations, la réponse la plus fréquente est "*le manque de temps*" (Acteur 35).

Partie 2 - Une identification progressive aux valeurs de la réserve

1 - Une intégration des valeurs de la réserve dans les discours locaux...

Nous avons fait état précédemment d'une relative faiblesse de la mobilisation visible, mais cela n'empêche pas de constater une appropriation active des objectifs de la réserve par certains acteurs locaux. Les effets de la réserve sont perçus par les acteurs interrogés, qui reconnaissent de ce fait la fonctionnalité de cet outil. Il convient cependant de se questionner sur l'intégration et surtout l'appropriation des valeurs portées par la réserve dans les discours de la population locale. Si nous ne nions pas l'évidence d'un intérêt économique facilitant l'acceptation, nous cherchons ici à observer si le discours dépasse ce simple aspect pour adopter un positionnement plus désintéressé en faveur de la

protection de la nature. Un acteur, prestataire désiradien, nous confie justement *“l’importance des actions menées sur Petite Terre”* permettant de *“protéger les espèces qui sont emblématiques et en voie de disparition”*. Par son expérience, du fait d’être né ici, ce dernier nous indique avoir *“toujours connu petite terre”*, et avoir par conséquent vu l’intérêt de cette protection du vivant. (Acteur 13). Un autre acteur nous explique avoir observé une véritable *“évolution des mœurs”* depuis que la réserve est présente sur le territoire, passant d’une situation de *“surexploitation de la faune marine”* du fait d’un *“manque de connaissance”*, à l’appropriation par les acteurs d’une *“nouvelle approche”* (Acteur 33).

“Quand on peut faire une gestion pour que ça nous apporte quelque chose tant mieux, on n’est pas bête on va le faire mais on protège la nature d’abord parce que c’est la nature.”

Acteur 9

Nous avons également pu relever le discours d’un acteur, ancien élu local, qui admet avoir *“fait des conneries”*. Ce dernier prend notamment comme exemple le fait d’avoir autorisé la plantation de cocotiers sur des plages de La Désirade pour répondre à la demande touristique. Selon ses mots, cette action *“aurait précipité la destruction de raisiniers bords de mer”* présents sur ces milieux (Acteur 9). Ce constat image parfaitement l’intégration progressive des valeurs portées par la réserve dans les discours d’acteurs, ici matérialisée par la conscientisation de l’importance de la préservation des milieux et espèces endémiques. Nous relevons également que cette évolution des mœurs est accentuée par les mutations générationnelles.

“Mes enfants ont été beaucoup plus déterminés que moi quand ils ont compris ce qu’ils disaient. [...] Il y avait des choses qui se faisaient et qui ne se font plus heureusement.”

Acteur 9

Concernant le cas de la pêche, qui a constitué l’un des principaux points de tension lors de la création de la réserve, un entretien avec un ancien pêcheur, aujourd’hui élu, illustre bien l’évolution des perceptions. Si la mise en protection avait initialement suscité une forte opposition parmi ces derniers, l’expérience du terrain et

l’observation des effets de la réserve sur les ressources halieutiques, que nous développons dans le chapitre précédent, ont progressivement modifié leur position. Comme l’explique cet élu, les professionnels de la pêche *“se sont rendu compte de l’effet de la mise en réserve”* et ont ainsi compris l’intérêt de sa préservation à long terme. Cette reconnaissance est aujourd’hui si forte que, selon lui, si la perspective d’une suppression de la réserve venait à être évoquée, *“il y aurait autant de levées de boucliers que quand on a dit qu’on faisait une réserve”* (Acteur 34). Autrement dit, le rejet initial, lié à une restriction d’usage directe, s’est progressivement transformé en une appropriation active, fondée sur la constatation empirique des bénéfices. Les usagers historiques de l’espace ne se contentent plus, selon cette affirmation, de tolérer la réserve, mais en défendent désormais activement l’existence. Bien sûr, cette déclaration reste à nuancer. Si tous les pêcheurs rencontrés m’ont tenu ce même discours, nous rappelons la difficulté que l’on a pu avoir à rencontrer certains d’entre eux. Nous n’avons, par exemple, obtenu aucun entretien auprès des pêcheurs saint-franciscains.

2 - ...vectrice de positionnements en faveur d’une démultiplication des espaces de protection.

Ainsi, l’analyse des discours montre que le niveau d’acceptation de la réserve ne se limite plus à une tolérance contrainte par des bénéfices économiques ou par l’autorité réglementaire. Au contraire, elle tend de plus en plus à se transformer en une appropriation active des valeurs écologiques et patrimoniales portées par l’aire protégée. Les différents groupes d’acteurs interrogés, y compris ceux qui avaient pu se montrer initialement réticents, expriment désormais une défense affirmée de la réserve et de ses finalités, convaincus par l’efficacité observée de la mise en protection. A noter cependant que ces observations ne doivent pas être prises comme des vérités absolues. Si ces discours ont été largement relevés, ils sont avant tout le témoin d’une position d’un ou plusieurs acteurs, à un instant T. Ces discours ne traduisent par conséquent pas nécessairement d’un positionnement quotidien tenu par les acteurs interrogés, ni par la majorité de la population. De plus, le cadre dans lequel se déroule l’entretien

(commandé par une structure gestionnaire) peut influencer sur les réponses de certains répondants.

Ceci étant, nous avons également pu noter que certains acteurs, au-delà du soutien et de l'adhésion aux valeurs de la réserve dans leur discours, vont jusqu'à défendre l'extension de cette logique de protection à d'autres espaces. Voyant dans la protection un modèle à répliquer et à amplifier, la réserve de Petite Terre apparaît alors comme un catalyseur d'une prise de conscience de la nécessité de démultiplier les démarches de conservation. La réserve est ainsi vue comme "*un modèle*" en matière de gestion, permettant, en plus de sa fonction de conservation de la nature, d'être "*support de sensibilisation*" de ce qu'est une réserve naturelle, son objectif etc. (Acteur 3). Des élus de Marie-Galante étudient actuellement la potentialité d'une réserve naturelle sur leur territoire, travail pour lequel ces derniers ont déjà pu échanger avec les gestionnaires de Petite Terre.

Plus largement, les pêcheurs rencontrés, initialement méfiants face à la création de la réserve, reconnaissent aujourd'hui les bénéfices tangibles de ce sanctuaire. Un pêcheur désiradien nous indique notamment que selon lui, il serait pertinent de réaliser un cantonnement de pêche "*d'un demi-mille*" autour du périmètre de la réserve, considérant que pêcher "*juste à la limite*" serait tout aussi impactant que pêcher dans le lagon. Ce cantonnement offrirait ainsi plus de marge à la réserve et préserverait, selon lui, davantage la faune marine (Acteur 19). L'"*effet réserve*" est désormais si clairement perçu que ces derniers en viennent à revendiquer plus largement l'application d'un "*cantonnement de pêche*" sur le pourtour de La Désirade (Acteur 24). Cette revendication notamment soutenue par "*l'association des marins pêcheurs de La Désirade eux-mêmes*" constitue ainsi une progression notable du niveau d'acceptation de cette RNN (Acteur 24). La conservation, autrefois vécue comme une contrainte, devient alors progressivement un outil de gestion que les acteurs locaux souhaitent voir renforcé et multiplié. Un acteur ajoute même que faire ce cantonnement à La Désirade, pourrait amener, à terme à "*l'intégrer à la réserve*", pour en faire une réserve faunistique et floristique, au même titre que Petite Terre (Acteur 18). Un autre encore, ancien pêcheur professionnel sur Saint-François, considère que si demain, "*le lagon de*

saint françois était mis en réserve", ce serait "*incroyable*" et cela "*profiterait à tout le monde*", permettant au "*poisson de revenir*" et "*protéger les espèces*" (Acteur 16). Une fois encore, cette déclaration ne tient qu'à l'acteur interrogé et ne se veut en aucun cas synthétiser le positionnement global des habitants de Saint-François.

Partie 3 - Une projection vers un futur souhaité pour la réserve

Toutefois, si cette appropriation des enjeux constitue aujourd'hui une avancée majeure dans le processus d'acceptance, elle demeure en partie inachevée. Certaines attentes exprimées par les acteurs témoignent d'une volonté d'aller plus loin, en renforçant la valeur écologique de l'espace et en développant des dispositifs concrets pour concilier protection et usages. Les aspirations formulées par les acteurs, qu'il s'agisse d'actions environnementales attendues ou de mesures d'amélioration de l'accueil et de la sensibilisation des visiteurs, bien que témoins des limites actuelles de la gestion, constituent également un point fort dans le processus d'acceptance de la réserve. Ces perspectives sont les marqueurs d'une appropriation effective des enjeux par les acteurs, matérialisée par des projections et des attentes en matière de gestion future.

1 - Des attentes fortes concernant l'amélioration de l'état écologique...

1.1 - La dératation comme enjeu majeur

Un des points majeurs exprimé par des enquêtés provenant des divers groupes d'acteurs, concerne la volonté de renforcer la valeur écologique de Petite-Terre. Les enjeux liés à la présence de rats sont très largement relevés, et les attentes concernant la dératation, très fortes. Beaucoup imaginent l'"*avant-après*" spectaculaire qu'elle pourrait engendrer. Nous ne rentrerons pas davantage dans les détails, ayant déjà pu aborder cette problématique précédemment, mais cette projection souhaitée est le résultat direct de la frustration constatée lors des entretiens. La présence de rats après plus

de 25 ans de réserve constitue un frein pour l'acceptation. Logiquement, la mise en place d'une dératisation serait par conséquent la réponse appropriée selon les acteurs interrogés. Nous évoquions précédemment les réticences liées à l'utilisation de méthodes d'épandage, notamment notifiées par les gestionnaires. Mais nous notons que tous les acteurs interrogés au sujet de la présence de rats semblaient unanimes quant au besoin d'agir. Cela résulte peut-être d'une évolution de la perception en raison des impacts alarmants de l'espèce sur les îlets. Un acteur environnementaliste ajoute même que, selon lui, *“si ça tue 4 iguanes des petites antilles alors qu'il y en a 12 000, c'est acceptable”*, indiquant son l'exaspération face à cette situation. (Acteur 32)

1.2 - La réduction des pressions anthropiques

Comme rappelé lors du chapitre précédent, plusieurs interlocuteurs soulignent également la fréquentation sur Petite Terre, considérée comme une problématique majeure du site. Sans revenir sur ce constat, nous notons que des perspectives ont pu être identifiées par les acteurs au cours des entretiens pour permettre d'atténuer la pression anthropique et restaurer des conditions de visite compatibles avec les objectifs de conservation.

1.2.1 - Vers une généralisation des demi-journées...

La première orientation, très largement partagée, consiste à substituer aux prestations sur une journée entière, des autorisations strictement limitées à des demi-journées. L'idée serait ainsi de réduire le temps de présence sur l'île, et donc les pressions cumulées. Plusieurs personnes insistent sur le fait que ce schéma permettrait, au lieu de *“passer une journée à bronzer à Petite-Terre”*, d'alterner quelques heures sur la réserve avec une escale organisée à La Désirade, permettant d'alléger la pression sur l'îlet tout en créant des retombées positives pour l'économie locale. Plusieurs acteurs défendent ainsi une durée réduite de présence. *“Deux-trois heures, pas plus”* sont jugées suffisantes pour *“admirer le lagon, observer la faune et profiter d'un bain, sans basculer vers des usages type “journée plage”* selon un acteur désiradien (Acteur 18). Ce format est perçu comme cohérent avec l'esprit d'une

réserve naturelle, maintenant l'accès tout en diminuant l'empreinte humaine globale *“sur la totalité des autorisations données”* (Acteur 34).

Ainsi, au-delà de la réduction de pression, les demi-journées sont aussi vues comme un levier d'équilibre territorial. En externalisant le déjeuner et en libérant une partie de la journée, cela peut permettre d'offrir la possibilité à certains prestataires, selon leur volonté, d'étendre leurs activités à d'autres territoires. Un déplacement vers La Désirade pour le repas du midi pourrait par exemple permettre de déporter *“cette manne financière”* à l'île principale tout en allégeant la pression subie par Petite Terre. A noter que cette réorientation potentielle n'est une fois encore pas le fait des gestionnaires qui ne peuvent qu'induire cette possibilité sans pour autant l'imposer au travers d'outils légaux.

1.2.2 - ... et le développement de fermetures durant la basse saison

La seconde orientation forte vise à *“faire souffler la réserve”* par une fermeture partielle durant une période de l'année (Acteur 19). Plusieurs personnes évoquent la possibilité de suspendre l'accès durant des périodes pouvant aller jusqu'à *“plusieurs mois”* selon une logique de *“jachère”* permettant au milieu de se reposer et se reconstruire (Acteur 31). L'objectif ici pointé, n'est pas d'interdire indéfiniment mais bien de suspendre pour une durée déterminée afin de réduire la pression cumulative. Concrètement, ces fermetures pourraient être calées sur des fenêtres écologiques (reproduction, quiétude des espèces sensibles, régénération des habitats) et/ou sur les basses saisons touristiques. Nous notons que cette position a notamment été défendue par certains prestataires durant les entretiens.

“Je pense que fermer quelques mois dans l'année, ça lui ferait du bien.”

Acteur 19

Les réponses au questionnaire semblent, une fois encore, confirmer les positions identifiées lors des entretiens. Dans la rubrique *“Précisez votre réponse”*, à la question *“Considérez-vous que la fréquentation de la réserve est problématique ?”*, nous retrouvons certains commentaires comme *“Il devrait y avoir des périodes de fermeture*

complète” ; “Il faudrait fermer la réserve à certaines périodes” ou encore “Il faudrait fermer la réserve quelques mois dans l’année pour la protection de la faune et la flore”. Bien sûr, cette proposition implique inévitablement d’intégrer les prestataires dans la réflexion afin de limiter au maximum les tensions pouvant advenir. Comme nous le disions, cette fermeture pourrait avoir lieu durant les basses saisons touristiques. Nous avons ici présenté une première ébauche permettant d’identifier des périodes potentielles, les moins impactantes pour les activités, en se basant sur les déclarations des prestataires quant au nombre de clients transportés durant l’année 2023. (figure 28).

Si la basse saison est moins identifiable pour les NUC à grosse capacité (ici identifiée par les navires pouvant transporter plus de 12 personnes), nous observons que deux mois: Septembre et Octobre, semblent se démarquer pour l’ensemble des professionnels. Cette période ne représente que 3,3% du nombre total

de visiteurs se rendant à Petite Terre, via les prestataires, sur l’ensemble de l’année. Cette basse saison pourrait ainsi constituer une première période test. Cependant, si un tel projet est mené à bien, il apparaît nécessaire de mener des études parallèles sur l’impact réel de la démarche sur les différentes espèces et milieux, facteur indispensable d’acceptation sur le long terme.

Cette action de gestion constitue un instrument apte à réduire la pression causée par la fréquentation tout en répondant à une problématique pointée par de nombreux acteurs interrogés. Le projet semble, aux dires des prestataires, répondre aux critères d’acceptabilité, si tant est que ses tenants et aboutissants soient établis en concertation et co construction avec ces derniers. Ces mesures, pensées pour préserver l’accès tout en protégeant les îlets, proposent un compromis entre ouverture et sanctuarisation afin que Petite-Terre puisse durablement continuer à être visitée et véritablement préservée.

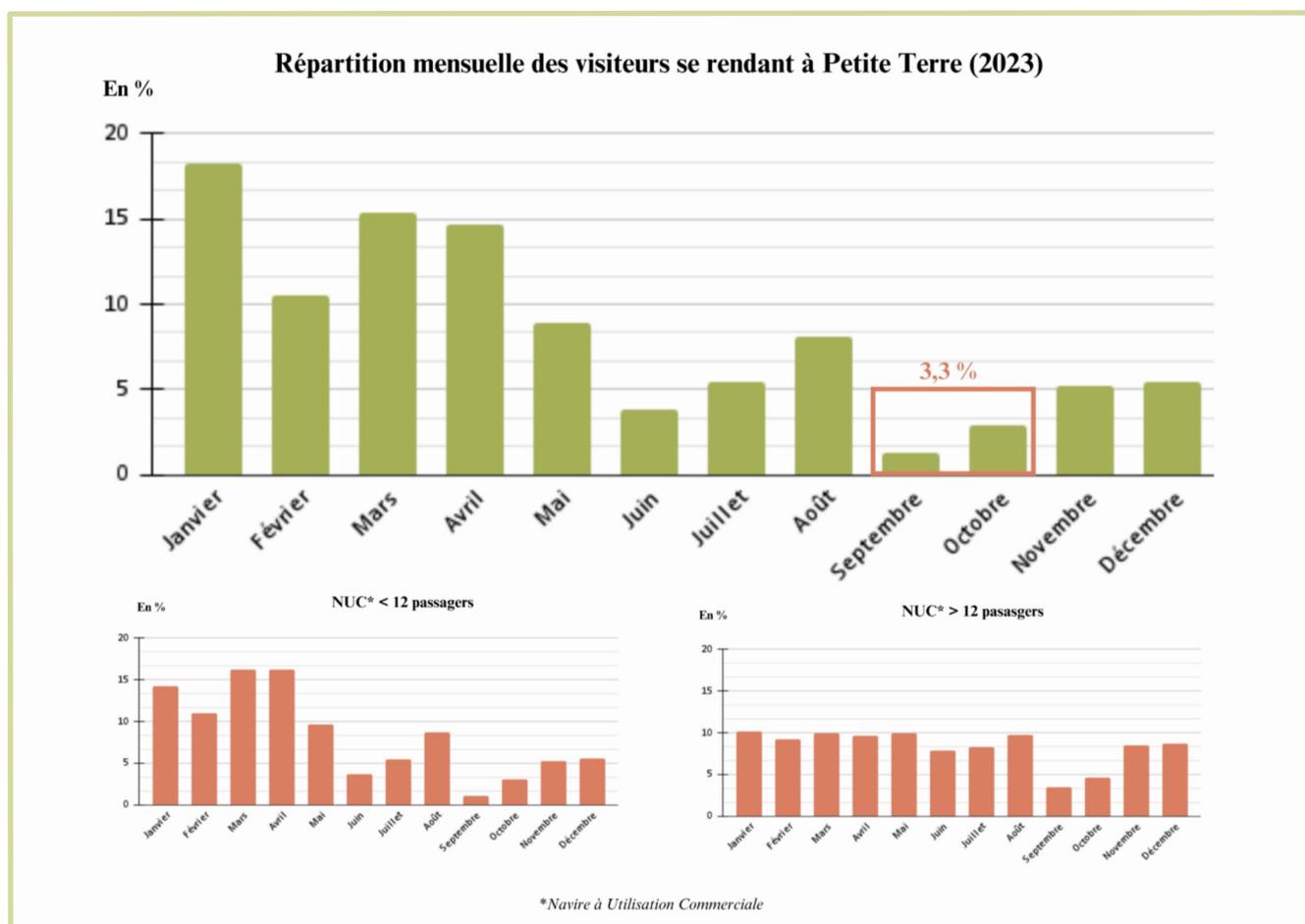


Figure 28 : Répartition des visiteurs se rendant à Petite Terre (2023)
 Réalisation : Malo Croguennec, 2025
 D’après : Déclarations des prestataires dans le cadre du versement de la TPM

2 - ... appuyé par des améliorations qualitatives concernant l'accueil du public sur place

Nous avons également pu constater les nombreuses revendications des acteurs concernant la surfréquentation sur le site. En parallèle, un consensus semble également se dessiner concernant la volonté d'une prise en charge plus qualitative des visiteurs.

Autrement dit, au-delà d'une réduction du nombre de visites, des réflexions s'établissent concernant la limitation de l'impact du tourisme une fois sur place. Cette appropriation des enjeux de la réserve répond une fois encore à un défaut d'acceptation relevé précédemment, autour de l'impact humain sur l'état écologique de la réserve ainsi que la nécessité d'accentuer le travail de sensibilisation sur place.

2.1 - La nécessité de canaliser les usages du lagon : vers un sentier sous-marin balisé et encadré

L'un des points largement relevé durant les entretiens concerne notamment l'état du lagon de Petite Terre que les acteurs interrogés jugeaient pour beaucoup préoccupant. Pour répondre à cette problématique, de nombreux enquêtés ont mentionné l'opportunité que présentait la mise en place d'un sentier sous-marin balisé, permettant de canaliser les usages et d'éduquer les visiteurs. L'objectif est double : organiser l'expérience (parcours dédié, règles explicites) et encadrer les pratiques (guidage, briefings), pour limiter les comportements dommageables tout accentuant le volet pédagogique de la RNN. Un acteur interrogé, travaillant dans le secteur des sports aquatiques, considère que l'idée d'"un sentier sous-marin, c'est top". Il rappelle cependant que le problème réside surtout dans le "*nombre de personnes qui seront en même temps sur le même sentier*", faisant allusion aux "*pressions*" que cela pourrait engendrer sur le même espace. Selon lui, la solution la plus pertinente serait ainsi de "*proposer une randonnée palmée guidée par groupes sur un créneau donné, avec un briefing sur l'écosystème de la réserve, pour que [ce soit] une pratique encadrée*" (Acteur 16)

Plus concrètement, sur le plan spatial, l'idée d'un circuit unique s'articule avec le maintien des

zones réglementées, pour concentrer la fréquentation là où elle est supportable et désaturer le reste du lagon. Comme le souligne un acteur environnementaliste, l'idée serait de renforcer et augmenter drastiquement les "zones d'exclusions" et réduire encore "*la zone de baignade*" à "*un carré, où les gens ne vont plus ailleurs*" sans accompagnateur agréé (Acteur 3).

Comme nous l'évoquions, sur le plan opérationnel, les acteurs insistent sur un encadrement professionnel et un briefing systématique. "*Avoir un vrai professionnel qui encadre les plongées*" (Acteur 32) L'encadrement permettrait d'explicitier les conduites à tenir (non-piétinement des zones coralliennes, distance aux tortues, etc.) et de maîtriser la densité sur le parcours, tout en permettant une plus-value pour les touristes avec un apport de connaissances sur les espèces qui les entourent durant la randonnée palmée.

Globalement, le sentier sous-marin balisé ressort ainsi comme un outil central pour canaliser les flux, éduquer aux bonnes pratiques et réduire les impacts sur les habitats récifaux, à condition de l'inscrire dans un dispositif d'encadrement strict et un zonage lisible. Ce format répond de ce fait aux préoccupations exprimées et offre un levier concret pour aligner l'expérience de visite avec les finalités de conservation. A noter que ce genre d'action a pu être éprouvé sur d'autres ENP. C'est notamment le cas de la Réserve naturelle des bouches de Bonifacio, en Corse, au sein de laquelle le sentier sous-marin des îles Lavezzi a été mis en place. Ce sentier ne se pratique qu'avec un guide en groupe de cinq personnes à la fois, limitant de ce fait grandement la pression anthropique causée sur ce milieu.

2.2 - La mobilisation des prestataires pour l'accès et la sensibilisation du grand public

Enfin, nous notons lors du chapitre précédent une certaine frustration concernant "*l'accessibilité de Petite Terre à chaque citoyen guadeloupéen*" considérée comme trop "*limitée*" notamment en raison du prix du billet (Acteur 24). Cette situation est d'autant plus difficile à accepter que certains acteurs considèrent de ce fait que "*Petite Terre profite exclusivement aux touristes ou à une certaine frange de la population guadeloupéenne*" (Acteur 24).

A ce titre, une première piste relevée lors des entretiens consiste à institutionnaliser des journées gratuites adossées à des événements repères et intégrées comme condition d'attribution des autorisations aux prestataires.

“Honnêtement, si, par exemple, tu mets dans les conditions d'accessibilité de candidature à petite terre : “vous devez chaque année lors du week-end de l'ouverture des journées du patrimoine permettre le transit de personnes à titre gratuit”, je t'assure qu'il n'y aura pas moins de candidatures pour venir à la petite terre travailler.”

Acteur 24

Une seconde piste concerne quant à elle l'entrée éducative avec le déploiement de sorties scolaires gratuites en basse saison, réparties entre prestataires, afin de transmettre les connaissances naturalistes et les bonnes pratiques in situ. Un acteur interrogé, prestataire, nous explique que ce genre de format avait déjà pu être proposé à leur initiative afin qu’*“à la demande des écoles intéressées, chaque armateur puisse proposer une à deux sorties par année, sur la basse période”*. Ce dernier invoque notamment la nécessité d’*“éduquer la génération à venir à mieux protéger”* en ayant une meilleure connaissance de son territoire (Acteur 33). Ce genre de format a d'ailleurs pu être expérimenté par certains professionnels qui ont, à leur propre initiative, emmené gratuitement des classes à Petite Terre, avec comme seule condition *“le financement par l'école d'un moniteur de plongée pour pouvoir surveiller les enfants en toute sécurité”* (Acteur 33). L'exigence d'un encadrement professionnel répond ici aux impératifs de sécurité et de conformité réglementaire, tout en renforçant la vocation pédagogique de la visite.

A noter que la logique d'obligation proposée par certains acteurs, et qui vise à garantir un minimum d'accessibilité et donc d'intégration du grand public est discutable. L'imposition de certaines règles peut être mal perçue et donc mal reçue par les acteurs. Un dispositif reposant sur *“la bonne volonté des prestataires”*, discutée en co-construction serait sans doute plus judicieux pour ne pas perdre les acquis relationnels de ces derniers années (Acteur 28). D'autant que, comme nous l'avons établi, ce genre d'initiatives ont déjà pu être réalisées en collaboration avec

certaines écoles, sans l'intervention des gestionnaires. L'idée serait alors davantage d'inciter à multiplier ce genre de démarches et non l'imposer, valorisant l'investissement des prestataires autour de journées gratuites et de sorties scolaires encadrées comme un levier d'accessibilité pour la population et l'ancrage de la réserve sur son territoire.

Partie 4 - Conclusion

Pour conclure ce chapitre autour de l'acceptance par les acteurs, ou leur adhésion active aux valeurs de la réserve et leur appropriation des enjeux, nous pouvons noter qu'elle se manifeste de manière tangible mais inégale. Si la mobilisation visible demeure modeste (faible participation aux animations, réseau d'éco-volontaires peu ancré à La Désirade et Saint-François), l'appropriation des valeurs de la réserve progresse. Nous notons notamment une évolution des représentations, la reconnaissance des effets écologiques et défense assumée du statut de protection, ainsi que, chez certains usagers historiques, le passage du consentement contraint à la promotion active du modèle. Cette dynamique se traduit notamment par des projections, quant à l'avenir de la réserve, sur la réduction des pressions en généralisant les visites par demi-journées et les fermetures saisonnières ; l'amélioration qualitative de l'accueil avec un sentier sous-marin balisé et encadré ainsi que la mobilisation des prestataires au service de l'accessibilité sociale. Ces orientations, qui dépassent la seule acceptation, ou consentement formel, relèvent déjà d'une volonté d'aligner les usages avec les finalités de conservation.

Pour être réellement effective, cette acceptance nécessitera d'une part une claire amélioration de l'investissement des acteurs territoriaux dans la vie de la réserve, et d'autre part l'intégration par les gestionnaires des revendications établies par ces derniers quant au futur de la réserve, dans un souci de co construction de ce projet de territoire.

Ce qu'il faut retenir

L'acceptance

Objectifs de ce chapitre

Analyser dans quelle mesure les acteurs ne se contentent pas de soutenir la réserve, mais s'approprient activement ses valeurs, participent à sa défense, et projettent son avenir dans leurs actions concrètes ou discours.



Les résultats

Une mobilisation citoyenne encore limitée

Les événements organisés par la réserve ou en collaboration mobilisent parfois, mais peinent à toucher de nouveaux publics. Le réseau d'éco-volontaires est actif mais reste peu représenté à La Désirade et Saint-François. Il existe une réelle difficulté à entraîner l'engagement de la population locale.



Une appropriation progressive des valeurs de la réserve

De plus en plus d'acteurs défendent activement la réserve, conscients de ses effets bénéfiques sur la biodiversité. Des discours témoignent d'une évolution des mentalités, y compris chez d'anciens opposants à sa création. Certains souhaitent même voir ce modèle de protection élargi à d'autres espaces.



Une projection vers un futur souhaité

Plusieurs acteurs formulent des propositions concrètes pour renforcer l'efficacité écologique de la réserve et l'ancrer davantage localement : généralisation des demi-journées pour les prestataires, fermetures saisonnières, sentier sous-marin encadré sur place, journées gratuites soutenues par les prestataires pour permettre aux acteurs locaux de découvrir leur territoire.



Quelles améliorations ?

Renforcer la mobilisation citoyenne

→ Développer des actions participatives locales; mieux informer sur l'adhésion au réseau d'éco-volontaires; favoriser l'implication des habitants de La Désirade et Saint-François (campagnes ciblées, relais locaux, partenariats associatifs).

Réduire la pression touristique tout en valorisant le territoire

→ Expérimenter les demi-journées de visite et les fermetures saisonnières en basse saison, en concertation avec les prestataires.

→ Mettre en place un sentier sous-marin guidé et encadré, renforcer les zones d'exclusion, systématiser les briefings de sensibilisation.

→ Instituer des journées gratuites lors d'événements (ex. Journées du patrimoine) et développer des sorties scolaires encadrées en partenariat avec les prestataires.



© Malo Croguennec, 2025

Recommandations

*Pour l'amélioration de
l'ancrage territorial de la
RNN Îlets de Petite Terre*

À l'issue de la présentation et de l'analyse des résultats nous dégagerons ici des pistes opérationnelles permettant de renforcer l'ancrage territorial de la Réserve Naturelle Nationale des Îlets de Petite Terre. Ces recommandations constituent une mise en perspective directe des constats établis dans le diagnostic. Elles visent à traduire les enseignements du DAT en orientations concrètes, susceptibles d'être mobilisées par les gestionnaires dans leur action quotidienne comme dans la planification stratégique de la réserve.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence, ces recommandations sont organisées selon les trois composantes qui structurent la méthodologie du Diagnostic d'Ancrage Territorial : la connaissance, l'intérêt et l'implication. Ce choix de structuration permet ainsi d'uniformiser la présentation pour en faciliter la consultation par les gestionnaires et les partenaires institutionnels et contribue à renforcer la valeur comparative du travail. En effet, l'adoption du même cadre que celui utilisé dans d'autres DAT réalisés au sein du réseau des réserves naturelles offre la possibilité de confronter plus aisément les résultats entre sites. Elle ouvre ainsi la voie à un apprentissage collectif et à l'identification de bonnes pratiques transposables d'une réserve à l'autre.

Enfin, la déclinaison des recommandations sous forme de tableaux synthétiques, inspirés du modèle utilisé par Réserves Naturelles de France, permet d'articuler clairement les constats, les objectifs opérationnels et les actions envisageables. L'enjeu est ici de passer d'un diagnostic analytique à un outil pragmatique, utilisable et appropriable par les gestionnaires et les acteurs locaux. Les recommandations qui suivent doivent donc être lues comme des leviers d'amélioration et d'innovation, mais également comme des éléments à maintenir et à consolider lorsque les pratiques actuelles se révèlent pertinentes et efficaces. C'est la raison pour laquelle chacun des trois tableaux comportera une catégorie *À maintenir/consolider* ainsi qu'une catégorie *À développer*.

Les recommandations présentées ci-après constituent avant tout des pistes d'amélioration. Elles offrent une base de réflexion et d'action pour les gestionnaires, mais leur mise en œuvre nécessitera un travail approfondi, tant sur le plan organisationnel que financier.

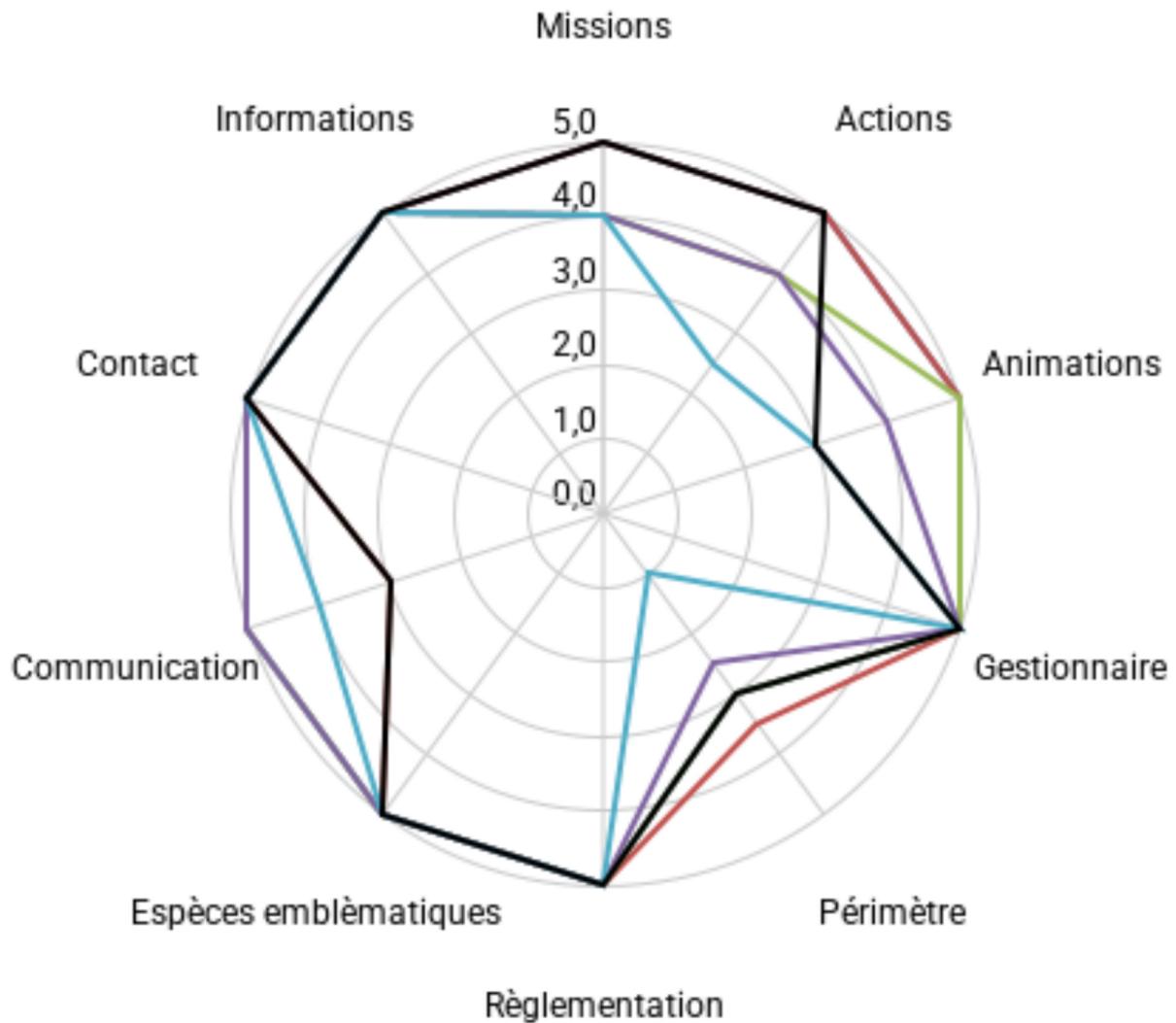
Partie 1 - Amélioration des connaissances de la réserve

En premier lieu, l'analyse des résultats issus du Diagnostic d'Ancrage Territorial (DAT) met en évidence des disparités notables dans le niveau de connaissance que les acteurs entretiennent vis-à-vis de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Îlets de Petite Terre. Pour synthétiser rapidement les résultats obtenus, nous avons ici réalisé un graphique radar réunissant les notes médianes obtenues à chacun des critères de connaissance décliné pour chaque groupe d'acteurs. Cette représentation visuelle permet, bien qu'incomplète sans l'analyse textuelle précédemment établie, d'offrir au lecteur une vue d'ensemble des composantes justifiant du bon niveau de connaissance ou non des acteurs concernant la RNN PT (figure 30).

Ces résultats confirment un constat déjà formulé au cours des entretiens : si la réserve bénéficie d'une notoriété forte en raison de son caractère emblématique et de la richesse de sa biodiversité, l'information transmise reste partielle, inégalement partagée et parfois mal comprise. Les usagers et habitants interrogés savent généralement que Petite Terre joue un rôle écologique majeur et abrite des espèces protégées telles que l'iguane des Petites Antilles ou les tortues marines. En revanche, certains ignorent les actions de gestion concrètes mises en œuvre au quotidien (suivi scientifique, restauration écologique, contrôle de la fréquentation, sensibilisation scolaire). Le graphique révèle aussi un déficit net concernant la délimitation du périmètre : la plupart des acteurs connaissent l'existence de la réserve, mais ne connaissent pas précisément ses limites, ni les zones où certaines pratiques sont interdites. Ce manque de clarté favorise la persistance de confusions.

Par ailleurs, les résultats du radar soulignent la faiblesse relative de la catégorie communication. Cette lacune recoupe un constat récurrent : les moyens actuels de diffusion de l'information, essentiellement numériques (site internet, page Facebook, newsletter), ne touchent pas l'ensemble des publics. Les habitants les moins connectés, personnes âgées, foyers peu familiers des outils numériques, restent souvent à l'écart de l'information, ce qui alimente un sentiment de distance avec la réserve.

Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés



Partenaires, gestionnaires et techniciens

Animation, découverte de l'environnement, tourisme

Riverains, élus et usagers locaux

Exploitants professionnels des ressources naturelles

Membres du CCG

Tous acteurs

Figure 30 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés
Réalisation : Malo Croguennec, 2025

Ces disparités dans la connaissance constituent un enjeu majeur pour l’ancrage territorial. En l’absence d’une information claire, compréhensible et régulièrement mise à jour, les acteurs risquent de développer des perceptions erronées, voire de rejeter certaines mesures jugées arbitraires ou trop contraignantes mais aussi une méconnaissance des actions positives menées par la réserve (restauration du gaïac, suivi des iguanes, programmes de dératisation). La réserve est ainsi valorisée pour son rôle symbolique et écologique, mais insuffisamment reconnue dans son action quotidienne et dans son périmètre juridique.

Face à ces constats, l’axe connaissance constitue un levier prioritaire pour renforcer l’ancrage territorial de la RNN. Les recommandations doivent donc viser à consolider ce qui fonctionne déjà, soit une bonne connaissance des missions et des espèces emblématiques, tout en corrigeant les fragilités identifiées. Cela implique, d’une part, de renforcer la diffusion et la diversification des canaux de communication, afin de toucher les publics éloignés du numérique, et, d’autre part, de clarifier les informations les plus techniques (périmètre, règlement, rôle des gestionnaires) par des supports pédagogiques visuels et accessibles.

Enfin, il s’agit également d’associer davantage les habitants et scolaires à la production et à la transmission des connaissances, via des programmes participatifs.

Globalement, la connaissance globale des acteurs reste très satisfaisante, avec une note moyenne de 4,4/5 sur l’ensemble des indicateurs. Ce constat est donc extrêmement encourageant, bien que toujours perfectible.

Cela nous amène désormais à proposer un ensemble de recommandations visant à améliorer le niveau de connaissance des acteurs à l’égard de la réserve, présentées dans le tableau suivant (figure 31).

Recommandations d’amélioration de l’indicateur *Connaissance*

Amélioration	Objectif	Actions	
		À maintenir/À consolider	À développer
Améliorer les actions à destination des scolaires	Développer la portée éducative de la réserve	- Maintenir la recherche de financements à ce sujet (Ex. projet TeMeUm de l’OFB)	- Aborder avec les prestataires la possibilité de réaliser des sorties à Petite Terre à prix facilitant pour les scolaires - Développer des partenariats de mécénat afin de pérenniser l’organisation annuelle de classes vertes à Petite Terre à raison de une classe identifiée par école primaire à Saint-François et La Désirade, soit 8 classes par an, de manière à renouveler l’expérience tous les ans pour les nouvelles classes.

Améliorations	Objectifs	Action	
		À maintenir et/ou consolider	À développer
Améliorer la connaissance des missions et actions de la RNN	Sensibiliser sur le rôle, les valeurs et actions de la RN	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les panneaux informatifs à la Marina de Saint François, La Désirade et à Petite Terre - Réaliser des publications fréquentes (articles, photos, vidéos) sur le site internet et les réseaux sociaux et créer des publications hebdomadaires spécifiques (courtes vulgarisations de la faune et flore, les métiers de la réserve etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les publications à la diversité de population en développant la newsletter en format papier (distribution dans les boîtes aux lettres à La Désirade et mise à disposition dans les offices de tourisme de la CARL). - Organiser des animations sur le patrimoine de Petite Terre (Réunions, représentations théâtrales avec les scolaires, conférences etc.). - Actualiser et imprimer les plaquettes et fiches sur la faune et la flore de la RNN (visibles en mairie, office de tourisme, marina) - Réaliser des partenariats avec des créateurs de contenu guadeloupéens afin de toucher une population plus large (sous forme de "shorts" youtube; "reels" instagram etc.)
	Exploiter les médias locaux (radio, TV, presse) pour toucher un public plus large	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une liste de sujets identifiés de reportages ou chroniques sur la RNN (mise à disposition sur le site internet pour les médias le souhaitant). - Mettre en place un cahier des charges pour les médias souhaitant réaliser des sujets sur/ à Petite Terre afin de permettre aux gestion d'avoir un droit de regard avant publication. - Communiquer dans la presse les actions notables de la réserve (ex. CMR) 	
Faire connaître les règles de la réserve à tous les usagers	Développer la communication vis-à-vis de la réglementation auprès des plaisanciers		<ul style="list-style-type: none"> - Développer un système de questionnaire obligatoire sur le site internet pour accéder à la page de réservation d'un mouillage (un document rappelant les grands points de la réglementation suivi d'une dizaine de questions à choix multiples).

Amélioration	Objectif	Actions	
		À maintenir/À consolider	À développer
Communiquer davantage sur les animations via différents canaux d'information	Améliorer les interactions avec les acteurs du territoire au travers des animations	- Maintenir une communication régulière concernant les évènements sur les réseaux de la réserve	- Lancer un groupe de diffusion (WhatsApp ou autre) dédié aux acteurs intéressés; y diffuser les annonces d'animation, les alertes et rappels d'évènements.
Développer les événements en lien avec la réserve		- Maximiser la participation aux évènements et manifestations	- Développer une journée visite de Petite Terre à moindre coût durant la basse saison (à discuter avec les prestataires) afin d'organisation des visites spécifiques accessibles à tous en présence des gestionnaires (Durant les journées européennes du patrimoine du 19 au 21 septembre par exemple) - Mettre en place des évènements hors réserve permettant de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de Petite Terre

Figure 31 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés
Réalisation : Malo Croguennec, 2025

Partie 2 - Améliorations de l'intérêt vis-à-vis de la réserve

L'axe "Intérêt" du Diagnostic d'Ancre Territorial révèle une situation contrastée, marquée à la fois par une adhésion forte aux principes de la protection et par des tensions liées aux usages et aux bénéfices attendus. Le graphique radar présenté ci-dessous met en évidence des scores élevés pour plusieurs éléments : la reconnaissance de l'existence de la RNN, la perception de l'efficacité des actions de gestion, la reconnaissance de l'intérêt de la réglementation mais aussi la valorisation de la plus-value de Petite Terre notamment dans l'aspect environnemental. Ce qui est très positifs. Les entretiens montrent que les acteurs s'accordent largement sur l'importance écologique du site, qualifié à maintes reprises de "joyau de la Guadeloupe". Cette reconnaissance traduit une acceptation globale du principe de conservation et une valorisation des espèces emblématiques protégées par la réserve.

Cependant, cette représentation synthétique révèle également des zones de fragilité (figure 32). Le radar montre notamment que la fréquence des visites est très inégalement répartie : beaucoup d'habitants accèdent peu ou pas à Petite Terre, renforçant un sentiment de distance. Hormis le groupe *Animation, découverte de l'environnement, tourisme*, essentiellement représenté par les prestataires, les notes médianes témoignent d'un taux de visite très faible. Ce constat, nous l'avons vu lors de l'analyse des données, n'est sans doute pas lié à un désintérêt pour le lieu, mais la difficulté constatée à s'y rendre pour diverses raisons. Autre point à noter, la perception de l'avis des acteurs interrogés sur la réserve et sa gestion semble ne pas avoir évolué pour une majorité d'entre eux (justifiant de la médiane à 3/5). Ce constat n'est pas alarmant. La majorité des interrogés nous confient que leur perception des gestionnaires avait simplement toujours été relativement positive. En revanche, nous notons une évolution plutôt négative du côté des *Exploitants professionnels des ressources naturelles*.

Etat de l'intérêt des acteurs interrogés pour la RNN

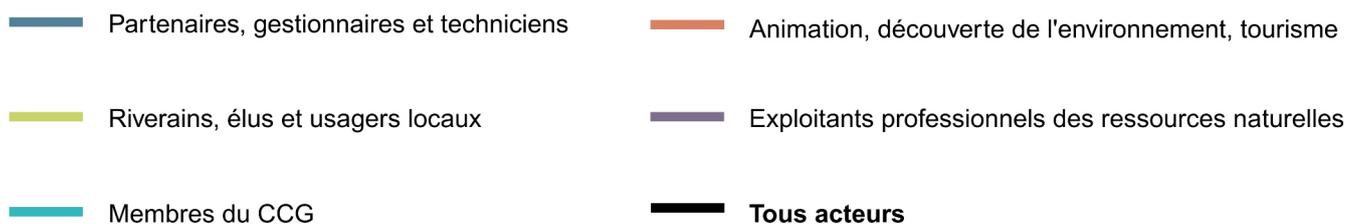
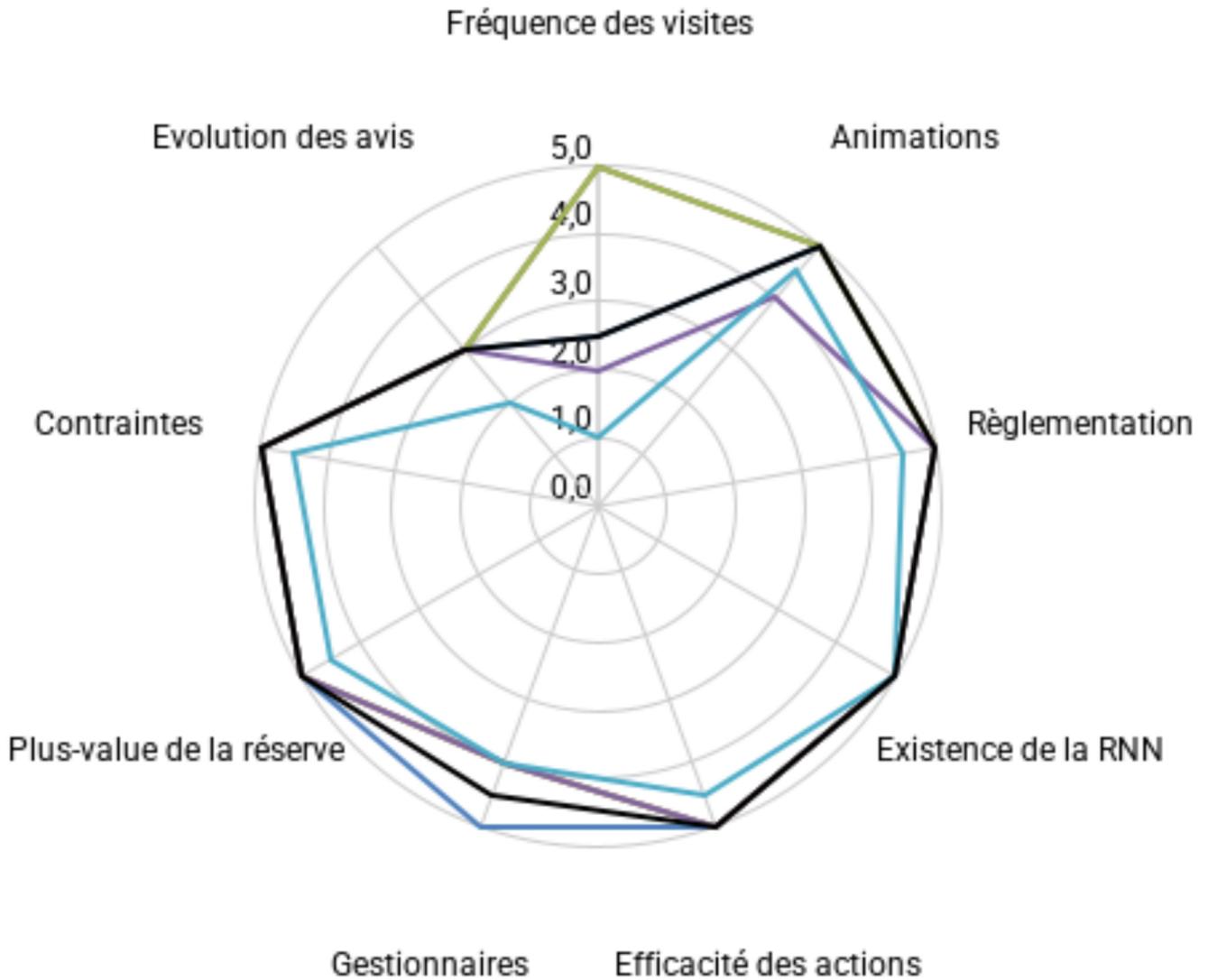


Figure 32 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés
Réalisation : Malo Croguennec, 2025

Mis-à-part ces deux points, nous constatons que la répartition relativement homogène de chacun des groupes témoigne d'un intérêt global notable des acteurs interrogés. L'ensemble de ces éléments met en lumière un paradoxe : la réserve est fortement valorisée sur le plan écologique et symbolique, mais cette valorisation ne se traduit pas toujours par un intérêt socio-économique ou un attachement concret. Pour renforcer cet axe, les recommandations doivent poursuivre trois objectifs principaux. D'abord, mettre davantage en évidence les bénéfices tangibles de la protection, notamment en termes de pêche durable, de retombées touristiques ou d'image pour le territoire; réduire le sentiment de contrainte en travaillant sur des compromis mieux partagés (maintien de certaines pratiques traditionnelles, intégration d'initiatives locales compatibles); rendre plus accessible et inclusive la fréquentation de la réserve, afin que l'intérêt perçu ne reste pas cantonné aux visiteurs extérieurs mais soit aussi ressenti par les habitants de La Désirade et des communes voisines.

Ces orientations rejoignent les enseignements d'autres diagnostics d'ancrage territorial. Le DAT de la réserve de Saint-Brieuc avait par exemple mis en avant la communication des résultats scientifiques pour légitimer ses choix de gestion. Dans le cas de Petite Terre, renforcer l'intérêt implique donc de combiner valorisation écologique, reconnaissance culturelle et équité socio-territoriale. Les tableaux de recommandations proposés dans la section suivante déclinent ces axes en propositions opérationnelles, visant à transformer l'adhésion passive en un véritable intérêt partagé, durable et inclusif.

Le constat synthétique témoigne d'un intérêt tout à fait satisfaisant des acteurs. La note moyenne de l'ensemble des indicateurs est encore de 4,4/5. Comme nous le précisons, cette note est dévaluée par la faible accessibilité de Petite Terre.

Recommandations d'amélioration de l'indicateur *Intérêt*

Amélioration	Objectifs	Actions	
		À maintenir et/ou consolider	À développer
Valoriser davantage l'effet réserve	Consolider l'acceptation de la réserve auprès des pêcheurs et la population plus généralement	- Maintenir et consolider les contrôles et la sensibilisation sur la réglementation.	- Communiquer régulièrement les résultats scientifiques montrant l'impact de la réserve sur les populations marines (rapports, conférences) et organiser des réunions de restitutions auprès des pêcheurs (en collaboration avec le CRPMEM IG)
	Préserver la biodiversité endémique et restaurer les équilibres écologiques		- Réaliser les opérations de dératisation - Mener un suivi post-dératisation des impacts sur la biodiversité et communiquer les résultats
Valoriser l'exception écologique de la réserve	Renforcer la fierté locale et la reconnaissance de l'intérêt patrimonial de Petite Terre		- Mettre en avant les succès de la RNN (recouvrements d'espèces emblématiques, actions de restauration) dans les médias - Organiser des événements grand public (expositions, conférences) sur la faune et la flore uniques de Petite Terre.

Amélioration	Objectifs	Actions	
		À maintenir et/ou consolider	À développer
Réduire les impacts liés à la pression touristique	Préserver les écosystèmes tout en apportant une facette nouvelle aux prestations touristiques		<ul style="list-style-type: none"> - Créer un sentier sous-marin balisé pour canaliser la pratique de la baignade et limiter les dégradations. - Mettre en place une nouvelle forme de prestation d'encadrement de la baignade (guides spécialisés, quotas par groupe). - Passer à un fonctionnement en demi-journées pour les prestataires afin de réduire la pression cumulée sur le site. - Envisager la fermeture de la réserve sur une partie de l'année (rotation saisonnière) pour permettre le repos écologique des milieux.
Réimplanter les équipes sur le territoire	Renforcer la proximité territoriale et consolider la relation avec les habitants et acteurs locaux.	- Maintenir le bureau à La Désirade pour le poste de Chargé de mission vie associative	- Déplacement des bureaux de l'équipe gestionnaire à Saint-François
	Développer les activités et la communication en lien avec la réserve		- Augmenter les effectifs pour développer les missions d'ancrage territorial

Figure 33 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés
Réalisation : Malo Croguennec, 2025

Partie 3 - Améliorations de l'implication dans la vie de la réserve

Enfin, l'axe Implication du Diagnostic d'Ancrage Territorial met en évidence un aspect central mais fragile de l'ancrage territorial de la RNN TP. Le graphique radar illustre clairement cette situation. Certaines dimensions, comme la nature des liens ou l'importance accordée à ces liens, obtiennent des notes médianes relativement correctes (autour de 3/5 à 4/5), traduisant une reconnaissance de l'existence de relations entre la réserve et les acteurs du socio-écosystème. Nous notons cependant une disparité concernant la nature des liens. Il semble ainsi nécessaire de travailler à une amélioration de ces liens entre gestionnaires et Exploitants professionnels des ressources naturelles ainsi que Riverains élus et usagers locaux.

Par ailleurs, deux critères apparaissent nettement plus faibles : le ressenti au sujet des instances de consultation et la participation aux animations. Nous avons déjà constaté précédemment que la participation aux dispositifs formels de gouvernance est jugée insuffisante par une partie des enquêtés. Le graphique traduit cette perception par une disparité dans les notes médianes. Si les *Membres du CGG* estiment être suffisamment consultés, les autres groupes sont beaucoup plus réservés à ce sujet allant jusqu'à 1,5 pour les *Exploitants professionnels des ressources naturelles*. De la même manière, l'implication via des animations ou des dispositifs participatifs (ateliers, chantiers nature, sciences citoyennes) apparaît limitée. Si certains événements ponctuels rencontrent un succès relatif, la majorité des habitants n'y participent pas, ce qui se reflète dans les scores bas de cet indicateur (figure 34).

Etat de l'implication des acteurs interrogés vis-à-vis de la RNN

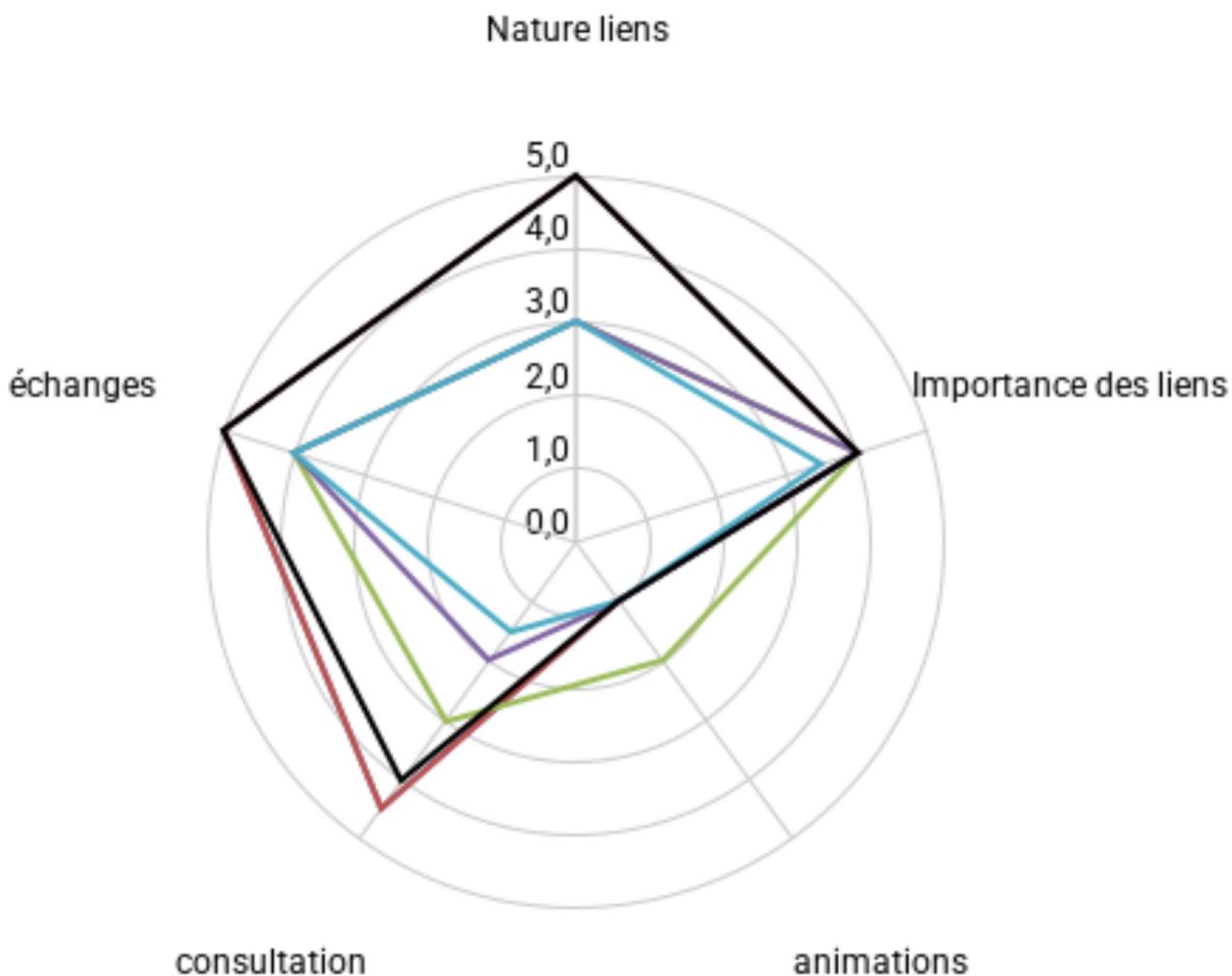


Figure 34 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés
Réalisation : Malo Croguennec, 2025

Ce déficit de participation directe constitue alors un enjeu majeur pour la consolidation de l'ancrage territorial. Une implication réelle suppose une appropriation active, fondée sur la co-construction, la participation et l'engagement. Or, la figure 31 met en lumière une situation où les liens existent, mais restent trop souvent formels, institutionnels ou limités à un cercle restreint d'acteurs. Cela peut entretenir un sentiment de distance, voire de méfiance, parmi les habitants et usagers ne se sentant pas associés aux choix ni aux actions menées.

Face à ce constat, les recommandations s'orientent vers trois priorités. Premièrement, renforcer la concertation formelle en élargissant et en dynamisant la composition des instances existantes (CCG, réunions publiques). Deuxièmement, développer les occasions d'implication informelle grâce à des événements conviviaux, des animations locales et des chantiers participatifs permettant à chacun de contribuer concrètement à la vie de la réserve. Troisièmement, valoriser et structurer les liens déjà existants (par exemple entre gestionnaires et prestataires touristiques, ou avec certaines associations locales), afin de les rendre plus visibles et exemplaires.

Ces pistes rejoignent les constats réalisés dans d'autres réserves naturelles, où le manque de concertation a souvent été identifié comme une faiblesse de l'ancrage territorial. Le DAT de la réserve de Cambounet-sur-le-Sor, par exemple, soulignait la nécessité d'impliquer davantage les habitants par des partenariats locaux et des actions de terrain. Dans le cas de Petite Terre, renforcer l'implication revient à transformer des relations encore trop verticales en une dynamique plus horizontale et inclusive, où habitants, pêcheurs, prestataires, élus et associations partagent non seulement des échanges, mais aussi des responsabilités et des projets communs.

Globalement, la note moyenne des indicateurs d'implication se situe à un niveau inférieur à celui des deux autres axes, traduisant une faiblesse relative dans le processus d'ancrage. Ce résultat met en évidence le caractère stratégique de l'implication puisque que c'est au travers de cette composante que l'acceptation passive peut se muer en une véritable appropriation collective. Les recommandations qui suivent visent donc à consolider les pratiques existantes et à ouvrir de nouvelles perspectives de participation, pour faire de Petite Terre non seulement un espace protégé reconnu, mais aussi un projet partagé par l'ensemble de ses acteurs.

Recommandations d'amélioration de l'indicateur *Implication*

Amélioration	Objectifs	Actions	
		À maintenir/À développer	À consolider
Renforcer la concertation locale (ateliers participatifs thématiques : pêche, tourisme, réglementation)	Associer directement les acteurs aux décisions et accroître l'appropriation locale		Organiser des ateliers de co-construction réguliers (au travers de serious games et autres outils de concertation); inviter des représentants des habitants et usagers à participer.
Élargir la composition du comité consultatif et autres instances (élus locaux, représentants socio-professionnels, habitants)	Diversifier les points de vue et faire remonter les préoccupations des citoyens		<ul style="list-style-type: none"> - Réviser la composition du CCG pour y inclure davantage d'élus et d'acteurs économiques de la Désirade - Créer un comité local consultatif réunissant des riverains « lambda ».

Amélioration	Objectifs	Actions	
		À maintenir/A développer	À consolider
Valoriser le réseau d'écovolontaires de l'association Titè	Renforcer le capital social local et le soutien aux actions de terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le réseau d'écovolontaires ; - Promouvoir le volontariat auprès des populations riveraines - Maintenir la journée "bilan annuel" avec les adhérents 	
Consolider les rendez-vous participatifs annuels	Accroître la transparence des actions et l'adhésion collective	Maintenir les assemblées générales annuelles ouvertes aux habitants pour présenter le bilan de la RNN	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de "cahier de doléance" sur le site internet qui permettrait à quiconque de s'y exprimer et qui serait étudié préalablement à la tenue des CCG afin de les intégrer à la réflexion. - Organiser un événement annuel à La Désirade (date clé : anniversaire réserve / journée iguanes). Format type fête de quartier : stands habitants (artisanat, nourriture), animations locales, stand réserve avec activités pédagogiques + restitution du bilan annuel et échanges sur l'avenir de la réserve.*

Figure 35 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés
Réalisation : Malo Croguennec, 2025



© Association-Tite, 2025

Conclusion et perspectives

Partie 1 - Limites de l'étude

Bien que cette étude ait atteint ses objectifs en établissant un diagnostic d'ancrage territorial (DAT) pour la RNN des Îlets de Petite-Terre, il est indispensable d'en reconnaître les limites et biais potentiels. Sur le plan du cadre théorique, la notion même d'ancrage territorial appliquée au cas des ENP, encore émergente, a dû être définie et opérationnalisée au cours de ce travail, mais peut encore souffrir d'une définition parfois *hétéroclite*, pouvant prêter à diverses interprétations. Dès lors, circonscrire l'ancrage territorial, entendu comme l'ensemble des liens d'appropriation, d'acceptation et d'intégration d'une aire protégée dans son territoire, a nécessité de combiner plusieurs approches et notions sous-jacentes (acceptabilité, acceptation et acceptance, sciences participatives, développement territorial etc.). Cette richesse conceptuelle, bien que nécessaire, peut toutefois induire une certaine complexité analytique et rendre la comparaison avec d'autres travaux délicate si les notions ne sont pas strictement alignées.

En ce qui concerne la méthodologie DAT, celle-ci repose sur le protocole proposé par Réserves Naturelles de France, alliant enquêtes qualitatives (entretiens approfondis) et données quantitatives (grille d'indicateurs). Si cette démarche offre un cadre structuré et neutre pour dresser l'« état de référence » de l'ancrage territorial, elle comporte des limites. Tout d'abord, l'échantillonnage des acteurs locaux, bien qu'effort de représentativité, est restreint par le temps et les moyens du mémoire. Certains groupes ont pu être sous-représentés, ce qui ne permet pas de refléter pleinement la vision de l'ensemble de la population locale. Les résultats reposent donc surtout sur les perceptions d'acteurs disponibles et volontaires durant la période de stage, pouvant introduire un biais de participation (les individus les plus concernés ou informés étant les plus enclins à répondre). De plus, certains indicateurs standardisés du DAT se sont avérés difficilement applicables à tous les profils d'acteurs. Par exemple, des questions sur le sentiment d'appartenance ou l'interdépendance ont pu dérouter des répondants n'ayant pas de lien quotidien avec la réserve, limitant la portée de ces indicateurs. L'approche quantitative des entretiens selon des notations peut être intéressante pour synthétiser les résultats obtenus mais ne permet pas d'apporter de la nuance aux

propos tenus. Cette notation ne permet pas toujours la nuance pour des acteurs adoptant un positionnement parfois subtil sur certains sujets.

Le contexte de terrain a également influé sur la collecte des données. Les contraintes logistiques et météorologiques ont parfois limité le nombre et la diversité des interactions directes, en restreignant les possibilités de déplacement ou en contraignant le calendrier des missions. Le choix d'un stage basé à La Désirade apparaissait néanmoins indispensable au regard du sujet : il a permis de faciliter les rencontres avec certains acteurs locaux, dont l'acceptation d'un entretien aurait sans doute été plus difficile sans une présence prolongée sur place. En ce sens, le travail informel et relationnel a constitué une dimension fondamentale du stage, en ouvrant l'accès à des échanges qui n'auraient probablement pas eu lieu autrement.

Ainsi, si cette implantation a pu être précieuse pour l'intégration au contexte social et territorial de La Désirade et pour la compréhension fine des dynamiques locales, elle a en revanche rendu plus complexe la réalisation des entretiens sur Basse-Terre et Grande-Terre. Les nombreux déplacements nécessaires ont demandé une organisation particulièrement minutieuse, parfois difficilement conciliable avec les contraintes temporelles et matérielles du stage. Ce double mouvement d'une proximité favorisant l'accès aux acteurs désiradiens mais d'une distance compliquant les entretiens dans d'autres espaces du territoire, illustre bien les spécificités d'un travail de recherche mené dans un cadre de triple insularité comme celui de Petite-Terre.

Enfin, il convient d'adopter un regard réflexif sur la posture du chercheur. Mené dans le cadre d'un stage de Master 2 en collaboration avec les gestionnaires de la réserve (ONF et Association Titè), le travail s'est déroulé à l'interface entre recherche académique et gestion appliquée. Cette double casquette a certainement influencé le recueil et l'analyse des données. D'une part, la présence du stagiaire aux côtés de l'équipe gestionnaire a pu induire certains biais. Certains enquêtés, conscients que l'étude profiterait à la réserve, ou à leurs intérêts propres, ont pu formuler des réponses spécifiques, qu'ils n'auraient pas nécessairement partagées autrement. D'autre part, l'implication personnelle de l'enquêteur, a nécessité un effort de neutralité et de distanciation dans

l'interprétation des témoignages. Conscient de ces écueils, le mémoire a multiplié les vérifications croisées (triangulation des sources, relectures par les encadrants etc.) afin de limiter l'impact de ces biais. Malgré tout, les limites évoquées invitent à considérer les résultats avec prudence. Elles n'entament pas la validité globale du diagnostic, mais signalent des axes d'amélioration pour de futures études similaires.

Partie 2 - Apports du diagnostic à la compréhension des dynamiques d'ancrage territorial

Malgré ces limites, le DAT réalisé sur la RNN de Petite-Terre apporte des enseignements précieux sur les dynamiques d'ancrage territorial locales. Il dresse pour la première fois un état des lieux structuré des perceptions, attitudes et interactions qui lient la réserve à son territoire. En premier lieu, le diagnostic a clarifié le niveau d'acceptation de la réserve par les acteurs locaux et les conditions de son acceptabilité sociale. Nous l'évoquons, l'acceptation par les communautés locales d'une aire protégée est un pré-requis crucial à la réussite des objectifs de conservation, dont l'absence peut freiner les processus de protection de la biodiversité. Le cas de Petite-Terre le confirme. Globalement, les entretiens révèlent une adhésion de principe des acteurs au projet de la réserve (tous s'accordent sur la valeur écologique exceptionnelle du site et la nécessité de le préserver). Cette acceptation générale, fruit de 20 ans de cogestion et de sensibilisation, témoigne d'une certaine réussite en termes d'appropriation locale. En effet, plusieurs enquêtés expriment une fierté vis-à-vis de la réserve, perçue comme un patrimoine commun, gage de prestige pour la commune de La Désirade et la Guadeloupe. Ce sentiment d'appropriation et la bonne intégration de la réserve dans le contexte socio-économique apparaissent ainsi comme des clés de réussite du projet de protection porté par les gestionnaires.

Le diagnostic affine toutefois cette vue d'ensemble en mettant en lumière des nuances importantes. Il identifie des poches de réticences ou d'attentes non satisfaites chez certains acteurs. Par exemple, chez les usagers professionnels (pêcheurs, prestataires), l'acceptation concrète

des règles de protection dépend étroitement de leur degré d'implication dans la gestion et de la perception des retombées de la réserve. Si la plupart reconnaissent l'intérêt écologique de Petite-Terre, quelques-uns déplorent un manque de concertation dans sa gestion et estiment ne pas être suffisamment écoutés. Ceci rejoint un constat plus général : l'acceptabilité sociale des mesures de protection est conditionnée par la capacité des gestionnaires à travailler en collaboration et en partenariat avec les populations riveraines, plutôt que d'imposer des règles de façon unilatérale. En ce sens, l'étude souligne que la prise en compte des avis locaux n'est pas seulement un gage de paix sociale, mais un facteur déterminant pour améliorer l'efficacité des mesures de conservation. Elle a permis de mieux comprendre les avis locaux et les sources de tension, offrant ainsi l'opportunité d'apaiser certaines incompréhensions ou conflits latents grâce au dialogue instauré pendant les enquêtes. Le simple fait de donner la parole aux acteurs, dans un cadre se voulant neutre, a souvent été salué et a contribué à renforcer la reconnaissance mutuelle entre la réserve et son territoire.

Le DAT apporte également un éclairage sur la gouvernance de la RNN de Petite-Terre et son adéquation aux attentes du territoire. La réserve étant cogérée par une association locale et un organisme d'État, elle constitue un exemple de gouvernance partagée. L'étude révèle que cette cogestion est globalement perçue positivement. La double structure locale/nationale est vue comme un atout combinant ancrage de proximité et compétences techniques. Néanmoins, il apparaît que les mécanismes participatifs existants, comme le CCG, pourraient être approfondis et élargis. Plusieurs acteurs locaux expriment le souhait d'être davantage impliqués dans la prise de décision, au-delà de la simple consultation.

Un apport notable du diagnostic réside ensuite dans la valorisation des savoirs locaux et leur articulation avec les savoirs scientifiques. Ces savoirs locaux portent par exemple sur l'évolution historique de la fréquentation des îlets ou encore sur des observations empiriques émises par certains pêcheurs concernant l'évolution de la ressource halieutique. En intégrant ces observations, l'étude montre que les savoirs traditionnels peuvent enrichir la gestion de la réserve. Ils offrent un regard de long terme et une compréhension fine du milieu, souvent

complémentaire des données scientifiques récentes. De plus, reconnaître le rôle des savoirs locaux renforce le sentiment d'appartenance des communautés. Les acteurs se sentent valorisés en tant que co-gestionnaires informels du patrimoine naturel, ce qui nourrit à nouveau l'ancrage territorial.

Enfin, sur un plan plus opérationnel, l'étude a débouché sur des recommandations concrètes pour améliorer l'ancrage territorial de la réserve. Ces recommandations, qu'il s'agisse d'améliorer la communication locale, de renforcer la sensibilisation du public, ou de mobiliser de nouveaux soutiens et partenariats, constituent autant d'opportunités identifiées pour accroître l'intégration de la réserve dans son territoire. En synthèse, le DAT fournit non seulement une photographie du niveau d'ancrage actuel, mais aussi une feuille de route. Comme le souligne RNF, la grille d'indicateurs associée à ce diagnostic permet un suivi dans le temps, et le rapport d'étude propose des objectifs et actions ciblant des axes d'amélioration précis. Autrement dit, les résultats de ce travail alimentent immédiatement la réflexion stratégique des gestionnaires. Ils conditionnent en partie la capacité de la réserve à conduire avec succès son plan de gestion futur, en alignant davantage celui-ci sur les attentes territoriales et les dynamiques locales.

En synthèse de ce travail conséquent, la moyenne des médianes calculées sur les indicateurs (hors métriques complémentaires) atteint 4,2/5. Ce score traduit un ancrage globalement élevé, confirmant que la RNN des Îlets de Petite-Terre bénéficie d'une reconnaissance partagée et d'une intégration déjà avancée dans son territoire. Pour rappel, le DAT de la Réserve Géologique de La Désirade, réalisé en 2022, obtenait une note globale de 4,1/5 témoignant la encore d'un état d'ancrage tout à fait satisfaisant.

La catégorisation des acteurs interrogés, établie selon la typologie des profils cognitifs proposée par Réserves Naturelles de France, permet d'affiner cette lecture (figure 31). Le profil des "fédérateurs", très largement représenté dans l'échantillon, regroupe des acteurs capables d'articuler plusieurs sphères (environnementale, territoriale, économique) et d'adopter une approche de conciliation. Leur forte présence témoigne de l'existence d'un noyau d'acteurs convaincus de la nécessité de construire un

compromis entre valorisation du territoire local et valeurs environnementale de la Réserve.

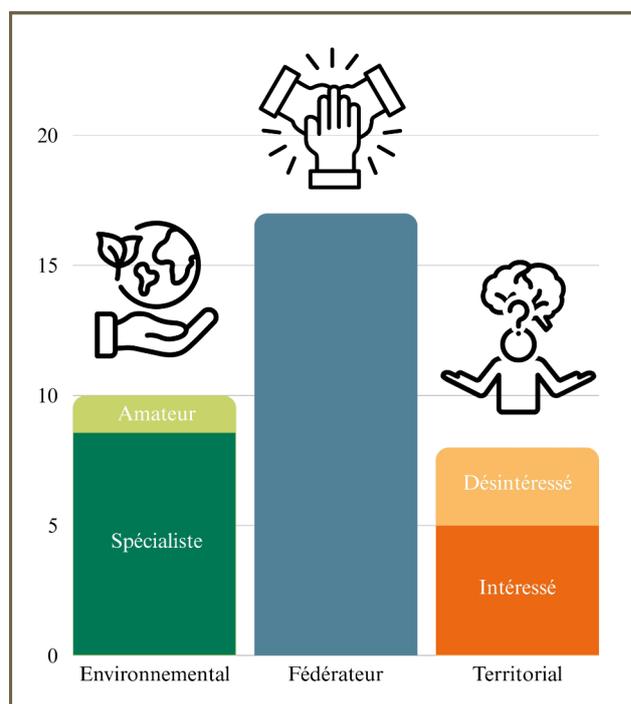


Figure 36 : Profil cognitif des acteurs interrogés
Réalisation : Malo Croguennec, 2025

Les "environnementaux", en particulier les spécialistes, occupent également une place notable. Ce profil correspond aux acteurs qui mobilisent principalement des arguments liés à la conservation, à la protection de la biodiversité et à la valeur intrinsèque des écosystèmes. Leur contribution renforce la légitimité scientifique et écologique du projet, mais souligne aussi une coloration très naturaliste de l'ancrage observé.

À l'inverse, les "territoriaux", distingués entre intéressés et désintéressés, sont moins nombreux. Les premiers expriment un attachement au site lorsqu'il contribue à des usages, identités ou bénéfices locaux, tandis que les seconds se montrent plus distants, considérant la Réserve comme peu reliée à leur quotidien. Leur proportion plus faible met en évidence une hétérogénéité dans la mobilisation du tissu strictement local et souligne la nécessité de renforcer les passerelles entre la Réserve et certains segments de la population.

À noter qu'aucun acteur n'a été identifié selon le profil "contraint", englobant les acteurs ayant une perception globalement négative vis-à-vis de la présence d'une réserve.

Ainsi, ce croisement entre la moyenne des indicateurs et la typologie des profils cognitifs éclaire le profil type des acteurs mobilisés : un noyau fédérateur, garant d'un ancrage solide, mais un lien à consolider avec certains segments territoriaux et citoyens pour élargir la base de l'appropriation collective. À la lumière de ces résultats, plusieurs perspectives concrètes se dessinent pour consolider l'ancrage territorial de la RNN de Petite-Terre et prolonger la réflexion engagée. Le diagnostic d'ancrage territorial de Petite-Terre invite à intégrer ses enseignements dans la gouvernance et le futur plan de gestion, notamment via un plan d'action axé sur la communication, la participation des acteurs locaux et la valorisation des retombées territoriales.

pilote au sein d'un corpus plus large d'études, éclairant sur les enjeux théoriques de l'ancrage territorial et ouvrant des perspectives comparatives et critiques pour penser la conservation comme un processus dynamique, inclusif et contextuel.

Partie 3 - Perspectives dans la continuité de ce travail

À la suite de ce travail, plusieurs prolongements apparaissent nécessaires pour approfondir et consolider les résultats obtenus. Une première étape consisterait à engager un suivi continu de l'ancrage territorial. La réalisation d'un nouveau diagnostic à l'horizon de trois à cinq ans permettrait de mesurer l'évolution des perceptions et d'évaluer l'efficacité des actions correctives engagées par les gestionnaires. L'instauration d'un tel suivi garantirait ainsi une lecture fine et actualisée des relations entre l'aire protégée et son territoire.

Plus largement, il pourrait être tout à fait pertinent de réaliser une thèse dans la continuité de ce travail, consacré aux spécificités de l'ancrage territorial des ENP en territoires ultramarins. Ce particularisme, bien souvent marqué par des situations d'insularité mais aussi par une histoire coloniale singulière, confère à ces territoires des enjeux spécifiques : rapports de pouvoir formels et informels, importance des usages traditionnels et nécessité de reconnaître des identités culturelles plurielles etc. Ces éléments invitent à envisager l'ancrage territorial non seulement comme un outil de gestion, mais également comme un levier de justice sociale et de reconnaissance historique, où la gouvernance des espaces protégés ne peut être dissociée des trajectoires politiques et mémorielles propres aux sociétés ultramarines. Dans ce prolongement, Petite-Terre pourrait alors devenir un terrain

Bibliographie

Articles de revue

arreteau, O., Le Page, C., & Pérez, P. (2007). *Contribution of simulation and gaming to natural resource management issues: An introduction. Simulation & Gaming*, 38(2), 185–194.

Bérard, B. (2018). Caraïbes et Arawaks, caractérisation culturelle et identification ethnique. Dans C. Celma (dir.), *Les civilisations amérindiennes des Petites Antilles* (pp. 3–20). Musée départemental d'archéologie précolombienne / Conseil général de la Martinique. <https://hal.univ-antilles.fr/hal-01680307/document>

Bergandi, D., Galangau-Quérat, F. (2008). Le développement durable : les racines environnementalistes d'un paradigme. *Aster, L'éducation à l'environnement ou au développement durable*, 46, 31-43. www.persee.fr/doc/aster_0297-9373_2008_num_46_1_1487

Blondiaux, L., Sintomer, Y. (2009). L'impératif délibératif. *Rue Descartes*, 63(1), 28–38. <https://doi.org/10.3917/rdes.063.0028>

Charles. (2022). Upper Jurassic ophiolitic sequence in La Désirade Island. IUGN Geoheritage. https://iugs-geoheritage.org/geoheritage_sites/upper-jurassic-ophiolitic-sequence-in-la-desirade-island/

Chartier, D., Rodary, E. (2007). Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques. *L'Espace Politique*. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.284>

Cosson, A., Therville, C., Mathevet, R., Mauz, I., Bioret, F. (2017). Dynamiques d'intégration des espaces naturels protégés en France : Une approche comparative entre parcs nationaux et réserves naturelles. *Natures Sciences Sociétés*, 25(3), 230–240. <https://doi.org/10.1051/nss/2017051>

Dearden, P., Locke, H. (2005). Rethinking protected area categories and the “new paradigm”. *Environmental Conservation*. https://www.researchgate.net/publication/258705601_Locke_H_and_Dearden_P_2005_Rethinking_protected_area_categories_and_the_new_paradigm_Environmental_Conservation_321-10

Ducarme, F. (2019). Qu'est-ce que la nature qu'on cherche à conserver? Une approche sémiologique de l'action écologique. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 14(2), 23–60. <https://doi.org/10.7202/1062506ar>

Ferrier, J-P., Racine, J-B. Raffestin, C. (1978). Vers un paradigme critique : matériaux pour un projet géographique. *L'Espace géographique*, n° 4, 291–297.

Fletcher, M.-S., Hamilton, R., Dressler, W., & Palmer, L. (2021). Indigenous knowledge and the shackles of wilderness. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 118(40), e2022218118. <https://doi.org/10.1073/pnas.2022218118>

Kherrmimoun, J. (2015). L'environnement au cœur des défis du XXI^e siècle. In *Enjeux environnementaux* (pp. 5–10). Institut Européen des Sciences Humaines de Paris.

Lardeaux, J.-M., Münch, P., Corsini, M., Cornée, J.-J., Verati, C., Lebrun, J.-F., Quillévéré, F., Melinte-Dobrinescu, M., Léticée, J.-L., Fietzke, J., Mazabraud, Y., Cordey, F., Randrianasolo, A. (2013). La Désirade Island (Guadeloupe, French West Indies): a key target for deciphering the role of reactivated tectonic structures in Lesser Antilles arc building. *Bull. Soc. geol. France t. 184*, n° 1-2 pp. 21-34. <https://hal.science/hal-00830329>

Léticée, J.-L., Cornée, J.-J., Münch, P., Fietzke, J., Philippon, M., Lebrun, J.-F., De Mina, L., Randrianasolo, A. (2019). Decreasing uplift rates and Pleistocene marine terraces settlement in the

central Lesser Antilles fore-arc (La Désirade Island, 16° N). *Quaternary International*, 508, 43–59. <https://doi.org/10.1016/j.quaint.2018.10.030>

Paquot, T. (2011). Qu'est-ce qu'un « territoire » ? *Vie sociale*, 2(2), 23–32.4 <https://doi.org/10.3917/vsoc.112.0023>

Rodary, E. (2003). Pour une géographie politique de l'environnement. *Écologie & Politique*. <https://doi.org/10.3917/ecopo.027.0091>

Rodary, E. (2008). Développer la conservation ou conserver le développement ? Quelques considérations historiques sur les deux termes et les moyens d'en sortir. *Mondes en développement*, (1) n° 141, 81-92. <https://doi.org/10.3917/med.141.0081>

Roger, J., Krien, Y., & Zahibo, N. (2013). La réserve naturelle de Petite-Terre (Guadeloupe) : entre enjeux et vulnérabilité face aux aléas submersion marine. *Études Caribéennes*, (26). <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/6643>

Serval, S. (2017). Vers une échelle de mesure de l'ancrage territorial des filiales étrangères. *Vie & sciences de l'entreprise*. <https://doi.org/10.3917/vse.204.0049>

Spindler, J. (2019). Les finances publiques françaises et le New Public Management. *Gestion & Finances Publiques*. <https://doi.org/10.3166/gfp.2019.5.011>

Veyret, Y. (2019). Action publique. Recherche et pratiques. *Dictionnaire de l'Environnement*. <https://doi.org/10.3917/aprp.003.0036>

Ouvrages

Bezes, P., Musselin, C. (2015). Chapitre 5 : Le New Public Management – entre rationalisation et marchandisation ? *Dans L. Boussaguet, S. Jacquot, & P. Ravinet (dir.), Une "French touch" dans l'analyse des politiques publiques ? (pp. 125–152). Presses de Sciences Po.*

Bezes, P. (2024). Le New Public Management. Manuel de science politique (pp. 312–315). *La Découverte*.

Blanc, B. (2020). L'invention du colonialisme vert. *Pour en finir avec le mythe de l'Eden africain* (343 p.). Paris, Flammarion.

Blandin, P. (2009). De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité. *Éditions Quæ*.

Boltanski, L., Chiapello, È. (1999). Le nouvel esprit du capitalisme. *Gallimard*.

Bryman, A. (2012). Social Research Methods. *Oxford University Press*. <https://www.scirp.org/reference/referencespapers?referenceid=2407183>

Campbell, D. T., Schwartz, R. D., Sechrest, L., & Webb, E. J. (1966). Unobtrusive Measures: Nonreactive research in the social sciences. *Chicago: Rand McNally*.

Cattaruzza, A., Sintès, P. (2011). *Géographie des conflits. Collection Amphi Géographie. Bréal*.

Mahrane, Y., Thomas, F., & Bonneuil, C. (2013). Mettre en valeur, préserver ou conserver ? Genèse et déclin du préservationnisme dans l'empire colonial français (1870–1960). *Dans C.-F. Mathis & J.-F. Mouhot (Éds.), Une protection de la nature et de l'environnement à la française ? (XIX^e–XX^e siècles). Paris : Champ Vallon.*

Matyjasik, M., Guenoun, M. (2020), En finir avec le New Public Management. *Institut de la gestion publique et du développement économique*. <https://doi.org/10.4000/books.igpde.5790>

Thèses

Corliss, J. (2019). White wilderness : Race, capitalism, and alternative knowledges of natural space. *College of Liberal Arts & Social Sciences Theses and Dissertations*. <https://via.library.depaul.edu/etd/264>

Meynier, A. (2017). *Réflexions sur les concepts en droit de L'environnement*. Université Jean Moulin Lyon 3. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02097386>

Robert-Kérivel, A. (2023). Les promesses de l'autre : Construire l'acceptation sociale des réserves naturelles en Bretagne et en Haute-Savoie. *Université Savoie Mont-Blanc, Laboratoire EDYTEM, École doctorale CST*. https://theses.hal.science/tel-04729618v1/file/ROBERT_2023_archivage.pdf

Therville, C. (2013). Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France . *Université de Bretagne occidentale*. <https://theses.hal.science/tel-00869195>

Documents institutionnels

Agence nationale de la cohésion des territoires & Direction générale des collectivités locales. (2022). Contractualiser avec les collectivités territoriales (Fiche Action n° 4-2). *Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques*. https://www.modernisation.gouv.fr/files/fileadmin-legacy/Book/Fiche4_2.pdf

DEAL Guadeloupe. (s.d.). Réserve naturelle nationale de Petite Terre. *Ministère de la Transition écologique*. <https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/reserve-naturelle-nationale-de-petite-terre-a392.html>

Direction de la Mer de la Guadeloupe. (2020). Monographie maritime de Guadeloupe et des îles du Nord. *Préfecture de la région Guadeloupe, Ministère de la Transition écologique*. <https://www.dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/la-1ere-monographie-maritime-de-guadeloupe-et-des-a305.html?lang=fr>

IFRECOR. (2016). État des récifs coralliens et des écosystèmes associés de l'Outre-mer français en 2015 (168 p.). *IFRECOR*. <https://www.cayoli.fr/wp-content/uploads/2018/10/etatdeslieux-recifs-2015.pdf>

Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) Guadeloupe. (2025). Rapport annuel économique 2024 – Guadeloupe. https://www.iedom.fr/IMG/pdf/guadeloupe_-_rapport_annuel_economique_2024_-_iedom.pdf

RNN de La Désirade et Petite Terre (2020). Plan de gestion 2020–2029 – Partie A. Diagnostic de la Réserve Naturelle Nationale de la Désirade et de Petite-Terre. Association Ti Tè & Office National des Forêts. <https://reservesdesiradepetiteterre.com/wp-content/uploads/2020/10/>

Réserves Naturelles de France. (2021). Diagnostic d'ancrage territorial : Améliorer son intégration pour réussir ses objectifs de gestion. https://ancrage.reserves-naturelles.org/assets/documents/Plaqueette_Diagnostic_ancrage_territorial.pdf

World Commission on Environment and Development. (1987). Our Common Future: Report of the World Commission on Environment and Development (UN Doc. A/42/427). *Oxford University Press / United Nations*.

Glossaires en ligne

Bourgeat, S., Bouron, J-B., Bras, C. (2023). Outre-mer français et européen (statuts). *Géoconfluences* <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/outre-mer>

Bourgeat, S., Bouron, J-B., Bras, C. Doceul, M-C. . (2024). Préservation, préservationnisme. *Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/preservation>

Bouron, J-B. (2017). Constructivisme (en sciences sociales), socio-constructivisme. *Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/constructivisme>

Bouron, J-B. (2022). Apartheid vert et colonialisme vert. *Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/apartheid-vert-et-colonialisme-vert>

Bouron, J-B. (2022). Ancrage territorial. *Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ancrage-territorial>

Bouron, J-B. (2022). Conflit d'acteurs et conflit d'usages. *Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/conflit-acteur-conflit-usage>

Bouron, J-B. (2024). Wilderness. *Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/wilderness>

Bouron, J-B., Tabarly, S. (2022). Nature et Culture. *Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/nature-et-culture>

Bouron, J-B., Tabarly, S., Themines, J-F. (2025). Territoire, territorialisation, territorialité. *Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/territoires-territorialisation-territorialite>

Depraz, S. (2013). Protéger, préserver ou conserver la nature ? *Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-protoger-preserver-ou-conserver-la-nature>

Laslaz, L. (2019). Acceptation sociale. *Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/acceptation-sociale>

Dictionnaires et encyclopédies

Larousse, P. (1875). Grand dictionnaire universel du XIXe siècle.

Le Berre, M. (1995). Territoires, *Encyclopédie de géographie, Economica, 1995 (2e éd.)*.

Lussault, M. (2013). Constructivisme dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, (1e éd. 2003).

Orain, O. (2007). Constructivisme. *HyperGeo*. <https://hypergeo.eu/constructivisme/>

siècle des Lumières ou les Lumières. (s.d.). *LAROUSSE*. https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/si%C3%A8cle_des_Lumi%C3%A8res/130660

Conflit. (s.d.). *LAROUSSE*. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/conflit/18127>

Veyret, Y. (dir.), *Dictionnaire de l'Environnement*. Armand Colin.

Sitographie

DREAL Normandie. (2025). Une réserve naturelle : qu'est-ce que c'est ? *DREAL Normandie*. <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/une-reserve-naturelle-qu-est-ce-que-c-est-a3121.html>

INSEE. (2023). L'essentiel sur la Guadeloupe. *Institut national de la statistique et des études économiques*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4481456>

INSEE. (2022). Dossier complet – Commune de La Désirade (97110). *Institut national de la statistique et des études économiques*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-97110>

Muséum national d'Histoire naturelle. (2024). La Planète Revisitée des îles de Guadeloupe : une exploration au service de la biodiversité. <https://www.mnhn.fr/fr/communiquede-presse/la-planete-revisitee-des-iles-de-guadeloupe>

MNHN & OFB [Ed]. 2003-2025. Fiche de Iguana delicatissima Laurenti, 1768. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/350755

ONF Guadeloupe. (s.d.). La réserve naturelle de Petite Terre, un joyau écologique. *Office National des Forêts*. https://www1.onf.fr/guadeloupe/onf_guadeloupe/ecosysteme/reserves/20150826-113922-707108/@@index.html

Pacte mondial – Réseau France. (s.d.). *Qu'est-ce que le développement durable ? Dans RSE mode d'emploi*. <https://pactemondial.org/rse-mode-d-emploi/quest-ce-que-le-developpement-durable/>

Parcs Nationaux de France. (n.d.). L'histoire des parcs nationaux de France. *Portail des Parcs Nationaux, Office Français de la Biodiversité*. <https://www.parcsnationaux.fr/fr/des-connaissances/patrimoine-culturel/lhistoire-des-parcs-nationaux-de-france>

République française. (2016). Code de l'environnement – Article L332-2. *Légifrance*. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033035762

Réserves Naturelles de France. (n.d.). Réserves Naturelles de France. <https://reserves-naturelles.org/>

Réserves Naturelles de France. (2021). Ancrage territorial des espaces naturels protégés. *RNF*. <https://ancrage.reserves-naturelles.org/>

Réserve Naturelle Nationale des îles de la Petite-Terre. (s.d.). Îles de la Petite-Terre. <https://reservesdesiradepetiteterre.com/les-reserves-de-la-desirade/ilets-de-petite-terre/>

Annexe 1 - Guide d'entretien DAT RNN PT (2025)

FORMULAIRE D'ENTRETIEN DIAGNOSTIC D'ANCRAGE TERRITORIAL

Informations sur l'enquête

Date:

NOM Prénom : Commune de résidence:

Statut: Tranche d'âge :

- de 25/entre 25 et 40/ entre 41 et 60/+ de 60

Thème 1. La réserve

1. Selon vous, quelles sont les missions d'une Réserve naturelle ? Et plus spécifiquement celle-ci ?
 - a. Comment avez-vous eu connaissance de ces missions ?
 - b. Que pensez-vous de ces missions ?
 - c. Quelles actions sont menées sur cette réserve ?
 - i. Comment en avez-vous entendu parler ?
 - ii. Qu'en pensez-vous (sur chacune des actions) ? *Pas du tout efficace; Plutôt pas efficace; Ne peut pas se positionner; Plutôt efficace; Très efficace (Préciser)*
 - d. Quelles sont les espèces emblématiques qui justifient de protéger la réserve ?

2. A quelle fréquence vous rendez-vous à Petite-Terre ? (Jamais; <1fois/an; 1fois/an; 1 fois/trimestre; 1fois/mois)
 - a. Pourquoi cette fréquence ?
 - b. Quelles activités y pratiquez-vous ?
 - c. Y allez-vous seul ?

3. Exercice. Voulez-vous bien tracer le périmètre de la réserve sur une carte ? (prévoir un fond de carte)

Thème 2. Perception de la Réserve

4. Etes-vous en accord avec la présence d'une Réserve à cet endroit ? *Pas du tout d'accord; Plutôt pas d'accord; ne peut pas se positionner; Plutôt d'accord; Tout à fait d'accord (Préciser pourquoi).*

- Plus globalement, pensez-vous que la population locale soit en accord avec la présence de la Réserve ?
 - a. Considérez-vous que la Réserve constitue une plus-value pour vous ? Et pour la Commune ? *Nulle; Faible; Ne sait pas; Moyenne; Forte (Préciser)*
 - b. Si non, précisez voyez-vous des contraintes dans la présence de cette réserve ? lesquelles ?

5. Vous rappelez-vous quand la réserve a été créée ?
 - a. Qu'en avez-vous pensé à ce moment-là ?

- b. Avec le temps, est-ce que votre avis sur la réserve a évolué ? *Evolution négative du ressenti; Pas d'évolution du ressenti; Évolution positive du ressenti*

6. La création d'une réserve implique la mise en place de règles particulières pour protéger la biodiversité. Connaissez-vous certaines de ces règles ? (Préciser)

- a. Les comprenez-vous ?
- b. Sont-elles contraignantes pour votre usage/activité ? (Préciser)

Thème 3.1 : La gestion de la réserve

7. Connaissez-vous le(s) gestionnaire(s) de la réserve ? (Préciser)

Pour l'enquêteur : Après réponse, préciser les gestionnaires

- a. Quel est votre avis sur les organismes gestionnaires ?
- b. Selon-vous, à quoi sert un gestionnaire ? Quelles sont ses missions ?
- c. Quels liens entretenez-vous avec les gestionnaires ?
 - i. Ces liens ont-ils évolué ? *Évolution négative; Pas d'évolution; Evolution positive* (Préciser)

8. Connaissez-vous des animations proposées par la réserve et lesquelles ? (Préciser)

- a. Qu'en pensez vous ? *Aucun avis, avis négatif, avis mitigé "peut mieux faire", avis positif, avis très enthousiaste* (Préciser)
- b. Avez-vous déjà participé à des animations ? *Jamais; <1fois/an; 1fois/an; 1 fois/trimestre; 1fois/mois* (Préciser)
 - i. *Si non, quel type d'animation pourrait vous intéresser ?*

Thème 3.2. L'intégration des acteurs locaux dans la gestion

9. Vous sentez-vous consulté par la réserve sur les sujets qui vous concernent ? *Pas du tout; Plutôt non; Mitigé; Plutôt oui; Tout à fait* (Préciser)

Selon vous, la réserve est-elle bien acceptée sur le territoire ? *Pas du tout; Plutôt non; Mitigé; Plutôt oui; Tout à fait* (Préciser)

10. Avez-vous des attentes particulières par rapport à la RN ? *Seulement des inconvénients; Plus d'inconvénients; Équilibré ou ne sait pas; Plus de bénéfiques; Seulement des bénéfiques*

Thème 4. Les sources d'information sur la réserve

11. Parmi les documents suivants, lesquels connaissez-vous ?

12. Vers qui ou quelle plateforme vous tournez-vous pour avoir des informations ?

13. Les informations sur la réserve sont-elles accessibles ? (Non, peu accessibles, facilement accessibles)

- a. Si non, selon vous, comment pourrait-on améliorer cette accessibilité ?

Thème 5. Spécifique aux membres du Comité Consultatif de Gestion (CCG)

14. En tant que membre du CCG, avez-vous l'impression d'être impliqué dans la vie de la réserve ? *Pas du tout; plutôt non; plutôt oui; tout à fait* (Préciser)

- a. Participez-vous de manière régulière au CCG ? *Jamais; 1x/5; 2x/5; 3x/5 ; 4x ou =/5*

b. Lors de vos participations, intervenez-vous régulièrement ? *Jamais; Rarement; De temps en temps; La plupart du temps; Toujours*

15. Lors du CCG, faites-vous des interventions régulièrement (questions, prises de positions)

Thème 6. Changement climatique et biodiversité

16. Selon vous, le changement climatique peut-il être un problème pour la réserve ? Comment ?

17. Pensez-vous que la réserve s'adapte à ces changements, si oui comment ?

18. Êtes-vous d'accord avec ces choix d'adaptation ? Pourquoi ?

Bilan de l'entretien - AFOM

Concernant la réserve:

Atouts	Faiblesses
Opportunités	Menaces

Annexe 2 - Profils cognitifs d'après la thèse de C.Therville (2013)

Profil Cognitif	Définition (c.f. thèse C. Therville)	Précisions
Contraint	« Le profil des contraintes regroupe l'ensemble des acteurs qui perçoivent un bilan négatif de la balance contraintes/avantages liée à la réserve naturelle, et qui sont souvent les opposants déclarés, ou au moins latents à la réserve naturelle. Ils sont généralement en situation de réactance vis-à-vis de la réserve naturelle, c'est-à-dire de rejet et de tension, voire de conflit ouvert avec ses gestionnaires. Au mieux, ils se méfient de la réserve naturelle. Dans les situations les plus conflictuelles, la réserve naturelle ne présente à leurs yeux aucun avantage, elle est « inutile ». Les contraintes dominent largement, et elles sont généralement d'ordre financière et réglementaire. Il est intéressant de noter qu'en cas d'opposition franche, cette perception de l'inconvénient réglementaire s'exprime de manière pessimiste en anticipant des changements futurs. Les contraintes sont le plus souvent des usagers ou d'autres acteurs du territoire en situation de rejet à la fois cognitif, affectif, et conatif. Ils ressentent généralement une balance négative des coûts et bénéfiques à titre individuel, et se projettent souvent de même à l'échelle du collectif. Les intérêts de ces acteurs et les rapports de force qui les défavorisent conduisent à une situation de conflit qui peut être de voisinage, d'usage, d'aménagement ou encore d'accès selon les cas. C'est la combinaison de ces deux éléments qui amène les acteurs à affirmer des perceptions de type contraintes »	
Territorial	« Le profil des territoriaux regroupe des acteurs en situation de pseudo-neutralité, ce qui peut se traduire par des positions abstentionnistes et passives (aucun inconvénient, aucune contrainte) ou de balances des avantages et des contraintes très dépendantes du contexte territorial. On tolère au départ, puis on accepte l'espace protégé, en reconnaissant la manière dont il représente des contraintes et de contraintes perçus est fortement lié au territoire. Dans un contexte touristique (réserve naturelle d'Eyne, réserve naturelle du sillon, et secondairement, réserve naturelle de Chérine, réserve naturelle des aiguilles et de Sixt), les réserve naturelle contribuent à l'attrait touristique, mais présentent des inconvénients de sur-fréquentation. Dans un contexte périurbain (réserve naturelle de Séné, réserve naturelle de la petite Camargue et secondairement réserve naturelle des aiguilles et réserve naturelle des coussouls), les réserve naturelle présentent des avantages liés au cadre de vie, au poumon vert, et des inconvénients liés au gel du foncier et à l'encadrement du développement urbain. L'adhésion n'est pas vraiment cognitive ou affective. Elle relève plutôt de l'adaptation, de l'opportunisme et de l'admission. Les situations d'imposition pour les acteurs du territoire sont admises dans les situations de faible recouvrement entre enjeux territoriaux et réserve naturelle, avec peu d'intérêts en jeu, et donc avec un faible potentiel conflictuel, comme c'est le cas dans le Nord-Pas-de-Calais. »	<p>Territorial intéressé : Partage un ou plusieurs enjeux avec la réserve, qui induisent une implication de l'acteur vis-à-vis de la réserve. Cette implication prend la forme d'un soutien occasionnel, car l'acteur est sensible aux objectifs de la réserve. De plus, la réserve peut se révéler être la source d'un partenariat intéressant, à développer ou pérenniser. Cet acteur peut progressivement devenir un acteur « Fédérateur » de la réserve.</p> <p>Territorial désintéressé : N'a pas ou peu d'intérêt vis-à-vis de la réserve ou de ses enjeux. Adopte une posture de retrait, de neutralité. N'apporte aucun appui, mais aucune menace non plus. Ne maîtrise pas bien les éléments du contexte de la réserve.</p>
Environnemental	« Le profil des environnementaux regroupe les acteurs convaincus par les objectifs de conservation de la nature, et plus ou moins indifférents aux enjeux territoriaux. Le soutien à l'AP est à la fois cognitif, affectif et conatif, mais leur vision du monde se concentre autour de la réserve naturelle et de ses objectifs, sans aller vers une démarche territoriale et intersectorielle. Les avantages perçus sont la conservation de la biodiversité, la reconnaissance et l'intégration des enjeux environnementaux à l'échelle du territoire. Les contraintes sont liées à l'insuffisance des mesures mises en place et à la nécessité de compromis territoriaux perçus négativement vis-à-vis des enjeux de conservation. La balance avantages/inconvénients est souvent positive, l'adhésion et l'identification à la réserve naturelle sont évidemment importantes. »	<p>Les environnementaux spécialistes : ce sont des acteurs disposant de compétences fortes sur la thématique de l'écologie ou de l'aménagement du territoire, du fait de leurs activités professionnelles ou bien associatives. Ces acteurs disposent d'une vision du territoire centrée sur les enjeux environnementaux qui s'appuie sur des arguments scientifiques et/ou une expérience solide.</p> <p>Les environnementaux amateurs sont également centrés sur les enjeux environnementaux mais ne disposent pas des connaissances techniques ou bien de l'expérience permettant d'argumenter solidement leur vision du territoire.</p>
Fédérateur	« Nous avons également identifié un quatrième profil à cheval entre les profils territoriaux et environnementaux : il s'agit des fédérés, c'est-à-dire des acteurs porteurs d'une vision fédératrice entre le positionnement des acteurs territoriaux et celui des acteurs environnementaux. Les fédérés adhèrent au projet de réserve, et reconnaissent à la fois les avantages qu'il représente en termes de conservation de la biodiversité, de développement « harmonieux » du territoire, mais également compte tenu des enjeux territoriaux identifiés auparavant (enjeux de développement touristique, de cadre de vie, identité et patrimoine). Ils reconnaissent également les inconvénients liés aux compromis, aux recouvrements et au potentiel conflictuel en termes de voisinage, d'usages, d'aménagement ou d'accès, mais acceptent ces contraintes et tentent de les atténuer. »	<p>Dans ce guide méthodologique, nous choisissons de parler d'acteurs fédérateurs et non d'acteurs fédérés. En effet, le terme de fédéré était source de confusion car pouvait laisser penser que les acteurs étaient fédérés à la réserve, et non au territoire : ce qui complique la compréhension de la notion. Le terme de fédérateur permet de mieux visualiser le fait que ces acteurs tentent de faire la part des choses entre les enjeux défendus par chacun des différents groupes d'acteurs.</p>

Annexe 3 - Questionnaire DAT RNN PT (2025)

Quel avenir pour la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite Terre ?

Je m'appelle Malo Croguennec et je suis étudiant en Master 2 Aménagement du Littoral et de la Mer. Dans le cadre de mon stage de fin d'études, je réalise un stage autour de l'ancrage territorial de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite Terre. Dans ce cadre, votre avis est essentiel : vos réponses me permettront d'enrichir mon étude et de nourrir des réflexions autour l'intégration de vos connaissances et opinions dans la gestion de la Réserve. Je vous remercie par avance pour le temps que vous y consacrerez !

1. Profil du répondant

Genre :

Masculin Féminin Autre

Tranche d'âge :

- de 25 ans 25-40 ans 41-60 ans + de 60 ans

Résidez-vous en France ? :

Oui Non

Si oui, précisez le code postal de la Commune de résidence principale

Si non, précisez de quel pays venez-vous ?

Quand vous êtes-vous rendu sur la Réserve des îlets de Petite Terre pour la première fois ?

Cette année Il y a 1 à 5 ans Il y a 5 à 10 ans Il y a 10 à 20 ans Il y a plus de 20 ans

A quelle fréquence vous rendez-vous sur la Réserve Naturelle des îlets de Petite Terre ?

Jamais Moins d'une fois par an 1 fois/an 1 fois/mois Toutes le semaines

Êtes-vous en accord avec la mise en réserve des îlets de Petite Terre (au titre de Réserve Naturelle Nationale) ?

Pas du tout Plutôt pas Plutôt d'accord Tout à fait d'accord

Préciser votre réponse (facultatif) : _____

Lorsque vous vous rendez sur la réserve de Petite Terre, quelle(s) activité(s) y pratiquez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

Plaisancier Visite pédagogique avec les gestionnaires Visite avec les prestataires Activité professionnelle Ecovolontariat Snorkelling (palmes, masque, tuba) Baignade Observation faune/flore Autre :

Connaissez-vous les missions d'une Réserve Naturelle ?

Oui Non Un peu

Si oui, préciser (facultatif) : _____

Connaissez-vous le(s) gestionnaire(s) de la RNN des îlets de Petite Terre ? (plusieurs réponses possibles)

Parc National ONF OFB Association Titè ARBIG Conservatoire du Littoral Autre:

Avec l'affirmation "Je connais les actions mises en place dans la Réserve Naturelle des îlets de Petite Terre", estimez-vous être :

Tout à fait d'accord plutôt d'accord plutôt pas d'accord pas du tout d'accord

Quelle(s) action(s) connaissez-vous ? : _____

Comment jugez-vous ces actions ?

Pas du tout efficaces Plutôt pas efficaces Plutôt efficaces Très efficaces Ne sait pas

Avez-vous déjà participé à des animations proposées par la Réserve ?

Oui, régulièrement Oui, occasionnellement Non, jamais

Si oui laquelle/ lesquelles ? _____

Si non, quel type d'animation pourrait vous intéresser ? _____

Avez-vous le sentiment que les acteurs du territoire sont suffisamment intégrés dans les discussions liées à la Réserve ?

Pas du tout Plutôt non Ne sait pas Plutôt oui Tout à fait

Lorsque vous souhaitez prendre des renseignements sur la Réserve Naturelle des îlets de Petite Terre, où allez-vous chercher l'information ? (Plusieurs réponses possibles):

Site internet Réseaux sociaux Panneaux d'affichage sur la Réserve

Presse locale En contactant directement les gestionnaires Autre :

Trouvez-vous les informations suffisamment accessibles ?

Oui, facilement Non

Précisez votre réponse : _____

Selon vous, comment pourrait-on améliorer la diffusion des informations liées à la Réserve Naturelle?

La dernière fois que vous vous êtes rendu sur petite terre, quel était votre ressenti sur la fréquentation de l'île ?

Très fréquenté Fréquenté Peu fréquenté Très peu fréquenté Autre :

Considérez-vous que la fréquentation de la réserve est problématique ?

Oui Non

Précisez votre réponse: _____

Pensez-vous que le changement climatique est une menace pour la Réserve ?

Oui Non NSP

Avez-vous observé des impacts sur la Réserve ?

Oui Non NSP

Si oui, quel(s) changement(s) avez-vous observé(s) ? : _____

Un mot à ajouter concernant la Réserve Naturelle des îlets de Petite Terre et sa gestion ?

Annexe 4 - Visuel de communication du questionnaire DAT RNN PT (2025)



Office National des Forêts



Associations
Tite



Réserves Naturelles
LA DESIRADE
ILES DE PETITE TERRE

Quel avenir pour Petite Terre ?

Votre avis nous intéresse !



Scannez le QR code !

Questionnaire d'environ 10 minutes

Ou rendez-vous sur
www.reservesdesiradepetiteterre.com



Nous vous remercions de votre participation !



Réserves naturelles de Petite Terre et de La Désirade



rnn_ladesirade-petiteterre

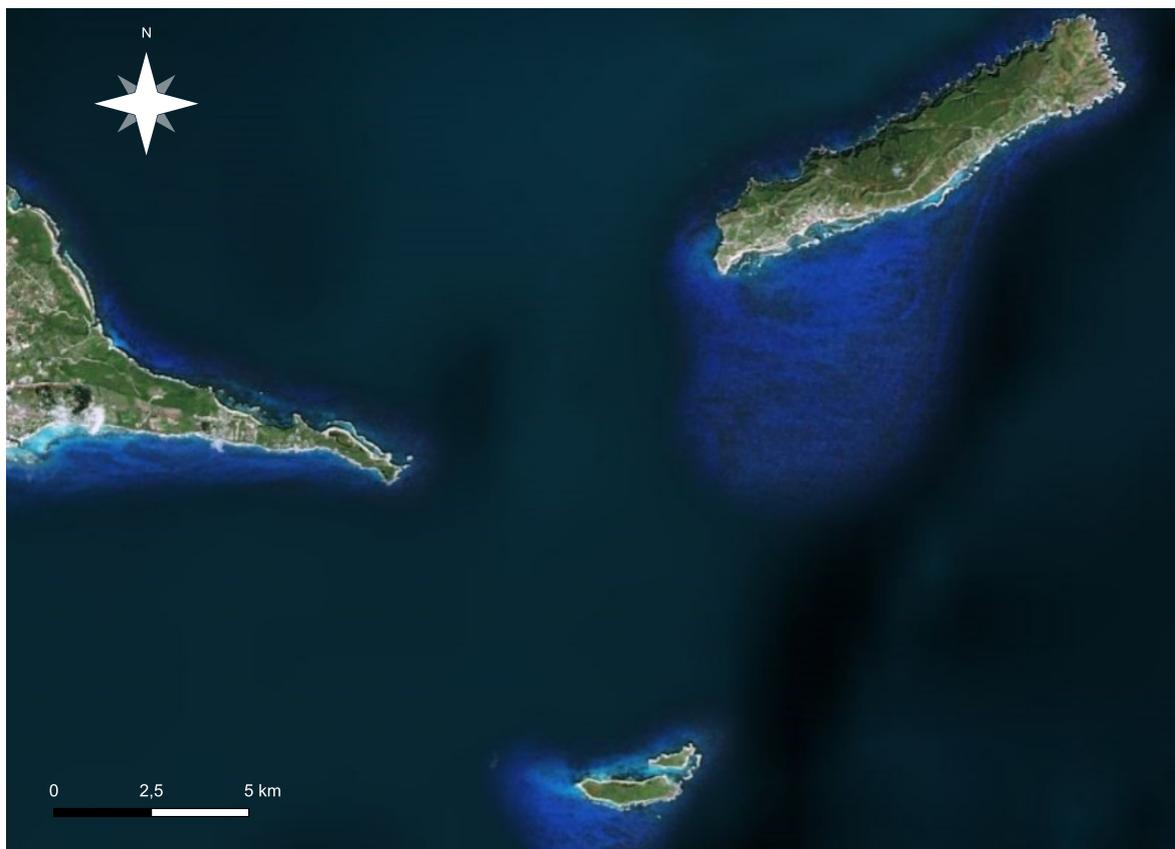


Réserves Naturelles de La Désirade et Petite Terre



Réserves Naturelles de La Désirade et Petite Terre

Annexe 5 - Cartes présentées lors des entretiens du DAT RNN PT (2025)



Annexe 6 - Grille de lecture des métriques des indicateurs d'état de l'ancrage territorial (RNF, 2021)

Grille de lecture des métriques des indicateurs d'état du FCR							
		Connaissance		Intérêt		Implication	
Métriques		très mauvais Score = 1	Mauvais Score = 2	Score moyen = 3	Bon Score = 4	Très bon Score = 5	
Connaissance des missions		Faux ou non réponse	1 mission	// si 2 bonnes réponses et 1 réponse fautive //	2 missions claires	3 missions	
Connaissance des actions		Faux ou non réponse	1	moins de 50 %	3	4 OUI 5	
Connaissance de l'organisme gestionnaire		Non réponse		incomplet	Bon tracé, quelques approximations peu significatives	plus de 50% des intervenants connus	Exact
Connaissance du périmètre		Méconnaissance	localisation peu assurée	localisation globalement correcte		Périmètre exact	
Connaissance de la réglementation		Non connue		Connaissance floue		Principales réglementations énumérées (qui concernent l'acteur)	
Connaissance des espèces emblématiques		Non connue		Des espèces mais pas celles attendues		Vrai (au moins 1 espèce emblématique)	
Connaissance des outils de communication présentés		Ne connaît aucun des documents qui lui sont destinés		Connaît le moitié des documents qui lui sont destinés		Connaît tous les documents qui lui sont destinés	
Connaissance des interlocuteurs pour s'informer		FAUX ou non réponse		Structure gestionnaire ou propriétaire		Conservateur/éc ou membre équipe	
Accessibilité des informations		Non		Peu accessible		Facilement accessible	
Fréquences des visites		Jamais	moins d'une fois par an	1fois/an	1fois/trimestre	1fois/mois	
Avis sur les animations (% de satisfaction)		Aucun avis	Avis critique	Avis mitigé	Avis positif	Avis très enthousiaste	
Avis sur la réglementation		Pas du tout acceptable		En partie acceptable		Tout à fait acceptable	
Avis sur l'existence de la RN		Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne peut pas se positionner	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	
Avis sur l'efficacité des actions		Pas du tout efficace	Plutôt pas efficace	Ne peut pas se positionner	Plutôt efficace	Très efficace	
Avis sur l'organisme gestionnaire		Forte critique	Quelques éléments critiquables	Neutre/ait	Soutien de principe	Fort soutien	
Avis sur la plus-value de la réserve		Plus valeur nulle	Plus valeur faible	Ne sait pas	Plus valeur moyenne	Plus valeur forte	
Avis sur les contraintes provoquées par l'existence de la réserve		Contrainte très forte	Plutôt forte	Mitigée : contrainte pas complètement acceptable	Contrainte acceptable	Pas vécu comme une contrainte	
Evolution des avis		Evolution négative du ressenti		Pas d'évolution		Evolution positive du ressenti	
Nature des liens		Liens contraints / sèches - "RN nous impose un dialogue / une attitude"		Liens passifs / opportunistes - échanges ou liens lors de visites ou de contacts		Liens forts, guidés par le partage d'une vocation environnementale (recherché par l'acteur)	
Importance des liens entre l'équipe et les acteurs locaux (qualitatif)		Aucun lien	Liens faibles	Liens moyens	Liens forts	Liens d'importance prioritaire	
Participation aux animations		Jamais	<1fois/an	1fois/an	1fois/trimestre	1fois/mois	
Impression d'être consulté		Par du tout	Plutôt non	Mitigé	Plutôt oui	Tout à fait	
Qualité des échanges		Conflit	Aucun échange	Echanges à minima	Echanges réguliers et amicaux	Echanges positifs entre partenaires	
Evolution des échanges		Evolution négative		Pas d'évolution		Evolution positive	

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES :

Figure 1 : Représentation simplifiée des grands paradigmes de la protection de la nature	14
Figure 2: Tableau des quatre définitions fondamentales de la « nature »	17
Figure 3 : Bref rappel et perspectives des étapes de développement de la méthodologie DAT du réseau RNF	21
Figure 4 : Les principaux déterminants de la conflictualité associée aux AMP vus comme un iceberg.	23
Figure 5 : Le champ de l'acceptation sociale.	25
Figure 6 : Évolution du nombre de publications scientifiques mentionnant “Indigenous knowledge” et répartition disciplinaire (1995–2024)	28
Figure 7 : Évolution du nombre de publications scientifiques mentionnant “citizen science” et répartition disciplinaire (1995–2024)	29
Figure 8 : L’arc des petites antilles	30
Figure 9 : Les arcs insulaires des Petites Antilles	31
Figure 10 : Evolution de la population désiradienne (1968-2022)	34
Figure 11 : Répartition démographique des EPCI guadeloupéens	37
Figure 12 : Topographie des Îlets de Petite-Terre	40
Figure 13 : Localisation des RNN de La Désirade et Petite Terre	47
Figure 14 : Socio-ecosystème de la RNN des îlets de Petite Terre	53
Figure 15 : Profil des répondants au questionnaire	58
Figure 16 : Commune de résidence des répondants au questionnaire	61
Figure 17 : Retroplanning du DAT de la RNN des îlets de Petite Terre	62
Figure 18: Accessibilité de l’information de la RNN	69
Figure 19 : Où allez-vous chercher l’information sur la RNN de Petite-Terre ?	71
Figure 20 : Périmètre de la RNN selon les acteurs enquêtés	76
Figure 21 : Ce qu’il faut retenir : L’acceptabilité de la RNN PT	83
Figure 22: Comment jugez-vous les actions menées sur la RNN TP ?	87
Figure 23: Selon-vous, à quelle commune appartiennent les Îlets de Petite Terre ?	91
Figure 24: Selon-vous, à quelle commune appartiennent les Îlets de Petite Terre ?	93
Figure 25 : Connaissez-vous le(s) gestionnaire(s) de la RNN des Îlets de Petite Terre ?	95
Figure 26 : Ce qu’il faut retenir : L’acceptation de la RNN PT	101
Figure 27 : Avez-vous déjà participé à des animations proposés par la Réserve Naturelle ?	105
Figure 28 : Répartition des visiteurs se rendant à Petite Terre (2023)	109
Figure 29 : Ce qu’il faut retenir : L’acceptance de la RNN PT	112
Figure 30 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés	115

Figure 31 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés	118
Figure 32 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés	119
Figure 33 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés	121
Figure 34 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés	122
Figure 35 : Etat de connaissance de la RNN par les acteurs interrogés	124
Figure 36 : Profil cognitif des acteurs interrogés	

TABLEAUX :

Tableau 1 : Etablissements employeurs et actifs à La Désirade en 2023	35
Tableau 2 : Acteurs interrogés par catégorie	54
Tableau 3 : Répartition des acteurs par selon leur groupe socio-économique principal	56
Tableau 4 : Codification des acteurs enquêtés selon leur(s) groupe(s)	57

PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Affleurement rocheux de la RNN de La Désirade	31
Photo 2 : Plateau de La Désirade	32
Photo 3 : Cactus tête à l'anglais (Melocactus Intortus)	32
Photo 4 : Bateaux de pêche sur le port de La Désirade	36
Photo 5 : Loueur de véhicules sur le Port de La Désirade	36
Photo 6 : Phare de Petite Terre	42
Photo 7 : Iguane des petites antilles	45
Source: Malo Croguennec, 2025	45
Photo 8: Mission CMR 2025	46
Photo 9: Equipe gestionnaire de la réserve 2025	48
Photo 10 : Stand des Réserves durant la FAK, 2025	65
Photo 11 : Bibliothèque du site internet des RNN de La Désirade et Petite Terre	66
Photo 12: Jeux de cartes adaptés aux RNN	67
Photo 13: Panneau des réserves à La Désirade	70
Photo 14 : Bateaux des prestataires présents à Petite Terre	78
Photo 15 : Formation de quatre nouveaux skippers	79
Photo 16 : Formation Iguanes à l'arboretum de Montebello	82
Photo 17 : Ramassage de déchets sur la réserve géologique de La Désirade	104

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION	10
CHAPITRE 1 - Structure de recherche : Etat de l'art et hypothèses	13
Partie 1 - Penser la conservation : fondements idéologiques et mutations institutionnelles	14
1 - Les origines paradigmatique des Espaces Naturels Protégés	14
1 . 1 - Une opposition historique : conservationnisme et préservationnisme	14
1 . 2 - Héritage d'une approche idéalisée de la nature vierge	15
1. 2. 1 - Le modèle américain de la « wilderness »...	15
1. 2. 2 - ... ou l'influence européenne de la philosophie des lumières	15
1. 2. 3 - Emergence d'une lecture critique : la nature comme produit social	16
2 - La modernisation des politiques environnementales : Le tournant néolibéral des politiques publiques et la notion de développement durable	18
2 . 1 - Le développement durable : Aboutissement des politiques environnementales ?	18
2 . 2 - Transformation de l'action publique : la gouvernance néolibérale	18
2. 2. 1 - Le New Public Management (NPM)	18
2. 2. 2 - L'impératif Délibératif	19
2. 2. 3 - La territorialisation associée à la contractualisation	19
2. 2. 4 - Le "nouvel esprit du capitalisme"(Boltanski et al., 1999)	19
2 . 3 - L'émergence de la notion d'ancrage territorial au sein de la protection de la nature	20
2. 3. 1 - Genèse et sémantique de l'ancrage territorial	20
2. 3. 2 - La mobilisation du concept par les Réserves Naturelles de France	21
2. 3. 3 - Cadrage réflexif : les notions clés sous-jacentes	22
2.3.3.1 - Le(s) conflit(s)	22
2.3.3.2 - Acceptabilité, acceptation, acceptation d'un projet territorial	23
2.3.4.4 - Trajectoire d'intégration: capital social, règles institutionnelles et leadership	25
2.3.5.5 - Savoirs locaux et Sciences participatives	26
Partie 2 - Contextualisation de l'Étude de cas	30
1 - Une situation géographique spécifique : la triple insularité	30
1 . 1 - L'archipel guadeloupéen	30
1. 1. 1 - Situation géographique et administrative	30
1. 1. 2 - Géomorphologie	30
1 . 2 - L'île de la Désirade	31
1. 2. 1 - Géomorphologie	31
1.2.1.1 - Le socle magmatique	31

1.2.1.2 - Le plateau calcaire	32
1. 2. 2 - Faune et flore de La Désirade	32
1. 2. 3 - Histoire des occupations de La Désirade	33
1.2.3.1 - Avant la colonisation (jusqu'au XVII ^e siècle)	33
1.2.3.2 - La domination espagnole (1493–1635)	33
1.2.3.3 - Intégration au royaume de France (1635–1808)	33
1. 2. 4 - Situation administrative	34
1. 2. 5 - Structure démographique	34
1. 2. 6 - Profil socio-économique	35
1 . 3 - Les îlets de Petite Terre	38
1. 3. 1 - Localisation et caractéristiques générales	38
1. 3. 2 - Géomorphologie	38
1. 3. 3 - Climat et conditions naturelles	38
1. 3. 4 - Écosystèmes et biodiversité	38
1.3.4.1 - Faune et flore terrestre	38
1.3.4.2 - Faune et flore marine	41
1.3.4.3 - Dynamiques littorales et impacts naturels	41
1. 3. 5 - Histoire de l'occupation de Petite Terre	42
2 - Les réserves naturelles : analyse conceptuelle, historique et cadre juridique	43
2 . 1 - Épistémologie et sémantique du terme « réserve »	43
2 . 2 - Historique des réserves naturelles: Contexte français et Outre-mer	43
2. 2. 1 - Genèse et évolution en France...	43
2. 2. 2 - ...et spécificités du contexte des territoires d'Outre-mer	44
2 . 3 - Principes et objectifs des réserves naturelles	44
2 . 4 - Cadre juridique et régimes des réserves naturelles : Zoom sur la RNN des îlets de Petite Terre	46
2. 4. 1 - Création et gouvernance	46
2. 4. 2 - Périmètre de la réserve	46
2. 4. 3 - Composition de l'équipe gestionnaire de la Réserve	48
2.4.3.1 - L'Office National des Forêts (ONF)	48
2.4.3.2 - L'association Titè	48
2. 4. 4 - Réglementation des réserves	48
Partie 3 - Plan de recherche et hypothèses	49
CHAPITRE 2 - Corpus méthodologique : Matériel et méthode	51
Partie 1 - Mise en œuvre du Diagnostic d'Ancrage Ter-ritorial : déroulement et outils mobilisés	52

1 - Phase exploratoire : revue documentaire et observations de terrain	52
2 - Les entretiens semi-directifs comme socle de l'analyse	52
Partie 2 - Démarches complémentaires de terrain : diversification des sources et triangulation	55
1 - Recueil informel de perceptions	55
2 - Le questionnaire comme outil d'appui	58
Partie 3 - Limites, contraintes et perspectives d'enrichissement métho-dologique	58
1 - Contraintes géographiques et logistiques	59
2 - Contraintes temporelles	59
3 - Biais de représentativité et limites de l'enquête par questionnaire	59
4 - Outil non exploré : l'apport potentiel des jeux sérieux	59
CHAPITRE 3 - L'acceptabilité sociale : Construire les conditions d'un ancrage local	63
Partie 1 - Le processus communicationnel de la RNN : De la diffusion institutionnelle à la réception locale	64
1 - Le développement d'un large éventail d'outils de communication...	64
1 . 1 - Une multiplicité de supports de communication qui tend à se développer...	64
1. 2 - ...et gagner en visibilité	67
2 - ... qui se heurte à une réception parfois mitigée des acteurs interrogés	68
2. 1 - Une communication globalement reconnue...	68
2. 2 - ... mais des dynamiques de diffusion encore trop centrées sur le support et non l'interaction	69
2. 3 - L'entrée éducative comme levier de diffusion	70
3 - Une information globalement intégrée malgré quelques zones d'ombres persistantes	72
3. 1 - Un socle de gestion clairement identifié : les règles de la réserve et actions des gestionnaires	72
3.1.1 - Une compréhension claire des missions de la réserve	72
3.1.2 - Des actions de gestion globalement reconnues	73
3.1.3 - Un cadre réglementaire largement intégré	74
3. 2 - Une connaissance plus fragmentée des animations et du périmètre de la réserve	74
3.2.1 - Les animations	74
3.2.2 - Le périmètre	74
Partie 2 - La recherche d'une compatibilité avec le contexte culturel, social et économique du territoire	75
1 - La reconnaissance et l'intégration d'usages locaux historiques	75
1 . 1 - Le bivouac autorisé durant les périodes de Pâques et de la Pentecôte	75
1 . 2 - Une interdiction stricte de la pêche mais une accessibilité maintenue aux professionnels	77
1. 3 - Une modulation tarifaire pour les habitants de La Désirade	77

2 - Le maintien régulé d'activités économiques, vecteur d'emploi pour le territoire	78
2 . 1 - La particularité des prestations touristiques sur la réserve...	78
2 . 2 - ... soumises à des critères stricts établis par les gestionnaires	78
3 - Une approche "participative" de la gestion de la RNN	79
3 . 1 - Le comité consultatif de gestion (CCG), une instance de concertation institutionnalisée	79
3 . 2 - Une gestion également soutenue par un important réseau d'éco-volontaires	81
Partie 3 - Conclusion	82
CHAPITRE 4 - L'acceptation sociale : Vers une intégration locale effective ?	85
Partie 1 - Une plus-value globalement reconnue, facteur de consentement local	86
1 - Un intérêt écologique largement plébiscité : le "joyau de Guadeloupe"	86
1 . 1 - Une reconnaissance claire de l'intérêt écologique de Petite Terre	86
1 . 2 - Un espace de référence en matière de gestion	86
2 - Des retombées économiques pour la Guadeloupe	87
2 . 1 - Des résultats notables sur les ressources halieutiques	87
2 . 1 . 2 - Une réduction de la pression de pêche dans la zone et l'effet nurserie...	87
2 . 1 . 1 - ...mais une perception positive des effets de protection sur les zones de pêche avoisinantes	87
2 . 2 - Les activités touristiques générées par la visite de la réserve	88
3 - La réglementation comme vecteur indispensable de la protection de Petite Terre	88
3 . 1 - Un respect global des réglementations	88
3 . 2 - Des contestations ciblées	89
Partie 2 - Des contraintes et points de tension persistants	89
1 - Un sentiment de spoliation exprimé par certains habitants de La Désirade	89
1 . 1 - Une frustration liée aux restrictions d'accès ou aux interdictions d'activités traditionnelles	89
1 . 2 - Le sentiment d'une mise à l'écart concernant l'activité des prestataires	90
1 . 3 - Une plus-value trop peu centrée sur la Désirade ?	91
2 - Une surfréquentation préjudiciable à l'expérience et aux milieux	92
3 - Des actions de gestion jugées tardives : Le cas de la dératisation	93
Partie 3 - Une acceptation structurelle mitigée : Les organismes gestionnaires et le format de gouvernance	94
1 - Une reconnaissance des compétences apportées par les gestionnaires	94
2 - ... contrebalancée par une adhésion parfois différenciée des deux structures gestionnaires	96
2 . 1 - L'association Titè, garante d'un lien avec le territoire	96
2 . 2 - L'ONF, une vision globalement positive mais la persistance de certaines critiques	97
3 - L'éloignement géographique des gestionnaires, point noir de la gestion	98

4 - Une gestion encore trop peu à l'écoute des discours de la population	98
Partie 4 - Conclusion	99
CHAPITRE 5 - L'acceptance : Vers une appropriation active des valeurs et enjeux de la réserve	103
Partie 1 - Une mobilisation citoyenne encore (trop) limitée	104
1 - La participation à des événements ponctuels...	104
2 - ... mais une mobilisation citoyenne locale peu structurée : le cas des écovolontaires	105
Partie 2 - Une identification progressive aux valeurs de la réserve	105
1 - Une intégration des valeurs de la réserve dans les discours locaux...	105
2 - ... vectrice de positionnements en faveur d'une démultiplication des espaces de protection.	106
Partie 3 - Une projection vers un futur souhaité pour la réserve	107
1 - Des attentes fortes concernant l'amélioration de l'état écologique...	107
1 . 1 - La dératisation comme enjeu majeur	107
1 . 2 - La réduction des pressions anthropiques	108
1. 2. 1 - Vers une généralisation des demi-journées...	108
1. 2. 2 - ... et le développement de fermetures durant la basse saison	108
2 - ... appuyé par des améliorations qualitatives concernant l'accueil du public sur place	110
2 . 1 - La nécessité de canaliser les usages du lagon : vers un sentier sous-marin balisé et encadré	110
2 . 2 - La mobilisation des prestataires pour l'accès et la sensibilisation du grand public	110
Partie 4 - Conclusion	111
CHAPITRE 6 - Recommandations : Pour l'amélioration de l'ancrage territorial de la RNN PT 113	
Partie 1 - Amélioration des connaissances de la réserve	114
Partie 2 - Améliorations de l'intérêt vis-à-vis de la réserve	118
Partie 3 - Améliorations de l'implication dans la vie de la réserve	121
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	125
Partie 1 - Limites de l'étude	126
Partie 2 - Apports du diag-nostic à la compréhension des dynamiques d'ancrage territorial	127
Partie 3 - Perspectives dans la continuité de ce travail	129

Résumé

La Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite-Terre, située en Guadeloupe, constitue un laboratoire singulier pour interroger les relations entre sociétés et aires protégées. Ce mémoire s'inscrit dans le cadre de l'outil « Diagnostic d'Ancrage Territorial », développé par Réserves Naturelles de France, qui vise à mesurer la manière dont une réserve s'intègre dans son territoire, au-delà de ses seuls objectifs de conservation. L'enjeu central est d'évaluer comment la protection de la biodiversité peut s'articuler avec les usages, les perceptions et les dynamiques sociales propres à un territoire insulaire marqué par son histoire et ses contraintes spécifiques.

En mobilisant des entretiens, des observations de terrain et une analyse qualitative des représentations locales, ce travail explore les conditions d'une gouvernance plus inclusive et d'un dialogue renouvelé entre acteurs. Au-delà du cas d'étude, il contribue à nourrir une réflexion plus large sur l'acceptabilité sociale, l'acceptation et l'appropriation des espaces naturels protégés, en particulier dans les outre-mer où les enjeux écologiques, culturels et politiques se croisent avec une intensité particulière.

Mots-clés : Réserve naturelle, ancrage territorial, aires protégées, acceptabilité sociale, gouvernance, sciences participatives, conflits

Abstract

The Petite-Terre Islands National Nature Reserve, located in Guadeloupe, constitutes a unique laboratory for examining the relationships between societies and protected areas. This dissertation is framed within the "Territorial Anchoring Diagnosis" tool, developed by Réserves Naturelles de France, which seeks to measure how a reserve is integrated into its territory beyond its sole conservation objectives. The central issue lies in assessing how biodiversity protection can be reconciled with local uses, perceptions, and social dynamics specific to an island territory shaped by its history and distinctive constraints.

Drawing on interviews, field observations, and qualitative analysis of local representations, this work explores the conditions for more inclusive governance and renewed dialogue among stakeholders. Beyond the case study, it contributes to a broader reflection on social acceptability, acceptance, and appropriation of protected natural areas, particularly in overseas territories where ecological, cultural, and political issues intersect with particular intensity.

Keywords: Nature reserve, territorial anchoring, protected areas, social acceptability, governance, citizen science, conflicts